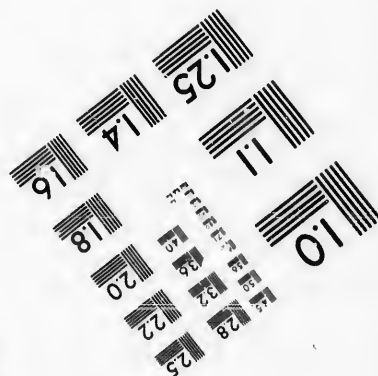
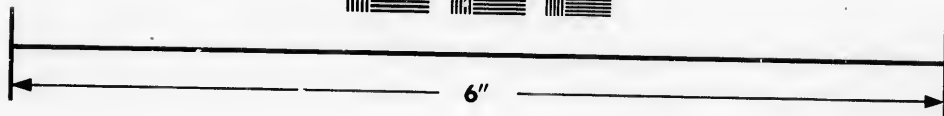
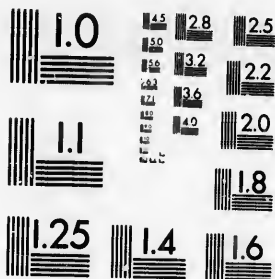


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:    Pagination multiple.   |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

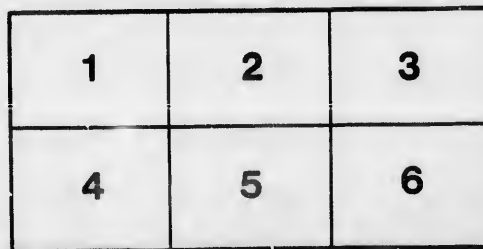
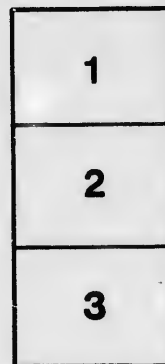
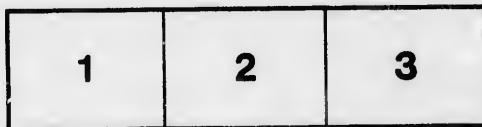
Législature du Québec  
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec  
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# QUELQUES FAITS

POUR LES ÉLECTEURS DU

## BAS-CANADA.

10. Les Libéraux qui ont passé leur vie à prêcher l'économie ont en cinq années endetté le pays de \$44,000,000. Coup d'État.

20. Le parti libéral a voté pour le maintien de la loi de banqueroute, même au détriment du cultivateur et de l'ouvrier, quand la motion de M. Caron voulait les exempter des effets de cette loi. (4 Avril 1877—*Votes et Délibérations*, page 219). Banqueroute

30. Le parti libéral a voté pour l'établissement de la Cour Suprême, dont quatre des juges sur six sont aussi ignorants des lois de la Province de Québec que de la langue française, qui est indispensable pour en acquérir la connaissance, imposant par là même au pays une dépense additionnelle d'au-delà de \$50,000 par année. (27 mars 1875. *Votes et D.*, p. 277.) Cour Suprême

40. Le parti libéral a voulu, à la dernière session, rendre les jugements de la Cour Supérieure susceptibles d'appel directement à la Cour Suprême, sans passer par la Cour d'Appel. Abolir la Cour d'Appel

50. Le parti libéral a voté pour l'abolition de l'appel au Conseil Privé, afin de permettre au gouvernement d'Ottawa de mieux contrôler l'autorité judiciaire dans les causes politiques ou quasi-politiques. (30 mars 1875, *Votes et D.*, p. 290.) Abolir l'appel au Conseil Privé.

60. Le parti libéral a voté pour la loi qui a transféré les contestations d'élections fédérales de nos Cours de Revision à la Cour Suprême d'Ottawa, afin de soustraire les menées électorales des libéraux au jugement d'anciens juges débarrassés des préjugés et des sympathies des partis et de les soumettre à l'appréciation plus bienveillante des partisans politiques qui forment la majorité des juges de la Cour Suprême. Contestations d'élections.

70. Le gouvernement libéral, qui gouverne depuis cinq ans à Ottawa, a toujours eu pour but de tout abandonner aux américains, travaux publics, manufactures, commerce, navigation, agriculture. Annexionnistes de vieille date, les libéraux comptent forcer les Canadiens à l'annexion par la famine. Annexion

Travaux Publics donnés aux Américains. 80. L'exécution des Travaux Publics de cette Province a été en grande partie confiée à des américains qui souvent emploient la main-d'œuvre étrangère.

### EXEMPLES CHOISIS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

- Peters, Moore & Wright. Peters, Moore & Wright, contracteurs des améliorations de la Rivière St. Charles, à Québec, malgré que Denis O'Brien et Denis Gaherty, tous deux entrepreneurs d'expérience de Lachine, étaient les plus bas soumissionnaires de \$25,000. Moore et Wright, de Portland, sont seuls intéressés pour les  $\frac{2}{3}$  de l'ouvrage.
- Whitney & Doty. Whitney & Doty, américains qui construisent la section 4 du Canal Lachine.
- O'Brien, Sullivan & Cie. O'Brien, Sullivan et Cie. Sullivan et Beemer, deux des principaux associés, sont aussi citoyens des Etats-Unis.
- Lyons & Cie. Lyons et Cie., Haut-Canadiens qui eurent le contrat de la section 9 du Canal Lachine, et qui le cédèrent, avec l'autorisation du gouvernement, à un nommé Phelan, américain qui décampa en Mars dernier avec \$18,000 du Trésor Public, sans payer ses ouvriers et fournisseurs.
- John Phelan. John Phelan.
- Rodgers, Kelly & Cie. Rodgers, Kelly et Cie., américains qui ont entrepris la section 10 du Canal Lachine, et qui, comme plusieurs autres, ont employé des sous-contracteurs américains, qui ont également laissé le pays sans payer la main-d'œuvre.
- Gallagher. Preuve, le nommé Gallagher, sous-contracteur sur le canal Lachine, qui se sauva en 1877 avec plusieurs milliers de piastres appartenant à ses ouvriers, qui ne sont pas encore payés.
- Archibald Wilson. Preuve encore, le nommé Archibald Wilson, (le sous-contracteur de la carrière de Ste. Geneviève,) dont les pauvres ouvriers plaident avec le puissant contracteur Rodgers pour le paiement de leurs gages.
- Jones & Cooke. Le gouvernement conservateur agissait bien autrement.
- Worthington & Cie. Le canal Carillon fut donné par le gouvernement McDonald-Cartier à des Canadiens, MM. Jones et Cooke.
- Contrat du Pacifique. Les sections 1 et 2 du canal Lachine, qui furent les seules qu'il donna avant sa chute en 1873, furent accordées à la société Worthington et Cie., composée de Bas-Canadiens et même de Montréalais.
- On se rappelle que le même gouvernement conservateur n'a jamais voulu donner le contrat du Pacifique à une compagnie américaine. C'est ce qui a été la cause de sa défaite.

Parcillement, le dernier gouvernement de Québec donna Duncan Mc-  
la construction de sa grande ligne de chemin de fer d'Ottawa, Donald & Cie.  
Montréal et Québec à des Bas-Canadiens M.M. Duncan Mc-  
Donald et Cie. pour la partie Ouest, et MM. McGreevy et Cie. McGreevy &  
pour la partie Est Cie.

90. Les contrats publics ont été accordés non pas aux plus  
bas soumissionnaires, mais à des amis politiques disposés à  
souscrire au fonds d'élections.

## EXEMPLES :

La section 2 du Canal Welland a été accordée à Merrick et Merrick & Cie  
Cie., de Toronto, bien que plusieurs soumissions plus basses  
aient été faites par des soumissionnaires compétents à tous  
égards, entr'autres Messieurs McDonald et Tabb et A. P.  
MacDonald et Cie.

La section 7 du Canal Welland a été donnée à Messieurs Higgins &  
Higgins et Sullivan, contre qui se trouvaient trois soumis- Sullivan.  
sions plus basses.

La section 13 du Canal Welland a été donnée aux troisièmes Ginty &  
soumissionnaires Ginty et Dickey. Dickey.

L'administration McKenzie, sans aucune raison, renvoya Le Havre de  
la soumission de M. John S. Tolton, pour le creusage du Goderich.  
hâvre de Goderich, bien qu'elle fut la plus basse de \$29,525,  
et cela pour favoriser un *jobber* sans expérience nommé  
David Moore, un ami politique de l'Hon. M. Blake.

M. McKenzie rejeta la soumission de M. Martin pour la  
construction de l'Entrepôt Douanier de Montréal, pour Entrepôt  
accepter celle de Messieurs Bourgoïn et Lamontagne, qui Douanier de  
était plus élevée, mais qui avait le singulier avantage d'être Montréal.  
faite par des libéraux.

L'Honorable M. McKenzie préféra acheter des lisses d'acier  
de Cooper, Fairman et Cie. à \$54.26 la tonne, au lieu de les  
prendre de Cox & Green à \$48.67, pour favoriser un de ses  
frères, qui faisait partie de la société Cooper, Fairman et Cie. Cooper, Fair-  
man & Cie.

La presse nous apprend qu'un contrat de près d'un million  
de piastres, pour la construction de cette partie du chemin  
de fer du Pacifique appelée *Branche de la Baie Georgienne*, Contrat de la  
vient d'être accordée à M. John Heney, d'Ottawa, avec l'in- Baie Geor-  
tention avouée de le passer à une compagnie américaine, gienne.  
dont M. C. Flood, d'Hunters Falls, N.-Y., est un des princi-  
paux membres.

Ce M. Heney est l'un des contracteurs de la section 9 du  
canal Lachine dont le gouvernement a pris possession pour  
suspension des travaux.

Tout récemment encore, le gouvernement rejetait les offres  
de deux bas-canadiens, MM. Denis O'Brien et McNamee  
et Cie., pour la construction du bassin de radoub à Québec,

Bassin de Radoub.

qui, étaient les plus basses, et cela uniquement parce que M. McKenzie voulait favoriser un jobber haut-canadien nommé Patrick Larkin, qui avait déjà un gros contrat sur le canal Welland. Pour arriver à ce résultat, le gouvernement, dans ce cas-ci comme dans plusieurs autres et entr'autres celui des améliorations de la rivière St. Charles, a eu recours à un procédé nouveau, celui de demander, sous un prétexte ou un autre, de nouvelles soumissions ou des soumissions supplémentaires, après avoir ouvert et communiqué les soumissions premières.

10o. Cette manière de donner les contrats publics a été la cause de pertes considérables pour le pays.

Gaspillage sur les Travaux Publics

EXEMPLES :

Avant la chute du gouvernement McDonald-Cartier, des soumissions avaient été faites pour l'élargissement du canal Welland, qui n'étaient pas encore acceptées. Pour favoriser des amis politiques, le gouvernement McKenzie demanda de nouvelles soumissions. Les chiffres suivants font voir ce que le pays a perdu par ce procédé :

CANAL WELLAND.

	Plus basses soumissions faites au gouvernement McDonald-Cartier :		Plus basses soumissions faites au gouvernement McKenzie :
Canal Welland.	Séct. 2..... \$325,000	Séct. 2.....	\$396,565
	" 3..... 291,000	" 3.....	328,415
	" 5..... 266,825	" 5.....	312,465
	" 7..... 251,770	" 7.....	283,935
	" 13..... 270,950	" 13.....	313,160
	" 14..... 271,950	" 14.....	292,395
			<hr/>
	\$1,677,495		\$1,926,935
			1,677,495
		Perte pour le pays.....	\$249,440

Faute par le gouvernement d'avoir accepté les plus basses soumissions, il a fait perdre au pays des milliers de piastres. En voici des exemples :

CANAL WELLAND.

	Plus basses soumissions:	Soumissions acceptées.	
Séct. 5.....	\$312,465	\$352,000	
" 7.....	283,935	327,580	
" 13.....	313,160	325,490	
" 14.....	292,395	321,972	
	<hr/>	<hr/>	
	\$1,201,955	\$1,327,042	
		1,201,955	
		Perte pour le pays.....	\$126,088

Chemin de fer du Pacifique.

11o. L'exécution des travaux-publics a aussi été l'occasion de pertes énormes.

La construction du chemin de fer du Pacifique Canadien fournit un exemple remarquable de gaspillage. Le gouvernement conservateur proposait de faire construire ce chemin au nord du Lac Nipissing par une compagnie, au moyen d'octrois de terres et de \$30,000,000 en argent, payables en dix versements annuels de \$3,000,000.

Le gouvernement McKenzie abandonna ce projet, qui avait l'avantage d'amener à Montréal le commerce de l'ouest. Il chargea l'Hon. A. B. Foster de faire un nouveau tracé au sud du Lac Nipissing, pour favoriser le Haut-Canada. Le tracé Foster a été plus tard abandonné, après avoir coûté \$109,000 :

Tracé Foster

Explorations.....	\$ 40,000
Lisses de fer payées à M. Foster et non remboursées..	69,000
	<hr/>
	\$109,000

Le gouvernement McKenzie a ordonné de nouvelles explorations encore plus au sud du Lac Nipissing, et le résultat a été un troisième tracé qui avait pour objet de subventionner deux chemins de fer d'Ontario, appelés le *Northern & Toronto* et le *Canada Central*, et de faire usage des lacs et rivières qui se trouvent au nord du Lac Supérieur, entre la Baie du Tonnerre et Fort Garry.

Northern & Toronto.

Dans ce but, le gouvernement a construit des portages et une écluse au Fort St. Francis, qui a coûté \$280,000. Le dernier rapport des ingénieurs fait voir l'impossibilité de la route d'eau, et le gouvernement vient de l'abandonner pour construire un chemin de fer sur toute la ligne, de la Province d'Ontario à l'Océan Pacifique, précisément ce que le gouvernement conservateur voulait faire, avec cette différence que le terminus des conservateurs, étant au nord du Lac Nipissing, était plus avantageux pour la Province de Québec ; avec cette différence encore que le Pacifique des conservateurs ne devait coûter que trente millions en argent, tandis que celui des libéraux, étant construit par la Puissance et non par une compagnie, coûtera au pays au moins cent millions.

Canada Central.

*Pertes causées par la politique du gouvernement McKenzie en rapport avec la construction du Pacifique :*

Pertes sur le Pacifique.

Explorations du tracé Foster.....	\$ 41,000
Lisses de fer payées à l'Hon. A. B. Foster.....	68,000
Payé ou remis au <i>Northern &amp; Toronto</i> .....	2,000,000
Payé au <i>Canada Central</i> , à raison de \$12,000 par mille, sur 130 milles.....	1,560,000
Ecluse du Fort St. Francis.....	280,000
Payé de trop sur les lisses d'acier achetées par M. McKenzie, sans l'autorisation du Parlement.....	1,700,000
Pertes sur un emprunt de \$5,000,000 fait à Londres pour construire le Pacifique à 10 par 100 au-dessous du pair.....	500,000
Job des terrains Kaministiquia.....	51,178
Transport inutile de lisses à Winnipeg.....	206,171
Explorations inutiles du Pacifique pour revenir à l'ancien tracé..	1,450,000

---

\$7,782,849

Pembina  
Branch.

126. Le gouvernement McKenzie a encore favorisé les Etats-Unis en construisant le chemin de fer de Pembina à Fort Garry, qui aura pour effet d'envoyer aux Etats-Unis le commerce du Pacifique Canadien. Récemment, il voulait même perdre le contrôle de cette route importante, en la louant pour quatre-vingt-dix-neuf ans.

Navigation  
des Canaux.

130. Non seulement l'exécution des Travaux Publics est confiée aux étrangers au grand détriment des canadiens, le commerce et la navigation du Canada leur sont aussi abandonnés.

Traité de  
Washington.

Le Traité de Washington, que la Grande Bretagne a imposé au Canada pour des raisons d'état, accorde aux américains l'usage des canaux du St. Laurent en considération de l'usage de leurs canaux pour les canadiens. L'Article 27 se lit comme suit :

“ Le gouvernement de Sa Majesté Britannique s'engage à presser le gouvernement du Canada d'assurer aux citoyens des Etats-Unis l'usage des canaux de Welland, du Saint Laurent et autres situés en Canada, sur un pied d'égalité avec ses habitants ; et le gouvernement des Etats-Unis s'engage à faire jouir les sujets de Sa Majesté Britannique de l'usage du canal de Sainte Claire, sur un pied d'égalité avec les habitants des Etats Unis ; *il s'engage, en outre, à presser le gouvernement des Etats, à assurer aux sujets de Sa Majesté Britannique l'usage des divers canaux situés dans les divers Etats et se rattachant à la navigation des lacs et des rivières traversés par la ligne de frontière entre les possessions des hautes parties contractantes, ou qui y sont contigus, sur un pied d'égalité avec les habitants des Etats-Unis.*”

Personne ne s'attendait qu'en vertu de cet article, les libéraux concèderaient aux américains la navigation de nos canaux, sans en rien exiger en retour. Il est vrai qu'en 1875, le gouvernement McKenzie arrêta dans le canal Chambly tout un convoi de vaisseaux américains, précisément parce que les Etats-Unis refusaient aux canadiens l'entrée de leurs canaux, entr'autres celui de Whitehall. Le gouvernement McKenzie prétendait alors, comme les conservateurs, que l'usage des canaux canadiens avait été concédé à cette condition. Bientôt l'influence américaine, qui avait fait monter le parti libéral au pouvoir en 1873, l'emporta à Ottawa ; l'arrêt des vaisseaux saisis dans le canal Chambly fut levé, et depuis lors la navigation est entièrement entre les mains de nos voisins. Ils se sentent si forts à Ottawa qu'ils ne se gênent pas à Lachine et ailleurs de transporter de la pierre et autres articles de commerce à bord de vaisseaux américains d'un port canadien à un autre, et cela pendant que nos barges et nos bateaux à vapeur séchent sur les chantiers. C'est ce mépris des droits des Canadiens qui a engagé toutes les compagnies de navigation à opposer l'administration McKenzie.



Les navigateurs du pays, qui tiennent à leurs propres intérêts plutôt qu'aux partis politiques, doivent en faire autant et voter contre les libéraux. Vaisseaux Américains.

Le tableau suivant, extrait des rapports officiels sur le commerce et la navigation du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1877, pages 898 et 901, ne fait que trop voir les conséquences désastreuses de la politique du gouvernement McKenzie pour la navigation canadienne.

*Navires partis de la Province de Québec et naviguant sur les rivières et lacs entre les Etats-Unis et le Canada.*

CANADIENS.		AMÉRICAINS.	
Nombre de vaisseaux	Fret Tonneaux.	Nombre de vaisseaux.	Fret Tonneaux.
à vapeur.....269	4,959	A vapeur....117	427
à voiles.....275	1,685	A voiles.....395	18,517
544	6,644	512	18,944

Ainsi les deux tiers du fret ont été transportés à bord de navires américains.

Voyons maintenant si les arrivages sont plus en faveur des Canadiens. (page 899.)

## ARRIVAGES.

CANADIENS.		AMÉRICAINS.	
Nombre de vaisseaux.	Fret Tonneaux.	Nombre de vaisseaux.	Fret Tonneaux
838	74,492	1	134,636

Ce tableau ne comprend pas le commerce de l'Ottawa qui autrefois était fait par des vaisseaux canadiens. Les rapports officiels, page 894, constatent que l'an dernier, le nombre des vaisseaux canadiens sortis d'Ottawa a été de 210, tandis que celui des vaisseaux américains a été de 592.

Cette saison-ci, la différence sera encore plus grande. Le correspondant d'Ottawa du *Montreal Herald*, l'organe des libéraux à Montréal, à la date du 9 août 1878, annonce que déjà un grand nombre de vaisseaux sont *dégradés*, faute d'avoir l'usage des canaux américains. Il cite la compagnie Auger dont toute la flotte de vaisseaux, consistant en deux bateaux à vapeur et vingt barges, n'a pas même fait un voyage cet été; il signale encore les navires de Messrs Booth et Patlee & Perley. "Gradually," ajoute-t-il, "the american boats are taking the trade away." Petit à petit, les bateaux américains s'emparent du commerce canadien. Et pourtant le gouvernement McKenzie pourrait empêcher ce résultat, en refusant aux américains l'usage de nos canaux tant qu'ils nous refuseront l'usage des leurs.

140. Les libéraux ont voté pour toutes les taxes qui affligent le peuple et a refusé tout particulièrement de protéger le cultivateur et l'ouvrier. Le peuple est taxé.

Taxe sur le thé. Ils ont voté pour la taxe de six centins par livre sur le thé noir. (2 Mars 1877, Votes et D. p. 95.)

Ils ont voté contre la motion de M. Wallace tendant à taxer le thé, non pas par le poids mais par la valeur, de manière à soulager le pauvre, qui boit le thé à bon marché et qui cependant paie la taxe du thé du riche. 5 Avril 1877. (Votes & D. p. 224.)

La tableau suivant suffira pour donner une idée de l'intérêt que le gouvernement McKenzie porte aux classes pauvres :

TARIF DES LIBÉRAUX EN FORCE.

Pétroles.....	45	pour 100	Soies.....	17½	pour 100
Tabac.....	214	"	Satins.....	17½	"
Sucre.....	55	"	Velours.....	17½	"
Riz.....	40	"	Bijoux.....	7½	"
Thé noir.....	30	"	Ouvrages de couture.....	17½	"
Melasse.....	35	"	Vin de Port.....	50	"
Rhum.....	250	"	Sherry.....	50	"
Whiskey.....	120	"	Champagne.....	30	"
			Cigares.....	40	"

Taxe sur l'huile de charbon.

Les libéraux ont encore voté pour la taxe sur l'huile de charbon, de six centins par gallon. (Votes et Délibérations, 2 Mars 1877, page 95.)

Droits sur l'avoine et le blé-d'inde.

Les libéraux ont voté contre la motion de M. Béchard, qui demandait l'imposition d'un droit sur le blé-d'inde et l'avoine de manière à protéger le cultivateur canadien. (9 Avril 1878, Votes et D., p. 256.)

Taxe sur le Tabac Canadien.

Les libéraux ont voté en faveur de la taxe sur le tabac canadien, disant qu'il fallait en décourager la culture, vu qu'il était d'une qualité inférieure. (23 Avril 1878, Votes et D., p. 307.)

Voici un extrait du fameux discours de M. Laflamme sur cette question, tel que rapporté dans le *Herald* du 24 Avril 1878 :

Discours de M. Laflamme sur le Tabac Canadien.

" He, (Mr. Laflamme) ventured to say that not one farmer in Lower Canada, would say that tobacco could be made a paying crop. Its cultivation had been attempted before on a large scale and had failed. Tobacco was not a natural or legitimate product of our soil, and its quality was very inferior..... Tobacco, at best, was a deleterious article, and even in the country its use was considered as such; and the sound policy of a government should be to tax it, together with spirits and wine, to the highest possible extent."

" M. Laflamme n'hésite pas à affirmer que pas un cultivateur Bas-Canadien soutiendra que la culture du tabac peut payer en Canada. On en a fait l'essai sur une grande échelle et on a échoué. Le tabac n'est pas une production naturelle ou légitime de notre sol, et celui qu'il produit est d'une qualité très inférieure..... Dans tous les cas, le meilleur tabac est toujours un article délétère ou nuisible, et il est ainsi considéré dans le pays; et un gouvernement doit le taxer comme les spiritueux et les vins, au plus haut point possible."

D'après le *Hansard*, page 2154, M. Laflamme aurait ajouté :

" L'Honorable député de Charlevoix, oublieux de son propre passé, s'efforce aujourd'hui de soulever des préjugés contre



le gouvernement, au moyen de ce cri contre les taxes *parmi une population qui n'est pas à même de comprendre le mérite réel de la question.* Taxe sur le malt abolie.

Il ajouta : "Le fait est que les droits sur le tabac devraient être augmentées."

Ce langage est bien différent de celui que M. Laflamme tenait en novembre 1876 à l'Isle Bizard, devant un comité d'électeurs chez J. B. Boileau, où il promettait publiquement que, s'il était élu, il ferait tout en son pouvoir pour abolir la taxe sur le tabac canadien. Voilà ce que valent les promesses de M. Laflamme.

Les libéraux disent aujourd'hui que le gouvernement ne peut se passer de cette source de revenu qui donne à peu près \$600,000 au pays. Cependant pour plaire aux brasseurs, ils ont bien aboli le droit d'entrée sur le malt qui donnait des milliers de piastres. En conservant ce dernier revenu, et en taxant encore plus le tabac et les cigares importés, il est évident qu'il était facile d'abolir la taxe sur le tabac canadien. Telle est d'ailleurs l'opinion de plusieurs libéraux, entr'autres de MM. Bourassa, Casgrain, etc. M. Joly écrivait en 1876 :

"Quant à ce qui concerne le tabac, la taxe sur le tabac canadien ne donne qu'un faible revenu, tandis qu'elle en gêne la culture. Elle devrait être abolie et la taxe sur le tabac étranger augmentée. Nous pouvons produire d'excellent tabac en Canada. Je ne vois pas pourquoi il serait inférieur à celui du Connecticut ou du Kentucky. Ce qu'il nous faut, c'est de l'expérience qui ne peut être acquise que par la pratique et personne ne cultivera beaucoup de tabac avec la taxe actuelle." Exportations aux Etats-Unis.

Les chiffres suivants, pris aux rapports officiels pour l'année expirée le 30 juin 1877, pages 638, 639, 640, 628, 625, 637, 633, font voir les conséquences du défaut de protection pour certains produits agricoles :—

EXPORTATIONS DU CANADA AUX ÉTATS-UNIS.

		Valeur.	Tarif des États-Unis.
Orge.....	6,243,033 minots	\$4,503,117	15 cents par minot.
Pois.....	470,472 "	379,841	20 par 100.
Blé.....	348,946 "	376,019	20 "
Fleur de blé.....	30,405 quarts	173,989	20 "
Farine d'avoine...	11,991 "	48,753	½ cent par livre.
Bois sciés.....	319,997 pieds	3,212,728	2 cents p. mille pieds.
Bois de corde.....	167,385 cordes	337,473	20 par 100.
Laine.....	2,377,120 livres	681,998	10 cents par livre et } 11 par 100 <i>ad vad.</i> }
Lin.....	26,195 quint.	182,979	2 cents par livre.
Chevaux.....	7,496 têtes	668,467	20 par 100.
Bêtes à cornes.....	13,851 "	268,317	20 "
Moutons.....	198,820 "	536,648	20 "

Le montant total des droits payés aux États-Unis sur l'exportation de ces articles a été près de \$3,000,000.

Cependant tous ces mêmes articles (moins les trois derniers qui paient 10 par 100) ne paient rien pour entrer au Canada. Blé-d'inde, Orge.

De plus, les Etats-Unis ont exporté au Canada, encore franc de droit, 8,260,039 minots de blé d'inde valant \$4,269,496, qui ont été consommés dans les distilleries canadiennes à la place de l'orge, que nos cultivateurs ont vendue aux américains au rabais, en payant un droit de quinze centins par minot. Voilà comment les libéraux protègent le cultivateur

Rapports p.  
p. 402, 638.

Quantité d'orge exportée aux Etats-Unis : 6,243,033 minots, valant \$4,503,117.

Le tableau suivant, encore extrait des rapports officiels sur le commerce et la navigation du Canada pour l'année 1876-77, pages 369, 376, 377, 379 et 335 se recommande à l'attention toute particulière des électeurs de Jacques-Cartier.

LÉGUMES, ETC.

Importations depuis le 30 juin 1876 jusqu'au 30 juin 1877.

Légumes, Fruits, Beur- re etc.	Articles.	Quantité.	Valeur.	DES ETATS-UNIS.	
				Droit canadien.	Valeur.
	Marinades et sauces.....		\$95,774	17½ pour 100	\$ 8,907
	Pommes et poires... 174,448 qts.		203,509	10 "	203,509
	Fruits verts autres que les oranges, pêches et ananas.....		69,922	10 "	69,018
	Patates..... 27,050 mts.		13,454	10 "	13,405
	Autres légumes.....		57,665	10 "	52,695
	Fromage..... 1,851,564 lb.		163,220	3 cents par livre.	158,578

Les cultivateurs canadiens ont exporté de ces mêmes produits aux Etats-Unis mais à des droits bien différents. Voir mêmes rapports pages 641, 638, 634.

Exportations aux Etats-Unis depuis le 30 juin 1876 jusqu'au 30 juin 1877.

Articles.	Quantité.	Valeur.	Droit américain.
Patates.....	2,890,596 mts.	\$1,297,567	15 cents par minot.
Fruits verts.	13,416 qts.	26,564	10 pour 100
Fromage....	2,215,984 lbs.	295,294	4 cents par livre.

VOITURES—CHARRUES.

Charrues et  
voitures.

Les fabricants de charrues et de voitures feront bien aussi de réfléchir sur les chiffres suivants pris au même volume, pages 369, 346 ; ils leur expliqueront peut-être pourquoi ils ne font plus rien à leurs boutiques :—

Importations des Etats-Unis au Canada depuis le 30 juin 1876 jusqu'au 30 juin 1877.

Articles.	Quantité.	Valeur.	Droit canadien.
Charrues.....	1,692	\$21,125	17½ par 100
Carosses et voi- tures.....	2,496	91,870	17½ par 100

Les Canadiens ont aussi exporté aux Etats-Unis 180 carosses et voitures, valant \$9,776, en payant 35 pour 100 de droit. Ils peuvent aussi exporter des charrues aux mêmes conditions.

Le fabricant américain de chaux est lui-même favorisé au Chaux. détrimement des propriétaires de fourneaux canadiens. Les Etats-Unis ont en effet envoyé au Canada durant l'année expirée le 30 juin 1877, 14,818 quarts de chaux, de la valeur de \$12,425 et payant un droit de 17½ pour cent.

Souvent, la chaux offerte à la consommation vient des Etats.

150 Non seulement l'agriculture n'est pas protégée, les manufactures et le commerce du Canada ont été cédés aux américains. Protection refusée aux manufactures.

Le pays est rempli de marchandises américaines, autrefois fabriquées en Canada ; la conséquence a été que les capitalistes cherchent à placer leurs capitaux ailleurs, et la classe ouvrière est obligée de s'expatrier. Un journal de Milwaukee, le *Sentinel*, annonce que depuis trois ans, dix mille canadiens sont venus s'établir dans le Wsconsin. "Nous supposons," ajoute-t il, "qu'ils sont fatigués de s'enrichir grâce au libre-échange." Le même résultat s'est produit dans les Etats de l'Est, et le voyageur, qui parcourt les Etats-Unis à l'heure qu'il est, rencontre partout sur sa route, jusque sur les plantations de la Louisiane, des canadiens qui s'efforcent d'y trouver le pain qu'ils ne peuvent plus gagner dans leur patrie. Cultivateurs, ce tableau, tout navrant qu'il soit, n'est pas exagéré et s'il ne peut vous émouvoir, n'oubliez pas qu'il vous intéresse directement. Si tous les canadiens de la Puissance doivent être fermiers, si le pays n'a pas de classes ouvrières, (et il ne peut en avoir sans manufactures), les cultivateurs n'auront pas de prix pour leurs produits. C'est ce qui a été cause que le printemps dernier, pour la première fois depuis vingt ans au moins, le cultivateur, même l'habitant des environs des grandes villes, s'est vu forcé presque de donner ses produits : 25 à 30 cents le minot d'avoine, 30 à 40 cents la poche de patates, et 8 à 10 cents la douzaine d'œufs, et ainsi du reste.

Vent-on une autre preuve que notre population a énormément diminué depuis 1873, on la trouvera dans le tableau Importations de la consommation ou de l'importation, (Commerce et navigation 1876-77, pages XII et XIV) :

IMPORTATIONS DU CANADA.

1873.		1877.	
De la Grande-Bretagne.		Grande-Bretagne.	
Imposable.....	\$47,497,034	\$32,916,776	\$39,572,239
En franchise.....	21,025,742	6,655,463	
	\$68,522,776		
Des Etats-Unis.		Etats-Unis :	
Imposable.....	\$16,678,805	\$23,510,846	51,312,669
En franchise.....	31,056,873	27,801,823	
	47,735,678		
	\$116,258,454		\$90,884,908

Différence entre l'importation des deux années \$25,473,546. Et si l'on ajoute qu'en 1873 les manufactures étaient en pleine opération et produisaient pour des millions de marchandises qui sont aujourd'hui importées, on peut facilement se faire une idée de la diminution de la consommation et partant de la population.

Importations  
du Canada.

Le tableau de nos exportations (même volume, page XVIII, XIX, XX.) établit le même fait; elles ont diminué d'un septième depuis 1873, parce que la production a manqué par le libre échange.

EXPORTATIONS DU CANADA.

	1873	1877
A la Grande Bretagne.....	\$38,743,848	\$41,567,469
Aux Etats-Unis.....	42,072,526	25,775,245
Aux autres pays.....	8,973,548	8,352,679
	<hr/>	<hr/>
Diminution.....	\$89,789,922	\$75,695,393
	<hr/>	<hr/>
	\$14,094,529	

Il en est des nations comme des individus; c'est le vendeur ou l'exportateur qui s'enrichit; la nation qui produit le plus est la plus prospère. Aujourd'hui les Canadiens exportent moins et ils vendent au rabais grâce au libre échange du gouvernement McKenzie. Ce qu'ils perdent chaque année, les Etats-Unis le gagnent. Ces derniers achètent de nous la moitié moins qu'en 1873 et ils nous vendent pour quatre millions de plus par an, et chaque année le mal va en augmentant.

Situation  
commerciale  
des Etats-  
Unis,

On dit que la misère est générale dans le monde entier, aux Etats-Unis et en Europe comme en Canada. Voit-on cependant des Américains s'établir au Canada ou des Canadiens expatriés y revenir. Les Etats-Unis continuent leurs affaires presque comme aux plus beaux temps du commerce; ils paient leur dette publique régulièrement et en argent et non pas par de nouveaux emprunts; à peine s'aperçoivent-ils aujourd'hui de la guerre civile qui les a ravagés de 1861 à 1865; ils construisent des chemins de fer sans nombre et les capitalistes de l'Angleterre et de l'Europe y envoient toujours leurs fonds. Les améliorations publiques marchent leur train; les manufactures sont en opération sinon le jour et la nuit, au moins une bonne partie du temps, assez pour alimenter la population de toute l'Amérique et faire en sus une compétition écrasante au commerce anglais et européen en général. Le papier national américain, le *greenback*, si déprécié il n'y a encore que quelques années, vaut l'or. Enfin les étrangers se dirigent toujours vers l'heureuse République et rarement ils en partent. Ainsi, par exemple, pendant que durant l'année 1877, nous perdions 40,000 âmes de notre population et dépensions \$309,353 (Comptes publics, page 110.) pour amener chez nous 27,082 émigrés, qui nous ont depuis laissés en bon nombre, 138,222 étrangers allaient se fixer aux Etats-Unis, sans efforts, ni récompense de leur part, sans autres attraits que les avantages commerciaux et agricoles que le pays possède.

Veut-on savoir ce qui a fait les Etats-Unis ce qu'ils sont? c'est la protection. Protection aux Etats-Unis.

Jusqu'à 1861, les Etats-Unis étaient plus ou moins libre-échangistes, à peu près comme le gouvernement McKenzie, et alors comme aujourd'hui au Canada ils achetaient plus qu'ils ne vendaient. La protection introduite en 1861 et maintenue jusqu'à nos jours a renversé la balance; aujourd'hui ils vendent ou exportent pour 166,000,000 de plus qu'ils n'importent ou achètent et sa population qui était alors de 31,000,000 est arrivée au chiffre actuel de 40,000,000.

## ETATS-UNIS.

## IMPORTATIONS.

1861.....	\$274,000,000
1877.....	492,000,000

## EXPORTATIONS.

1861.....	\$204,000,000
1877.....	658,000,000

Ces chiffres sont la meilleure preuve que les Etats-Unis prospèrent.

Telle est d'ailleurs l'histoire de toutes les nations commerciales.

A l'origine, lorsque l'Angleterre, à demi civilisée, sans industrie à l'intérieur et sans commerce à l'extérieur comme aussi sans navigation, invitait les marchands Italiens, Hollandais et Allemands à y apporter leurs marchandises, elle était sans influence politique comme sans richesse nationale. Au contact de ces étrangers, le peuple anglais s'initia bientôt aux secrets du commerce et de l'industrie, et avec le temps, les Rois d'Angleterre adoptèrent une politique de protection pour les manufactures; ils interdirent même l'entrée de ses ports aux exportateurs de l'Europe et de cette époque date la prospérité de la nation anglaise, sa puissance industrielle, commerciale, maritime et politique. Devenue maîtresse du commerce du monde entier, elle n'eut plus à craindre de la compétition et alors, mais alors seulement, elle invita les peuples de la terre à venir la voir et à partager avec elle ses marchés. La France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Etats-Unis, etc., acceptèrent le défi, et quel a été le résultat? La France a écrasé les raffineries de sucre de l'Ecosse et d'autres industries importantes de la Grande Bretagne, et les autres nations rivales, particulièrement les Etats-Unis, ont inondé ses villes des produits de leurs manufactures. Durant la guerre Turco-Russe qui vient de se terminer, la Belgique et les Etats Unis ont fourni aux parties belligérantes, des locomotives, des armes et autres matériels de guerre, à des prix qui défiaient les manufacturiers anglais. Enfin la conséquence de cette compétition, que l'Angleterre reçoit de tous côtés, est devenue si grave que le volume de ses exportations en souffre sérieusement, tandis que bien entendu celui

Protection et libre-échange en Angleterre.

de ses importations a considérablement augmenté, au point qu'en 1877 l'excédant de l'importation sur l'exportation (qui en 1874 n'était que de \$360,000,000) s'est élevé à \$710,000,000, c'est-à-dire juste la moitié plus.

Son commerce avec ses colonies en souffre également. Sans sortir du Canada, on voit que l'importation de la Grande Bretagne, depuis 1873, a diminué de près de moitié, tandis que celle des Etats-Unis a augmenté de \$4,000,000. Naturellement l'esprit pratique des anglais s'alarme avec raison à la vue de ces conséquences inévitables du libre échange et plusieurs demandent la protection. "Le fait est," disait récemment un des grands journaux de Londres, le *World*, "que nos manufacturiers n'ont pu conserver ce qu'ils avaient, et que l'Angleterre, qui autrefois ne craignait pas de rivale dans le commerce, est maintenant assiégée par des compétiteurs qui la pressent de si près que ce qui lui reste de suprématie manufacturière est en danger. Les puissances qui sont rigoureusement protectionnistes se sont frayés un chemin à travers la libre échangiste Angleterre, avec une telle rapidité qu'il est difficile de les suivre. Après s'être assurés du contrôle absolu de leurs propres marchés, ils ont envahi les nôtres. L'Angleterre perd par sa politique de libre échange, tandis que ses rivales gagnent par la protection. Et l'on nous dit de ne faire aucun cas de cet état de choses, parce que, pour le sucre par exemple, la masse des consommateurs bénéficie des sucres à bon marché de la France et de l'Autriche, bien que les raffineurs anglais aient été obligés de fermer leurs établissements. Si le même procédé, ajoute le *World*, doit être appliqué tout autour de nous—et sans réciprocité il peut aisément l'être—nous serons enfin sans manufactures à protéger. *If the same process be applied all round—as without reciprocity it easily may—we must in the long run be left without industries to protect.*

Protection en  
France.

L'on pourrait ici multiplier les leçons de l'histoire sur cette question pourtant si simple de la protection. Pour être bref, nous terminerons par l'exemple de la France. A la fin du dernier siècle, le gouvernement français, cédant à l'empire des théories de la liberté en tout et partout, en commerce comme en politique, en vogue à cette époque, adopta le libre-échange, et la conséquence fut l'envahissement par l'Angleterre des marchés de la France et la ruine presque totale de son industrie, de son commerce et de sa marine, que l'immortel Colbert avait créée comme par enchantement par la protection. Il a fallu le génie et le nom de Bonaparte pour abattre les partisans du libre-échange. Prenant pour maxime que l'Etat qui, dans les circonstances du monde moderne, adopterait les principes du libre-échange, serait bientôt réduit en poussière, Napoléon Ier entoura l'industrie française d'une protection bien entendue qui a été maintenue par ses successeurs jusqu'à nos jours, et qui, en quelques années, a permis à la France de sortir de la guerre

avec la Prusse, prospère, riche et plus heureuse que ses vainqueurs. Immigration.

Electeurs du Bas-Canada, voulez-vous que l'ancienne prospérité revienne, cette prospérité qui existait du bon vieux temps du gouvernement couservacur, condamnez aux prochaines élections la politique de libre-échange du gouvernement libéral; votez contre les libéraux.

160. Pendant que le gouvernement McKenzie poursuit ainsi sa politique de libre-échange, qui a pour effet de chasser du pays une partie de notre population et de ruiner celle qui y reste, il fait des dépenses énormes pour attirer l'immigration. Le tableau suivant, emprunté aux *Comptes Publics*, est si curieux que nous ne pouvons résister à la tentation de le placer sous les yeux du lecteur :

Dépenses de E. Jenkins, agent d'immigration à Londres, nommé par le gouvernement McKenzie. Salaires et dépenses contingentes pour 8½ mois.....		\$27,591 78	
Employés et sous-agents.....		32,882 26	
Billets de passage, commissions.....		20,911 57	
(Comptes Publics 1875-76, page 116).			\$81,385 61
Transport des Mennonites en 1875.....		38,761 72	
Avances en argent.....		57,670 00	
(Comptes Publics 1875-76, page 118).			96,431 72
Transport des Mennonites en 1876.....		20,237 33	
Avances en argent.....		32,000 00	
(Comptes Publics 1876-77, page 110)			52,237 33
Transport des immigrants d'Iceland.....		35,287 14	
Avances en argent.....		47,700 00	
(Comptes Publics 1876-77, page 110).			82,987 14
Total.....			\$313,041 80

Tableau comparatif des dépenses pour l'immigration et quarantaine.

Comptes publics pour 1877-78, page XIX.

1872-3.....	\$287,368
1873-4.....	318,572
1874-5.....	302,770
1875-6.....	385,845
1876-7.....	353,951

Voyons les résultats comparatifs de cette dépense par le nombre d'émigrés que cet argent a fait venir dans le pays :

1872-3.....	50,050
1873-4.....	39,373
1874-5.....	27,382
1875-6.....	25,633
1876-7.....	27,076

Ce qui donne la dépense suivante par tête :

	Immigrants.	Coût.	Coût par tête.
1872-3.....	50,050	\$287,368	\$ 5 66
1873-4.....	39,373	318,572	8 16
1874-5.....	27,382	302,760	11 17
1875-6.....	25,633	385,845	15 40
1876-7.....	27,076	353,951	13 06



Abus du pa-  
tronage pu-  
blic.

170 L'on se demandera sans doute comment il se fait que le gouvernement McKenzie ait pu poursuivre avec succès sa politique de ruine pour les intérêts Canadiens. Les moyens employés sont nombreux ; nous en signalerons quelques-uns.

L'argent américain a eu sa part d'influence auprès d'un certain nombre de représentants.

Indépen-  
dance du par-  
lement.

L'espérance de voir d'anciens rêves d'annexion se réaliser a eu de l'effet sur d'autres.

Les gros salaires ont soutenu le zèle des uns. Un ministre qui comme retire \$8000 par an (à part ses fraise de voyage,) ne s'aperçoit guère des temps durs.

Les gros contrats excitent l'appétit des autres et assurent leur appui. Exemple, l'Orateur Anglin, et MM. Jones, Vail, Norris, etc. Voici le compte de l'Orateur Anglin et l'on verra qu'il était assez gras pour ébranler son indépendance politique.

ACHAT DES MEMBRES.

Anglin, Jo-  
nes etc.

ANGLIN (Orateur.)

POUR ANNONCES, IMPRESSIONS, Etc.

1885.....	\$ 8,216 31	
1876.....	10,933 24	
1877 (trois mois).....	2,709 55	
(Votes et D. 1877, page 235).		\$21,159

JONES ET VAIL (Ministres.)

Impressions en 1875.....	\$10,900	
" " 1876.....	14,278	
		\$24,478

NORRIS (Député.)

Sa part de profits dans le transport des lisses d'acier. 42,000

BANNATYNE (Député.)

Provisions fournies en 1875-76.....	10,705	
" " 1876-77.....	23,690	
		34,395

CUNNINGHAM (Député.)

Provisions fournies en 1875-76.....	1,873	
" " 1876-77.....	2,142	
		4,015

McLEOD (Député.)

Provisions sur l'Intercolonial..... 8,000

LAFLAMME ET JETTÉ.

Laflamme  
Jetté & Cie.

Spéculation du Canal Lachine (bénifice)..... 44,000

\$178,047

(Voir rapport officiel des expropriations pour le Canal Lachine, pages 30, 38, 39, 49, 50, 52, 56, 96, surtout 46.)



MM. Laflamme et Jetté vendaient leurs terrains sur le canal Lachine à un profit de 150 pour 100 réalisant par cette jolie spéculation à même le Trésor Public un profit d'au-delà de \$44,000.

La corruption exercée par le gouvernement McKenzie a été si générale que le 26 avril 1877, il s'est vu dans l'obligation de passer un bill, appelé le bill de blanchissage pour écurer toutes les saletés qui souillaient la représentation nationale et exposaient plusieurs de ses membres à une amende de \$2000 par jour, pour chaque séance à la Chambre.

Whitewashing bill.

L'appas des honneurs, des places et des émoluments a été aussi offert aux ministres et aux membres, en récompense de leur dévouement à la politique anti-nationale du chef McKenzie.

Sir A. A. Dorion, juge en chef, salaire.....	\$ 6000
L'Hon. D. A. MacDonald, Lieut.-Gouv. d'Ontario....	10000
L'Hon. Luc Letellier, Lieut.-Gouv. de Québec.....	10000
L'Hon. Joseph Cauchon, Lt.-Gouv. de Manitoba.....	8000
L'Hon. David Laird, Lt.-Gouv. du Nord Ouest.....	7000
L'Hon. W. Ross, collecteur de Douanes.....	3000
Le juge Fournier.....	7000
M. Edgard.....	6000
Ex-Sénateur Foster.....	109000
M. Stirton.....	3000
M. E. B. Wood.....	5000
M. Richards.....	5000

Gouvernement de places.

M. Palmer proposa le 30 mars 1875 que le salaire des juges de la Cour Suprême fut de \$6000 au lieu de \$7000. Bien entendu les libéraux qui aiment les gros salaires et qui convoitait déjà une place de juge à la Cour Suprême, votèrent contre cette motion. (Votes et Délib., page 289)

Pour remédier à tous ces abus révoltants du patronage public, M. Ouimet, M. P., pour Laval, proposa à la Chambre le 16 avril 1878, de passer une loi pour empêcher un membre d'accepter une place, "à moins qu'il n'ait cessé six mois auparavant d'occuper un siège dans le dit Sénat ou Chambre des Communes du Canada." (Votes et Délib. page 286)

Motion Ouimet.

Quelques libéraux, comme MM. Blake et Holton ont voté pour la motion de M. Ouimet; mais il va sans dire que les libéraux ont voté contre la proposition de M. Ouimet.

Les mêmes moyens d'adhésion ont été employés parmi les électeurs. On mit à la porte d'anciens serviteurs publics et on les remplaça par des partisans éprouvés. Les officiers que l'on ne pouvait convenablement traiter aussi rigoureusement furent mis à la retraite. En 1877, par exemple, le gouvernement avait 5 employés à la pension au-dessous de 40 ans, 7 entre 40 à 50 ans et 41 entre 50 à 60 ans. En tout, il avait 276 employés à la retraite, retirant \$113,028.49. (Comptes publics 1876-77, pages 97-104.)

Pensions.

Enfin on créa foule de nouvelles places pour satisfaire les exigences toujours croissantes des amis. On donna des contrats et des sous-contrats. On nomma des jobbers surveillants de leurs propres travaux; on offrit de l'ouvrage aux ouvriers et journaliers seulement qui se disaient rouges. On établit dans tous les comtés des bureaux de poids et mesures; on multiplia les bureaux de poste jusqu'à en ouvrir dans les côtes et concessions; on enleva aux Chambres de Commerce les nominations de syndics des faillites et banqueroutes et on les plaça entre les mains du gouvernement fédéral, qui aujourd'hui maintient la loi de banqueroute pour plaire aux syndics qui font fortune. Tout cela est ruineux pour le pays, il est vrai; qu'importe c'est indispensable pour conserver le Grand Maître McKenzie au pouvoir.

Considérez, Messieurs les Electeurs du Bas-Canada, ce qui se passe à l'heure qu'il est dans différents comté. Nous avons le renouvellement des menaces et des promesses de 1876. Electeurs, rouges ou bleus, défiez-vous de ces promesses.

Comptes pu-  
blics. Les tableaux suivants copiés des comptes publics pour 1876-1877, suffiront pour nous donner une idée de l'économie du gouvernement libéral.

Pour le gouvernement civil, à Ottawa seulement, en comparant l'année 1872 du temps des conservateurs avec l'année 1877, voici ce que l'on trouve aux comptes publics, pages 25 à 42 :

Salaires des Départ.	En 1872		En 1877.	
	Nombre d'employés.	Salaires.	Nombre d'employés.	Salaires.
Bureau du Gouverneur.....	8	\$7,851	8	\$10,092
Conseil Privé.....	11	16,789	13	21,444
Justice.....	19	13,406	18	21,500
Milice.....	27	33,840	29	42,192
Secrétaire d'Etat.....	23	28,916	29	38,336
Secrétaire Provincial.....	17	22,055	39	47,186
Receveur Général.....	14	21,565	15	26,452
Finances.....	31	42,506	41	56,900
Douanes.....	22	27,636	22	34,320
Intérieur ... ..	17	21,038	22	30,777
Travaux Publics.....	30	43,184	33	55,150
Postes.....	70	63,552	98	82,239
Agriculture.....	25	26,960	25	32,123
Marine.....	19	22,644	21	32,304
	323	\$391,942	413	\$536,815

Ainsi, en cinq années, les libéraux ont trouvé le moyen d'ajouter 90 employés nouveaux dans les départements d'Ottawa seulement et d'augmenter les dépenses d'employés de \$144,673.

Mettons maintenant en regard les principaux chefs de dépenses :

	1872 Page XXIX des comptes publics.	1877 Page XXXI des comptes publics.
Employés publics (voir gouvern. civil, pages 25 à 42).....	\$392,942	\$536,815
Administration de la Justice....	346,847	565,597
Pénitenciers.....	205,111	303,168

XIX

Législation.....	393,963	596,006
Pensions .....	62,251	112,531
Fonds de retraite.....	38,842	104,826
Administration, Edif. Publics...	865,563	1,262,823
Douanes .....	528,735	721,604
Accise.....	142,732	211,157
Postes .....	929,609	1,705,311
Travaux Publics (entretien).....	1,005,443	2,351,832
Police montée .....	0,000,000	352,749
Poids et mesures .....	0,000,000	111,085
	<u>\$4,912,038</u>	<u>\$8,035,524</u>

RÉSUMÉ.

Dépenses en 1877.....	\$8,935,524
“ 1872.....	<u>4,912,038</u>
Augmentation par année.....	\$4,023,486

Le gouvernement de M. MacKenzie ne peut pas indiquer pour cette immense augmentation de dépenses l'augmentation des affaires, puisqu'il y a à peine quelque différence.

Revenu en 1877.....	\$22,059,274
“ 1872.....	<u>20,344,461</u>
Différence .....	\$1,714,813

Ainsi, pendant que les revenus n'ont augmenté que de **7** p. 100, les dépenses ont augmenté de **100** pour 100.

Revenu des douanes en 1872.....	\$12,787,982
“ “ 1877.....	<u>12,546,987</u>
Diminution de revenus en 1877.....	\$ 240,995
Augmentation des frais de collection.....	\$ 192,869

DEPARTEMENT DES DOUANES.

	Revenus perçus.	Frais de collection.
1872-3 .....	\$12,954,164	\$567,765
1873-4 .....	14,325,192	658,299
1874-5 .....	15,351,011	682,673
1875-6.....	12,823,837	721,008
1876-7.....	12,546,987	721,604

Veut-on savoir ce qu'a coûté les frais de collection pour chaque \$100? Le tableau suivant nous le dira :

1872-3 .....	\$4 35
1873-4.....	4 56
1874-5.....	4 44
1875-6.....	5 61
1876-7.....	5 75

Il paraît que Montréal s'est distingué sur ce titre. Notre bonne ville a vu d'admirables choses à notre douane. Pendant que les revenus diminuaient, les frais de collection—

lisez le nombre d'employés—augmentaient, comme en fait  
foi le tableau suivant :

	Revenus perçus.	Frais de collection.
1872-3.....	\$5,011,154	\$ 87,700
1873-4.....	5,639,000	95,800
1874-5.....	5,863,700	99,800
1875-6.....	4,235,300	117,300
1876-7.....	3,865,410	118,000

#### DÉPARTEMENT DU REVENU.

A l'accise, même résultat qu'aux douanes :

	Revenus perçus.	Frais de collection.
1872-3.....	\$4,460,681	\$171,704
1873-4.....	5,594,903	206,935
1874-5.....	5,069,687	199,253
1875-6.....	5,563,487	218,359
1876-7.....	4,941,897	211,157

#### DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

A l'administration de la justice, nous allons trouver matière à édification. Nos ministres de Québec feignaient de s'étonner de l'augmentation dans les frais de l'administration de la justice pour notre province. Que vont-ils dire sur ce qui s'est produit à Ottawa depuis 1872-73 ? Il y a là une augmentation de \$166,600 en quatre ans ! Voici ce que disent les *Comptes-Publics* :

1872-3.....	\$998,966
1873-4.....	459,037
1874-5.....	497,405
1875-6.....	544,091
1876-7.....	565,597

#### FONDS DE PENSIONS.

1872-3.....	\$ 49,204
1873-4.....	56,453
1874-5.....	63,656
1875-6.....	110,201
1876-7.....	112,531

#### FONDS DE RETRAITE DES EMPLOYÉS.

1872-3.....	\$ 53,026
1873-4.....	64,442
1874-5.....	77,298
1875-6.....	101,627
1876-7.....	104,826

#### DEPENSES ORDINAIRES.

		Augmentation.
1872-73.....	\$19,174,647	\$.....
1873-74.....	23,316,316	4,141,669
1874-75.....	23,713,071	4,538,424
1875-76.....	24,488,372	5,313,625
1876-77.....	23,519,301	4,344,654

Total de l'augmentation des dépenses ordinaires en 4 ans. \$18,338,372

## Tableau des Revenus et Dépenses (depuis la Confédération.)

Année.	Dépense.	Revenu.	Surplus.	Déficit.
	\$	\$	\$	\$
1867-8	13,486,092	13,687,928	201,836	.....
1868-9	14,038,084	14,374,174	341,090	.....
1869-70	14,345,509	15,512,225	1,166,716	.....
1870-1	15,623,081	19,335,560	3,712,479	.....
1871-2	17,589,468	20,714,813	3,125,345	.....
1872-3	19,174,647	20,813,469	1,638,822	.....
1873-4	23,316,316	24,205,092	888,776	.....
1874-5	23,713,071	24,648,715	935,644	.....
1875-6	24,488,372	22,587,587	.....	1,900,785
1876-7	23,862,892	22,059,274	.....	1,803,618
Total de l'excédant de 1868 à 1875.....			\$12,010,708	
Total des Déficits en 1876 et 1877.....				\$3,704,403

La conséquence de tout cela a été l'augmentation de la dette publique dans des proportions affreuses :

1872-3.....	\$ 130,778,008.63
1873-4.....	141,163,551.33
1874-5.....	151,663,401.62
1875-6.....	161,204,627.86
1876-7.....	174,675,834.97

Pour toutes ces extravagances, il a fallu nécessairement taxer le peuple,

En connaissant la quantité totale de marchandises importées et la quantité totale de droits que ces marchandises ont payés à la douane en entrant, on connaîtra le tarif établi par l'ancien gouvernement. Si la même quantité de marchandises donne aujourd'hui un droit plus élevé, c'est que les droits auront naturellement été augmentés. Du reste, le ministère rouge, la première année qu'il est arrivé au pouvoir, nous a précisé le montant d'augmentation de taxes qu'il voulait nous imposer. Voici ce que nous disait M. Cartwright le ministre des finances :

Dette publique.

Il va falloir augmenter la taxation d'un sixième, c'est-à-dire ajouter trois millions au revenu qui est maintenant de dix-huit millions..... A part différentes taxes spéciales, nous proposons d'élever à 16½ tous les articles qui paient 15 p. 100. (Page 35, discours de M. Cartwright de 1874.)

Taxes augmentées.

Ce qu'il proposait de faire, c'est-à-dire une augmentation d'à peu près 2 pour 100 s'accorde exactement avec les chiffres suivants. Que l'on étudie bien ces tableaux :

	Importation.	Droits.	Prop.
1873.....	\$128,011,281	\$13,017,730	10½
1877.....	99,327,962	12,548,451	12½

Si l'Hon. M. MacKenzie n'avait pas augmenté les taxes, s'il nous avait laissé payer 10½ p. 100 sur les importations de 1877, nous aurions payé la somme de **\$10,098,342** aux

douanes. C'est donc un surplus de taxe de **\$2,450,109** prélevé sur le peuple. Cette taxe existe depuis 1874, et voici depuis cette année le tableau des importations :

	Importations.	Droits perçus.	Si eût été 10% p. 100.	Surplus de taxe.
1873.....	\$128,011,281	\$13,017,730	\$13,017,730	\$0,000,000
1874.....	128,213,582	14,421,882	13,035,058	1,386,824
1875.....	123,070,283	15,361,382	12,512,000	2,849,382
1876.....	93,210,346	12,833,114	8,476,384	3,356,730
1877.....	99,327,962	12,548,451	10,598,342	2,450,109
Surplus de taxe en 4 ans.....				<b>\$10,043,045</b>

Voilà le bénéfice net de l'administration des libéraux. Ils ont prélevé sans besoin et sans nécessité sur le peuple la lourde taxe de **\$10,000,000** pour emplir les poches de leurs favoris, car nous avons prouvé plus haut qu'ils ont augmenté les salaires des employés de la somme énorme de \$4,000,000 par année, soit pour quatre années la somme de **\$16,000,000**, sans compter les escamotages de toutes sortes sur les canaux et les chemins de fer.

Ces chiffres sont plus éloquents que les contrats et les promesses de places. La mauvaise administration du gouvernement McKenzie a été cause que sa majorité a été réduite, depuis les dernières élections générales en 1874, de 100 à 42 voix (sur 206 membres). Aux élections partielles qui ont eu lieu durant ces cinq ans, le parti conservateur a gagné plus de 25 comtés, entr'autres les suivants :

Elections Fédérales.

Deux-Montagnes,  
Chambly,  
Drummond et Arthabaska,  
Charlevoix,  
Kamouraska,  
Bellechasse,  
Berthier.

La réaction qui s'est si cruellement fait sentir contre le gouvernement McKenzie continue toujours ; elle n'est pas particulière à un district, à un comté ou à une province ; elle est générale dans toute la Puissance ; à la Colombie anglaise et au Nouveau-Brunswick, le parti conservateur vient de remporter la victoire aux élections locales. Le gouvernement McKenzie sera indubitablement battu aux prochaines élections fédérales.

109  
voici

plus  
taxe.  
00,000  
86,824  
49,382  
56,730  
50,109

43,045

. Ils  
ble la  
es de  
s ont  
ne de  
ne de  
outes

s pro-  
erne-  
uite,  
à 42  
nt en  
plus

re le  
t pas  
elle  
laise  
t de  
erne-  
aines

# MORALE

PROFESSEUR

Il y a une morale pour tous les hommes, une morale qui est la même partout, une morale qui est la même à toutes les époques. Cette morale est la morale de Dieu, la morale de la nature, la morale de la raison. Elle est simple, elle est claire, elle est éternelle. Elle nous enseigne à être justes, à être bons, à être courageux. Elle nous enseigne à respecter les autres, à respecter la loi, à respecter la vérité. Elle nous enseigne à être fiers de ce que nous sommes, à être fiers de ce que nous faisons. Elle nous enseigne à être fiers de notre pays, à être fiers de notre civilisation. Elle nous enseigne à être fiers de notre Dieu, à être fiers de notre religion. Elle nous enseigne à être fiers de notre humanité, à être fiers de notre espèce. Elle nous enseigne à être fiers de notre existence, à être fiers de notre vie. Elle nous enseigne à être fiers de notre destin, à être fiers de notre avenir. Elle nous enseigne à être fiers de notre gloire, à être fiers de notre honneur. Elle nous enseigne à être fiers de notre liberté, à être fiers de notre indépendance. Elle nous enseigne à être fiers de notre dignité, à être fiers de notre noblesse. Elle nous enseigne à être fiers de notre grandeur, à être fiers de notre puissance. Elle nous enseigne à être fiers de notre gloire, à être fiers de notre honneur. Elle nous enseigne à être fiers de notre liberté, à être fiers de notre indépendance. Elle nous enseigne à être fiers de notre dignité, à être fiers de notre noblesse. Elle nous enseigne à être fiers de notre grandeur, à être fiers de notre puissance.

## MORALE

## TRÉSOR PUBLIC VOLÉ !

## AVOIR

Page 21 — Augmentation de taxes prélevées sur le peuple par le gouvernement MacKenzie .....	\$10,043,045
---	--------------

## DÉPENSES

Plus haut, page 2—Empoché par Phelan .....	\$14,000
“ Gallaher .....	5,000
“ A. Wilson .....	2,500
“ page 3—Havre de Goderich .....	29,525
“ page 4—Perdu faute d'avoir accepté les soumissions faites à l'ancien gouvernement pour le canal Welland .....	249,440
“ page 4—Perdu en refusant les plus basses soumissions pour le canal Welland .....	126,008
“ page 5—Gaspillé sur le Pacifique. ....	7,798,084
“ page 15—Payé pour les folies de E. Jenkins .....	81,385
“ page 15—Présents aux Memonites et aux émigrés d'Icelande .....	247,233
“ page 16—Achat des membres .....	178,047
“ page 21 — Augment. des dépenses dans les départements publics.....	18,419,507
Total des pertes sans intérêt.....	\$27,086,406



# LA RUINE A L'INTERIEUR

QUAND LA FORTUNE EST A LA PORTE

## LA PROTECTION DOIT NOUS SAUVER

### I.—LE TERRAIN DE LA PROCHAINE LUTTE.

Les élections fédérales de 1878 vont décider de l'avenir du Canada; car il s'agit de savoir si nos industries nationales doivent vivre ou périr.

Pendant que nos manufactures et nos moulins se ferment et sont vendus par le shérif, le gouvernement MacKenzie qui peut les sauver par la protection, refuse aveuglement d'agir. Il déclare même qu'il fera les élections sur ce principe. Voici comment M. Cartwright, le ministre des finances, pose les conditions de la présente lutte dans son exposé financier :

Maintenant, M. l'Orateur, sans vouloir soulever une discussion oiseuse, je crois qu'il est bon que la Chambre sache clairement, distinctement, qu'elle est cette question, et connaisse bien le contraste frappant qu'offrent notre politique et celle de nos adversaires. Dans un discours qu'il a prononcé sur cette question, il y a quelques mois, l'honorable chef de l'Opposition s'est exprimé comme suit :

« Vous (les cultivateurs) qui, dans une saison de stérilité, pourriez trouver une compensation pour ces faibles récoltes dans les prix plus élevés qu'elles vous rapporteraient, vous vous trouvez déçus dans votre espoir. Même le peu de produits que les tempêtes vous ont laissé se

« trouve sans valeur lorsque les marchés du Canada sont inondés par les produits des Etats de l'Ouest. Devons-nous souffrir un pareil état de choses? Ne devons-nous pas dire: le Canada aux Canadiens et protégeons nos marchés pour nous-mêmes? Ne devons-nous pas dire: si nous avons une pauvre récolte, qu'elle serve à nos concitoyens qui nous en donneront un prix raisonnable; si elle est abondante, ne nous contentons pas de nos seuls marchés, allons aux lointains marchés européens, et disons aux Etats-Unis: 'Nous vous permettons d'apporter vos produits sur nos marchés; à votre tour, accordez-nous le même privilège et laissez-nous envoyer nos produits sur vos marchés.' »

Pour le moment mon intention n'est pas de commenter ni ce discours remarquable ni ces remarquables résolutions, mais de vous faire remarquer qu'ils sont en absolue contradiction avec la politique de notre gouvernement.

Je dois ajouter que je ne crois pas qu'il serait sage, pour des raisons politiques—lors même que nous n'en aurions pas d'autres,—d'assimiler notre système à celui des Etats-Unis. Je pense qu'une augmentation considérable de l'impôt entraverait sérieusement le véritable progrès industriel et tendrait à détourner le peuple d'occupations moins productives. Il n'y a pas de doute qu'elle démoraliserait la classe commerciale et introduirait une vaste contrebande parmi grand nombre de nos concitoyens.

Il me semble voir deux voies ou routes devant nous. L'une, celle que j'ai indi-

qué plus haut et que le gouvernement se propose de suivre ; l'autre,—que j'espère bien ne pas voir adoptée,—de nous lancer encore dans de folles entreprises, de contracter

encore des engagements dont nous n'avons pas calculé le prix, et d'imposer des taxes injustes dans l'espoir de donner par là un faux stimulant à la dépression actuelle.

## II.—COMMENT RETENIR TOUS LES ANS VINGT MILLIONS DANS LE PAYS.

Toute la question est de savoir si

Pour s'enrichir, il vaut mieux faire son ouvrage soi-même ou payer pour le faire exécuter.

Nous avons besoin, pour notre subsistance, d'une certaine quantité de produits importés, valant en moyenne \$100,000,000 par année. Nous produisons, en revanche, des articles d'exportation qui nous rapportent, disons \$80,000,000. La balance réelle que nous avons à déboursier tous les ans, déduction faite de toutes fausses valeurs, est de \$20,000,000.

Voici le tableau de notre commerce depuis 10 années :

	Import.	Export.	Déficit.
	\$	\$	\$
1868..	73,459,644	53,361,067	20,098,577
1869..	70,415,165	56,618,980	13,796,185
1870..	74,814,339	67,045,868	7,768,471
1871..	96,092,974	64,320,585	31,772,386
1872..	111,430,527	69,894,538	41,534,989
1873..	128,011,281	80,384,012	47,627,269
1874..	128,213,582	78,787,832	49,475,750
1875..	123,970,283	70,749,660	52,320,623
1871..	93,210,346	73,731,474	19,478,872
1877..	99,327,962	68,764,285	20,563,677

Voilà notre grande et grave maladie. Au lieu de nous enrichir, nous nous appauvrissons tous les ans. Si les gouvernements et les grandes corporations n'importaient pas d'argent au moyen d'emprunts, le pays se viderait de numéraire avant deux ans. Mais cet approvisionnement factice ne peut nous

assurer la prospérité. Les emprunts sont, par les intérêts qu'ils exigent, une nouvelle cause d'épuisement. Il faut ajouter tous les ans quelque chose comme \$10,000,000 que nous avons à payer à l'étranger pour intérêts, et si ce système continue, il arrivera un moment où tout ce que nous possédons appartiendra aux étrangers, car notre pays ne produit ni or ni argent pour remplacer celui qui s'en va.

Pouvons-nous nous suffire à nous-mêmes ? Pouvons-nous importer moins et exporter plus ? Pouvons-nous fabriquer nous-mêmes une certaine quantité d'articles que nous achetons aujourd'hui, de manière à retenir dans le pays les \$20,000,000 que nous en faisons sortir ? Si nous le pouvons, est-ce désirable ? Les libéraux disent que ce n'est pas désirable. Voilà la position absurde dans laquelle ils se sont mis.

Maintenant, nous allons procéder sur certains articles de commerce pour établir qu'en pratique la protection est possible, sans nuire au revenu d'un côté, et sans peser, de l'autre, sur le consommateur. Dans le tableau suivant se trouvent les principaux articles actuellement importés et que nous pourrions produire. Avec un tarif de 33 1/3 p. 100 sur ces objets, voici le résultat que nous aurions :

	Importation actuelle	Droits	Réduction- proba- ble d'impor- tation.	Droit de 3% p. 100.
Ale, bière et porter...	\$ 170,884	\$ 39,161	\$ 70,000	\$ 23,333
Beurre.....	41,290	7,233		
Fromage ...	13,925	2,455		
Suif.....	268,604	25,183		
Viandes...	1,090,509	129,142		
Vian des conservées	103,091	17,520		
Savon com- mun.....	3,491	5,414		
Empois.....	59,809	17,989		
Whisky...	127,500	145,246	50,000	16,666
Sucre fabri- qué.....	5,100,000	2,209,000		
Sucreries...	71,719	23,441		
Balats et brosses...	37,043	6,483		
Meubles...	283,498	49,620	50,000	16,666
Voitures...	98,913	16,686	25,000	8,333
Atelages...	93,453	16,307	50,000	10,000
Harnais et sellerie...	47,443	8,303	20,000	6,666
Vaisselle et poterie...	362,868	63,418	150,000	50,000
Cordages...	29,517	5,166		
Coton fabri- qué.....	7,345,000	1,285,500	2,000,000	666,666
Miroirs (étamage).	59,996	10,500	20,000	6,666
Verre com- mun.....	231,824	49,320	50,000	16,666
do do.....	41,682	72,058	150,000	50,000
Bois sciés...	110,616	19,359		
Bois manu- facturé.....	475,000	85,000	100,000	33,333
Autre.....	669,000		200,000	66,666
Locomotives	114,841	30,598	50,000	16,666
Caoutchouc manufactu- ré.....	260,000	40,000	60,000	20,000
Fourrures manufactu- rées.....	246,131	43,074	50,000	16,666
Fer manu- facturé...	2,759,000	584,930	1,000,000	333,333
Chaussures	302,111	52,572		
Prelarts...	152,885	26,750	50,000	16,666
Machines à coudre....	138,843	24,298		
Lainage et tweed.....	9,000,000	1,550,000	4,000,000	1,333,333
Lin et chanvre...	391,033			
Orges.....	157,144			
Avoine.....	610,682			
Blé d'Inde.	4,239,548			
Farine.....	3,000,000			
Farine de blé d'Inde	878,000			
Sel.....	347,000			
<b>Totaux</b> ...	<b>39,974,443</b>	<b>6,601,117</b>	<b>3,135,000</b>	<b>2,818,325</b>
<b>Diminution de droits</b> .....		<b>3,742,792</b>		

Voici la conséquence de ce remaniement de tarif. Au lieu d'importer pour \$40,000,000, nous n'importerions que pour \$8,000,000 d'une certaine quantité d'articles que nous pourrions appeler les articles de luxe de cette classe, tels que les belles indiennes, les draps et les objets de fantaisie en fer. Les riches seuls auront à payer les \$2,800,000 de droits. Si nous fabriquons les trente-deux autres millions, la matière première nous coûterait à peine \$12,000,000, peut-être moins. Nous voici avec le tableau suivant :

Importation actuelle.....	\$40,000,000
Moins : importation des mêmes arti- cles.....	8,000,000
	<u>\$32,000,000</u>
Moins pour matières premières.....	12,000,000
Argent retenu dans le pays.....	\$20,000,000

Il restera un déficit de \$3,742,792 dans le coffre public. Nous élèverions les droits sur les articles de luxe proprement dits, tels que les suivants :

Importation.	Valeur.	Droits ac- tuels. Ad Valorem on 1%
Cigares.....	173,498	47,924
Café.....	320,000	42,000
Brandy.....	494,943	355,888
Gin.....	174,563	411,331
Rum.....	67,909	185,443
Vins mousseux.....	89,837	28,451
Parfumerie, savon de luxe.....	27,000	7,000
Cartes à jouer.....	15,000	4,042
Currants.....	173,000	30,000
Raisin.....	401,000	70,318
Objets en ivoire.....	45,859	8,026

Plumes et ornements	180,095	31,517
Articles de couture	685,259	119,925
Dentelles	648,858	113,553
Chapeaux de soie etc.	648,484	113,486
Objets d'enfants	461,899	80,833
Bijoux	294,138	51,489
Argentierie, etc.	221,517	38,759
Peinture et couleurs	303,141	53,054
Parfums	214,215	37,448
Pianos	343,263	60,072
Soieries, satins et velours	1,126,188	197,085
Papeterie de luxe	464,000	81,372
Petits articles de luxe	2,756,515	482,470
Montres, etc.	127,556	22,324
Tapis	698,319	122,206
Fruits	400,000	40,000

\$2,819,399

Nous pouvons remanier le tarif de manière à doubler ces droits, car personne ne souffrirait d'un nouvel impôt sur les cigares importés, les bijoux, les soies, les coignacs, etc. Nous ferions de même sur les spiritueux, fabriqués dans le pays. Ces droits donnent aujourd'hui \$2,650,000; on peut sans inconvénient les augmenter de 50 p. 100.

Nous aurons donc en définitive le tableau suivant :

Augmentation de droits sur articles de luxe	\$2,819,399
Augmentation d'accise sur spiritueux	1,325,000
	<hr/>
	\$4,144,399

### III.—LES LIBÉRAUX REFUSENT CES BIENFAITS.

Ce plan ne saurait faire de mal à personne. Eh ! bien, le *National*, l'organe des libéraux en Bas-Canada, le repousse dans les termes que nous soumettons aux lecteurs. Ecoutez-le :

Déficit à combler..... \$3,742,792

Marge..... \$ 401,607

Conservation dans le pays d'un capital de **\$20,000,000 !**

Sait-on ce que c'est que le capital annuel de \$20,000,000 :

2,000 manufacturiers gagnant \$4,000 par année..... \$ 8,000,000

25,000 chefs de famille gagnant \$10 par semaine..... 12,000,000

---

\$20,000,000

Imaginez maintenant quelle impulsion l'agriculture recevrait si nous avions subitement 27,000 familles, c'est-à-dire 150,000 bouches de plus dans le pays ayant \$20,000,000 à dépenser par année.

Qu'on nous dise si un seul consommateur souffrirait de ce tarif. Serait-ce le pauvre ? Mais les objets nécessaires à la vie ne sont pas augmentés d'une manière factice et si les produits se vendent un peu plus cher, c'est que l'élevation des gages aura justifié cette hausse ? Serait-ce le riche ? Mais il n'aura à payer à la douane que le montant qu'il paie aujourd'hui, tandis qu'il aura sa large part des \$20,000,000 qui restent dans le pays. Serait-ce l'agriculteur ? Mais il vendra tous ses produits plus cher. Il y a une chose certaine, c'est qu'à la fin de l'année, quels qu'aient pu être les prix, il y aura \$20,000,000 de plus dans la population.

(Du *National* du 7 Août.)

Si la théorie de la *Minerve* valait quelque chose, l'Angleterre, aujourd'hui, le plus riche pays du monde, devrait être complètement ruinée. En effet la métropole a constamment contre elle la

balance du commerce. En 1866, elle importait pour \$295,200,274, pendant qu'elle n'exportait que pour £188,417,536. Cependant il y a plus d'argent en Angleterre que jamais et c'est encore à Londres que se font les plus gros emprunts. Loin d'être un signe de décadence, le surplus des importations sur les exportations est, pour certains économistes réputés aussi forts que ceux de la *Minerve*, une marque de prospérité. La proportion du surplus des importations sur les exportations est alors considérée comme la proportion des profits faits. Ainsi ces économistes pensent qu'un homme qui exporte du Canada pour \$1,000 de produits et qui importe pour \$1,200 est un homme qui a fait \$200 de bénéfice, et ils n'en croient pas plus pauvre parce qu'il avait au retour \$200 de plus qu'il n'avait au départ. Pourtant, cet homme avait importé plus qu'il n'avait exporté. Nous pensons comme eux; c'est pourquoi nous croyons que le Canada, loin de perdre chaque année les \$20,000,000 dont la *Minerve* parle, gagne, au contraire, cette somme et plus encore.

C'est à regret que nous constatons, chez les libéraux, le parti pris

IV.—COMMENT NOUS SOMMES RUINÉS.

Est-il bien vrai qu'un homme qui va vendre à l'étranger pour \$1,000 et qui en revient avec d'autres marchandises valant \$1,200 s'est enrichi de \$200? Oui, s'il n'a payé que \$1,000 pour ces \$1,200. Oui encore si ce surplus de \$200 de marchandises reste dans son capital pour lui aider à former de nouveaux produits. **MAIS NON**, s'il s'est endetté de \$200 ou s'il a dû déboursier \$200 pour importer ces produits et surtout si au lieu de les conserver dans son capital il a dû les consommer pour sa subsistance. Car alors il est clair qu'il s'est appauvri de \$200, puisqu'ils sont sortis de sa bourse et qu'il n'y a rien à la place.

Y a-t-il longtemps que la balance

de fermer les yeux à l'évidence. Le pays souffre de mille misères et ils semblent se glorifier de leur impuissance. Notre industrie est morte; nos manufactures sont fermées; notre commerce est ruiné, et quand nous leur demandons ce qu'ils entendent faire pour nous tirer de là, ils nous répondent en souriant, en nous montrant une page de Bastiat, de McCulloch ou de Stuart Mill: "Voyez-vous, cet auteur prouve que nous sommes prospères. La balance du commerce étant contre nous, il est prouvé que nous sommes riches, car nous nous enrichissons de tout le surplus de marchandises importées par nous."

Leur moyen de développer les ressources du pays ne va pas plus loin que cela. Ils n'ont rien à suggérer, rien à promettre, rien à essayer. Il faut laisser faire et nous laisser crever de faim jusqu'à ce que ça change par la grâce de Dieu.

du commerce est contre l'Angleterre? Seulement depuis 1853. Par un tableau que nous avons sous les yeux, il est établi que de 1760 à 1853, le surplus des exportations sur les importations anglaises se monte à £600,000,000 stg. N'est-ce pas aussi dans cet espace de temps que l'Angleterre a accumulé cette immense quantité de capital qu'on lui connaît? Si ce surplus était un indice de pauvreté, l'Angleterre n'aurait-elle pas été ruinée à jamais?

Du reste, le tableau du commerce anglais que donne le *National*, n'est pas complet. La moyenne de la balance de commerce contre l'Angleterre est à peine de £50,000,000 par année et comme l'An-



gleterre est dans une position à vendre ses produits aussi cher que possible, et à acheter les produits étrangers aussi bon marché que possible, il est naturel de supposer que cette différence est comblée par un surplus de prix dans ses ventes. Avec £300,000,000 elle réussit réellement à acheter pour £350,000,000 parcequ'elle est riche, prospère et qu'elle attend son heure et son prix soit pour vendre soit pour acheter.

Sommes-nous dans la même position? Qui oserait dire que oui. Nous n'avons point de capital; nous sommes obligés de sacrifier nos produits et nous restons dans l'obligation d'acheter aux prix qu'il convient aux étrangers de nous vendre.

Voici les placements de fonds que l'Angleterre a faits depuis 20 années :

Prêté aux gouvernements d'Europe, des Etats-Unis et des différents Etats et villes américaines.....	\$ 6,000,000,000
Aux chemins de fer américains.....	2,750,000,000
A différentes villes de l'Europe et de l'Amérique du Sud.....	450,000,000
Banques, télégraphes, compagnies d'assurance, docks etc., à l'étranger.....	150,000,000
Chemins de fer étrangers..	18,000,000
Mines.....	45,000,000
Au gouvernement de ses colonies.....	1,220,000,000
Aux villes de ses colonies.	280,000,000
Aux chemins de fer de ses colonies.....	340,000,000
Maisons de commerce anglaises dans les différentes parties du monde.....	200,000,000
	<b>\$11,053,000,000</b>

Moyenne d'intérêt 4 1/2%.....	\$ 442,120,000
Profit par navigation.....	300,000,000

Revenu annuel.....	\$ 742,120,000
Balance du commerce.....	360,000,000

**GAIN ANNUEL.....\$382,120,000**

Voici la situation du Canada en comparaison :

Emprunt des villes suivantes : Montréal, London, Ottawa, Québec, Trois-Rivières, Toronto, Winnipeg.....	\$ 18,000,000
Chemins de fer.....	222,000,000
Emprunt de gouvernement.....	182,000,000
Capitaux de Trust et Loan, compagnies de prêt, banques, assurances, navires.....	20,000,000

**\$442,000,000**

Moyenne intérêt 2 0/0.....	\$ 8,840,000
Balance du commerce.....	215,000,000
Fret, frais de change, etc...	8,000,000

**DÉBOURSÉS ANNUELS.....\$31,800,000**

Nous supposons que les cinq autres millions de la balance du commerce avec les autres pays est compensée par l'importation du capital des émigrants, des capitalistes, qui viennent faire des entreprises privées, etc.

Voilà la théorie du libre-échange et de la balance du commerce expliquée en deux mots.

L'Angleterre, malgré une balance du commerce de \$360,000,000 contre elle, retire d'autres sources \$742,120,000 par année.

Le Canada qui a une balance de commerce de \$15,000,000 par année contre lui, a pour toute compensation le privilège d'ajouter à ces déboursés \$16,800,000 de plus.

Voilà pourquoi les uns sont si riches et les autres si pauvres.

Voici les capitaux que nous avons fait venir par emprunt d'Angleterre depuis vingt années :

Villes : — London .....	\$ 350,000
“ Montréal .....	10,000,000
“ Ottawa .....	900,000
“ Québec .....	6,000,000
“ Trois-Rivières .....	120,000
“ Toronto .....	4,000,000
“ Winnipeg .....	250,000

Chemins de fer : —

Atlantic et St. Lawrence .....	\$ 7,000,000
Canada Southern .....	1,000,000
Grand-Tronc .....	150,000,000
Great Western .....	50,000,000
Lévis et Kenebec .....	250,000
Toronto, Grey & Bruce .....	2,000,000
Divers .....	2,000,000
Hudson & Annapolis .....	2,000,000
Banque North British .....	\$ 5,000,000
“ Montréal .....	2,000,000
Trust & Loan .....	6,000,000
Divers .....	2,000,000
Gouvernements .....	182,000,000
Travaux gouvernement impé- rial, dépenses militaires, en- retien de régiments .....	40,000,000

\$552,920,000

Voulez-vous savoir ce qui nous reste :

Espèce en Banques .....	\$ 5,761,910
Numéraire flottant (\$8 par tête) .....	32,000,000

\$37,761,910

Il nous manque donc \$515,000,000 ou \$26,000,000 par année, ce qui correspond à peu près avec le déficit que nous venons de constater.

Mais afin qu'il ne s'élève plus de discussion à ce sujet, nous allons d'un seul tableau faire disparaître tous les doutes et établir notre thèse. L'Angleterre tient un compte fidèle des métaux précieux qu'elle exporte ou qu'elle importe. Ce tableau, nous l'avons en notre possession : c'est celui de 1876. A la page 31 nous trouvons les informations suivantes :

	1872	1873	1874	1875	1876
Total de l'or et l'argent importés de l'Amérique Anglaise .....	£ 88,519	£ 21,307	£ 19,029	£ 12,434	£ 14,228
Exporté à l'Amérique Anglaise .....	23,900	256,200	24,000	81,050	85,200

Cela donnerait :

Exportation .....	\$2,032,080
Importation .....	623,649

Balance expédiée au Canada .... \$1,378,431

A première vue, ce tableau semble favorable à notre pays; mais détrompez-vous. Combien devait-il venir de numéraire en Canada par les emprunts que nous avons faits? En voici la liste :

	1873	1874	1875	1876
Emprunt du Gouvern. Fédéral .....	\$ 8,760,000	\$19,463,666	\$12,166,166	\$12,166,666
Emprunt du Gouvern. Local .....	2,500,000	3,697,083	.....	4,133,333
Montréal .....	1,000,000	3,700,000	.....	.....
Ottawa .....	2,000,000	.....	800,000	.....
Québec .....	.....	.....	.....	.....
Trois-Rivières .....	.....	.....	.....	.....
Winnipeg .....	.....	1,000,000	.....	.....
Toronto .....	.....	200,000	.....	100,000
Chemin de fer Northern .....	.....	500,000	.....	1,000,000
Autres chemins de fer, sociétés de prêt, etc. ....	200,000	180,000	300,000	450,900
<b>Grand total .....</b>	<b>\$14,960,000</b>	<b>\$38,243,749</b>	<b>\$13,516,666</b>	<b>\$17,901,559</b>
<b>Moins numéraire envoyé par l'Angleterre .....</b>	<b>.....</b>	<b>.....</b>	<b>.....</b>	<b>\$74,693,414</b>
<b>BALANCE RESTÉE EN ANGLETERRE .....</b>	<b>.....</b>	<b>.....</b>	<b>.....</b>	<b>\$73,243,989</b>

Payé en Canada pour fret étranger .....	\$ 32,000,000
Total contre le Canada.....	\$105,243,983
Moyenne par année.....	\$26,310,996

Ce tableau confirme la moyenne de \$26,000,000 de déficit annuel que nous avons déjà établi, lesquels en vingt années forment les \$515,000,000 qui nous manquent.

Quand notre pouvoir d'emprunter sera épuisé, — ce qui arrivera bientôt, — le pays se videra en deux ou trois années du peu de numéraire qui nous reste.

Où notre or est-il allé ? D'où il était venu : en Angleterre.

Il y a donc libre-échange et libre-échange. Les gros s'en engraisent, les petits en meurent.

L'Angleterre est aujourd'hui dans la position d'un riche bourgeois qui se retire des affaires. Il calcule qu'ayant assez d'argent de prêt, il peut se dispenser de travailler davantage. Il lui importe peu de renoncer à tel ou tel profit qu'il retirait en travaillant, attendu qu'après avoir déboursé pour vivre disons \$4,000 par année, il lui revient encore de ses placements plus du double en intérêts.

L'Angleterre avait un intérêt immense à établir le libre-échange. Maîtresse de l'industrie chez elle, elle la maîtrisait presque à l'étranger. Dans tous les pays du monde, nous dirions dans toutes les villes, elle a placé des capitaux, soit dans les banques, soit dans l'industrie, soit dans d'immenses maisons de commerce, soit dans les chemins de fer, soit dans la na-

vigation. L'Angleterre en est rendue à ce degré de puissance qu'elle envoie ses propres hommes et ses propres capitaux manifester à l'étranger. La plus grande manufacture de coton aux Et.-Unis, celle de Cohoes, par exemple, appartient exclusivement à des Anglais. Que d'autres ne pourrions-nous pas citer !

Pour l'Angleterre, établir le libre-échange, c'est accélérer le mouvement des échanges et par conséquent doubler le profit des chemins de fer et de la navigation, dans lesquels elle a de puissants intérêts. Elle en est rendue à un point où il lui importe peu qu'elle achète ses articles dans la Grande-Bretagne même ou, dans les pays étrangers, puisque, dans l'un comme dans l'autre cas, ils viennent en grande partie d'un fabricant anglais. Dans presque toutes les villes du monde, les grands banquiers sont des Anglais. L'Amérique du Sud est toute entre leurs mains.

Du moment que l'Angleterre a compris que son territoire était trop restreint pour son immense accumulation de capitaux, elle a voulu prendre l'univers même pour le siège futur de ses opérations; elle était forcée de le faire, parce que si elle les eut tenus captifs dans ses limites, ils auraient fini par se dévorer entr'eux dans une concurrence effrénée, vu l'impossibilité de trouver des rendements avantageux.

Ce système n'a qu'un inconvénient. Par le libre-échange, l'Angleterre a déplacé le champ du travail. Ce qui se faisait chez elle se fabrique maintenant à l'étran-



ger ; c'est à l'étranger que ses ouvriers devront aller chercher de l'ouvrage. Les capitalistes feront également fortune en Angleterre avec le libre-échange, les ouvriers périront. Une fois la boule du capital bien formée, elle se grossit rapidement ; mais malheur aux atomes, aux particules de toutes sortes qui se trouvent sur son chemin ; sa force d'adhérence est devenue irrésistible, elle balaitera tout sur son passage : et les bras et les petites bourses. Ceux qui observent l'effet que le libre-échange a produit sur les classes pauvres, s'effraient de ses résultats. De même que ceux qui regardent en haut ne voient que la prospérité ; de même ceux qui regardent en bas ne voient que l'accroissement du paupérisme. Pour ceux-ci le libre-échange est une triste institution. Ecoutez les plaintes d'un Lord Anglais, homme politique important, Lord Bateman. Voici ce qu'il écrivait au *Times*, le 12 novembre :

Nous ne pouvons fermer nos yeux à cette stagnation universelle du commerce et à la détresse qui l'accompagne, que ce soit le commerce minier, maritime, agricole, de transport, ou le commerce en général. D'un bout à l'autre du pays le cri de dépression, de détresse et de ruine, est le même. Nous avons à lutter dans des conditions désavantageuses, avec les pays étrangers, qui nous volent nos profits, ne paient rien à notre revenu et vendent en même temps à meilleur marché que nous ne pouvons le faire. Lorsque le capitaliste s'aperçoit que son commerce ne le paie plus et que ses profits sont réduits au minimum il s'ensuit que les ouvriers qui dépendent de lui doivent souffrir dans la même proportion et comme conséquence, le taux des salaires doit diminuer, ou le travail doit cesser, — les grèves, la fermeture des manufactures, et une détresse pénible et inévitable sont les résultats inévitables. Admettons que la théorie d'un commerce libre et sans restrictions avec tous les pays du monde,

est aussi hardie qu'elle est magnifique. Admettons que l'idée, quel qu'ait été celui qui l'a lancée, (idée qui n'a jamais été défendue avec plus de consistance que par notre bon et sage prince Consort), est à la fois grande et glorieuse dans sa conception. Admettons que de lui donner effet a été le but ainsi que la politique depuis longtemps acceptée des gouvernements successifs, il ne peut être nié que l'obstacle opposé par le défaut de réciprocité, a depuis le commencement entravé nos efforts philanthropiques, et nous oblige maintenant à confesser après un essai de trente ans, qu'en pratique, notre libre-échange n'offre malheureusement, d'avantages que pour les pays étrangers ; et que, tandis que nous ouvrons nos ports au commerce et aux manufactures du monde entier, librement et sans restrictions, les autres pays, sans nous conférer des avantages réciproques, profitent sans scrupule de notre libéralité magnanime mais désastreuse (parce qu'elle n'est pas réciproque).

Il est inutile d'étudier la question. Les faits parlent par eux-mêmes. En dépit de tous les arguments et de toute la persuasion, pour ne pas dire les sollicitations, sur le sujet, ces faits demeurent dans toute leur triste réalité. Nos propositions aux autres pays ne sont pas reçues ; nos traités de commerce ne sont pas renouvelés ; notre propre commerce est dans une condition stagnante et peu profitable ; nos exportations montrent un déficit regrettable, alarmant et toujours croissant ; notre revenu est affecté ; et, ce qu'il y a de pis, il n'y a pas un seul pays en Europe en commençant par la France et l'Allemagne et finissant par l'Espagne et la Suisse, (pour ne rien dire des Etats-Unis d'Amérique et de nos propres colonies australiennes) qu'on puisse persuader par les tentations les plus spécieuses, à suivre notre exemple d'importations en franchise, en ouvrant ses ports au commerce de la Grande Bretagne et de l'univers sans la restreindre par des sauvegardes sous forme de droits imposés pour protéger ses propres industries indigènes.

Nous avons essayé le libre-échange et il a été trouvé en défaut. Nous avons fait de notre mieux pour convaincre les autres pays que notre politique est raisonnable, et en retour ils se moquent de notre aveuglement et font la sourde-oreille à nos remontrances. En même temps la ruine partielle, la dépression générale et la détresse nous mé-

noient. Nos charges locales augmentent et nos exportations diminuent. Nos classes ouvrières s'agitent et déclarent la guerre ouverte au capital dans l'intérêt de la cause des travailleurs ; elles sont mécontentes parce qu'elles ne peuvent découvrir la cause réelle de la crise dont elles souffrent, demandant à grands cris de pouvoir participer dans des profits qu'on pourrait presque qualifier d'illusoires, et, cependant incapables de se rendre compte de l'hésitation, de l'impossibilité où se trouvent les patrons d'accéder à ce qu'elles considèrent comme leurs justes demandes et rien de plus.

Pourquoi persisterions-nous dans cette croisade utopiste ? Pourquoi avons-nous coupé les amarres qui nous retenaient à l'ancre, et avons-nous lancé notre bon navire sur un torrent perfide qui nous entraîne malgré nos efforts vers un naufrage imminent. Au nom du Ciel, si nous sommes engagés dans une voie périlleuse, arrêtons-nous tandis qu'il est encore temps. N'allons pas, pour l'amour d'une théorie à la Don Quichotte, fermer nos yeux au fait que notre commerce nous échappe, que la ruine nous menace, et que nous sacrifions nos meilleures et nos plus chers intérêts à une idée inacceptable.

Il y a des indices que le flot de l'opinion publique subit un changement graduel, et par conséquent convaincant. Je le salue avec satisfaction. Après tout, l'argument qui touche de plus près à la bourse de chacun, est le plus concluant et vaut toutes les théories et toutes les conférences de tous les économistes politiques du monde entier.

Ces lignes éloquentes feront-elles quelquel effet sur les chefs libéraux ; nous en doutons ; mais elles seront comprises des électeurs, c'est l'essentiel.

Si le *National* s'occupait plus des intérêts du Canada, il serait forcé de modifier ses théories sur la balance du commerce et c'est l'un de ses chefs *Stuart Mill*, grand partisan du Libre-Echange et de la balance du commerce qui dit : "Dans les pays pauvres, le législateur a besoin de prendre grand soin des

capitaux du pays ; il ne doit y toucher qu'avec de grandes précautions et il doit favoriser leur accumulation à l'intérieur et leur exportation au dehors. Vol. II, p. 296."

Ce même auteur, qui est cent fois plus fort contre la protection que M. Cartwright et les libéraux, lesquels ne sont que ses disciples, est obligé de contredire sa thèse quand il parle des pays jeunes et pauvres comme est le Canada. Voici ce qu'il dit à la page 492 du 2nd vol., version française :

Le seul cas dans lequel les droits protecteurs puissent être soutenus, d'après les simples principes de l'économie politique, est celui dans lequel ils sont établis temporairement, surtout chez un peuple jeune et qui grandit, dans l'espoir de naturaliser une industrie étrangère qui par elle-même convient aux conditions dans lesquelles le pays se trouve. Souvent la supériorité d'un pays sur l'autre, dans une branche d'industrie, tient tout simplement à ce que le premier a commencé plus tôt. Il se peut qu'il n'y ait aucun avantage naturel d'un côté, aucun désavantage de l'autre, mais seulement une supériorité actuelle d'habileté et d'expérience. Un pays qui a cette habileté, mais qui manque d'expérience, peut, sous d'autres rapports, être mieux placé pour la production que le pays qui a commencé le premier. D'ailleurs, comme l'a justement remarqué M. Rae, dans toute branche de production, rien n'encourageait mieux le progrès qu'un changement dans les conditions où elle se développe. Mais on ne peut pas s'attendre à ce que des particuliers introduisent à leur risques, ou plutôt avec la certitude de perdre, une nouvelle industrie dans un pays, et supportent les charges auxquelles il faut se soumettre pour la soutenir jusqu'à ce que les producteurs se soient élevés au niveau de ceux qui fabriquent par tradition. UN DROIT PROTECTEUR MAINTENU PENDANT UNE PÉRIODE DE TEMPS RAISONNABLE, EST SOUVENT L'IMPÔT LE PLUS CONVENABLE QU'UNE NATION PUISSE ÉTABLIR SUR ELLE-MÊME POUR SOUTENIR UNE EXPÉRIENCE DE CE GENRE. (Principes d'Économie Politique Vol. p. 492, version française.)

Qu'on nous permette de nous étendre un peu plus longuement sur cette question, qui est notre seule planche de salut.

### V. — QU'EST-CE QUE LA PROTECTION ?

Pour les pays grands et forts, le libre-échange est une bonne chose, de la même manière que, la liberté est grandement désirable pour l'homme fait et que l'exercice et la fatigue sont parfois nécessaires aux constitutions robustes. Donnez cette même liberté à l'enfant, faites voyager violemment un convalescent, vous les vouez à une perte assurée. Prenez un malade obligé de gagner sa vie et qui ne peut guère travailler, il produira péniblement pour quelques sous par jour ; mais il lui faut pour vivre d'autres produits valant le double de ce qu'il a pu gagner. Croyez-vous que cet homme s'enrichira ? Pour combler les déficits qui s'opèrent tous les jours dans sa caisse, il empruntera jusqu'à ce que tous ses biens soient enveloppés par les créanciers.

Le Canada se trouve dans cette position ; son industrie est dans l'enfance et sans capitaux ; comment voulez-vous la mettre en concurrence avec des industries qui vivent depuis cent ans et qui sont appuyées sur une accumulation de capitaux inépuisables ? Prenez une grande fabrique anglaise qui s'est transmise de père en fils. Pour le propriétaire actuel, cette fabrique ne lui coûte aucun sacrifi-

ficé ; elle ne lui a causé aucun déboursé. Il n'y a point mis de capital. Par conséquent, il est moins sensible au rendement qu'un individu qui a appliqué dans la fabrique d'à côté, ou ses faibles économies ou le crédit dont il jouit. Pour le premier, tout rendement est un profit ; pour le second, le profit ne vient qu'après avoir déduit les intérêts et autres charges qui pèsent toujours sur le petit capitaliste. Puis, la vieille fabrique a sa clientèle toute faite ; elle a un nom à elle, un prestige qui sont en eux-mêmes une protection. Le caprice du consommateur est ainsi fait que sans savoir pourquoi, si ce n'est que c'est un produit qu'il entend vanter depuis son enfance, il préférera payer plus cher pour ce produit renommé que pour un autre meilleur qu'il connaît moins. Enfin, les vieilles fabriques ont une autre protection dans la succession d'ouvriers qui grandissent dans ce milieu. Un homme qui a travaillé pendant quarante ans dans une spécialité acquiert une dextérité, un coup d'œil, un tact qui tiennent quelquefois du merveilleux. Cette habileté se transmet dans les familles comme un secret d'atelier ; le père jaloux le montrera à son enfant, mais à nul au-

trés. Et voilà une fabrique qui se rit de toutes les concurrences et de tous les tarifs, parcequ'elle a sa protection en elle-même.

Maintenant, placez dans de telles conditions une de ces fabriques dans un pays riche, prospère, fortement peuplé. Mettez la fabrique nouvelle qui n'a ni capitaux, ni ouvriers, ni traditions, ni prestige, ni clients dans un pays pauvre et peu peuplé et mettez-les en concurrence. La grande fabrique manufacturée pour des millions destinés à des clients riches et payant bien ; la petite fabrique produit seulement pour des millions destinés à un public limité. Comme il est reconnu que le prix de revient diminue en raison de la quantité, la grande fabrique pourra vendre le même article à meilleur marché que la petite. S'il lui plaît même de la tuer, elle peut inonder le pays pauvre d'articles au prix coûtant, ayant son profit dans son propre pays avec ses vieux clients. Nous prions les libéraux de nous dire si la petite fabrique pourra, dans ces conditions, tenir un seul jour contre sa puissante rivale.

Sans doute que pour le grand pays qui ramasse des capitaux de puis cent ans, le libre-échange est une belle chose ; cela lui permet de tuer les manufactures partout ailleurs. Il est dans le cas de l'homme riche qui commande des capitaux ; il voudrait avoir la liberté de faire mettre toutes les propriétés d'une ville à Penchère, payables argent comptant ; il aurait la chance de les acheter toutes, car les pauvres gens ne pourraient lui faire concurrence.

Si vous voulez qu'une jeune industrie prospère dans un jeune pays, il faut lui donner la protec-

tion que vous donnez à l'enfant qui commence à marcher. Vous entourez celui-ci de mille soins ; les gardiens et les lisières ne lui manquent pas, choses qu'un adolescent trouverait ridicules et nuisibles. L'Angleterre n'a trouvé le libre-échange commode que lorsqu'elle s'est vue la maîtresse commerciale du monde. Jusqu'en 1840, elle jouissait d'un tarif protecteur ; cette protection, on le sait, allait jusqu'à la tyrannie ; et c'est sous ce régime qu'elle obtint la richesse colossale dont elle jouit aujourd'hui.

La chose est facile à comprendre. Il faut produire, c'est-à-dire gagner autant qu'on veut dépenser. Ainsi quand un pays veut faire venir des produits de l'étranger il faut, qu'il soit en état de lui envoyer une même quantité de produits. La base de la prospérité nationale est donc la production. Ceux qui commencent par acheter sans s'occuper s'ils produiront commencent l'édifice par le sommet. Il est évident que l'importation, c'est-à-dire ce qu'on achète, peut s'établir au détriment de celui qui produit dans le pays. Et dans ce cas, le seul remède pour un pays, c'est de fabriquer lui-même ce quand il n'a plus les moyens d'importer, c'est de se suffire à lui-même au delà de ce qu'il ne peut obtenir par échange de produits. Les marques de prospérité dans un pays ne sont rien autre chose que l'abondance de ses produits. Le pays le plus riche n'est pas celui qui échange beaucoup de produits avec les autres pays, c'est celui qui échange le plus de produits les uns contre les autres dans ses propres limites.

Où allons-nous en Canada avec ces doctrines ? Ne suivons-nous

pas une route diamétralement opposée à celle qu'indiquent les économistes favoris du *National*, " Si le Français peut acheter dix fois plus de choses que du temps de Charles VI, dit J. Bte. Say, c'est qu'il produit dix fois plus." Par le même principe, moins un pays produira, moins il pourra acheter. Si nous étions dans une position à n'importer que les articles que d'autres pays produisent plus facilement que nous, afin d'appliquer toute notre énergie à fabriquer ceux que nous sommes en meilleur état de fabriquer, la position serait toute naturelle, mais le fait est qu'aujourd'hui nous importons de l'étranger non pas pour nous aider à produire, mais précisément pour nous empêcher de produire nous-mêmes. Nous

n'importons pas pour ménager nos forces ; nous importons pour les paralyser. Tandis que nous allons acheter le travail des étrangers, nous laissons nos propres travailleurs dans le désœuvrement. Pour chaque piastre que nous envoyons à l'étranger nous perdons une autre piastre dans le pays en forçant l'ouvrier qui aurait pu fabriquer ce même produit à rester inactif, tandis que le produit de cette piastre exportée est lui-même anéanti par le consommateur inactif, qui ne peut produire mais qui doit manger tout de même.

Nous n'osons pas croire que les libéraux comprennent la portée de leurs doctrines ; car ils seraient alors coupables d'un crime épouvantable.

#### VI.—TÉMOIGNAGE DES LIBÉRAUX EN FAVEUR DE LA PROTECTION.

Avant que les libéraux fussent sous le coup du foyet de M. MacKenzie, ils comprenaient ces choses comme nous. On les a vus même réclamer la protection à grands cris dans un temps où elle était mille fois moins nécessaire qu'aujourd'hui. Lorsqu'ils disaient partout : " On ne protège pas assez l'industrie nationale", notre province était dans une ère de prospérité incomparable. Partout s'élevaient de nouvelles manufactures qui ne craignaient pas alors la concurrence américaine. Alors nos voisins souffraient encore des conséquences de la guerre ; le prix de la main-d'œuvre était très élevé et leurs manufactures ne pouvaient pas lutter ici avec avantage contre les nôtres. Cependant, c'est ce mo-

ment que le parti libéral avait choisi pour demander la protection !

Aujourd'hui que les manufacturiers américains ont résolu de profiter de la différence des tarifs pour écraser nos manufactures ; maintenant que les Américains, pour réaliser leur projet, vendent meilleur marché ici que chez eux, les rouges se convertissent au libre-échange..... Quel parti ! Et l'on appelle cela des hommes politiques, voire même des hommes d'état ! Nous avons souvent affirmé que le parti national avait abandonné le premier article de son programme, il a nié la chose. Nous sommes en mesure de le prouver par le témoignage de leur chef, M. Joly. En 1876, le premier ministre actuel fut prié par un comité de la Cham-



bre des Communes de faire connaître ses vues sur la protection. M. Joly se rendant au désir du comité, accompagnait son travail de la lettre qui suit :

Québec, 24 Mars, 1876.

G. T. Orton, Président du comité,

*Mon cher Docteur,*

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui une copie imprimée des questions de votre comité, aux travaux duquel je m'intéresse vivement, et je m'empresse de vous transmettre mes réponses. Je crains qu'elles vous paraissent longues, mais je dois dire que j'éprouve quelque satisfaction à exprimer mes vues sur le sujet, quelque soit leur poids.

*C'est une espèce de protêt contre l'accusation d'inconséquence* qui a été lancée à mon adresse pendant la présente session dans la Chambre des Communes et dans la presse, d'avoir abandonné le principal article du programme de notre *parti national*. Nous demandons pardessus tout, une politique nationale commerciale. Mes amis ayant été pris à partie, parcequ'ils l'ont abandonné, j'ai été choisi comme chef du parti national, mais je n'ai pas abandonné, moi, cet article.

Si j'ai bonne mémoire, vous m'avez aidé en 1873 à obtenir l'exemption de droits pour la manufacture de sucre de betterave, et j'espère que vous approuverez mes vues sur la présente question.

J'ai l'honneur, etc.,

H. G. JOLY.

Voici maintenant quelques réponses de M. Joly aux questions posées par le comité des intérêts agricoles à ceux qu'il consultait sur la situation du pays. Nous engageons les libéraux à méditer ces opinions de leur chef.

« Question.—Est-il de l'intérêt du Canada que nous continuions à recevoir sans droits les produits américains pendant que les produits canadiens exportés au-delà des lignes paient une taxe si élevée ?

Réponse.—Non, ce n'est pas dans l'intérêt du pays. Je pense que nous ne devrions rien admettre en franchise si ce n'est la matière première requise pour nos manufactures.

Q.—Quel effet a l'admission en franchise du blé d'Inde sur le prix de tous les grains (excepté le blé) dans la partie du pays que vous habitez ?

R.—Cela nous affecte peu, parce que malheureusement nous ne produisons qu'un peu plus que ce qui nous est nécessaire, mais il me semble que partout où le cultivateur produit ce qui est nécessaire à son usage, il doit souffrir de la compétition. Il est vrai que les acheteurs parmi lesquels les manufacturiers et les ouvriers devraient figurer dans une large proportion, peuvent acheter à un peu meilleur marché, mais comme conséquence naturelle, ils devront vendre leurs marchandises à meilleur marché aux cultivateurs, dont les moyens d'acheter ont diminué. Ce n'est pas en diminuant le prix de tout que nous arriverons à la richesse nationale. Plus nous payons, le mieux pour nous, pourvu que nos moyens de payer augmentent avec les prix. *Demandez à un ouvrier ce qu'il préfère des deux choses, la farine à \$4.50 par quart et pas d'ouvrage, ou la farine à \$6 et beaucoup d'ouvrage ?* L'agriculture et l'industrie sont chose excellente lorsqu'elles vont de pair; c'est une voiture tirée par deux bons chevaux. Divisez-les et vous avez une voiture à un cheval, ou plutôt deux qui ne feront rien de comparable à l'ouvrage de la voiture à deux chevaux.

Maintenant, écoutez ce que dit M. Joly du tabac canadien :

Quant à ce qui concerne le tabac, la taxe sur le tabac canadien ne donne qu'un faible revenu, tandis qu'elle en gêne la culture. Elle devrait être abolie et la taxe sur le tabac étranger augmentée. Nous pouvons produire d'excellents tabacs en Canada. Je ne vois pas pourquoi il serait inférieur à celui du Connecticut ou du Kentucky. Ce qu'il nous faut, c'est de l'expérience qui ne peut être acquise que par la pratique et personne ne cultivera beaucoup de tabac avec la taxe actuelle.

Q.—Pensez-vous que l'admission sur les marchés canadiens de bêtes à cornes, chevaux et moutons avec un droit de 10 par 100, tandis que les Etats-Unis imposent un droit de 20 p. 150 sur ces animaux exportés du Canada chez eux, mise aux cul-

tivateurs canadiens, et recommanderiez-vous d'imposer un droit semblable à celui des Etats-Unis ?

R.—Oui.

MM. Laurier, Prévost, Jetté, Richard, etc., ont parlé jadis dans le même sens que M. Joly.

Les deux principaux journalistes rouges de l'époque, les seuls journalistes sérieux que le parti libéral ait compté dans ses rangs, MM. Beausoleil et David, étaient des protectionnistes avancés. Le premier n'a-t-il pas dit dans sa brochure : *Réforme du tarif, canadien. Le gouvernement doit prohiber l'importation de tous les objets de manufactures étrangères qui pourront être fabriqués dans le pays.* Jamais nous ne sommes allés aussi loin. M. David s'est exprimé avec non moins d'énergie. Leurs orateurs ont parlé comme eux, et voilà les hommes qui sont devenus libre-échangistes. MM. Jetté, Devlin, Charlton, qui avaient, les années précédentes, voté pour nous donner la protection, se sont démentis cette année. Comment compter sur des hommes qui, à la voix d'un chef, sacrifient leurs principes du jour au lendemain ?

Citons quelques extraits du travail de M. Beausoleil :

Nous croyons avoir suffisamment établi que la création d'une forte industrie aurait pour effet d'augmenter la production et de nous rendre jusqu'à un certain point indépendants des peuples étrangers ; de fournir un travail rémunérateur à une foule de Canadiens qui resteraient au pays au lieu d'émigrer, d'augmenter en conséquence la consommation et, en créant une forte demande pour tous les produits du sol et de la ferme, de leur donner plus de valeur.

Il reste à répondre aux objections.

1o. En imposant des droits élevés sur les articles de fabrication étrangère, disent les partisans du libre-échange, vous augmentez d'autant leur valeur. Dès que des ma-

nufactures seront établies, elles auront le monopole du marché et ne manqueront pas de maintenir les prix au point le plus élevé, n'ayant à redouter aucune concurrence extérieure.

Ce raisonnement est vrai en partie et faux sous les autres rapports.

Si, en parlant d'un tarif protecteur, il était question de frapper de droits élevés tous les articles de provenance étrangère, sans aucune distinction entre ceux que le Canada peut produire et ceux qui ne sont possibles que sous d'autres climats, il est certain que le prix de ces derniers augmenterait de tout le montant du droit de douane.

Mais personne ne songe à rien de pareil ; partout la distinction est rigoureusement maintenue. Et dans ce cas, les principes et les faits sont d'accord pour contredire les adversaires de la protection.

Il n'y a qu'à considérer pour un moment les avantages de la protection indigène sur l'importation, pour s'en convaincre.

L'acheteur de marchandises importées doit réfléchir qu'il paie le fret, l'assurance, la commission, les frais de voyage et d'emballage, en outre du droit de douane. Cela forme certainement une proportion très élevée dans le prix des objets.

La marchandise indigène n'est soumise à aucune de ces charges onéreuses, et quand bien même les frais de revient seraient plus élevés, la compensation s'établirait toute seule.

Cette supériorité naturelle est fortifiée par la concurrence, mère féconde du bon marché.

Dès que l'industrie manufacturière devient profitable et assurée, les capitaux s'y engagent avec énergie sur tous les points d'un pays. Une émulation salubre règne entre les fabricants, et c'est à qui donnerait le meilleur article au plus bas prix.

Ceci n'est pas une théorie de fantaisie. Elle est appuyée sur des faits.

Avant que les chaussures importées fussent frappées d'un droit de 15 p. 100 *ad valorem*, le marché canadien était sous le contrôle des fabricants américains, qui en étaient devenus les seuls fournisseurs. Avec la protection, les choses changèrent de face. Des manufactures s'élevèrent rapidement à Montréal, à Québec et d'autres parties du pays. Aujourd'hui, l'importation est insignifiante, mais des milliers de familles trouvent une occupation lucrative



et honorable, tandis qu'en aucun pays du monde on peut se chauffer à si bas prix.

Voilà des faits qu'un sophisme ne pourra détruire et qui démontrent clairement ce que vaut la protection.

Ce n'est pas le seul avantage que le pays a retiré de cette taxe. L'industrie de la préparation du cuir a pris des développements proportionnés à l'importance qu'obtenait la fabrication des chaussures.

Des tanneries considérables ont été érigées. Elles donnent de l'ouvrage à de nombreux ouvriers, tandis que la nécessité de construire des usines, d'habiller, de nourrir et d'abriter cette population, fournit du travail au maçon, au charpentier, au tailleur, à l'ingénieur et augmente la demande des produits agricoles. (Réforme du tarif Canadien.)

Voilà des choses que l'on regardait jadis comme si belles chez les

rouges, qu'on a pris la peine d'en faire un livre. Aujourd'hui, M. Beausoleil ne parle plus de protection, pas plus que M. David. Ils ont été protégés eux mêmes à raison, l'un, de \$8,000, et l'autre de \$2,000 par année, et cela leur suffit. MM. Jetté et Prévost ne préchent pas non plus la protection de nos industries, depuis qu'ils s'attendent l'un et l'autre à être protégés par des places de juges et des salaires de cinq mille piastres. Après cela, que l'industrie agricole et l'industrie manufacturière s'arrangent. "Quand le roi Auguste avait bu, ses courtisans disaient que la Pologne devait être ivre."

## VII.—LA PROTECTION N'Augmente PAS LES PRIX.

C'est maintenant aux électeurs à décider si nous ne devons pas avoir la protection en passant sur le corps d'un gouvernement qui nous trahit de la sorte.

Mais, dit-on, pour avoir la protection, il faut élever les droits et en élevant les droits on forcera le peuple à payer plus cher.

Entendons-nous bien. Peut-on dire qu'on paie plus cher à une personne, quand cette personne n'exige que le même montant. Or le gouvernement veut avoir \$12,000,000 pour les douanes comme avant et rien de plus et chose remarquable, ce qui crée l'avantage sur le système d'aujourd'hui, c'est qu'il collectera ce montant sur les gens riches, parceque ce sera les articles de luxe seulement qui seront importés. Les objets ordinaires qui servent aujourd'hui à la masse du peuple seront imposés, c'est vrai; mais ils sont taxés précisément pour qu'ils ne viennent pas dans le pays. Prenons le coton par

exemple. Supposez qu'on le paie aujourd'hui 10 centins la verge. On en fait venir de l'Angleterre et des Etats-Unis pour sept millions de piastres. Comme nous pouvions fabriquer ce coton dans le pays, nous imposons une nouvelle taxe de 15½ par 100 c'est-à-dire un centin et demi par verge. Cela ne veut pas dire que les fabricants du Canada le vendront 11½ centins la verge. Aujourd'hui, ils sont écrasés par les Américains et les Anglais qui lorsqu'ils ont un surplus d'articles, l'envoient en Canada. Quand les étrangers auront un centin et demi par verge à ajouter, ils ne pourront plus faire opposition à nos fabricants. Si nos fabricants canadiens commettaient la folie d'élever le prix de leur coton à 11½ ils perdraient du coup la protection qu'on leur donne puisqu'alors les étrangers pourraient revenir vendre leurs produits au même prix qu'eux. La protection est un mur qu'on ferait

dans un étang pour tenir une partie des eaux plus basse qu'une autre ; si par un moyen quelconque on faisait monter l'eau dans la partie basse, le mur ne servirait à rien du tout et les eaux finiraient par se rejoindre par dessus.

Les fabricants canadiens seront donc obligés de tenir leur coton aux anciens prix et c'est tout ce qu'il leur faut. Ce n'est pas tant le prix qu'ils peuvent avoir qui les occupe que la quantité qu'ils peuvent vendre. Quand ils sauront qu'ils peuvent fabriquer du coton pour sept millions de piastres de plus, ils prendront des mesures en conséquence, car on sait, que plus on fabrique un article en quantité, moins cet article coûte cher.

A-t-on remarqué une chose ? Quand vous achetez du coton américain, vous rendez-vous compte que vous payez, à part le coton même, le transport qu'il a coûté, la douane, les assurances. Cela fait peut-être  $2\frac{1}{2}$  centins que vous ajoutez au prix réel du coton. Si vous payez le coton 10 centins, la manufacture américaine, elle, ne l'a vendu que  $7\frac{1}{2}$  centins ; le restant s'est perdu en frais. Mais puisqu'on peut fabriquer pour  $7\frac{1}{2}$  centins le coton que vous payez 10 centins, il y a donc une chance que les fabricants canadiens puissent aussi le fabriquer au même prix. Qu'est-ce qui s'y oppose ? Pour un long trajet comme de la Nouvelle Orléans à Montréal, il n'y a pas de différence pour le fret d'une balle de coton avec les villes du Massachusetts. Il est de fait que par le Mississippi et les lacs ou par Chicago en chemin de fer, Montréal est plus favorisé que les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Nous pouvons donc avoir le coton brut au

même prix, la machinerie au même prix, les bâtisses au même prix, la main-d'œuvre au même prix. Nous pouvons donc faire comme eux. Tout ce qu'il nous faut, c'est qu'ils ne nous écrasent pas pour partir. Commençons par les ôter de notre chemin. Alors nos fabriques prendront de la force. Nos ouvriers deviendront plus habiles ; et une fois ces fabriques aussi riches que celles des Etats-Unis, elles pourront fabriquer comme elle à  $7\frac{1}{2}$  centins. Et comme il n'y aura pas dans leur cas de fret, d'assurance et de douane à payer, le prix de  $7\frac{1}{2}$  centins sera bien le prix du marché. La protection anra fait la fortune du fabricant et épargné  $2\frac{1}{2}$  par verge à l'acheteur. Voilà comment la protection fait l'affaire des deux. Et la chose s'explique. Le fabricant et l'acheteur se divisent les triples profits que faisaient l'étranger, les donanes et les chemins de fer.

Mais, dira-t-on, qui vous assure que le fabricant baissera ses prix comme vous le dites ? Qu'est-ce qui le forcera à en agir ainsi ? Nous répondrons : la concurrence. Il n'y a pas qu'une fabrique de coton dans le pays, et quand il y aura sept millions de plus au jeu, il s'en élèvera bien d'autres. Quand a-t-on vu des établissements, dont tout le profit consiste dans le grand débit, se coaliser pour tenir les prix élevés ? La chose est impossible pour le commerce comme pour toute autre chose. Dans les professions, dans la navigation, dans l'industrie, dans les affaires, si quelqu'un a l'ambition de vouloir réaliser au-delà d'un légitime profit, on voit immédiatement surgir une opposition, car tout le monde pourra construire des manufactu-

res. Si nos manufactures viennent assez fortes pour faire un bon profit en vendant du coton à 7½ centins, elles le feront infailliblement par la force des choses. Nos assertions sont parfaitement justifiées par l'expérience.

Aux États-Unis, on commença à protéger les fabriques de coton en 1816, par un droit de 25 p. 100. Voici la marche des prix qui suivirent :

1816.....	30 centins	la verge.
1819.....	21	" "
1826.....	13	" "
1829.....	8½	" "
1843.....	6½	" "

En 1824, le Congrès protégea davantage les indiennes. Voici les prix qui suivirent :

1825.....	23 centins	la verge.
1830.....	16	" "
1835.....	15	" "
1840.....	12	" "
1845.....	10	" "
1850.....	9	" "
1855.....	9	" "

Voici différents autres articles dont nous avons pu nous procurer les prix :

	Etablis en	Au prix de	Prix en	De
Drills.....	1828	15½ cts	1860	6½
Mousseline de laine..	1834	40	1864	20
Braids.....	1861	75	1870	60
Couvertures.	1842	12	1870	5.00
Flanelles...	1835	20	1855	14
Fer.....	1842	\$28	1853	droit \$34 aboli
		En 1841	En 1843	
		Pas de tarif	(Protégé)	
Fer américain en barre par tonne.....		\$85		\$70
Tredegar.....		90		81
Acier.....		115		95
Haches.....		18		14
Fontes.....		4 cts.		3c.
Fer à repasser.....		7 cts.		5½
Enclumes.....		12½ cts.		9c.
Clous.....		5 cts.		3½
Sel p. sac.....		1.90		1.60
Shirthing p. verge...		6½		4½
Indiennes do.....		28		15c.

Voici une comparaison avec les prix actuels :

	1857.	1875.
Indiennes, la verge.....	\$1 12½	\$1 08
Delaines ".....	25	15
Alpaca commun, verge...	70	30
Alpaca, meilleure qualité, la verge.....	1 00	45
Alpaca, première qualité, la verge.....	1 25	73
Etoffe de laine, première qualité, la verge.....	1 50	1 20
Châles, chacun.....	12 00	8 00
Indienne commune, la verge.....	08	04½
Coton imprimé, la lbs...	15	13
Soie en bobine, 100 verges, par doz.....	1 25	1 00
Soie en échevaux, par once.....	7 50	7 00
Gilet de laine tricoté....	1 25	50
Caleçons " ".....	1 25	50

D'après la théorie libérale, que la protection augmente les prix, comment se fait-il alors que le fer soit à meilleur marché aux États-Unis qu'en Angleterre ; bien que dans le premier de ces pays le fer en gueuse soit frappé d'un impôt de \$7, les rails de fer de \$14, et celles d'acier de \$25 ? Et les cotons ? Les Américains les frappent d'un droit de 40 p. 100, tandis que l'Angleterre les reçoit en franchise, cependant les prix sont plus bas chez nos voisins qu'en Angleterre. Qu'on nous explique ces anomalies.

La protection fait si peu hausser les prix que lorsque la France imposa des droits pour encourager la manufacture du sucre, la concurrence intérieure fit tomber les prix à 5 centins, par livre. Avant cela, jamais le sucre n'avait été vendu moins cher que 12 centins.

Maintenant en supposant que la protection fit réellement élever les prix, il ne faudrait pas perdre de vue une grande vérité parfaite-

ment établie. Prenons toujours le coton comme point de comparaison. Voici un ouvrier qui veut en acheter 8 verges. Il devra donc donner en paiement une journée de son travail ; car l'ouvrier ne gagne pas maintenant en moyenne plus de 80 centins par jour, ou 10 heures à 8 centins de l'heure. Si nous avions la protection ; si les vingt millions que nous envoyons à l'étranger restaient dans le pays, comme il y a à peu près 200,000 chefs de famille ouvriers ou journaliers dans le pays, la chance de gagner pour chacun serait augmentée de \$200 ou 60 centins par jour de plus. En sorte que proportion gardée l'ouvrier qui gagne aujourd'hui 80 centins gagnerait \$1.40. Supposez que le coton valant aujourd'hui 10 centins augmente de toute l'augmentation du droit, c'est-à-dire qu'il se vende 11½ centins. L'ouvrier qui en achètera 8 verges ne paiera que 92 centins, c'est-à-dire à peu près 6½ de son temps. Même avec l'augmentation du prix du coton, il aura encore gagné 48 centins sur son achat. Tandis que le manufacturier sera plus riche du profit qu'il aura fait sur cette vente, le consommateur, c'est-à-dire l'ouvrier, sera ainsi plus riche de 48 centins. Vous pouvez faire le même calcul pour chaque classe de la société car tout s'enchaîne et s'entraide. Si le commerce va bien l'agriculture va bien et si le peuple gagne de l'argent le commerce va bien.

Voici comment cette vérité est développée par un grand auteur sur ces matières, J. B. Say.

.....  
 " Il en est de même des récoltes faites par les arts et le commerce. Quand une branche d'industrie souffre, d'autres souffrent également. Une industrie qui fructifie, en fait prospérer d'autres.

.....  
 " La première conséquence que l'on peut tirer de cette importante vérité, c'est que, dans tout Etat, plus les producteurs sont nombreux et les productions multipliées, et plus les débouchés sont faciles, variés et vastes. Dans les lieux qui produisent beaucoup se crée la substance avec laquelle seule on achète ; je veux dire la valeur.

.....  
 " Chacun est intéressé à la prospérité de tous et la prospérité d'un genre d'industrie est favorable à la prospérité de tous les autres. En effet, quelle que soit l'industrie qu'on cultive, le talent qu'on exerce, on en trouve d'autant mieux l'emploi et l'on en tire un profit d'autant meilleur qu'on est plus entouré de gens qui gagnent eux-mêmes. Un homme de talent, que vous voyez tristement végéter dans un pays qui décline, trouverait mille emplois de ses facultés dans un pays productif, où l'on pourrait employer et payer sa capacité.

.....  
 " Telle est la source des profits que les gens des villes font sur les gens des campagnes et que ceux-ci font sur les premiers. Les uns et les autres ont d'autant plus de quoi acheter qu'ils produisent davantage. Une ville entourée de campagnes productives y trouve de nombreux et riches acheteurs, et dans le voisinage d'une ville manufacturière, les produits de la campagne se vendent mieux. C'est par une distinction futile qu'on classe les nations, en nations agricoles, manufacturières ou commerçantes. Si une nation réussit dans l'agriculture, c'est une raison pour que son commerce et ses manufactures prospèrent. Si ses manufactures et son commerce deviennent florissants, son agriculture s'en trouvera mieux.

.....  
 " Cela nous montre, dit-il plus loin, ce qu'il faudrait faire pour satisfaire beaucoup de nos producteurs qui se plaignent de la stagnation de nos produits. Il faudrait que certaines parties de nos provinces, dont les habitants un peu sauvages se contentent de produits peu nombreux et imparfaits, devinssent plus civilisés. On fait avec appareils de grands traités de paix ou de commerce pour assurer à nos producteurs de nouveaux débouchés ; eh ! qu'on civilise une province, et les débouchés s'ouvriront d'eux-mêmes (1).

(1) J. B. Say, Cours d'économie politique, vol. I, pages 311 et 350.

### VIII.—LES CULTIVATEURS ET LE LIBRE-ÉCHANGE.

C'est aux cultivateurs surtout que s'adressent les journaux rouges pour les convertir aux beautés du libre-échange. Ils désespèrent de convertir les autres classes de la société. Ce sont les mêmes habileurs qui leur disaient en 1872, que le pays serait cent fois plus prospère si les produits agricoles et les manufactures étaient protégés, car le nombre des consommateurs à l'aise deviendrait plus considérable et les cultivateurs vendraient leurs produits plus cher, vu que la demande augmenterait. D'un autre côté, si les grains américains étaient frappés de droits à la frontière, le prix de l'orge, du seigle augmenterait, car les brasseurs canadiens ne se serviraient que de grains du pays; l'avoine, les pois auraient plus de valeur ainsi que tous les autres produits de la ferme.

Voilà ce que les rouges travaillent à réfuter, cela même qu'ils chantaient partout et sur tous les tons autrefois. Par malheur pour eux, ce qu'ils disaient en 1872 a beaucoup plus de force aujourd'hui que dans ce temps-là. Le cultivateur s'aperçoit que depuis que les manufactures ont jeté des centaines d'ouvriers sur le pavé, les prix de tous les produits agricoles ont diminué.

Que prouvent les faits en face de toutes les déclarations de ces gens qui ont changé de principes pour obéir à M. MacKenzie? Le cultivateur se voit obligé de vendre ses denrées moitié moins cher qu'autrefois; il cherche la cause de cette diminution dans les prix, et la trouve dans les discours des parleurs rouges de 1872. Car

ensin, ils ne peuvent nier ce que nous avançons là. Aussi le *National* se garde bien même de faire allusion à la lettre de M. Joly, aux discours protectionnistes de MM. Laurier, Jetté, Prévost et Richard, aux écrits de MM. David et de son soleil.

Il existe à Ontario une immense association de cultivateurs qui étend ses ramifications sur toute la province. Ces cultivateurs sont des gens instruits, éclairés et d'une habileté reconnue. Ils ont trouvé, comme leur confrère de notre province, la cause du mal général, et dans une requête adressée au parlement en 1876, ils disaient ce qui suit :

“ Attendu que l'agriculture constitue un intérêt principal du Canada et que la prospérité de toute la classe de la société dépend des succès du cultivateur, il est désirable de passer des lois qui assurent ce succès.

“ Comme agriculteurs pratiques, nous ne pouvons voir qu'avec regret nos marchés inondés de produits américains libres de droits, tandis que les produits canadiens sont lourdement taxés pour entrer aux Etats-Unis.

“ Vos requérants demandent respectueusement une protection qui nous assurera le marché national aux producteurs nationaux, ou que les mêmes droits soient imposés sur les produits agricoles importés des pays étrangers en Canada, que ceux qui sont imposés sur nos produits par ces mêmes pays.”

Ce n'est pas la seule requête des cultivateurs d'Ontario. Presque toutes leurs sociétés d'agriculture ont adressé des requêtes dans le même sens. Dans ce système de protection tout s'enchaîne et se soutient : la protection aux manufactures profite surtout aux cultivateurs, car elle donne aux ouvriers les moyens d'acheter, et la

moitié de ce qu'ils peuvent acheter vient de la campagne. Un auteur américain a admirablement exposé les bienfaits de la protection pour l'agriculture. Nous ne saurions résister au plaisir de le citer. En lisant cette page, les cultivateurs ne pourront s'empêcher de sentir la justesse du raisonnement. Cette page a été écrite dans le temps où les hommes clairvoyants des Etats-Unis faisaient une campagne en faveur de la protection :

“ L'agriculture, dit M. Stewart de la Pensylvanie, est la grande base sur laquelle tout repose. Lorsque l'agriculteur prospère, tout prospère ; lorsqu'il s'enfonce, tout le monde, les hommes de profession et les ouvriers descendent avec lui. Rendez-le prospère et tout le pays prospérera. Et comment rendre l'agriculture prospère, si ce n'est en ouvrant des marchés dans le pays ? Ce n'est pas pour les manufactures, mais pour les cultivateurs et les ouvriers que je demande la protection. Le point important sur lequel je désire attirer l'attention des cultivateurs est celui-ci : *C'est que plus de la moitié du prix de cent millions de marchandises importées dans ce pays chaque année, vient du produit de l'agriculture des pays étrangers, qui nous est envoyé après avoir passé par leurs manufactures.*”

“ Cela peut paraître étrange, mais c'est strictement vrai. Je défie la contradiction et une enquête sur ce point. Que ceux qui veulent me contredire choisissent un article de manufacture étrangère, une verge de drap, un chapeau, un habit, une paire de bottes, tout, depuis une aiguille jusqu'à un ancre, qu'ils en examinent la matière et ils découvriront que les trois-quarts de sa valeur vient de l'agriculture. J'ai constaté ce fait dans mes propres livres tenus, à un haut fourneau, que les trois-quarts du prix de chaque tonneau de fer vendu étaient payés aux cultivateurs du voisinage, pour leurs produits de la ferme, leur étoffe, leur viande, leur farine achetés pour vêtir et nourrir mes employés ; pour leur foin, leur avoine, nécessaires à la nourriture des chevaux employés autour de mon établissement.”

“ Ce système nuirait-il à l'agricul-

culture ? Voyez les fonderies voisines de Mount-Forest, bâties il y a quelques années. La terre a été achetée à deux piastres de l'acre. Elle en vaut de vingt à cent. Il y a là de l'ouvrage pour quatre ou cinq mille hommes. Le prix élevé des fermes voisines montre ce que cela nous vaut de donner un marché à l'agriculture. Les établissements manufacturiers multiplient la valeur des fermes dans leur voisinage de dix, vingt et cent fois, si ces fermes renferment des minéraux. Que l'on bâtisse encore trois ou quatre manufactures en cet endroit, et l'on y verra quatre fois le nombre actuel d'ouvriers et une demande de produits agricoles dans la même proportion.

“ *Aucun intérêt américain ne profite autant de la protection que l'agriculture.* Pour en montrer l'effet sur l'argent aussi bien que sur l'agriculture, supposez qu'un individu de la Virginie ait besoin d'un paletot, il s'adresse à un importateur anglais et lui paie \$20. Mais moi, je veux aussi un paletot. Je vais chez le manufacturier américain et j'achète pour \$20 de dras. Que fait le manufacturier de mon argent ? Il le donne au cultivateur pour de la laine ; celui-ci le donne au forgeron, et celui-là au cordonnier. Ces deux derniers le rendent au cultivateur en échange de pain et de viande, et c'est ainsi que mes \$20 se répandent et circulent. Vous pouvez les voir changer de mains vingt fois par jour. C'est ce qui a rendu l'argent abondant. Mais que sont devenues les \$20 données au marchand anglais ? Elles sont disparues du pays. Elles sont allées enrichir les producteurs de laine, les cultivateurs, les cordonniers de l'Europe.



“ Pour conclure, citons un fait. En Angleterre, la terre, à cause de la proximité des manufactures, vaut \$24 l'acre. Aux Etats-Unis, (avant l'établissement des manufactures sur une grande échelle), elle valait en moyenne \$4 l'acre.”

Nous livrons ce travail aux méditations des cultivateurs, et nous sommes certain qu'ils en viendront aux mêmes conclusions que leurs confrères des Etats-Unis et d'Ontario, s'ils n'y sont pas déjà arrivés.

### IX.—LA PROTECTION A SAUVÉ LES ETATS-UNIS.

Les libéraux, incapables de raisonner, s'attachent tout simplement à un fait dont ils faussent la portée. De ce temps ci, le *National* accumule des citations pour prouver que les Etats Unis sont en banqueroute. Le seraient-ils que cela ne prouverait rien contre la protection. Qui sait s'ils ne seraient pas cent fois pis avec le libre échange.

Si les Etats-Unis traversent une crise terrible, il faut savoir où en fixer la cause. Ne perdons jamais de vue le tableau suivant de la dette des Etats-Unis :

Année.	Dette.	Augmentation.	Diminution.
1862—	\$ 514,211,872		
1866—	2,783,425,879	\$2,169,214,507	
1876—	2,176,947,758		\$606,478,121

Si les Etats-Unis n'avaient pas eu cette dette fabuleuse à éteindre, ils se trouveraient aujourd'hui l'un des pays les plus riches, car voici le bilan de leur commerce :

	Import.	Export.
1872.....	\$ 572,510,304	\$ 561,808,581
1873.....	642,030,539	626,595,077
1874.....	567,406,342	586,283,040
1875.....	533,004,526	545,069,027
1876.....	460,640,190	525,582,247
1877.....	451,307,549	589,669,490
	\$3,226,899,450	\$3,435,007,262
		3,226,899,450

Surplus du numéraire amené aux E.-U....

**\$208,107,812**

Dans l'état normal, ce résultat serait magnifique et l'accumulation de capitaux se ferait aussi vite aux Etats-Unis qu'elle se produisait autrefois en Angleterre. Nous voyons ici le résultat de la protection. Mais comme pendant à cela il y a un autre tableau que voici :

	Import. d'or aux E-U	Export. d'or des E-U
1872.....	\$ 13,743,689	\$ 79,877,534
1873.....	21,480,937	84,608,574
1874....	28,454,906	66,636,405
1875.....	20,894,217	92,132,142
1876....	15,936,681	56,506,302
1877.....	40,774,414	43,135,738
Total...	\$141,284,866	\$422,890,695
		141,284,866

Balance contre les Etats-Unis. \$281,605,829

Ainsi non seulement les Etats-Unis ne touchent pas les \$208,000-000 qu'ils avaient droit d'avoir par le surplus de leurs exportations ; mais ils sont encore obligés d'envoyer, en sus, la somme de \$281,605,829

Mais ce n'est pas tout. Il y a d'autres obligations que les Etats-Unis ont contractées à l'étranger en vue de capitaux qui devaient leur venir, mais qui ne sont pas venus. L'Angleterre les a gardés en guise d'intérêt dus sur anciens prêts.

La liste des emprunts américains en Angleterre de 1872 à 1877 est longue. La voici :



	1872	1873	1874	1875	1876
Arkansas.....	\$ 500,000	.....	.....	.....	.....
Boston.....	2,000,000	5,000,000	.....	.....	.....
Fall River.....	.....	.....	820,000	.....	.....
Massachusetts.....	.....	619,000	.....	1,540,000	1,300,000
New-York (ville).....	75,000,000	.....	.....	7,800,000	.....
Providence (do).....	.....	.....	.....	1,437,500	.....
St. Louis (do).....	.....	.....	3,811,000	.....	.....
Etats-Unis.....	.....	.....	.....	.....	2,500,000
Washington (ville).....	4,000,000	.....	.....	.....	.....
<b>CHEMINS DE FER</b>					
Albany & Susquehanna.....	.....	.....	.....	.....	1,000,000
Alleghany Valley.....	9,000,000	.....	.....	.....	.....
Arkansas Central.....	1,000,000	.....	.....	.....	.....
Atlantic & Great Western.....	5,535,000	3,568,000	10,000,000	3,800,000	.....
Baltimore & Ohio.....	10,000,000	.....	.....	.....	.....
Baltimore & Potomac.....	7,500,000	.....	.....	.....	.....
".....	3,500,000	.....	.....	.....	.....
".....	2,200,000	.....	.....	.....	.....
Burlington & Minnesota.....	.....	2,000,000	.....	.....	.....
Central Pacific.....	.....	.....	.....	13,000,000	.....
Central Co. New Jer.....	.....	.....	.....	.....	.....
Chicago & Alton.....	.....	4,500,000	.....	.....	.....
Chicago & North Western.....	.....	.....	2,500,000	.....	.....
Chicago & Taducap.....	.....	576,000	.....	.....	.....
Cleveland, Columbus, Erie.....	12,000,000	10,000,000	2,500,000	.....	.....
Illinois & St. Louis.....	.....	2,000,000	.....	.....	.....
Illinois Central.....	.....	.....	4,500,000	1,000,000	.....
Iowa Pacific.....	.....	.....	2,700,000	.....	.....
Milwaukee & St. Paul.....	4,000,000	.....	.....	.....	.....
Missouri, Kansas.....	.....	.....	.....	10,000,000	.....
New-York & Canada.....	.....	.....	4,000,000	.....	.....
Northern Central.....	.....	.....	2,000,000	1,000,000	.....
Northern Pacific.....	20,000,000	.....	.....	.....	.....
Oregon & California.....	10,850,000	.....	.....	.....	.....
Pennsylvania R. R. Co.....	.....	5,000,000	.....	3,000,000	.....
Philadelphia & Reading.....	.....	10,000,000	.....	.....	20,000,000
Pittsburgh & Connesville.....	.....	.....	.....	.....	6,500,000
Pittsburgh, Fort Wayne.....	.....	.....	1,000,000	.....	.....
St. Louis tunnel.....	.....	.....	1,200,000	.....	.....
South & North Alabama.....	.....	5,500,000	.....	.....	.....
Union Pacific.....	.....	.....	14,250,000	.....	.....
United New Jersey.....	.....	5,000,000	.....	.....	.....
	\$101,450,000	53,763,000	49,087,000	42,575,500	53,500,000

Grand total, y compris moyenne pour 1817..... \$351,375,500  
 Produit réel de ces débentures à 60 p. 100..... \$210,825,300

Voici maintenant en d'autres termes le tableau des paiements que dans l'espace de six années les Etats-Unis ont été obligés de faire à l'Angleterre seulement pour régler les intérêts :

Payé par surplus d'exportation dont ils n'ont pas retiré le montant.....	\$208,107,812
Do en or.....	281,605,829
Payé par produits d'emprunts dont ils n'ont pas retiré les montants.....	210,895,300

Total de paiements à l'étranger..... **\$700,538,941**

Cela donne une moyenne d'obligations en dehors de leur commerce de \$116,756,490 par année pour payer l'intérêt ou l'amortissement sur les montants suivants :

Dette fédérale.....	\$2,176,947,758
Dette des Etats-Unis.....	352,867,000
Dette des villes et comtés.....	515,811,000
Dette des chemins de fer.....	2,750,000,000
Autres entreprises.....	300,000,000

Total portant intérêt..... \$6,135,625,758

Les  $\frac{2}{3}$  placés à l'étranger.... \$4,090,417,200  
 Moyenne d'intérêt 3 p. 10. . \$ 122,712,516

Ce montant coïncide avec la moyenne de \$116,000,000 que nous venons d'établir.

Ce n'est pas tout. Si la nécessité de faire face à ces obligations extérieures épuise les Etats Unis, la balance des obligations intérieures que lui impose cette dette, d'autant plus improductive qu'au lieu de produire elle s'est gaspillée en poudre et dans un but de destruction, est également onéreuse.

L'état que nous venons de montrer d'un déficit de \$116,000,000 par année, ne représente que l'intérêt à payer sur leurs obligations. Ils ont dû prendre ailleurs les \$600,000,000 dont ils ont réduit le capital en dix années. Pour arriver à ce résultat extraordinaire, ils ont dû multiplier les taxes de toutes sortes. Voici le tableau du revenu provenant de ces taxes :

Taxes fédérales (moyenne) ..	\$350,000,000
Taxes des Etats .....	70,000,000
Taxes des villes .....	240,000,000
	\$660,000,000
Population .....	40,000,000
Taxe par tête .....	\$16 50

PRODUCTION DES ETATS-UNIS.

Produits de l'agriculture ....	\$2,449,538,000
“ de l'industrie .....	4,000,000,000
“ des mines .....	152,000,000
Total .....	\$6,599,538,000
Taxation annuelle .....	\$660,000,000
Par cent. ....	10 p. 100

Comme on le voit tout individu, avant de songer à retirer un sou du capital légitime qu'il a mis dans une affaire devra payer un bonus de 10 p. 100 aux différents coffres publics. Ne soyons pas surpris qu'un grand nombre faillissent à la tâche ; mais la protection n'a rien à faire avec cela.

En résumé, les Etats Unis traversent une crise parcequ'ils ont surtaxé le travail et la production dans le pays pour diminuer leur dette de \$600,000,000 et qu'ils ont dans des circonstances étrangères à la protection et en dehors des opérations de commerce contracté des obligations qui à l'extérieur épuisent leur capital et à l'intérieur paralysent leurs forces. Si la protection ne leur ramenait pas \$34,000,000 par année pour leur aider à payer les intérêts ils seraient d'autant plus en souffrance, et certainement sur le chemin de la banqueroute.

Que l'on cesse donc de dire que la protection a tué les Etats-Unis, quand on sait qu'ils ont à payer les intérêts d'une dette de plus de deux milliards, contractée non pas pour des canaux, des chemins de fer et autres améliorations ; mais pour détruire ce qui existait déjà : vies, propriétés, marchandises, etc.

Maintenant, examinons plus en détail si la protection a été utile ou nuisible aux Etats-Unis. Nous n'avons qu'à répéter un analyse du dernier recensement, contenu dans un travail qui est entre toutes les mains :

Si l'on veut établir une comparaison entre les gages des ouvriers, le confort et la prospérité générale aux Etats-Unis et au Canada, il convient d'étudier certains faits.

La colonisation du Canada a commencé en 1605 ; celle des Etats-Unis en 1607. La population des Etats-Unis est aujourd'hui de 40,000,000 ; celle du Canada, de 4,000,000.

Depuis cinquante ans, le tarif américain le plus bas a été de 20 p. cent, en général. Le nôtre a toujours été un tarif de revenu.

En 1870, les Etats-Unis avaient \$2,118,000,000 engagés dans les manufactures, produisant \$4,232,000,000 et payant à 2,223,000 ouvriers, cette année-là, \$800,000,000, soit \$317, en moyenne, à chaque ouvrier. En Canada, avec notre système non-protecteur, nous avions, cette même année, \$77,000,000 engagés dans les manufactures, produisant \$221,000,000 et payant à 187,000 ouvriers, \$40,000,000, soit une moyenne de \$217 par ouvriers. Cette moyenne de salaires est d'autant plus en faveur des Etats-Unis qu'ils emploient beaucoup plus de femmes et d'enfants que nous.

Les Etats-Unis produisent \$109 par chaque habitant; nous ne produisons que \$63.

Comparons maintenant notre prospérité à celle d'un Etat qui a considérablement développé ses manufactures, le Massachusetts, qui importe tout son charbon, attendu qu'il n'en produit pas. La superficie de cet Etat est de 7,800 milles carrés; en 1870, sa population était de 1,457,000. La superficie d'Ontario est de 107,000 milles carrés, population, 1,620,000; la superficie de la province de Québec est de 193,000 milles carrés; population, 1,191,000; le sol est en moyenne, beaucoup meilleur que celui du Massachusetts. En 1865, la propriété taxée était de \$991,600,000; en 1874, elle était de \$1,862,000,000, soit une augmentation moyenne annuelle de \$103,000,000. Propriété exempte de taxes, \$55,000,000. En 1874, la propriété cotisée du même Etat, représentait \$1,917,000,000, c'est-à-dire plus que la propriété cotisée dans tout le Canada. Avec le système de protection qui doit ruiner

les Etats-Unis, prétendent quelques écrivains, il a été déposé dans les banques d'épargnes du Massachusetts, à la fin de 1865, \$59,000,000, représentant les économies de la classe ouvrière; à la fin de 1874, ce montant s'était élevé à \$217,000,000; en 1877, à \$244,000,000; soit une augmentation moyenne annuelle de \$14,000,000. Avec notre système non-protecteur, il a été déposé dans les banques d'épargnes de la poste, au Canada, jusqu'au mois de juin 1874, seulement \$7,210,000; jusqu'en juin 1875, \$7,171,000; jusqu'en juin 1876, \$7,044,000, soit une diminution de \$166,000 contre une augmentation au Massachusetts (pendant ces deux années,) de \$25,000,000. En 1876, trois ans après la panique de 1873, les dépôts aux caisses d'économie avaient diminué de \$166,000, et en 1874, de \$127,000; tandis qu'en 1877, il n'y avait pas eu de diminution au Massachusetts, mais une augmentation de \$42,000. En 1876, les banques d'épargne de la poste, dans Ontario, avaient reçu \$5,604,000 et payé \$6,006,000. En résumé nous avons eu \$13,000,000 de dépôts qui diminuent et la Massachusetts \$240,000,000 qui augmentent rapidement. Avec une population deux fois moins nombreuse que la nôtre, ils économisent deux fois plus.

Le lecteur observera combien ces faits corroborent nos premières assertions. En 1877, plus de 2,500,000 ouvriers des Etats-Unis avaient déposé, dans les banques d'épargnes, \$1,377,000,000.

Avec la protection, les 80,000 milles de chemins de fer des Etats-Unis ont produit un dividende de 3 cts. 4 mills. par cent sur le capi-

tal social et les emprunts. Les dividendes de 1876 dépassaient de \$3,500,000 ceux de 1872 et de \$11,500,000 ceux de 1871. Avec notre système, aucun chemin de fer canadien n'a jamais payé de dividende ni aux actionnaires ni aux municipalités. Les Etats-Unis ont diminué leur dette publique de \$60,000,000 par année, en moyenne, depuis la guerre civile; la nôtre n'a pas diminué, mais beaucoup augmenté.

Comparons maintenant les opérations commerciales des deux pays. En 1877, les commerçants des Etats Unis étaient au nombre de 652,000 et ceux du Canada comptaient 56,000, soit, pour les deux pays, un commerçant par soixante-dix personnes. En 1877, les faillites aux Etats Unis, ont été au nombre de 8,872, soit une par 73 commerçants; au Canada, elles ont été, la même année, au nombre de 1,892, soit une par 30 commerçants. Cette moyenne existe depuis cinq ans. Les pertes provenant des faillites ont été beaucoup moindres aux Etats-Unis que chez nous. Le lecteur voudra bien juger maintenant si la prospérité des

Etats-Unis n'est pas due à leur invariable détermination de ne rien importer de ce qu'ils peuvent produire ou fabriquer.

Un dernier mot pour prouver que la protection est loin de nuire à l'agriculture. Les états de la Nouvelle-Angleterre sont tous manufacturiers; ceux de l'Ouest sont agricoles. Eh! bien, l'agriculture au milieu des états manufacturiers, quoique le sol soit de très mauvaise qualité, paie autant qué dans les états agricoles, où le terrain est d'une fertilité incomparable. En voici la preuve prise du dernier recensement :

	Popul. agricole	Valeur	Revenu	Revenu	Revenu
	Audessus de 10 ans.	des terres	net.	par tête	par 100
Etats de la Nouvelle Angleterre..	314,810	\$709,942,439	\$387,298,254	\$423	17.
Etats de l'Ouest	2,032,321	5,133,815,399	133,532,782	\$430	17

En Canada l'agriculture ne donne pas \$250 par tête et ne paie pas 10 p. 100.

Au lecteur de tirer les conclusions.

### X.—LA PROTECTION NE SAURAIT NUIRE A NOTRE MARINE MARCHANDE.

Mais, dit-on, si nous avons la protection, si nous réduisons les importations, nous allons tuer notre navigation. Le terrible argument! Quel intérêt avons-nous dans la navigation océanique? Voulez-vous savoir ce que c'est que notre navigation océanique? Ouvrez le Rapport du commerce et de la navigation à la page 864, année 1877. Voici le tableau des arrivages par voies océaniques :

Nationalités.	Tonnes de fret.
Anglais.....	348,476
Canadien.....	270,745
Etranger .....	118,358
	737,579

Nos navires canadiens ont donc amené 270,745 tonnes. La moitié des intéressés dans ces navires canadiens sont des anglais demeurant en Angleterre, en sorte que les Canadiens proprement dit ne repré-

sentent réellement que 135,000 tonnes de fret.

Nous avons importé pour \$99,000,000. Le fret coûte à peu près 10 p. 100 de la valeur d'une cargaison. Nous avons donc payé \$9,900,000 de fret. Comme nous comptons que pour une petite part

dans les navires, notre proportion se trouve être de \$1,840,000. Nous payons donc aux étrangers la jolie somme de \$8,100,000 pour nous faire ruiner.

Quel intérêt avons-nous à protéger cette navigation ?

### XIII—ARTICLES QUE LE CANADA IMPORTE ET QU'IL POURRAIT PRODUIRE OU FABRIQUER.

Chacun sait que le Canada offre des avantages considérables, à l'établissement des manufactures. Dans les provinces maritimes, il possède des mines de houilles bitumineuses, — précisément celles qu'il faut pour les manufactures, — qui suffiraient à approvisionner le monde entier pendant des siècles ; il possède encore un bassin houiller à la Colombie et un autre plus considérable dans la région de la Saskatchewan. On y trouve aussi des gisements d'argent, de cuivre, de fer et de plomb supérieurs, sous bien des rapports, à des mines renommées d'autres pays. Ses immenses voies de communications par eaux, rendent excessivement faciles, le transport du charbon. Ses pouvoirs d'eau sont sans nombre et n'ont pas de pareils en aucun pays. Sa population a toutes les aptitudes et les dispositions nécessaires pour travailler aux manufactures. La preuve en est, que des milliers, de Canadiens, émigrent chaque année aux États-Unis, pour se livrer à ce genre de travail. De plus, si l'on en juge par la quantité d'articles que nous importons, le Canada offre un marché considérable et précieux pour les manufactures. Par exemple, depuis quelques années, nous importons, en moyenne, pour seize millions de

piastres de fer tous les ans. Or, notre minerai de fer, est peut-être le meilleur au monde. La Pennsylvanie nous en achète des commandes considérables, bien que cet état lui-même, possède beaucoup de mines de fer, mais qui ne sont pas aussi bonnes que les nôtres. A l'exposition de Philadelphie, les Suédois ont admis que notre fer était meilleur que le leur. Or voici ce qui arrive : Nous vendons notre minerai aux Américains qui nous le renvoient en ferronnerie, que nous leur achetons à des prix élevés. L'auteur de ces lignes est assez familier avec l'outillage des différentes exportations agricoles, et il peut garantir que si l'on employait du fer canadien, au lieu de fer américain, dans la fabrication des instruments aratoires ils dureraient certainement un tiers de plus. Le fer américain à chaudière, d'après une expertise, faite à Toronto, est meilleur que le fer renommé de Lowmoor. Les lisses de Pennsylvanie, d'après des lettres, en la possession de l'auteur, sont meilleurs, prix pour prix, que les lisses anglaises. Mais un fait qui doit surtout intéresser les canadiens, c'est qu'il y a dans notre pays des gisements de fer, couvrant des milliers de milles carrés, dont le minerai est supérieur à celui de

in-  
en  
ro-  
  
ver  
ire  
la  
na-  
ont  
are  
tu-  
rès  
qué  
er-  
ra-  
du

Revenu  
par 100

3 17

0 17

on-  
pas

clu-

onc  
bitié  
ca-  
rant  
Ca-  
pré-



tout autre days et qui ne sont pas encore exploités. En fait de quincaillerie, coutellerie, outils, clous, fonte, poêles, machines, haches, matériel de chemin de fer, chaudières, acier, etc., le Canada a importé de 1873 à 1876, pour un montant annuel de seize millions de piastres. Or ce sont tous là, des articles que nous pourrions fabriquer. Il y a plus, la majeure partie de ces articles, est faite avec notre minéral que nous vendons aux Américains, \$2 la tonne et qu'ils nous srevendent, une fois fabriqué, aux taux moyen d'un peu plus de \$2000, à la grande allégresse de leurs rusés agents, qui se moquent ouvertement de nous, parce que nous ne nous ne savons pas profiter de nos ressources.

Depuis quelques années, nous importons, dix millions par an, d'articles de coton, et pour douze millions de lainage et autres tissus, qui formeraient une liste interminable et que nous pourrions fabriquer nous-mêmes, avec le coton et la laine. Or, avec un bon tarif, nous pourrions nous procurer le coton au même prix qu'en Angleterre et nous avons un vaste champ pour l'élevage des meilleures races de moutons, qui nous donneraient la laine. Il ne nous resterait plus à importer que la quantité de laine étrangère, qu'il faudrait mêler avec la nôtre, pour fabriquer de bons tissus, ce système de mélanges étant reconnu et

adopté par les manufacturiers anglais et d'autres pays. En fait de toiles, soies, velours, nous importons pour quatre millions par année; pour un million de verrerie; pour un million d'habillements confectionnés; pour un million d'articles de cuir; pour un demi-million de fourrures manufacturées; pour trois quarts de million de papier et de tapisserie; pour un demi-million de mercerie; pour un million de chanvre et de cordage; pour un million de chapellerie; pour deux millions d'articles de fantaisie, montres, horloges, etc.; pour un demi-million de voitures; pour cinq millions de sucre, plus un nombre immense d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer. Or, il est reconnu de tous que nous pourrions, comme les Etats-Unis, fabriquer une grande partie de ces articles. Il faut dire pourtant, que l'année dernière, le chiffre de ces importations a diminué. M. Cartwright, qui n'a jamais étudié l'histoire du commerce s'est figuré, erreur énorme, que plus le tarif serait bas, plus on importerait. Mais c'est justement le contraire qui a lieu; plus le tarif est bas, plus l'argent se fait rare dans le pays et moins on achète. Si l'on nous impose encore pendant cinq ans, les belles théories du libre-échange, le Canada ne pourra plus rien acheter au dehors et les déficits de M. Cartwright, prendront, d'année en année, des proportions monumentales.

# LE JOB DU CANAL LACHINE.

## 100 POUR 100 DE BÉNÉFICE.

### I.—LE COMLOT.

Le 18 avril 1874, l'Hon. M. Alexander Mackenzie soumit à la Chambre son rapport annuel sur les Travaux Publics.

Ce rapport contenait ce qui suit à propos du Canal Lachine :

*Il a été proposé un projet d'élargissement SOUS FORME D'UN PLAN DE CANAL SÉPARÉ, LONGEANT LE CANAL ACTUEL ET SÉPARÉ DE CE CANAL PAR UN FAIBLE INTERVALLE.*

*Le département n'a encore pris aucune détermination sur ces différentes questions qui sont sous considération.*

*On considère, cependant, qu'elles sont d'une importance assez grande pour justifier l'allusion qui y est faite.*

Remarquons en passant que l'hon. M. Mackenzie avait les plans depuis le mois de janvier, comme le déclare M. Sippell, page 65 de son témoignage :

(Ici M. Sippell montre un plan sur lequel on voit cette coupe). La barre rouge indique la nouvelle coupe et la ligne bleue indique le canal tel qu'il est aujourd'hui. J'ai aussi un plan montrant l'étendue de la propriété des demandeurs, que l'on devait demander pour servir à l'élargissement du canal. CETTE ÉTENDUE DE TERRAIN VARIE DE 200 à 250 PIEDS.

*Je crois que c'est en janvier 1874 que j'ai soumis les plans de la nouvelle coupe au Département des Travaux Publics. Ces plans ont été faits dans mon bureau.*

Coïncidence extraordinaire, pendant que le gouvernement d'Ottawa annonçait son intention d'élargir le canal, des libéraux entreprenants venaient en toute hâte s'emparer des terrains qui devaient être l'objet de l'expropriation projetée.

Le prix payé pour ces terrains est consigné par ces messieurs mêmes dans un document officiel publié par le gouvernement d'Ottawa, en date du 12 février 1878. Le voici :

A MM. Narcisse Valois et William Darling commissaires nommés par le gouvernement pour l'achat de terrains nécessaires à l'agrandissement du Canal Lachine.

MESSEURS—En réponse à la demande d'information faite par M. Valois, nous avons l'honneur de vous informer que l'évaluation la plus basse que nous puissions accepter pour cette partie de notre propriété située dans la ville de St. Henri, et qui sera requise pour l'agrandissement du canal Lachine, est de VINGT-CINQ CENTINS par pied. Nous prenons aussi la liberté d'attirer votre attention AU MÉMOIRE ci-joint, ce qui vous guidera un peu dans l'évaluation de ce terrain.

Vos, etc.,  
J. L. CASSIDY,  
R. LAFLAMME et autres,  
par F. L. BÉRIQUE, Secrétaire.

### Mémoire.

(17 avril 1874.)

Achat de la propriété de Wilson, Hunter, N.P. .... 1,172,973 \$140,000 00  
20 avril 1874.

Achat de la propriété de Stevens et Evans. Lighthall, N.P. 1,421,010 100,000 00  
Décembre 1874.

Achat de la propriété de M. B. Davidson. Phillips, N.P. .... 87,095 1/3 13,064 30

2,681,148 1/3 \$253,064 30



Cela faisait donc 8½ centins du pied.

Chose singulière, MM. Jetté, Laflamme et Cie., achètent exactement du côté et à l'endroit où le gouvernement devait, dans ses plans mêmes annoncés par M. Mackenzie, prendre 250 pieds de terrain.

Ces messieurs paient 8 et 9 centins, lorsque, l'autre côté du canal se vendait 2 et 3 centins.

Les documents officiels publiés en 1875 par le gouvernement d'Ottawa nous en donnent la preuve. Dans le document No. 72, Vol. VIII, page 8 nous trouvons les offres suivantes :

Montréal, 25 Nov., 1874.

Nous soussignés propriétaires des terrains sur le canal Lachine offrons par le présent de vendre au gouvernement fédéral la quantité de terre nécessaire à l'élargissement du canal Lachine sur le côté sud, aux prix indiqués en regard de nos noms respectifs. ....

Venant Henrichon	5 cts par pd. anglais
Joseph Dagenais	5 " "
Henri Digeon	5 " "
W. M. McNaughton	5 " "
Colin McArthur	5 " "

Plus tard, ces messieurs informent le gouvernement, en date du 23 décembre, qu'ils réduiraient le prix demandé

Quel était donc le but de MM. Laflamme, Jetté et Cie., en achetant ce terrain le double de ce que les terrains voisins se vendaient.

## II.—LES INTRIGUES.

La manière dont ces messieurs s'y sont pris pour obtenir du gouvernement des informations officielles est tout à fait intéressante. Ils commencent par écrire ce qui suit au gouvernement :

MONTRÉAL, 17 SEPT. 1874.

HON. M. MACKENZIE,

Ministre des T. P., Ottawa.

Monsieur,

.....  
Ci-inclus un plan de la propriété. Nous prenons aussi la liberté de vous informer que c'est notre intention de vendre à l'encan une portion considérable de cette propriété en lots dans quelques jours, et comme nous sommes informés que le gouvernement *aura besoin* d'une lisière de ce terrain pour l'élargissement du canal ; il **POURRAIT SE FAIRE que le gouvernement trouverait PLUS CONVENABLE d'exproprier** un seul propriétaire, au lieu d'un ou deux cents. Comme cette vente va multiplier considérablement les frais et troubles d'expropriation, nous pensons qu'il est juste d'attirer l'attention du gouvernement sur ce fait, *afin de lui fournir l'occasion D'ÉVITER* cette augmentation de frais et de **PRENDRE TELLE ACTION** qu'il pourra juger convenable dans les circonstances.

R. LAFLAMME,  
L. A. JETTÉ,  
W. PROVOST.

F. G. MARCHAND, ETC.

Que le fait gouvernement ? Au lieu de retenir le terrain et d'y faire passer immédiatement les arbitres pour en établir la valeur actuelle, comme le gouvernement conservateur avait fait pour le canal Welland, il donne à son ingénieur, M. Sippel, l'ordre de mettre les spéculateurs au courant de tous les plans du gouvernement. C'était les autoriser à demander plus cher au gouvernement, en profitant de ces informations pour inspirer au public une plus haute idée de la valeur de ces terrains. Voici cet ordre :

Ottawa, 30 Septembre 1874.

J. G. SIPPÉL,  
Montréal.

Monsieur,

MM. Quinn & Cie. proposent de vendre un terrain située sur la rive nord-ouest du

Canal, depuis le chemin de la Côte St. Paul, jusqu'aux limites de la ville, terrain appartenant autrefois à Stevens, Evans et Wilson. Aura-t-on besoin de quelque partie de ce terrain, si l'on se décide à élargir le Canal ? Si oui, combien vous en faudra-t-il ? Indiquez cela sur votre plan, et montrez-le à Quinn & Cie.

(Signé), T. BRAUN,  
Secrétaire.

La première lettre de MM. Laflamme et autres était en date du 17 septembre.

Comment se fait-il que le département dise à M. Sippel que c'est Quinn & Cie. qui vendent un terrain, quand c'est Laflamme & Cie. qui l'offrent, et que le nom de M. Quinn n'apparaît nulle part dans la lettre du 17 septembre ? Le gouvernement était donc dans les secrets de l'organisation ! Il avait, voyez-vous, peur de se compromettre, en livrant au télégraphe les noms de MM. Laflamme et Jetté, c'est-à-dire en donnant ordre à un officier de commettre une indiscretion au bénéfice de deux membres du Parlement, qui voulaient vendre, et qui, en connaissant les plans du gouvernement, devaient se trouver dans la position de demander un gros prix.

Ici l'intrigue se complique.

Nous retrouvons MM. Laflamme et Jetté tantôt dans le bureau de M. Sippel, à Montréal, tantôt dans le bureau de M. Page, à Ottawa, EN COMPAGNIE DE M. MACKENZIE en quête d'informations INDUES.

Nous avons dit informations INDUES.

En voici la preuve. M. Trudeau, le député Ministre des Travaux Publics, dit dans sa déposition dans la cause Jetté McNaughton :

*Le "détail" de la nouvelle coupe est introduit sur des plans qui se trouvent au bureau des travaux publics. Le public n'a pas le*

*droit de voir ces plans. Un membre du gouvernement n'a pas plus qu'un autre ce droit.*

Ces messieurs avaient voulu faire commettre d'abord une indiscretion à M. Sippel.

Voici ce qu'il dit :

Je crois avoir vu quelques-uns des demandeurs à mon bureau au mois de septembre ou octobre dernier. Ils prenaient des informations au sujet des plans *Je leur ai dit que l'on n'avait encore pris aucune décision au sujet de ces plans ; qu'ils étaient à Ottawa. Je crois que ces demandeurs étaient MM. Jetté, Laflamme et Beique. Ils voulaient avoir des détails au sujet de la nouvelle coupe.*

C'est alors que M. Sippel reçoit d'Ottawa l'ordre cité plus haut de montrer à ces Messieurs *ce que le public, pas même les membres du Parlement n'ont le droit de voir.*

Mais, par malheur, M. Sippel est obligé de s'absenter. Il ne reçoit pas cette dépêche et les spéculateurs sont toujours dans l'incertitude.

Voici l'échange de billets doux, qui a lieu dans ces circonstances. Ajoutons que le gouvernement, les croyant trop compromettants, les avait supprimés dans la production de documents demandés par la chambre.

Montréal, 2 Octobre 1876.

A. F. BRAUN,

Quinn et Cie se sont assurés que le télégramme à Sippel *(celui du 30 septembre lui ordonnant de montrer ses plans)* ne lui est pas parvenu. Sippel est à Chichester, sur le haut de l'Ottawa. Veuillez répéter la dépêche.

R. LAFLAMME.

REPOSE.

Ottawa, 2 Octobre 1874.

A. R. LAFLAMME, Montréal,

Le télégramme à Sippel a été répété tel que désiré.

F. BRAUN.

Montréal, 5 Octobre 1874.

Est ce que le rapport de Sippell ou de Page a été reçu ?

R. LAFLAMME.

REPOSE.

Ottawa, 5 Octobre 1874

A. R. LAFLAMME, Eca,  
Montréal,

Aucun rapport d'eux.

F. BRAUN.

Voilà bien ici M. Laflamme surpris dans une savante manœuvre. Mais tout cela ne lui donnait pas les plans. Il décide donc de faire un pèlerinage avec compère Jetté vers le grand Manitou, la source de toutes grâces et de tous bienfaits.

Seul, M. M. Lafamme et M. Jetté n'auraient rien pu obtenir de M. Page, car M. Trudeau, le député ministre, nous apprend que pas même les membres du Parlement n'ont le droit de voir ces plans. Mais M. Page nous dit dans sa déposition comment ils s'y sont pris. Ces messieurs amenèrent M. MacKenzie avec eux :

J'ai vu M. Jetté à mon bureau, Je pense que c'est en octobre 1874 que M. MacKenzie est venu chez moi et m'a déclaré que M. Jetté était dans son bureau. Il amena M. Jetté dans mon bureau et M. Jetté présenta un plan semblable au plan B et dit qu'il était propriétaire avec d'autres du terrain indiqué sur le plan, et que si le gouvernement avait besoin d'une partie de ce terrain, ils ne vendraient pas cette partie.

M. MacKenzie lui-même confirme ces explications dans sa déposition :

« Je vis MM. Laflamme et Jetté en octobre..... La substance de la conversation est, je crois, contenue dans cette lettre. Je portai la lettre dans le bureau de M. Page et le pria d'expliquer l'affaire comme cela était de son ressort. Je crois que M. Jetté

suggéra q'en vue de la vente il valait mieux définir la situation exacte de l'affaire, et M. Page consentit alors à écrire une lettre, [Page 100, déposé]

Puis à la fin de sa déposition, M. MacKenzie s'adresse à M. Jetté et lui dit :

Vous devez vous rappeler que je vous ai amené dans le bureau de M. Page et que M. Page vous a expliqué, personnellement l'affaire et qu'il vous a écrit, comme il me dit d'après l'entente prise avec vous.

Mais, dira-t-on, M. MacKenzie soutient dans la même déposition qu'il ne leur a rien révélé. Nous allons voir comme tout s'arrange, sans que l'Hon. M. MacKenzie puisse être même soupçonné de parjure. Il s'exempte tout simplement de dire qu'il les a fait montrer par M. Page. M. Page va vous dire comment M. Jetté a vu les plans sans qu'on les ait montrés. Il dit page 47 :

M. MacKenzie amena M. Jetté à mon bureau le 7 octobre. Celui-ci produisit un plan d'une propriété dont il était possesseur..... et alors M. MacKenzie me demanda combien le gouvernement requerrait de terrain par mon plan.

Q.—Vous rappelez-vous que le but de la visite de M. Jetté était d'avoir une réponse à sa lettre.

R.—Non. Je me rappelle que l'objet de votre visite (s'adressant à M. Jetté) était de savoir combien de terrain était requis.

Question posée par M. Jetté : Vous rappelez-vous qu'alors vous avez indiqué sur le plan quelle était la quantité du terrain requis par le gouvernement?

R.—Oui ; De 225 à 250 pieds.

Voilà enfin la vérité dans tout son jour, et c'est M. Jetté qui l'admet dans sa question. On ne montre pas les plans officiels à M. Jetté ; mais on prend le plan de M. Jetté et l'on y trace le plan officiel.

Cela par l'ordre et sous les yeux paternels de M. MacKenzie.

Une vente ordinaire n'exigeait en aucune manière l'intervention de la politique du gouvernement.

M. Laflamme et ses amis auraient pu vendre le terrain comme ils l'avaient acheté ; mais ils ne se seraient pas vendus aussi cher. Comme ils veulent y aller à coup sûr, ils forcent M. MacKenzie à faire écrire une lettre constatant les vues du gouvernement. Il ne leur suffisaient pas d'avoir vu. Le public n'aurait pas pris leurs paroles et n'aurait pas enchéri sur les lots, sans un écrit officiel leur donnant la preuve que ces lots devaient acquérir du prix.

C'est M. MacKenzie lui-même qui nous l'apprend dans sa déposition. Il dit :

Après avoir entendu M. Pagé M. Jetté suggéra qu'il mit cela par écrit.

Ainsi, au lieu de retenir d'avance en réserve ces terrains, M. MacKenzie se contente de dire à M. Jetté : "Voici de quelle manière extraordinaire le gouvernement va, par ses plans, augmenter la valeur de la propriété. Allez, servez-vous en ; faites de la propagande ; excitez la spéculation ; créez la fièvre, et afin que votre tentative réussisse, voici la parole écrite du gouvernement. Nous n'achèterons pas maintenant, parce que nous serions forcés de ne vous donner que 8 centins, le prix que vous avez payé. Faites profiter les petites informations que je vous donne, et lorsque vous aurez justifié 30 ou 40 centins, alors je vous approprierai."

C'est presque incroyable, tant le coup est audacieusement monté ; mais les documents sont là : nous continuons à citer, MM. Jetté et Laflamme se sont montrés à Otta-

wa le 7 octobre. Leur lettre du 17 septembre n'avait pas eu encore de réponse. Or, c'est précisément le 7 octobre, comme résultat de leur entrevue, que le gouvernement leur répond :

Ottawa, 7 Oct., 1874.

Monsieur.

Relativement à cette partie de votre lettre du 17, signée par vous-même et autres offrant de vendre au gouvernement une lièze de terre pour l'usage d'un nouveau canal projeté entre le pont du Grand-Tronc et le chemin de la Côte St. Paul, j'ai reçu l'ordre de vous informer que l'ingénieur en chef, auquel l'affaire a été référée, rapporte qu'un espace de 225 à 250 pieds de large sera requis pour cette fin à l'endroit mentionné. Je saisis cette occasion pour vous dire que les autres sujets mentionnés dans votre lettre (concession de pouvoirs deau) sont encore sous considération.

Votre obéissant serv.

F. BRAYTON

Secret.

N'y a-t-il pas quelque chose de monstrueux dans le fait que M. Jetté était alors à Ottawa ; que ce n'est pas l'habitude de communiquer par écrit entre personnes présentes et qu'il y avait préméditation et connivence dans la rédaction de cette lettre qui, montrée à Montréal, devait comme elle l'a fait, faire monter d'avance les prix des terrains.

Mais dira-t-on, cette information de M. Pagé a peut-être été donnée à l'insu de M. MacKenzie. Impossible de recourir à ce subterfuge, car il existe un autre document qui complète la preuve. C'est une autre lettre portant la même date du 7 octobre et qui complète le commencement d'informations données dans le témoignage de M. Mackenzie :

Ottawa, 7 octobre 1874.

Au Secrétaire des Travaux Publics.

Monsieur,

En ce qui concerne une demande faite par l'HON. MINISTRE, relativement à l'éten- due du terrain dont on aura besoin en bas de la Côte St. Paul pour l'élargissement projeté du Canal Lachine, je puis déclarer que depuis le pont du chemin de fer du Grand Tronc jusqu'à la Côte St. Paul, il nous faudra acheter une langue de terre, d'au moins 225 à 256. pieds de largeur, au delà des limites nord actuelles de la propriété publi- que, pour la nouvelle ligne projetée du canal, etc.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE,

I. C. des T. P.

Ayant acheté 1,172,973 pieds de terrain pour la somme de \$140,000 et 45 arpents, c'est à-dire 1,619,200 pour \$100,000, ils avaient un total de 2,792,173 pieds pour \$240,000 : soit 8½ du pied pour tout ; il leur fallait donner une valeur fac- tice à ce serraïn et en quadrupler la valeur pour l'expropriation.

Il imaginait une vente à l'encan pour le 10 Octobre de la même an- née. Les annonces et réclames or- dinaires sont publiées et les plans faits d'une manière régulière.

Mais voilà que le jour même de la vente, le 10, éclate la nouvelle que le gouvernement aurait besoin d'une lisière de près d'un arpent et demi de large sur tout le parcours du terrain, savoir, un mille de long.

Pour être plus surs de leur coup, ces messieurs s'entendent pour faire monter eux mêmes lors de l'encan les prix des terrains : petite histoire de *puffers*, connue aujourd'hui de tout le monde, re- vue, corrigée et flétrie ar un arrêt

de la Cour Supérieure, stigmati- sant les propriétaires coupables de ce coup de main célèbre.

La Cour d'Appel a été unanim à dénoncer les vendeurs du canal Lachine. Voici les paroles du juge Ramsay :

Il me semble qu'on ne saurait trop s'é- lever contre la prétention, que je considère presque comme une insulte, allant à dire que la loi française ne condamne pas ab- solument le *puff* dans une vente, aux en- chères. Il est condamné par la loi anglaise, celle des Etats-Unis, dans la Louisiane qui a emprunté ses lois aux même sources que les nôtres. Ce silence de la loi française au sujet de cette pratique ne peut faire sup- poser qu'elle soit légale. S'il fallait inter- prêter telle façon son silence, ce serait lais- ser le champ libre à des FRAUDES NOUVEL- LES. Les principes de notre loi condamnent d'une façon catégorique tous les *tricks* de nature à induire en erreur les parties contractantes.....

Je vois vois que les savants juges sont d'avis unanime qu'une vente faite dans un encan ou il est employé des "*puffers*" est illégale. Nous n'avons aucune définition d'une vente aux enchères conduite avec mauvaise foi, et cette admission ne peut nous servir beaucoup. Je crois qu'on peut admettre raisonnablement qu'un encan où il a été fait usage de semblables pratiques, n'oblige en rien les acheteurs, et la vente en question me semble entrer dans cette catégorie.

Mais ce n'est pas encore tant le *puffisme* en lui-même que nous trouvons hideux chez M. Laflamme, que le but pour lequel il avait été organisé. Un bon prix en passant n'était pas sans doute à mépriser, mais c'était là du surcroît. L'es- sentiel était d'arriver à faire des chiffres ronds pour le gouverne- ment. Voyez la déposition de leurs *puffers*. Tous sont unanimes à dire qu'on leur disait de ne pas s'inquiéter de voir les lots leur rester. Plutôt que de laisser ven- dre leur terrain à un bénéfice rai-



sonnable, de 40 à 50 ou même de 100 p. 100, MM. Laflamme, Jetté et Cie, préféreraient manquer la vente, pourvu que les lots fussent cotés plus haut.

La grande question était donc de vendre au gouvernement 1,183,200 pieds, c'est-à-dire une lisière de 250 pieds sur un peu près un mille de longueur à un prix rémunérateur. De là l'organisation des *puffers*. Ecoutez-les parler.

Voici ce que dit M. Barsalou, l'encanteur :

Je n'ai pas enchéri moi-même au dit encan. JE CROIS QU'IL Y AVAIT DES GENS POUR PROTEGER LA PROPRIETE; c'est-à-dire des ENCHERISSEURS POUR LA FORME. *M. Crevier je crois, était de ceux-là, ainsi que MM. Chs. E. Pariseau et Telmosse. C'est M. Beïque, un des demandeurs, qui m'a dit que c'étaient des enchérisseurs pour la forme. M. Beïque m'a dit qu'il y avait des lots qui avaient été achetés par ces messieurs pour les propriétaires. De cette manière, les propriétaires retiraient ces lots de l'enchère publique, par l'entremise pe leurs amis*

On lit dans le témoignage de M. J. W. Crevier, page 56 :

Q. Avez-vous été requis par les demandeurs ou l'un d'eux de mettre sur les lots à l'encan en question ?

R. Oui, je pense avoir été demandé par l'un d'eux.

Q.—Quelles limites M. Beïque vous avait-elles données ?

R.—Il m'avait donné des prix pour les petits lots en arrière et les grands lots sur le canal.

Q.—Vous étiez de bonne foi, n'est-ce pas ?

R.—Non.

Q.—Vous n'avez jamais signé le contrat ?

R.—Non.

Q.—Vous n'avez pas l'intention de le signer ?

R.—Non.

M. C. E. Pariseau dit de son côté, page 112 :

J'ai mis pour les demandeurs en cette cause : C'est M. Beïque qui m'a demandé de mettre pour eux..... Je n'ai pas mis sur

les grands lots du canal; mais seulement sur les petits lots en arrière.

Quant à MM. Gaucher et Telmosse, M. Beïque dit d'eux :

Un des associés, M. Quinn, avait cédé à deux amis, MM. Gaucher et Telmosse, la moitié du quinzième.... Le matin de la vente, il a racheté d'eux le trentième, à raison de dix ou douze mille piastres de profit. Je crois que je ne devais pas surpasser trois ou quatre. On m'a adjugé des lots pour \$14,000 environ. J'ai signé le livre comme les autres adjudicataires. *Aux yeux de tous je passais pour un adjudicataire DE BONNE FOI*, mais je ne l'étais pas.

M. le Capt. Molson, dit :

J'ai mis l'enchère sur des petits lots qui ne m'ont pas été adjugés. Un lot m'a été adjugé par erreur, mais sur la représentation que cela ferait beaucoup de tort si je disais que je n'avais pas mis dessus, je signalai dans le livre. ON NE M'A JAMAIS DEMANDÉ DE COMPLÉTER CET ACHAT. J'ai entendu dire lors de la vente et après, qu'il y avait une personne de nommée pour protéger la vente. *M. Crevier m'a dit qu'il était là dans ce but.*

M. Beïque dit :

A l'assemblée des propriétaires, qui a eu lieu la veille de l'encan, j'avais pris note des différents prix que nous considérons être la valeur des propriétés en question. A l'encan, j'ai demandé à MM. C. E. Pariseau, J. W. Crevier et peut-être à M. Edmond Beauvais, de mettre sur les lots qui leur ont été adjugés, tel que le livre de l'encanteur l'indique; mais des prix moindres que ceux qui avaient été fixés par les propriétaires comme étant la valeur de ces lots. Je leur ai dit de ne pas mettre sur les lots indistinctement; je leur ai dit de racheter pour moi ces lots. Je ne leur ai dit cela qu'au moment de la mise à l'enchère de chacun de ces lots.

Par "moi" je n'entends pas les vendeurs en général.

Les lots sur lesquels ces messieurs ont mis sont mentionnés au livre de l'encanteur. Ce sont les lots Nos. 160, 161, 140, 148, 149, 150, 141, 139, 29, et peut-être 31. J'avais demandé à M. Pariseau de racheter pour moi les Nos. 160 et 161, pour moins de 25 centins le ped; car il me semble que dans un cas, il a dépassé la limite que je lui avais fixée.

Voici le témoignage de M. Fignon :

J'étais, le 10 octobre, à l'encan des terrains des demandeurs. le long du canal. *J'ai enchéri sur le lot No. 12, et sur le lot voisin qui est le lot No. 13. Le lot No. 12 est le lot acheté par M. McNaughton, le défendeur.* Je n'ai pas été spécialement demandé par les demandeurs d'assister à cet encan. M. J. L. Cassidy, m'a invité d'y aller. Il ne m'a rien dit de particulier, dans le cas où j'achèterais. Il ne m'a pas dit que si j'achetais, tout s'arrangerait bien ; *mais il m'a dit : si l'on vous adjuge des lots ne dites rien, signez et n'avez aucune crainte.* J'ai été le dernier enchérisseur du lot No. 13, à 35½ cents le pied. *Aucun des demandeurs ne m'a demandé de signer le livre.*

Je ne me rappelle pas que M. Cassidy m'ait demandé de passer le contrat. *J'étais acheteur de bonne foi dans un sens et non de l'autre.* M. Cassidy m'avait dit de rester près de l'encanteur. Il m'avait dit aussi : *"Si l'on vous adjuge des lots signez sans crainte, tout s'arrangera bien."*

M. H. Hogan, de Montréal, agent d'immeubles, est assermenté et interrogé :

J'étais à l'encan du 10 octobre dernier. J'ai enchéri sur un seul lot. Je crois que c'est le lot No. 15, qui m'a été adjugé. J'ai signé le livre d'encan. J'avais un ordre pour acheter le lot au-dessous de 40 cents le pied. *Je l'ai acheté pour M. Laflamme,* l'un des demandeurs en cette cause. Le lot en question est le No. 15, près des lots du défendeur. J'ai signé le contrat en mon nom. On m'a demandé de le faire. Je n'ai pas payé. Il n'a pas été payé d'argent. Je ne pourrais pas vous dire s'il a été payé un dixième. On peut voir dans l'acte passé par M. Brault, notaire de la compagnie.

Aujourd'hui, je considère que le lot est encore à M. Laflamme. J'ai sa parole qu'il prendra le titre quand je l'exigerai.

M. Joël Leduc dit de son côté :

J'étais à l'encan du 10 octobre dernier, j'ai enchéri à cet encan sur plusieurs lots, les grands lots sur le canal. *J'ai été demandé par M. Jetté, l'un des demandeurs, pour enchérir.*

Q.—Qu'est-ce que M. Jetté vous a dit à ce sujet ?

R.—Il m'a demandé sur les lieux, à l'encan, de mettre sur les premiers lots, qui se vendraient sur le canal *afin de ne pas les laisser sacrifier.*

(Ces terrains coûtaient 8½ centins du pied.) Il m'avait fixé un prix qui était trente quatre à trente-cinq cents le pied. Je ne devais pas laisser adjuger les lots, pour moins.

Q.—Avez-vous ainsi enchéri par suite de ce que M. Jetté vous a dit ?

R.—Oui. . . j'ai enchéri et je suis devenu adjudataire pour les demandeurs.

Je n'ai pas fait rapport à M. Jetté de ce que j'avais fait à l'encan, et il ne me la jamais demandé.

Je n'ai enchéri en tout que sur quatre lots sur le canal, les deux qui m'ont été adjugés, celui de M. Carreau et celui de Hogan.

*Si je n'eusse pas compris que le canal devait s'élargir de ce côté là il aurait pu se faire que je n'aurais pas offert de garder les lots.*

MM. Laflamme et Cie. avaient donc eu recours à un moyen factice que la Cour d'Appel a déclaré illégal, pour donner à la propriété une valeur exagérée. Vous voyez d'ici le résultat. Le document qui vaut parle de lui-même.

Montréal, 15 Oct., 1874.

A. F. BRAUN, Ottawa.

Les propriétaires de terrains *ont tellement fait monter le prix de la propriété* que le droit de passage seul épuiserait tout le montant affecté à l'élargissement. Il faut renoncer au nouveau canal. Je vais tâcher de trouver un nouveau plan.

JOHN PAGE.

C'est une ruée souffiet pour les spéculateurs ; mais en voilà bien d'autres.

Tirailé d'un côté par l'opinion publique qui avait commencé à jeter les hauts sur cette spéculation, et de l'autre par les *jobbers* qui voulaient vendre, le gouverne-



ment se décide à demander leur prix. En conséquence, il envoie l'ordre d'examiner de nouveau la question.

M. Sippel agit en conséquence. Il répond ce qui suit quelques jours après au gouvernement :

Bureau du Canal,  
Montreal, Novembre 1874.

Monsieur,

Relativement à votre lettre du 3 novembre, etc., je prends la liberté de vous dire que j'ai vu les différents propriétaires de terrains et leur ai expliqué le but de ma visite, etc.....

Le terrain requis entre le pont du Grand Tronc et la Côte St. Paul est possédé par MM. Jetté, Laflamme et autres, qui paraissent tout à fait disposés à vendre le droit de passage pour le nouveau canal aux prix qu'ils ont vendu certaines portions de leur propriété, savoir :

10—817,600	pièds carrés du pont du chemin en montant à 35 cts.....	\$286,160
465,600	pièds carrés jusqu'au chemin de la Côte St. Paul, à 30 cts...	\$139,680
<u>1,183,200</u>		<u>\$425,840</u>

40— Pour le terrain du pont de la Côte St. Paul à la propriété du gouvernement, distance 6,300 pds. (station 153 à 216) possédé par MM. LAFRAMBOISE ET CIE., dont une portion a été récemment vendue de 3½ cts. à 9 cts., ces messieurs demandent maintenant ce qui suit :

1,178,350	pièds carrés à 20c.	\$235,670.
	MM. Laframboise et Cie. ont récemment acheté de M. McNaughton pour \$350 l'acre (moins d'un centin le pd.)	

une étendue de 13 acres en plein champ. Ils demandent ce qui suit pour la quantité requise pour le canal :

123,000 pieds à 10 cts. .... \$12,360.

En examinant les prix ci-dessus, on verra de suite que les propriétaires donnent DES PRIX DE LUXE à leurs terrains, prix qui ne sauraient être maintenus. Une grande portion des terrains pour lesquels MM. Jetté et Cie. demandent 30 et 35 cts. le pied, a été vendue, il y a trois ans, cent vingt piastres [\$120] l'arpent et l'on m'a dit qu'ils avaient vendu récemment la partie la plus précieuse de leur propriété à l'écluse de la Côte St. Paul, pour 10 cts. le pied et M. Stafford ne demande que 20 cts. du pied pour l'autre côté du chemin qui a pour le moins autant de prix et peut être plus que le leur.

La propriété représentée par M. Laframboise et Cie. à l'ouest du pont de la Côte St. Paul a été achetée récemment par eux à des prix variant de 3½ à 9 centins le pied.

Il est par conséquent évident que si les terrains requis pour le droit de passage étaient expropriés, ils seraient évalués moins haut que ce que demandent les propriétaires actuels, prix qui, dans la majorité des cas, sont FICTIFS ET NE PEUVENT ÊTRE MENTENUS.

J'ai en conséquence, préparé l'estimation suivante, dans le cas où le gouvernement exproprierait :

MM. Laflamme, Jetté et Cie., \$1,283,300. pieds à 15 cts., \$192,480.

MM. Laframboise et Cie., \$1,178,350 pds. à 9 cts., \$106,051.

Et je considère cette estimation encore beaucoup au-dessus de la valeur des terrains, mais l'excitation causée par les ventes récentes de fermes entières au pied ont fait monter les prix dans cette région pour un certain temps beaucoup au-dessus de leur valeur.

Votre, etc.,

JOHN G. SIPPPELL,  
Ing. du D.

Après avoir reçu ce rapport, M. Pagé, l'ingénieur en chef du département, n'a pu s'empêcher d'écrire en date du 12 janvier 1875 :

Cet état de la valeur du terrain pour l'élargissement du Canal Lachine, *dépasse de beaucoup toute estimation RAISONNABLE qui aurait pu être faite.*

On peut dire, néanmoins, que l'excitation relative aux ventes de terrains et ce que nous avons appris de l'affaire à Montréal nous porte à croire, que le coût du droit de passage devra plutôt excéder l'estimation de M. Sippel que rester en dessous. Si l'on nomme des évaluateurs, ils seront tenus, jusqu'à un certain point, de se guider sur les ventes faites, etc.

J. PAGE.

Revenant sur la question, dans son rapport général, M. Page dit encore aux pages 40 et 41 :

L'on a constaté qu'une grande partie des terrains que traverse le nouveau canal est contrôlé par des individus qui non-seulement attachent une grande importance à leur position, mais qui ont réussi à inculquer dans l'esprit d'autres une notion grandement exagérée de cette valeur.

De fait, des terrains qu'on pouvait avoir pour \$150 l'acre il y a quelques années et qui, même lorsque l'exploration du canal a commencé étaient évalués à \$300 ou \$400 ont été vendus au moyen de longs crédits à des prix variant de \$11,000 à \$13,000 l'arpent... ..

L'on donne ces prix énormes comme ayant été mis lors des enchères (bid) sur le côté sud du canal, entre le pont du Grand-Tronc et le chemin de la Côte St. Paul .....

L'évaluation PRIMITIVE faite de ces mêmes terrains pour les besoins du canal avait été de \$73,905, prix qui, en dehors du règne de la spéculation, eût été amplement suffisant.

En fin de compte, on a fait monter la propriété d'UNE MANIÈRE INACCOUTUMÉE à les prix si EXCESSIFS que dans mon opinion les circonstances ne justifieraient personne de conseiller au département de payer à même le coffre public des prix si exorbitants.

Comme on le voit, c'est le département même des Travaux-Publics qui stigmatise les odieuses tentatives de MM. Jetté, Laflamme,

Marchand, W. Provost et M. Laframboise. Qu'y a-t-il de plus à ajouter ?

### III.—LE COURONNEMENT.

Le JOB DU CANAL LACHINE, devait donc faire sortir du coffre public \$425,840 pour ce qui avait coûté \$100,000. Bénéfice de \$325,840 à même le coffre public, voilà la grande œuvre de M. Rodolphe Laflamme, aujourd'hui l'un des gardiens de ce coffre !

Les journaux conservateurs, en vigilants défenseurs de la fortune publique, avaient heureusement poussé le cri d'alarme, de concert avec les ingénieurs du gouvernement. La consommation de ce vol public devenait pour ainsi dire impossible ; mais M. Mackenzie s'y prit d'une autre manière pour satisfaire la faim de ces pauvres gens qui toujours prêts à voter pour sa politique hostile au Bas-Canada, avaient droit à des compensations.

Malgré qu'il fut prouvé qu'il y avait eu des faux acheteurs à leur vente, simulée qui devait faire monter le prix des terrains, M. Mackenzie nomma des partisans dévoués pour évaluer les mêmes terrains, et voici ce qu'ils rapportèrent :

(PAGE 45—DOCUMENTS OFFICIELS SUR LE CANAL.

Montréal, 21 juillet 1875.

Monsieur,

Nous recevons votre faveur du 28 courant. Nous prenons la liberté de vous dire qu'il était parfaitement entendu que nous devions payer 15 cents du pied pour les lots dont MM. Jetté et autres ont le contrôle et que devons nous arranger avec les autres acquéreurs pour les autres parties. NOUS N'AVONS

PAS TROUVÉ QU'IL Y A EU DE VENTES FACILITES. AU CONTRAIRE.....

Vos obéissants serveurs,  
WM. DARLING,  
NAR. VALOIS.

La conséquence de cela a été que le gouvernement fédéral a acheté les terrains suivants, dont le bénéfice est allé à MM. Laflamme, Jetté et Cie. :

Lots.	Superficie.	Prix du pied.	Total.
Divers lots.....	28,358	28	\$ 7,930 24
" .....	54,360	23	13,602 80
" .....	11,186	30	3,355 80
" .....	10,113	23	3,325 90
" .....	10,890	20	2,178 00
" .....	40,466	20	5,093 20
" .....	35,170	20	7,034 00
" .....	10,825	20	2,115 00
" .....	10,875	20	2,165 00
" .....	45,438	15	6,815 70
" .....	132,684	15	20,652 60
" .....	53,821	15	8,073 15
" .....			1,828 75
	449,386	19 1/2	\$85,740 44

Maintenant, la comparaison est facile, et nous allons voir quel a été, grâce au puffisme, le bénéfice de MM. Laflamme et Cie. :

449,386 pieds à 19 1/2..... \$85,740 14  
" " " " à 8 1/2..... 38,197 81

Spéculation sur le gouvernement..... \$47,542 33

Le montant des dépouilles devait être **\$825,840**; mais la vigilance des conservateurs sauva l'Etat de ce guet-apens. L'audace de ces gens-là n'avait pas de bornes, puisque malgré l'œil exercé du public qui les surveillait, ils ont encore pu *surprendre* la belle somme de **\$47,542 80**.

Ce sont des doigts bien habiles pour les laisser longtemps dans le coffre public !

## LE PACIFIQUE.

### UNE POIGNEE D'HISTOIRES SCANDALEUSES.

En arrivant au pouvoir, M. MacKenzie s'empressa de développer sa doctrine au sujet du Pacifique. Il disait donc dans son adresse aux électeurs de Lambton en Janvier 1874 :

En attendant, dans le but d'obtenir une prompt communication entre les deux extrémités du continent, et pour faciliter la construction du chemin lui-même, notre politique sera d'utiliser les vastes nappes d'eau qui s'étendent depuis près des Montagnes Rocheuses jusqu'au Fort Garry et depuis le lac Supérieur et la Rivière Française jus-

qu'à la Baie Georgienne, évitant ainsi pour le présent la construction d'environ 2,300 milles de chemin de fer, travail dont le coût est estimé à six ou huit millions de piastres, et qui mettront les ressources du pays à notre portée, ce qui nous aidera dans la construction des parties de chemin nécessaires pour compléter une ligne de communication par chemin de fer et par eau entre l'Est et l'Ouest.

Ceci nécessitera la construction d'une courte ligne de voie ferrée depuis l'embouchure de la Rivière Française dans la Baie Georgienne jusqu'à la rive sud-est du Lac Nipissing et un octroi pour aider à

l'extension des lignes existantes, et projets d'Ontario et de Québec.

Ce projet incroyable produisit un moment de stupeur parmi les libéraux, qui ne pouvaient croire que M. MacKenzie songeait à construire un Pacifique fermé six mois de l'année, c'est-à-dire toute la durée de l'hiver. Mais ils avalèrent ce nict coriace sans grimacer et ils laissèrent M. MacKenzie patauger à son aise dans le Pacifique.

Il y a cinq années de cela. L'argent a coulé à flots. Qu'y a-t-il de fait? Le gouvernement nous le fait savoir par les comptes publics pour 1877. Voici ce qu'on lit à la page XVIII -

*Chemin de fer du Pacifique. Montant dépensé*

1871 .....	\$ 30,148
1872 .....	489,428
1873 .....	561,819
1874 .....	310,224
1875 .....	1,546,241
1876 .....	3,346,567
1877 .....	1,691,149
<hr/>	
Total .....	\$14,117,231
1878 (probable).....	2,000,000

**\$16,117,231**

Voulez-vous savoir ce qu'il y a de fait. Par un état officiel que le gouvernement a soumis aux chambres le 30 mars 1878, il appert que les travaux suivants sont faits :

	Milles de terrassement.	Lisses posées
Contrat 13 (De Fort William au Lac des Milles Lacs..)	—	32½
Contrat 14 (Lac des Milles Lacs à English River.....)	44	6
Contrat 15 (De Cross Lake à Portage du Rat.....)	00	00
Contrat 25 (De Selkirk à Cross Lake.....)	40	8½
	84	47

Supposez les 84 milles en terrassement couverts de lisses, vous aurez 131 milles du Pacifique de finis ; il en reste 2,800 milles à faire. Quel sera le cout total proportion gardée?—\$344,400,000.

Les conservateurs devaient le faire et l'auraient fait pour \$30,000,000 en argent et 50,000,000 d'acres de terre. Une chose certaine, c'est que M. MacKenzie a dépensé la moitié de ce montant pour la vingt cinquième partie de ces travaux. Quant aux terrains, il en a fait cadeau au Haut-Canada en reculant ses frontières.

Le plan de M. MacKenzie est celui-ci ; 1o D'Ottawa à Pembroke, par le Canada Central actuellement construit ;

2o. De Pembroke au Lac Nipissing, en prolongeant le Canada Central auquel il donnera \$1,560,000 de subventions.

3o. Du Lac Nipissing à la Baie Georgienne, premier chaînon du Pacifique ;

3o. Navigation dans la Baie Georgienne et les lacs Huron et Supérieur ;

5o. Second chaînon du Pacifique commençant au Fort Williams sur le Lac Supérieur et allant jusqu'à English River ;

6. Reprise de la navigation à travers les petites rivières, les écluses, le lac des Bois, l'écluse de Fort Francis jusqu'au Portage du Rat.

7o. Troisième chaînon du Pacifique jusqu'à Winnipeg.

8o. De Winnipeg à la Colombie Anglaise (...milles) construction en perspective d'ici à la fin du monde.

9o. Branche de Winnipeg à Pembina pour détourner tout le commerce du Nord-Ouest par les lignes américaines, et rendre inutiles les

dépenses appliquées au Pacifique Canadien.

Quand les travaux depuis Pembina à Winnipeg seront terminés, ils auront coûté \$20,000,000, et ils serviront six mois de l'année. En revanche, la branche de Pembina servira aux Américains pendant les douze mois. Voilà en quelques mots la politique de M. MacKenzie. Reprenons maintenant en détail les différents points de cette politique.

### I.—FAVORITISME POUR LE CANADA CENTRAL.

Le public avait eu la bonhomie de prendre pour argent comptant les promesses de M. MacKenzie en 1874. Pendant que celui-ci ne lançait ce mensonge que pour remporter des élections, les gens sérieux avaient agi sur ces promesses. La législature de Québec avait, en 1874, pris la peine d'envoyer une requête à M. MacKenzie, le priant de mettre la Province de Québec sur le même pied que celle d'Ontario, dans les secours qu'il accorderait aux compagnies privées pour aller rejoindre le Pacifique. Le 17 septembre 1874, une députation du comté de Pontiac, composée de MM. W. McKay, Hon. Geo. Bryson, J. Poupore, M. P. P., Dr. Church, d'Aylmer, Watson, Smith, préfet du comté de Pontiac, Torrance, Smith, M. B. Hadgins, N. Daly, E. Carling, M. Roomey, M. Devlin, Col. MacDonald, Lewis Hughes, E. Lefebvre, McNelly, Truman et Hughes, se rendit auprès des ministres afin de demander qu'avant qu'un subside fut accordé à une ligne de chemin de fer aboutissant au terminus est du chemin de fer du Pacifique, on

fit un examen sérieux de la route nord, à travers le comté de Pontiac, d'Aylmer au lac Nipissing.

A la grande surprise de tous, le premier ministre répondit "que ce terminus de l'est se trouverait considérablement au sud du lac Nipissing et que le gouvernement ne donnerait de l'aide à aucune ligne de chemin de fer, au-delà de ce point, pour plus de cent milles, et qu'il serait tout à fait superflu d'accorder des subsides à un chemin de fer au nord de l'Ottawa.

La députation de Pontiac ne s'attendait pas à recevoir un tel soufflet ; elle en fut excessivement surprise en se rappelant sur tout que dans son fameux discours sur le Pacifique, M. MacKenzie avait promis de l'aide aux chemins de fer de la province de Québec qui aboutiraient au terminus Est.

La députation avait prié MM. Fournier et Geoffron de l'accompagner, en leur qualité de représentants de la province dans le cabinet, mais ces messieurs avaient refusé sous prétexte qu'ils ne pouvaient envisager qu'à un point de vue général les questions de chemin de fer.

Nous étions trahis.

M. Masson porta alors la lutte en Chambre. Le 5 mars 1875, il attaqua l'Hon. M. MacKenzie.

Il établit qu'au mois de mai 1872 plus d'un an avant la chute du gouvernement conservateur, Sir George lui avait fait connaître, ainsi qu'au Rév. M. Labelle, son plan de pousser le chemin de colonisation vers le nord de l'Ottawa et de faire passer le Pacifique au nord et non au sud du lac Supérieur, afin de l'éloigner des Américains et de déjouer les plans de quelques spéculateurs. Cette



preuve, il l'établit en lisant dans son journal les télégrammes suivants, adressés à la demande de M. Masson, à Sir Hugh Allan, par M. le curé Labelle :

Ottawa, 16 mai 1872, 2 h. a.m.

Charte demandée pour un chemin de fer d'Ottawa à la jonction du Pacifique par le nord de l'Ottawa. Si vous approuvez le projet, voulez-vous vous unir à nous ?

A. LABELLE.

Voici la réponse de Sir Hugh :

Montréal, mai 1872.

Je suis en faveur de la ligne la *plus courte*, vers le terminus oriental du Pacifique. Si cette ligne va par le nord de l'Ottawa, je suis en faveur de cette ligne. J'étais d'opinion qu'elle devait traverser l'Ottawa au Portage-du-Fort.

HUGH ALLAN.

MM. Masson et Labelle lui télégraphièrent de nouveau ce qui suit :

Ottawa, mai 1872.

Dépêche reçue. *Cetier semble être en faveur d'une ligne entièrement par le côté nord de l'Ottawa pour la souder au chemin du Pacifique. Désirez-vous qu'un ou deux de nos amis fassent partie de la Compagnie ?*

A. LABELLE.

Qui s'opposa alors à la juste demande de M. Masson. Les libéraux du Bas-Canada qui votèrent comme un seul homme pour sacrifier la Province de Québec. MM. Holton et Geoffrion surtout eurent le triste courage d'élever la voix pour combattre nos intérêts :

Je le demande, s'écrie M. Holton, est-ce que la Province de Québec est dans une position à insister pour que le chemin passe d'un côté de l'Ottawa plutôt que de l'autre..... Les résolutions de la Législature de Québec, corps marchand ne valent pas le papier sur lequel elles sont écrites et elles n'ont pas droit à la moindre considération de notre part. (*Hansard 1875 pages 29 et 30.*)

De ce jour le sort de la Province de Québec fut scellé.

## II.—LES JOBS FOSTER.

C'est le 4 novembre 1874 que M. MacKenzie avait signé avec le "Canada Central" le contrat qui lui assurait le contrôle du Pacifique. Il lui donnait \$12,000 par mille sur 120 milles. Ce chemin devait partir de Douglas, c'est-à-dire d'un endroit inaccessible pour les chemins de fer du Bas-Canada et il se rendait à 25 milles au sud du Lac Nipissing. En rapprochant ainsi du Haut-Canada le terminus du Pacifique, M. MacKenzie l'éloignait d'autant de toute ligne Bas-Canadienne et il donnait la chance aux chemins du Haut-Canada de l'atteindre facilement. La clause 5 de ce contrat stipulait qu'on pourrait payer le contracteur immédiatement 75 p. 100 de la valeur des rails qui seraient livrés à n'importe quel endroit sur la voie ferrée qui devait être construite. Le fameux Foster qui était l'entrepreneur ne manqua pas cette aubaine. Aussi dès le 28 septembre 1875 trouve-t-on le document officiel suivant :

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

Ottawa, 28 Septembre 1875.

MONSIEUR,—En conformité avec vos instructions, j'ai examiné le poids et la valeur approximative des lisses livrées jusqu'à présent près de Renfrew, sur le chemin de fer Canada Central, pour le compte de la partie du chemin de fer du Canada Central subventionnée par le gouvernement.

Par la facture, on voit que la pesanteur de ces lisses est de 648½ tonnes. Ce chiffre est sans doute exact, car on a vérifié sur le terrain le nombre et la longueur des lisses,



648½ tonnes, évaluées à \$48 par tonne, se montent à..... \$31,128 00  
 75 pour cent..... 23,346 00

Je suis, etc.,  
**SANDFORD FLEMING,**  
 Ingénieur en chef.

L'Hon. A. MacKenzie,  
 Ministre des Travaux Publics, etc.

**MONSIEUR.**—Vous trouverez ci-inclus un état des lisses livrées par l'honorable A. B. Foster près de la station de Renfrew, sur le chemin de fer du Canada Central, et qu'on dit avoir été délivrées par ce monsieur à compte de cette partie du chemin de fer subventionnée par le gouvernement.

	Tonnes.
Poids total conformément à l'état mentionné.....	1906.5
Déduire le poids des lisses mentionnées dans une lettre du 20 septembre dernier.....	648.5
<hr/>	
Balance.....	1258
Evaluées au même taux, \$48 par tonne.....	60,384
<hr/>	
75 pour cent dont.....	45,289

Je suis, etc.,  
**SANDFORD FLEMING,**  
 Ingénieur en chef.  
 L'Hon. A. MacKenzie,  
 Ministre des Travaux Publics,  
 etc., etc., etc.

Il va sans dire que la somme de \$68,635 fut immédiatement payée à M. Foster. Si vous entrez dans les détails, vous découvrirez facilement la main libérale qui jetait ainsi l'or du coffre. Mais avant d'aller plus loin, lisez quelques parties de l'enquête faite par la Chambre des Communes à ce sujet, en 1877. A la page 5 et suivantes, on demande à M. Fleming de qui il a reçu ces instructions auxquelles il fait allusion. Voici sa réponse.

Mes instructions se trouvaient contenues en partie dans l'ordre en conseil ; d'un au-

tre côté, j'avais reçu les instructions verbales du Ministre des Travaux Publics, à qui M. Foster avait demandé le paiement des rails qui avaient été livrés.

**Question.** Sont-ils livrés sur aucun point de la ligne ? **Réponse.** Oui.

**Q.** Avez-vous fait quelques démarches pour vous en assurer ? **R.** J'ai supposé qu'ils avaient été livrés à l'endroit convenable.

**Q.** Sur la parole de qui avez-vous supposé cela ? **R.** Sur la parole de Ridout.

**Q.** Vous ont-ils certifié que ces rails avaient été livrés sur la ligne que l'on devait construire ? **R.** Je ne suis pas sûr que ce fait ait été mentionné dans le certificat. Le certificat comporte : "Etat des rails que l'on dit avoir été livrés....."

**Q.** Qui avait dit cela ? **R.** M. Foster.

**Q.** L'entrepreneur ? **R.** Oui.

**Q.** Savez-vous que l'ordre en conseil comporte que pour avoir droit à aucun paiement, la compagnie sera tenue de fournir au gouvernement la preuve qu'elle a pris les mesures nécessaires pour l'achèvement de la ligne le ou avant le premier jour de janvier 1877, et aussi que la compagnie sera tenue à partir de la date de ces contrats de faire progresser continuellement les travaux, de manière à justifier l'espoir de voir la ligne s'achever dans le délai fixé ? **R.** Je le sais.

Savez-vous que l'ordre en conseil contenait des dispositions à cet effet ? **R.** Oui.

**Q.** A-t-il fait quelque ouvrage de chemin de fer qui indiquait que l'on construirait la ligne ? **R.** Aucun que je sache.

**Q.** Comprenez-vous qu'on est justifiable de payer pour des rails déchargés à dix milles de la ligne projetée ? **R.** Oui.... les frais de transport sur des wagons seraient énormes.

**Q.** Où sont les rails ? **R.** Sur les terrains du Canada Central, je crois.

**Q.** Seriez-vous surpris d'apprendre que la quantité de rails n'est pas là aujourd'hui ? **R.** Je le serais.

**77.** Vous ignorez la quantité de rails qu'il y a là présent ?—Je sais que l'on en a emprunté une certaine quantité, mais je serais surpris d'apprendre qu'on ne les a pas rendus.

**78.** Qui les a empruntés ?—Le Canada Central, ou quelque personne employée sur cette ligne.

**79.** Qui les a demandés à emprunter ?—Je crois que c'est M. Chaffee ; il est l'agent soit de M. Foster, soit du Canada Central.

83. Quelle quantité a-t-on empruntée ?  
—Cent tonneaux.

102. Aurez-vous la bonté, avant la prochaine réunion du comité, de vous procurer les données sur lesquelles vous vous êtes appuyé pour endéterminer ainsi le prix? Savez-vous qu'il s'est vendu à Belleville, en septembre 1875, un lot de rails à \$33.50 par tonneau?—Si ce lot s'est vendu à ce prix-là, cette transaction n'a pas produit d'effet sur le prix des rails en général.

205. Avez-vous fait des recherches a ce sujet?—J'ai pensé à cette affaire depuis que j'ai comparu devant le comité l'autre jour, et je suis sous l'impression que je n'ai adopté aucun mode particulier pour constater la valeur de ces rails. Le montant de quarante-huit piastres fut l'objet d'une discussion, et il fut convenu que J'ÉTABLI-RAIS LEUR VALEUR D'APRÈS CE PRIX-LÀ.

206. Avec qui a eu lieu cette discussion ?

Avec le département, SOIT AVEC M. TRUDEAU, SOIT AVEC M. MACKENZIE.

M. Trudeau est interrogé :—

237. Connaissez-vous quelque chose au sujet de ces rails en fer livrés à Renfrew par la compagnie du chemin de fer du Canada, en vertu d'un ordre en Conseil ?

Je ne les ai jamais vus, mais j'en ai entendu parler.

238. Savez-vous s'ils ont été payés ?

Oui.

239. Savez-vous si ces rails sont encore tous là aujourd'hui ?

Non.

253. Savez-vous quelle quantité de rails M. Foster emprunta à cette époque?—Je crois qu'il en a eu 100 tonneaux pesant.

L'Hon. Alexander MacKenzie est appelé et interrogé :

350. Auriez-vous la bonté de dire la valeur des garanties que M. Foster a déposées entre les mains du gouvernement pour répondre de l'accomplissement de son contrat sur l'embranchement de la Baie Georgienne?—Je suis sous l'impression que la valeur était de \$85,000.

253. En vertu de la loi, quand M. Foster devint incapable de remplir son contrat, à qui appartenait ces effets?—Quels effets ?

254. Les garanties que M. Foster avait déposées entre les mains du gouvernement pour répondre a l'accomplissement de son contrat ? Je ne suis pas appelé ici à répon-

dre à une question qui a trait à un point de droit.

355. Considérez-vous que la garantie que vous acceptez d'un entrepreneur, en votre qualité de ministre des Travaux Publics, pour répondre de l'accomplissement d'un contrat, se trouve confisquée s'il manque de remplir son contrat?—*La garantie ne se trouve pas toujours confisquée.*

356. Vous n'êtes pas disposé à répondre à cette question?—Je suis très-disposé à répondre à toute question qui me sera posée.

358. Auriez-vous la bonté de dire à qui d'après votre opiicien, quand M. Foster était incapable de remplir son contrat, devaient retourner ces effets, étaient-ils la propriété du gouvernement ou non ? CELA DÉPEND ENTièrement DES CIRCONSTANCES.

M. RIDONT, ingénieur, est examiné :

422. Avez-vous examiné dernièrement une certaine quantité de rails à Renfrew ?  
—Oui.

423. Quand?—Mardi dernier.

424. Voulez-vous nous donner le résultat de votre examen?—J'ai trouvé sur le sol 1,679 tonneaux de rails.

427. Avez-vous eu la surveillance de ces rails depuis que vous êtes monté pour les mesurer en 1875?—J'avais reçu instruction de M. Fleming, dans l'automne de 1875, de me rendre à Renfrew et de mesurer ces rails, et dans sa lettre il disait que je serais chargé de veiller sur ces rails.

428. Quelle quantité de rails y avez-vous trouvée à cette époque?—J'y ai trouvé alors 1,906 tonneaux.

419. Quelle était la quantité qui manquait?—227 tonneaux.

420. Alors, vous avez là réellement aujourd'hui 1,679 tonneaux?—Oui; 1,679 tonneaux.

431. Où sont allés les rails qui manquaient?—Eh bien ! je présume qu'ils ont été pris par M. Foster.

443. De quelle qualité sont ces rails?—Ils ne sont pas faits du meilleur fer; j'ai vu de meilleurs rails en fer que ceux-là.

444. Avez-vous des rails en fer de pire qualité que ceux-là?—NON; JE NE PENSE PAS EN AVOIR VUS.

445. Voulez-vous me dire de quelle qualité sont ces rails; quel est leur caractère quant à la quantité? JE CONSIDERE QU'ILS SONT DE QUALITE INFÉRIEURE.

446. Est-ce qu'il y en a qui se sont cassés?—Qui, dans quelques cas.

447. Comment se sont-ils cassés; en tombant?—*Je me souviens que l'un de ces rails s'est cassé en tombant à terre; et quelques uns se sont cassés par suite de la chaleur excessive, l'été dernier, attendu qu'ils n'avaient pas été posés convenablement.*

448. Est-ce les décrire correctement que de dire qu'ils ne sont que des croûtes minces en fer, ne contenant à l'intérieur que des ferrailles et des scories?—*Je ne pense pas que je pourrais aller aussi loin que cela. Il existe assurément à la surface extérieure une croûte bien distincte, et lorsqu'ils s'étaient aplatis dans une ou deux occasions, je me souviens que l'on pouvait voir à une certaine distance en dessous de cette croûte.*

449. Cela paraît-il lorsqu'on s'en sert?—*Je l'ai remarqué dans un ou deux cas, lorsque les rails avaient eu une usure excessive, mais cette défectuosité ne pouvait peut-être pas se rencontrer dans la totalité des rails.*

455. Connaissez-vous quelque chose quant à la valeur des rails—quant au prix courant des rails vers ce temps-là, ou en tout autre temps; vous tenez-vous au courant de leur prix?—*J'ai une connaissance générale seulement des prix.*

456. Savez-vous quel était le prix des rails vers le mois de septembre 1875?—*Je pourrais dire qu'ils valaient de trente à trente-cinq piastres par tonneau à Montréal.*

M. Thomas Workman est interrogé :

592. Quel serait le coût du transport des rails de Montréal à Prescott?—*Les prix varient grandement en hiver et en été.*

593. En hiver?—*De Montréal à Prescott, le prix serait probablement de dix chelins par tonneau.*

594. Quel était le prix l'été dernier?—*Moins de cinq chelins; parcequ'il fallait lutter avec les lignes de Côteaux; pour une grande quantité de fret vous pourriez faire vos conditions bien meilleures avec le Grand Tronc.*

595. Lorsque la navigation serait ouverte, le prix serait-il de moitié plus bas?—*Oui; lorsqu'il faut soutenir la concurrence avec les lignes de vapeurs.*

596. Quel serait le prix de Montréal à Renfrew pendant l'été?—*AU MOINS VINGT CHELINS PAR TONNEAU, JE PENSERAIS.*

Maintenant, le lecteur en sait long.

Le gouvernement a avancé \$68,635 sur 1906 tonnes de lisses de fer, les payant ainsi \$36 la tonne.

Ces lisses ne valent rien du tout, sont formées d'une matière de rebut et se cassent à propos de rien. Elles ne valent pas \$28 rendues à Renfrew.

De plus elles ne sont pas livrées sur les terrains que le gouvernement pourrait contrôler; en sorte qu'elles peuvent être enlevées par d'autres créanciers.

Il y en a déjà 227 tonneaux de disparus. Cela fait une première perte de \$8,472.

La perte de \$8 par tonne sur la balance, ajoutée à cela \$13,640. Total de perte certaine, \$22,112; si le tout n'est pas perdu.

Tout cela s'est fait par les ordres de M. MacKenzie, qui devait récompenser M. Foster de sa trahison.

Quant aux travaux faits sur la ligne, ils sont nuls. Comme de coutume, M. MacKenzie s'était lancé dans le projet à la légère, et il fut constaté bienôt que l'on avait choisi un mauvais tracé.

C'est pourquoi l'on a appris dans le cours de la dernière session que le point de départ était changé de Douglas à Pembroke. On allongea de dix milles la route du Canada Central, qui recevra \$1,560,000 au lieu de \$1,440,000.

Quant les travaux commencèrent en 1875, sur cette extension du Canada Central, on ne vit pas sans étonnement M. Potter, délégué ici par le Grand-Tronc, s'en aller sur les travaux avec M. Foster pour indiquer la sympathie qui existait entre les deux compagnies. Les travaux de la dernière session ont

mis le sceau à cet arrangement. Le Canada Central s'est fusionné avec le *Chemin de fer de Brockville et Ottawa*, en sorte que depuis le terminus du Pacifique jusqu'à Brockville, ville située le long du St. Laurent, et sur le parcours du Grand-Tronc il n'y a qu'une seule compagnie.

Quelle sera maintenant la position du Bas-Canada? Il faudra qu'il construise à ses frais un pont pour traverser à Ottawa. Rendus là, nos trains seront admis, il est vrai, sur le Canada Central sur un parcours de 235 milles; mais serons-nous comme les compagnies du Haut-Canada, serons-nous chez nous, profitant de tout notre travail et de toute notre activité? La distance de Pembroke à Hull *via* Ottawa est de 107 milles. Celle de Pembroke à Brockville est de 122 milles. Différence 15 milles seulement. Si l'on songe que de Brockville à Montréal, il n'y a que 6 milles de plus que d'Ottawa à Montréal par le chemin du nord, on comprend quelle concurrence ruineuse des compagnies qui sont chez elles peuvent faire à l'une qui ne l'est pas. Il faudra payer un pourcentage au *Canada Central* pour l'usage du chemin construit avec les deniers publics.

Quelle différence avec le plan des conservateurs qui, en amenant le Pacifique par le nord du Lac Nipissing, mettait toutes les provinces sur le même pied. L'idée de Sir Georges d'amener une ligne jusqu'à Ottawa par le côté bas-canadien n'avait rien d'injuste pour le Haut-Canada, tandis qu'elle donnait à notre province sa part du Pacifique.

Aujourd'hui le Haut-Canada prend tout et ne nous laisse rien. Mais les libéraux applaudissent.

Comme nous l'avons expliqué, le contrat de M. Foster avec le gouvernement portait sur deux lignes distinctes. L'une appelée, *Extension du Canada Central*, partait de Douglass, au Lac Nipissing, 120 milles; c'est celle que nous avons examinée. L'autre appelée *Branche de la Baie Georgienne*, 105 milles, partait du Lac Nipissing et allait à la Baie Georgienne. Nos lecteurs vont voir que les tripotages sur celle-ci valent bien les tripotages sur l'autre.

Par son contrat, M. Foster devait recevoir "85 p. 100 du plein montant de la valeur approximative des travaux faits." Voyez comment M. Foster interprète son contrat :

Ottawa, 8 Février 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de demander un mandat pour le compte de l'embranchement de la Baie Georgienne et du prolongement du chemin de fer Canada Central, afin de faire face à certaines dépenses préliminaires et d'exploration et payer certains travaux à l'embouchure de la Rivière des Français, lesquels ont nécessité des déboursés de plus de \$60,000.

Je demande en conséquence qu'ordre soit donné qu'on me paie \$63,000.

Votre obéissant serviteur,

A. B. FOSTER.

Résumé des frais des travaux du génie, etc. :  
Exploration de l'embranchement de la baie Georgienne.. \$24,532 43  
Travaux à l'embouchure de la rivière des Français ..... 8,831 85

\$33,364 28

Explorations pour le prolongement du Canada Central.....	19,125 52
Dépense du bureau principal, teneur de livre, etc.....	2,500 00
Ingénieur consultant .....	2,500 00
Dépenses contingentes, comptes courants, etc., disons.....	6,090 00

\$63,489 80

A. B. FOSTER,  
Entrepreneur.

Ottawa, 8 février 1876.

Voici de quelle manière l'ingénieur en chef se prononce sur ce compte :

Chemin de fer Canadien du Pacifique,  
Bureau de l'Ingénieur en chef,

Ottawa, 9 février 1876.

Monsieur,—J'ai examiné l'état fourni par M. Foster concernant la dépense pour explorations, etc., au sujet de l'embranchement de la Baie Georgienne et du prolongement subventionné du Canada Central, ainsi que des améliorations à l'embouchure de la rivière des Français.

M. Foster demande une avance à cause de ces déboursés.

*Embranchement de la baie Georgienne.*

Il appert de ces états que le montant dépensé pour explorations et approvisionnements s'élève à \$24,532.43. Sur ce montant il y a des quittances pour environ \$6,000 ; la balance comprend les bordereaux non payés, les comptes, le coût estimé des explorations jusqu'à cette date. L'état montre qu'il y a eu une dépense de \$8,831.85 pour travaux à l'embouchure de la rivière des Français. Je ne saurais établir la valeur de ces travaux avant de recevoir le rapport de M. Ridout, l'ingénieur local, qui fait actuellement une étude de la contrée que traverse l'embranchement.

Les estimations comprennent aussi une dépense de \$11,000 pour déboursés du bureau principal, salaire de l'ingénieur consultant, et autres dépenses relatives à l'exploration de l'embranchement de la baie Georgienne et au prolongement subventionné du Canada Central ; si l'on impute la moitié de cette somme, disons \$5,500, à l'embranchement de la baie Georgienne, la dépense totale sur l'embranchement, conformément à ces états, serait de \$38,864.28.

*La proportion payable sur une dépense de \$37,864 28 serait donc de \$9,716.07, moins 15 pour cent qui doivent être retenus en vertu de la 9<sup>ème</sup> section du contrat.*

2.—*Prolongement subventionné du Canada Central. (Pour la balance de \$24,625.)*

En examinant l'arrêté du Conseil du 4 novembre, exposant les conditions de l'arrangement avec la compagnie du chemin de fer du Canada Central, je vois que par la 5<sup>ème</sup> section ce paiement sur la subvention sera fait seulement lorsque le chemin de fer sera achevé dans des sections pas moindre que "vingt milles," ou lorsqu'il sera fait des travaux dont la valeur ne sera pas moindre de vingt-cinq milles du chemin achevé.

La seule exception a trait au paiement sur listes délivrées, comme il est dit dans ma lettre du 27 octobre 1875.

Il est donc évident qu'aucune partie de la dépense de M. Foster pour explorations sous ce chef ne saurait encore être payée en vertu de l'arrêté du Conseil.

Je suis, etc., etc.,

SANFORD FLEMING,  
Ingénieur en Chef.

Détrompez-vous, si vous croyez que M. Macken: e prendra en considération l'opinion de M. Fleming. Sa réponse à tout cela est l'ordre en Conseil extraordinaire qui suit :

L'honorable ministre des Travaux Publics, Ottawa.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 28 février 1876.

Sur un mémoire en acte du 26 février 1876, de l'honorable M. Mackenzie, faisant rapport qu'il a pris en considération la demande de M. A. B. Foster, entrepreneur de l'embranchement de la baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, au sujet de certaines modifications dans son contrat :

.....

M. Mackenzie dit aussi qu'il a pris en considération la somme de travaux exécutés et qu'elle n'est pas satisfaisante, bien que les difficultés mentionnées par M. Foster

daus sa lettre justifient les retards jusqu'à un certain point.

Qu'il est venu à la conclusion que comme toute il est de l'intérêt public que le contrat avec M. Foster, pour la construction de l'embranchement de la baie Georgienne, soit ANNULÉ, et que de nouvelles soumissions soient demandées pour la construction de l'embranchement et les améliorations à faire à la navigation, et qu'il recommande que le contrat soit annulé.

Dans ces circonstances, il recommande que l'on rembourse à M. Foster son dépôt de **\$85,000** et que l'on lui paie une somme raisonnable pour les travaux d'exploration d'arpentage et de construction qu'il a fait exécuter comme étant nécessaires, ou qui peuvent être utilisés pour la continuation des travaux.

Que le montant réclamé par M. Foster comme ayant été dépensé jusqu'au 1er courant s'élève à \$38,862,28.

M. Mackenzie ajoute qu'il n'a pas encore reçu les pièces justificatives et autres qui lui permettent de régler cette réclamation d'une manière finale, mais que par les faits en sa possession, il est d'opinion que l'on peut payer en toute sûreté la somme de \$20,000 à-compte—la balance du montant réclamé devant être pris plus tard en considération—et il recommande la chose en conséquence.

Le comité approuve ces recommandations et les soumet à l'approbation de Votre Excellence.

(Pour copie conforme.)

W. A. HIMSWORTH,  
Greffier du Conseil Privé.

M. MacKenzie savait alors d'une manière officielle que M. Foster n'avait à peu près rien fait.

Chemin de fer Canadien du Pacifique  
Ottawa, 22 novembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que suis revenu, samedi dernier, de Renfrew, où je suis allé dans le dessein de faire une inspection des explorations de la partie du Canada Central qui est subventionnée, en compagnie de M. Harris, l'ingénieur de l'entrepreneur, E. Foster.

M. Harris n'a pu me donner de renseignement positif sur le résultat des explorations

que l'on a faites jusqu'à présent, car il n'avait dans son bureau que quelques profils et esquisses bien incomplètes des premiers tracés, aucun profil ou esquisse définitive n'ayant encore été préparé.

M. Harris me dit qu'un seul parti d'arpenteurs a fait depuis le printemps dernier des explorations sur le Canada Central à l'ouest de Douglas, et je crois que ce même parti a été employé pendant quelques semaines dans les mois d'août et de septembre sur le chemin de fer de Pembroke. De sorte qu'aucun ouvrage n'a été fait durant une partie de la saison sur la ligne subventionnée.

Au lieu de forcer M. Foster à procéder, il le décharge de son contrat et lui rembourse ses \$80,000.

Au lieu d'écouter son ingénieur en chef qui recommande le paiement de **\$9,716**, il ordonne la somme de **\$20,000**. Quant à la balance ne soyez pas en peine; elle a été bien et dûment payée. Voici l'état publié par le gouvernement. On le trouve à la page 26 des documents publiés en 1877 à ce sujet :

*Embranchement de la Baie Georgienne.*

1876.

13 mars — Cert. 1,242 — Payé à l'hon. A. B. Foster pour exploration préliminaire .....	\$20,000
6 mai — Cert. 1,394 — do do	4,000
9 " " 1,418 — do do	4,000
10 " " 1,423 — do do	8,000
30 " " 1,478 — do do	5,000
	<hr/>
	\$41,000

*Chemin de fer du Canada Central.*

1875.

25 sept.—Cert. 557—Payé à l'hon. A. B. Foster à compte des lisses.....	\$23,000
26 sept.—Cert. 683— do	45,000
	<hr/>
	68,000
	<b>\$109,000</b>

O. G.,  
Assistant-comptable.



Or, comme tout le monde le sait maintenant, ces deux tracés ont été trouvés impraticables et abandonnés. C'est M. Shanley, ingénieur dont tout le monde connaît la capacité, qui a le premier constaté l'impossibilité de cette route dans les termes suivants :

*Embranchement de la Baie Georgienne, chemin de fer Canadien du Pacifique.*

Compagnie du chemin  
de fer Canada, Central,  
26 octobre 1873.

*Cher Monsieur,*—Depuis notre entrevue avec M. Fleming, hier, au sujet des obstacles que présente la construction de la ligne à l'est de la rivière des Français, j'ai consulté M. Harris, votre ingénieur chargé des explorations à l'ouest de Douglas. ....

A en juger par l'élévation des eaux de l'intérieur sur les parties de la ligne qui ne sont pas encore explorées, par le contour et les eaux intérieures de la contrée en général, je suis très fortement d'opinion qu'il sera impossible d'obtenir une ligne quelconque, d'un point sur la rivière Bonnechère à un autre point sur la rivière des Français, qui puisse permettre à l'entrepreneur d'avoir des rampes aussi prononcées que celles qui sont stipulées par le contrat.

Je vous conseille de demander permission de rechercher le meilleur profil possible de la contrée sur n'importe quel point entre la ligne proposée et la rivière des Outaouais, et lorsque vous serez convaincu que l'on peut obtenir cette section, d'établir la meilleure pente possible qu'elle est susceptible d'avoir.

Votre bien dévoué,

W. SHANLEY.

Voilà donc sur le premier chaînon du Pacifique un beau gaspillage de \$109,000, argent jeté à l'eau, tout simplement pour tâcher d'éviter de toucher au Nipissing et pour rapprocher de 25 milles du Haut-Canada la ligne du Pacifique.

### III.—CE QUE LE BAS-CANADA

A PERDU.

Mais continuons.

Le tracé de Renfrew est abandonné. Il faut aller plus au nord. M. MacKenzie ne peut s'empêcher de venir à l'ancien terminus. Voilà un nouveau contrat de signé depuis Pembroke à Nipissingan, distance, 130 milles, donnant \$1,560,000 à une compagnie du Haut-Canada.

Voici sans commentaires le tableau des distances respectives par les deux plans opposés, savoir le Pacifique des Conservateurs et le Pacifique des Libéraux :

	Pacifique Conservateur.	
Ottawa à Mattawa.....	165 milles.	
Mattawa à Jonction du Pacifique.....	31 "	
	196 milles.	
	Pacifique Libéral.	
Ottawa à Renfrew.....	105 milles	
Renfrew à Jonction Pacifique..	130 "	
	235	
	196	
Différence contre Montréal.....	39 milles.	
	<i>Distance pour Toronto.</i>	
	Pacifique des Libéraux.	
Toronto à Jonction du Pacifique (Baie de Contin).....	176 milles	
	Pacifique des Conservateurs.	
Toronto à Jonction du Pacifique (South East Bay).....	238 milles	
Différence en faveur de Toronto par Pacifique des Libéraux..	62 milles	

Ainsi pendant que l'on allonge la route pour Montréal de 39 milles, on abrège celle de Toronto de 62 milles. Total de 101 milles contre Montréal.

#### IV.—LES JOBS KAMINISTQUIA ET NEEBING.

Après avoir examiné le premier chaînon du Pacifique de M. MacKenzie, passons au second qui commence au Fort Williams. Pourquoi d'abord le Fort Williams, où la navigation est difficile, plutôt que le débarcadère Prince Arthur, qui est à quelques milles de là et où la navigation est des plus belles ? Le mystère n'est pas long à expliquer. M. MacKenzie avait à faire la fortune d'un ami influent, membre de la législature d'Ontario. Il devait par conséquent choisir comme terminus un endroit qui s'appelle *town plot* (emplacement de ville), pour avoir le prétexte de payer cher. Le succès couronna ses vœux : il paya \$51,000 ce qui valait à peine mille piastres. Comme nous n'avancions rien sans preuve, nous citons le rapport du comité du Sénat chargé de faire l'enquête à ce sujet. Voici comment il s'exprime :

{ SENAT,  
Chambre de Comité,  
Mardi, 30 Avril, 1878.

Le comité spécial du Sénat chargé de continuer l'enquête sur tout ce qui se rattache à l'achat de terrains au Fort William pour l'établissement du terminus du chemin de fer du Pacifique, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a reçu, en dehors des limites strictes de l'ordre de renvoi, d'importants témoignages touchant les avantages respectifs de la rivière Kaministiquia et de Prince Arthur's Landing comme ports. Le port de Prince, Arthur's Landing n'est exposé qu'aux vents d'est, et il est rare que les vents qui soufflent de cette partie soient bien violents sur le Lac Supérieure. Que cette station soit sûre, le fait est constant, d'après le témoignage de M. Marks, lequel dit que 1,500 bâtiments qui y ont fait déclaration en douane depuis 1869, pas un à sa connaissance, n'y a éprouvé

d'avaries par les gros temps, n'en est sorti pour chercher refuge ailleurs.

La rivière Kaministiquia, au-dessus de son estuaire, est complètement abritée et peut devenir aussi un port commode. Selon votre comité la principale objection qui s'élève contre l'établissement du terminus sur les bords, abstraction faite de la question des frais périodiques de dragage, c'est que la navigation de la rivière se ferme l'automne de bonne heure. D'ordinaire, au rapport de témoins que votre comité a interrogés, cette rivière se ferme environ huit jours avant la Baie du Tonnerre à Prince Arthur's Landing, en sorte que l'établissement du terminus sur sa rive raccourcirait de huitaine le temps pendant lequel les récoltes du Manitoba peuvent se transporter à nos ports sur l'Atlantique.

Si, cependant, le gouvernement a décidé que la rive de la Kaministiquia offre la situation la plus convenable pour le terminus du chemin de fer du Pacifique, votre comité pense que, l'on n'y a pas choisi l'endroit le plus avantageux sous le rapport du prix d'acquisition ni sous celui de la commodité. La hauteur des berges, avait paru à l'ingénieur chargé des études de terrains, M. Murdoch, une très-sérieuse cause d'objection au choix de l'emplacement actuel : aussi, dans son rapport au gouvernement, proposait-il de se rapprocher davantage de l'embouchure de la rivière, pour avoir une rive plus basse, en même temps que les avantages d'une navigation plus longue, l'automne. *Il ne semble pas, toutefois, qu'on ait fait attention à son observation.* Votre comité estime que si l'on y avait eu égard, on aurait eu un terminus dans une meilleure situation, au dessous de l'emplacement de ville, et à meilleur marché. On pourrait conduire la rail jusqu'à la ferme McKellar, sur le bord de la rivière, sans allonger la ligne et sans traverser l'emplacement urbain ; *du coup on abrégérait le parcours des bateaux et et l'on se mettrait en possession des propriétés d'une localité très propre à y établir un terminus important.* De plus il eût été facile de s'y procurer les terrains nécessaires, car on n'aurait eu à traiter qu'avec un ou deux propriétaires de lots, "au lieu que sur l'embranchement de ville il a fallu acheter de cinquante cinq personnes, ce qui a occupé deux estimateurs et un solliciteur pendant des mois, et occasionné une dépense considérable au pays."

Votre comité en outre, trouve regrettable le fait que le gouvernement se soit écarté, pour l'acquisition des terrains à Fort William, de la régie généralement suivie en achetant des terrains pour chemins de fer. Au lieu de s'en remettre à des arbitres, — après avoir offert aux propriétaires les prix jugés par lui raisonnables, conformément à la loi, — il a été employé des estimateurs dont la fonction paraît avoir consisté à tâcher de déterminer, d'accord avec les propriétaires, la valeur des lots, et à et à faire rapport au gouvernement. Leurs instructions disaient : " Vous vous rappellerez que vous n'êtes pas autorisés à passer marché, mais seulement à convenir de prix raisonnables, sauf l'approbation du ministre."

Cela montre que le gouvernement se réservait tout le pouvoir de traiter avec les personnes aux prix qu'il jugerait le plus avantageux, après avoir reçu l'avis des estimateurs, en sorte que la responsabilité des transactions lui demeure toute entière.

Les estimateurs avaient ordre de négocier les acquisitions sur le pied des prix auxquels les terrains pourraient se vendre en décembre 1874, c'est-à-dire, à l'époque où fut déposé le plan de la réserve de chemin de fer.

Il était sans aucun doute difficile de déterminer la juste valeur que les lots dans l'enceinte de l'emplacement de ville avait eue en 1874, d'autant que les transactions étaient alors peu communes et avaient d'ailleurs le plus souvent la nature de spéculations sur les chances d'établissement du terminus en cet endroit. Le gouvernement avait fixé son choix sur ce point dès le mois de juin 1874. C'est à ce moment que, dans l'opinion de votre comité, le plan eut dû être déposé pour prévenir les spéculations qui se sont faites ensuite. Les estimateurs, toutefois, ne furent nommés qu'en 1876. Au mois de décembre précédent, l'ingénieur en chef, M. Sanford Fleming, adressait au département des Travaux Publics la lettre suivante :

{ Chemin de Fer du Pacifique,  
Bureau de l'Ingénieur en Chef,  
Ottawa, 11 décembre 1875.

F. BRAUN, Ecr.,  
Secrétaire du Départ. T. P.

Monsieur, — L'année dernière, à cette époque, vous avez reçu des instructions du ministre portant l'ordre de prendre, sur

l'autorité d statut, des mesures nécessaires pour l'acquisition, dans l'emplacement de ville de Fort William, sur le Lac Supérieur, d'une étendue de terrain suffisante pour les besoins du chemin de fer. Le 10 décembre dernier, je vous ai remis un plan préparé par moi, de toutes les pièces de terres dont il convenait d'obtenir immédiatement possession. Si je ne me trompe, vous l'avez communiqué au ministre de la Justice afin que les mesures légales d'usage soient prises pour acquérir le terrain.

Celui-ci consiste en un certain nombre de petits lots de ville, et j'ai eu avis ces jours derniers, que plusieurs particuliers continuaient d'en acheter ou d'en revendre. J'ai le devoir, par conséquent, d'attirer sur ce sujet l'attention du département, pour qu'il se hâte, s'il ne l'a pas encore fait, de prendre possession du terrain dans les formes légales.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

SANFORD FLEMING,  
Ingénieur en chef.

Cette lettre montre qu'au sentiment de l'ingénieur en chef, le gouvernement n'avait point fait diligence, et que l'intérêt public pouvait souffrir de cette inaction. Les appréhensions de M. Fleming n'étaient que trop fondées, car postérieurement au mois de juin 1874, des terrains payés SOIXANTE A QUATRE-VINGT-DIX PIASTRES le lot par des spéculateurs furent vendus par eux au gouvernement de DEUX CENT CINQUANTE A TROIS CENTS PIASTRES le lot. En 1876, lorsque les estimateurs vinrent pour la première fois faire la visite officielle de l'emplacement de ville, les terrains qui ont été pris pour le terminus du chemin de fer appartenaient en grande partie à MM. Oliver, Davidson et Cie, et à leurs co-associés. Malgré cela, le gouvernement chargea un membre de cette société, M. P. J. Brown, avocat, d'agir conjointement avec les estimateurs. On dit que son devoir se bornait à examiner les titres de propriété, mais ses instructions ne le limitaient point à cela spécialement. La preuve établit qu'il a avisé les estimateurs, et que ses avis, assez naturellement, ont été favorables aux propriétaires des terrains et contre le gouvernement. Il a été clairement établi que M. Brown avait un intérêt dans ces transactions, et il n'aurait point dû, à cause de cela, être employé à quelque titre que ce fut, pour agir avec les estimateurs.

Votre comité est d'opinion que les terrains pris pour le chemin de fer sur l'emplacement de la ville de Fort William et sur le lot voisin (No. 6 du township de Neebing) ont été achetés à des prix excessivement et inexplicablement extravagants. La ville était une ville sur papier lorsque le terminus fut fixé à cet endroit. Avant cela, le prix ordinaire auquel le gouvernement d'Ontario vendait les lots d'un demi-acre était de QUATRE PIASTRES, et sans le chemin de fer, ces lots n'aurait guère plus de valeur aujourd'hui. Le gouvernement a payé sur le pied de 400 à 500 piastres l'acre les terrains acquis d'Oliver, Davidson et Cie, et d'autres individus. En 1872 ou 1873, le lot No. 6 du township de Neebing, contigu à l'emplacement de ville de la contenance de 136 acres, fut acheté par Oliver, Davidson et Cie au prix de CINQ PIASTRES l'acre. L'augmentation de valeur de ce terrain a eu pour cause la fixation du terminus à cet endroit. Le gouvernement a néanmoins, sur l'avis des estimateurs, payé HUIT ACRES DE CE TERRAIN AU PRIX DE CINQ CENTS PIASTRES l'acre, ce qui fait quatre mille piastres pour les huit acres, ou TROIS MILLE PIASTRES DE PLUS pour ces huit acres que Oliver, Davidson et Cie n'avait payé le lot entier de 136 acres.

Si l'on a payé un prix excessif pour les terrains du terminus, il s'est passé quelque chose de plus exorbitant encore au sujet du bâtiment connu sous le nom d'Hotel Neebing (dont une photographie a été produite devant votre comité), lequel a été construit à la connaissance des propriétaires—la compagnie du l'Hotel Neebing—sur le terrain réservé pour le chemin de fer. Le constructeur a dit que peu de temps après qu'il eût commencé les travaux en août 1875, l'ingénieur du gouvernement l'avertit qu'il bâtissait dans les limites de la réserve du chemin de fer; qu'il mentionna la chose au commis de confiance de MM. Oliver, Davidson et Cie, et que celui-ci lui répondit de continuer. MM. Davidson et Brown, deux des membres de la compagnie savaient, longtemps avant que l'Hotel eût été commencé (cela ressort de leurs propres témoignages), que l'emplacement de l'Hotel faisait partie du terrain réservé par le gouvernement. Oliver, Davidson et Cie, étaient actionnaires dans la compagnie de l'Hotel, et M. Oliver était président de cette compagnie. Si les propriétaires de l'Hotel ont construit ce bâti-

ment sur la réserve du chemin de fer, avec connaissance de l'empiétement qu'ils commettaient, quel droit pouvaient-ils avoir ensuite à une indemnité? Néanmoins, le gouvernement leur a payé par les mains d'Oliver, Davidson et Cie, une somme de \$5,029. Dans le cas de l'Hotel Hendrick, construit en 1875, alors que M. Hendrick connaissait la réserve, comme l'a prouvé M. Marks, les estimateurs ont fixé le prix au coût réel, qui fut établi par affidavit; tandis que pour l'Hotel Neebing, il n'y a eu d'affidavit ni pour les travaux ni pour les matériaux. M. Oliver promit d'envoyer un affidavit, mais les estimateurs n'en ont point reçu de lui.

Si ces comptes eussent été examinés, on eût de suite découvert qu'un montant de 500 piastres y était porté deux fois pour les deux lots qui forment l'emplacement de l'Hotel, (La somme a été remboursée au gouvernement par M. Brown, aussitôt après que le double paiement a été découvert par votre comité.) Un examen eût aussi fait voir une différence de 82 piastres entre le montant du compte pour articles de quincaillerie et les pièces justificatives de ce même compte.

Dans la somme de \$5,029 payée à la compagnie de l'Hotel Neebing était comprise une somme de 500 piastres portée en compte pour dommages, mais votre comité n'a point constaté que la compagnie ait souffert de dommages. M. Reid, l'un des estimateurs, dit dans son témoignage que si la compagnie eût reçu l'inté-êt sur la dépense faite par elle, elle eût consenti à ne point demander de dommages. Une somme de cent piastres a été portée en compte pour intérêts, et une autre de 500 pour dommages, et les deux ont été payées.

Votre comité appelle l'attention sur la grande différence qu'il y a entre la grande quantité de matériaux chargés sur le compte d'Oliver, Davidson et Cie., payés par le gouvernement, et celle que Henderson, le constructeur, admet avoir reçue. Sa déclaration en ce qui regarde les matériaux mis en œuvre, a été confirmée par M. Taylor, ingénieur, qui les a mesurés avec soin, l'année dernière. M. Law, entrepreneur de constructions, a donné en substance le même témoignage sur la quantité des matériaux employés.

Après avoir ouï et pesé les dépositions de témoins appelés devant lui, votre comité trouve qu'il est difficile de croire que les

personnes qui se sont enrichies aux dépens du peuple de ce pays, n'avaient pas su par une voie détournée, avant le public, que le gouvernement était déterminé à placer le terminus du chemin de fer du Pacifique, sur l'emplacement de ville du Fort. William ; et à ce sujet il crut devoir appeler votre attention sur les faits suivants.

MM. Clark et Savigny, de Toronto, ont attesté devant votre comité que dans l'automne de 1874, M. Davidson, de la société Oliver, Davidson et cie, ont dit à chacun d'eux qu'il AVAIT APPRIS DE TRES-BONNE SOURCE QUE LE TERMINUS SERAIT DANS L'ENCEINTE DE L'EMPLACEMENT DE VILLE. Il leur avait montré un plan sur lequel les lots dont la cession serait exigée, pour le chemin de fer, étaient teintés de rouge ou de rose ; et ces teintes marquaient avec une parfaite exactitude la masse des parcelles qui, effectivement, ont été achetées plus tard par le gouvernement. Les memes témoins ont rapporté à votre comité les circonstances qui ont été dans leur mémoire, sans erreur possible, la date de ce propos de M. Davidson, et ils assurent qu'il ne peut l'avoir tenu plus tard qu'il ne disent. M. Davidson, de son côté, a déclaré que les conversations rapportées par MM. Clark et Savigny ont eu lieu au commencement de 1875 : il avait reçu ces renseignements de son solliciteur M. Leys, lequel, autant qu'il pouvait s'en souvenir, les tenait du département des Terres de la Couronne à Toronto, d'où venait aussi, croyait-il, le plan sur lequel la réserve de chemin de fer était en couleur.

M. Leys a fait une déposition substantiellement conforme au dire de M. Davidson. M. Mackenzie (le premier ministre), entendu en témoignage par votre comité, a déclaré qu'il avait, écrit, dans l'automne de 1874, à M. Pardee, commissaire des Terres de la Couronne d'Ontario, pour l'informer que le chemin de fer se dirigerait probablement vers l'emplacement de ville, et le prier d'y empêcher, autant que possible, les achats de terrain par spéculation.

M. Mackenzie a dit aussi dans sa déposition qu'il ignorait, au temps où il demanda au département de la Justice de nommer M. Brown pour agir avec les estimateurs, que ce dernier fût membre de la société Oliver, Davidson et cie, mais au moins semble-t-il à votre comité que M. Mackenzie eût dû le savoir ; car dans la réponse à une adresse du Sénat (No. 52), déposée sur les bureaux des deux Chambres pen-

dant la présente session, se trouvent les articles d'un traité fait le 6 février 1875 en duplicata entre Adam Oliver, de la ville d'Ingersoll, comté d'Oxford, province d'Ontario, marchands de bois ; Joseph Davidson, de la cité de Toronto comté d'York, province d'Ontario, exploitant de coupes de bois ; 1<sup>er</sup> Johnson Brown, de la dite ville d'Ingersoll, écuier, exerçant en société la profession d'entrepreneurs sous la raison Oliver, Davidson et Cie., d'une part, et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée au dit acte par le ministre des Travaux Publics du Canada, d'autre part, &c. Ce contrat, qui avait pour objet la continuation du télégraphe du Pacifique depuis le lac Supérieur jusqu'à la Rivière Rouge, porte la signature de MM. Oliver, Davidson et Brown ; au-dessus de ces signatures M. Mackenzie a mis la sienne, et M. Brann, secrétaire du département, son contre-seing.

Le tout respectueusement soumis.

M. A. GIRARD,  
Président.

Voici quelques-uns des témoignages :

M. Clark dépose et dit, page 57, rapport du Sénat, 1878 :

M. Davidson a-t-il donné quelques raisons pour cet achat ?—Oui ; il a dit qu'il savait où devait être le terminus.

Qu'est-ce qu'il dit ? — Il dit qu'il tenait l'information de M. Mackenzie.

A-t-il dit, où M. Mackenzie l'avait-il informé de cela ?—Il m'a dit que c'était à Toronto. Je m'informai, et de fait M. Mackenzie était venu à Toronto vers ce temps.

M. Davidson vous montra-t-il une carte ?— Oui, une carte sur laquelle ce terminus était indiqué.

Y avait-il des témoins ?—Oui, M. Savigny, de Toronto.

L'Hon. M. Mackenzie dépose et dit :  
Le terminus du Pacifique à Kaministiquia a-t-il été fixé par vous ?— Il a été fixé en consultation avec moi et je n'ai pas fait d'objections.

Qui a choisi le point du terminus ?— C'est le gouvernement.

Est-ce qu'on n'aurait pas pu trouver des terrains un peu plus loin pour le terminus ? Certainement.

Mais Oliver, Davidson et Cie, n'étaient pas contents d'avoir eu



\$50,000 de la Puissance pour leurs 110 acres de terre stérile et sans valeur. Dans l'automne de 1872 ils avaient érigé un moulin à scie sur l'île No. 1 de la Kaministiquia et en 1875 ils se trouvaient propriétaires d'une grande quantité de croutés (*slabs and culls*) des déchets de bois de service invendables dans ce district. Dans le printemps de 1875 ils utilisèrent ce bois sans valeur pour construire une espèce de bâtiment grossier ayant l'apparence d'un hôtel sur une partie du terrain que le gouvernement devait acheter pour des fins de chemin de fer, afin de vendre le terrain et l'hôtel avec de gros profits. Pour donner du ton à cette petite conspiration ou fonda une compagnie pour construire l'hôtel sous la raison sociale de "The Neebing Hotel Company" mais en réalité la société était composée de MM. Oliver, Davidson et Cie. M. Davidson engagea J. D. Henderson, un petit entrepreneur de Toronto, pour se rendre sur les lieux et construire l'hôtel. En arrivant au Fort William, Henderson apprit à sa grande surprise qu'il était vice-président de la compagnie dans laquelle il avait des parts au montant de \$2,000. Il ne l'aurait pas cru s'il ne l'avait pas vu dans le prospectus d'Oliver, Davidson et Cie, car il n'avait jamais souscrit et on ne lui avait jamais demandé d'être vice-président. Henderson trouva Oliver en fonctions au Fort Williams. Il lui demanda les plans et devis et Oliver lui répondit qu'il n'en avait pas. Ce dernier prit un bardeau et y traça grossièrement quelques lignes disant que l'entrepreneur pouvait améliorer ce plan et "le faire assez grand." (Rapport du comité du Sénat, 1878,

page 109). Henderson se mit à l'œuvre et éleva la grande bicoque que Oliver, Davidson et Cie, vendirent au gouvernement en 1876. Il fit un état des matériaux employés et en le comparant avec celui que Oliver, Davidson et Cie, présentèrent au gouvernement, il y trouva une différence frappante. D'après son témoignage, pages 109-112 nous compilons le tableau suivant pour montrer la différence entre les deux comptes

**ITEMS FAUX.**

	Dans l'hôtel.	Chargé au gouvernement.
Portes.....	10	44
Coût de chaque porte.....	\$1.50	\$2.75
Coût des châssis.....	60 cts.	1.50
Boltes de peinture.....	aucune	16
Carreaux de fenêtres.....	48	223
Boltes de vitres.....	aucune	23
Bois de service, pieds.....	45,000	65,000
Estimés du coût.....	\$1,181	\$5,029

M. Thomas D. Taylor, ingénieur civil, qui examina les travaux et les mesura soigneusement, fait l'estimé suivant p. 134 :

7,200 pieds de planches à \$18	\$129.60
par mille.....	
42,427 pieds "de toutes sortes"	
à \$10.....	424.27
28 ballots de bardeaux à \$3.....	84.00
280 pieds de plâtrage à 15 cts	
une couche.....	42.00
14 portes à \$3.....	42.00
13 fenêtres vitrées à \$2.75.....	33.75
16 fenêtres non-vitrées à \$1.50.....	25.00
<hr/>	
Main d'œuvre.....	\$781.62
<hr/>	
<hr/>	600.00
<hr/>	
<hr/>	\$1,381.62

Mais cet estimé n'inclue pas la ferronnerie, les clous, les peintures, serrures, etc., y compris cet



item, l'item de M. Taylor n'excéderait pas \$1,500.

Les évaluateurs eux-mêmes n'ont pas voulu accepter le compte. Ils disent dans un rapport spécial au gouvernement :

Dans la réclamation de l'hôtel Needham nous ne voulons pas reconnaître la construction de cet hôtel commencée en 1875, environ 6 mois après que le terrain eut été réservé.

Ils jetèrent la responsabilité sur le gouvernement, donnant avis au ministre des travaux publics que Oliver, Davidson et Cie, n'avaient aucune réclamation légitime et lui demandant un affidavit d'Oliver et Cie. sur la valeur de l'hôtel. (Témoignage de M. Reid, p. 47.) Mais

le gouvernement, sans se procurer l'affidavit et ignorant l'opinion des évaluateurs quant à la légalité de la réclamation, paya Oliver, Davidson et Cie. la somme de \$5,029 en traites à vue.

Les comptes payés par le pays pour les lots de l'hôtel seront trouvés dans les comptes publics pour 1877, une partie p. 234.

Banque de Montréal, payé à diverses personnes pour achat de terrain au Fort Williams.	\$59,389.31
R. Reid, services et dépenses, achat de terrain.....	1,599.50
Hugh Wilson, do do.....	4,337.82
P. S. Brown, do do.....	1,824.38
A diverses personnes, annonces .....	1,557.75
	<hr/>
	\$68,708.26

### V.—LA FOLIE D'ECLUSE FORT FRANCIS.

De toutes les bêtises de M. Mackenzie, de tous les jobs du gouvernement, l'affaire de l'écluse du moins défendue. C'est aussi une monstruosité qui n'admet guère d'excuse. Lorsque le gouvernement voulut exécuter son plan de communication des "water stretches," il décida, dans sa sagesse, de construire, au Fort Français, une écluse qui, d'après son plan, devait donner 270 milles de communication par eau, en faisant communiquer le Portage du Rat (Keewatin), et la chute à l'Eturgeon sur le Lac La Pluie.

Comme pour le chemin de la Baie Géorgienne, on se mit à l'œuvre sans faire étudier le pays et il fut décidé, sans autorisation du parlement, que le gouvernement construirait une écluse longue de 200 pieds

et de sept de profondeur. Il n'y eut aucun contrat de fait. M. Hugh Sutherland fut chargé de conduire les travaux; M. Sutherland est un grand ami du gouvernement. Après avoir dépensé \$250,000, il fut décidé qu'on abandonnerait les "water stretches" et qu'on choisirait un autre tracé. Celui-ci a été trouvé et il est à 100 milles au nord de la ligne des lacs et du Fort Frances.

Ces travaux devaient être inutiles quand même, car on s'est trompé du tout au tout. Il s'agissait de faire disparaître l'obstacle le plus sérieux à la navigation en construisant l'écluse du Fort Frances.

Or, il se trouve qu'il y en a huit autres entre les deux points à réunir et que celui du fort Frances est le moins sérieux. Les chutes au portage Brulé sont de 46 pieds; au

portage Français de 100 pieds et aux Deux rivières de 124, au fort Frances de moins de 23 pieds. On s'aperçut de plus en travaillant que l'écluse que l'on construisait à une profondeur de sept pieds devait mettre en communication deux lacs qui n'en avait que 4 à 4½. Il fallut changer les plans. M. Mortimer, ingénieur du gouvernement envoyé pour faire un rapport sur ces travaux écrivit ce qui suit au gouvernement le 5 juillet 1875.

“ Le travail de sondage sur les différents lacs le long du chemin de fer est terminé.

Je dois dire que pour amener le Lac des Milles Lacs au niveau du Lac de Shebandowan, il faudrait mettre à sec les trois quarts du lit du premier et aussi une partie des Lac Kashdo Wie et Kane. Le fait est que ce plan est impraticable, à moins de dépenses énormes s'élevant à plus du double de ce que le chemin de fer coûterait. (Extrait cité par M. MacPherson au Sénat 26 février 1878.)

Dans la discussion qui a eu lieu au Sénat sur cette affaire, M. Scott, secrétaire d'Etat, a été forcé d'avouer que ces travaux seraient complètement inutiles pour les fins du chemin du Pacifique, mais qu'ils pourraient servir en temps de guerre. Le Sénat a ri de cette triste défense d'une monstruosité, car il savait que l'écluse du fort Frances est dans la ligne de la frontière américaine. (Voir débats au Sénat p. 81 rapport anglais 1875).

Il résulte de tout cela que par une négligence inconcevable, sans exploration préalable, M. Mackenzie a fait construire une écluse de 7 pieds de profondeur pour donner accès à une navigation de 4 pieds et que cela n'évite pas 400 pieds de chute qu'il faut passer pour y parvenir. Ces travaux ont déjà coûté plus de \$250,000.

Dans un article, le *National* avoue qu'à l'arrivée des grits au pouvoir, il n'y avait pas un seul mille de chemin de fer exploré, que

par conséquent, ses amis se sont mis à l'œuvre en aveugles. Et comme on pouvait douter de sa pensée, il ajoute :

Après que les explorations commandées par le gouvernement réformiste eurent fait voir que le chemin de fer du Pacifique devait passer par les lacs au nord du Lac de la Pluie, il y a eu \$40,000 de dépenses sur l'écluse du Fort Francis. Il s'agissait de savoir si on devait abandonner les travaux ainsi commencés, et perdre la somme dépensée, ou si on les continuerait. Le gouvernement a jugé à propos de prendre ce dernier parti, et nous pensons qu'il a eu raison.”

Nous tenons donc de la bouche du *National* que ces travaux faits avec l'argent du Pacifique sont parfaitement inutiles pour ce chemin. Oui, mais ajoute le *National*, ils seront utiles à la colonisation de cette région. C'est cela, la province de Québec est appelée à payer la colonisation dans le Haut-Canada. C'est de l'argent bien employé mais qui a autorisé cette dépense ? Ouvrir à la colonisation ce pays qui fait maintenant partie d'Ontario, c'est bel et bon ; mais que la grande province le fasse à ses dépens.

Le *National* trompe ses lecteurs en disant que l'écluse donnait une navigation de 200 milles. Il y avait sur cette ligne une foule d'autres rapides et celui du Fort Francis est le moins considérable, comme nous l'avons mentionné plus haut.

Le *National* admet également que contrairement à la loi, des travaux ont été faits sans soumissions. Nous trouvons l'article de notre confrère parfait : il admet tous les faits. Pourquoi se refuse-t-il à la seule conclusion logique qui en découle de savoir que cette affaire de l'écluse St. Francis est le job le plus scandaleux, la plus indigne

spéculation dont notre pays ait été témoin.

Voici quelques témoignages :

MARCUS SMITH, ingénieur civil, assermenté :

Q. Etes-vous l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique ?

R. J'agis comme ingénieur en chef en l'absence de M. Fleeming .

Q. Pour les fins de commerce, est-ce que cette écluse sera d'aucune utilité quelconque pour le chemin de fer du Pacifique ?

R. Pas pour le chemin de fer. En même temps durant la construction du chemin elle pourrait être de quelque utilité.

Q. En admettant que le tracé du Manitoba serait aussi bon que vous l'avez décrit, le portage du Fort Francis non amélioré n'aurait ajouté que peu de chose ou rien à la difficulté de s'y rendre ?

R. La différence n'aurait pas été bien grande. C'est un moyen très limité que de se procurer ce dont on a besoin dans des canots seulement.

Q. Le comité doit-il comprendre que vous dites que, tandis que la construction de l'écluse du Fort Francis diminuerait d'un le nombre des portages entre la Rivière à la Pluie et le Lac Wabigeon, en y substituant une écluse et en facilitant ainsi dans un degré restreint le transport du matériel pour la construction du chemin de fer, que pour les fins de commerce, l'écluse ne sera d'aucun usage quelconque relativement au chemin de fer du Pacifique ? R. Je crois qu'il ne sera pas utile pour le commerce transcontinental, mais pour le commerce locale il pourrait être utile. Une fois le chemin de fer construit, il est évident que l'écluse ne sera pas utile pour le commerce transcontinental.

Q. En supposant que la ligne serait complétée à partir du Lac Supérieur jusqu'à la Savanée, et que la section ouest serait complétée depuis le Portage du Rat jusqu'à Selkirk et qu'il s'écoulerait plusieurs années avant que la section intermédiaire fut construite, l'écluse serait-elle alors de quelque utilité ? R. Cela dépend

de la possibilité de rendre le chemin Dawson praticable pour le commerce et de transporter le fret par cette route au lieu d'être envoyé par chemin de fer via Saint-Paul. Je n'ai pas beaucoup considéré cette question, mais il me semble que ce chemin ne pourrait soutenir la concurrence des chemins de fer. Ce chemin n'a pas été employé comme moyen de transport public depuis deux saisons, mais il a été employé par ceux qui étaient chargés de la construction de l'écluse et par les arpenteurs. Pour les passagers qui peuvent se transborder eux-mêmes, il pourrait être employé en été, mais pour du fret lourd, il y a trop de portages et le transbordement coûterait trop cher. Si le climat était tel que la navigation pourrait être ouverte pendant toute l'année, il aurait peut-être été sage d'améliorer les portages et d'y établir des *Tramways* et des engins stationnaires qui auraient pu placer les bateaux sur des roues et les transporter à l'endroit voulu avec leur cargaison. Mais l'objection à ce système est le climat. Pendant six mois de l'année la navigation est fermée, le matériel roulant est dans l'inaction et il y a les dépenses du soin qu'on doit en prendre. (Pages 1-4)

Le capitaine JAMES DICK, assermenté :

Q. Connaissez-vous bien le pays connu sous le nom de chemin Dawson, depuis le Lac Supérieur jusqu'au Lac des Bois ?

R. Oui.

Q. Croyez-vous que les nappes d'eau, en supposant que l'écluse du Fort Francis serait terminée, pourraient être utilisées pour les fins de commerce, dans l'état où elles se trouvent actuellement. Je veux dire les nappes d'eau entre le Lac des Mille Lacs et le Lac La Pluie ?

R. Elles pourraient être employées pour le commerce, mais ce serait une route très extraordinaire pour transporter les objets de commerce d'après l'expérience que j'en ai.

Q. Pouvez-vous dire au comité, approximativement, ce qu'il en coûte par tonneau pour transporter vos matériaux du Lac Supérieur au Fort Francis ?

R. Je ne crois pas que cela revienne à moins de cent quarante dollars (\$140) par

tonneau. Je ne puis donner les chiffres exacts mais c'est à peu près cela.

Q. A partir du Lac des Mille Lacs, quel serait dans votre opinion le prix du transport du Port Savane au Fort Francis ?

R. Il serait à peu près le même en proportion, selon la distance.

Q. Cela ferait à peu près cent dollars par tonneau ?

R. Je crois que ce serait à peu près cela. Je ne puis vous dire la proportion ni la longueur du temps que cela prendrait.

Q. Connaissez-vous quelque chose du pays situé de ce côté-ci du Lac La Pluie ?

R. Oui.

Q. Quelle espèce de pays est-ce ?

R. Il y a de beaux lopins de terre le long de la rivière.

Q. Mais je parle du Lac La Pluie ?

R. Je n'ai vu aucun terrain dans les environs du Lac La Pluie qui soit propre à la culture. Il peut y en avoir en arrière à une certaine distance, mais il n'y en a pas le long du Lac. (Pages 9, 10)

HENRY J. MORTIMER, Ingénieur civil, est assermenté :

Q. Vous êtes ingénieur ?

R. Oui.

Q. Vous avez exploré le pays au nord du Fort Francis depuis le Lac La Pluie ?

R. Oui.

Q. Ce pays est-il propre à la culture ?

R. Dans la partie que j'ai visité il y a des endroits qui contiennent un peu de terrain passable. Le terrain passable est disséminé par morceaux ici et là. Il y a une étendue d'environ cinq milles qui se compose de terrain très passable.

Q. Où est-elle située ?

R. Sur une distance de trente milles à partir de l'endroit connu sous le nom du Lac du Tonnerre, il y a probablement dix à douze milles sur lesquels il se trouve du bon terrain, et à partir de ce point au Portage du Rat, il n'y en a pas. La distance entre la Lac du Tonnerre et la Portage du Rat est de cent dix milles environ.

Q. Est-il probable que ce pays sera colonisé ?

R. Personne ne voudrait aller s'y établir.

Q. Le pays est-il propre à l'agriculture ?

R. Non, il ne l'est pas ; il est composé de rochers moussus et d'arbres rabougris.

Q. Y a-t-il des minéraux ?

R. Je n'en ai vu aucune trace.

Q. Le pays situé dans les environs du Lac La Pluie est-il de nature à fournir du commerce à l'écluse du Fort Francis ?

R. Non pas sur le Lac La Pluie. Il y a une belle langue de terre située sur toute la longueur de la Rivière La Pluie et dont la largeur varie de deux à huit milles.

Q. Les produits de cette langue de terre iraient-ils au Portage du Rat ou au Lac La Pluie ?

R. Le débouché le plus facile serait de les envoyer au Portage du Rat.

Q. Ne serait-ce pas la seule route praticable ?

R. A présent c'est la seule route ; si ces améliorations étaient faites ils seraient très possible de les envoyer des deux côtés.

Q. En supposant que le chemin de fer serait construit d'un bout à l'autre tel que projeté, par quelle voie sortirait-on les produits de ce pays ?

R. Certainement par le Portage du Rat.

Q. Nonobstant l'existence de l'écluse du Fort Francis ?

R. Certainement. (Pages 11, 13)

L. WALTER DICK assermenté :

Q. Si vous aviez deux ou trois tonneaux de fret à Prince Arthur's Landing quelle moyen prendriez vous pour les transporter de là au Fort Francis ?

R. En premier lieu nous les chargerions sur des wagons capables de porter 1500 lbs pesant et qui prendraient deux jours pour se rendre à Shebandowan. Ils seraient ensuite chargés à bord d'un remorqueur à ce bout-ci du lac Shebandowan et feraient une traversée de vingt deux milles pour se rendre au portage Kashabowie qui est long de trois quart de mille. Des chevaux transporteraient ensuite le fret au lac Kashabowie, ou il serait embaqué à bord d'un autre remorqueur qui lui ferait faire une traversée de treize milles, je crois. Ceci le conduira jusqu'au portage de la Hauteur des Terres, long d'un mille et demie. Ensuite il devra traverser sur un remorqueur le Lac des mille lacs qui a 22 mille de lon-

gueur. Toutes les nappes d'eaux exceptés une sont traversées sur des remorqueurs. Vous arrivez ensuite au Portage du Baril long d'un quart de mille, après quoi vous traversez le Lac Baril qui a neuf milles de long, au Portage Brulé long d'un demimille, ensuite vous traversez le Lac Windigoostigon, long de seize à dix-huit milles, au Portage Français qui est long de deux milles; vient ensuite le Lac Kaogasscock, long de 18 milles au Portage des Pins long d'un quart de mille; de là vous traversez le Lac des pins et vous rendez au Portage des deux Rivières qui a un mille et demie de long; vous descendez le ruisseau des deux rivières sur une distance d'un mille et trois quarts et traversez ensuite le Lac à l'Esturgeon long de vingt milles; vous arrivez alors à la rivière Maligne à l'extrémité ouest du Lac à l'Esturgeon. Ici il y a de un à quatre portages selon la hauteur de l'eau.

Q. Quelle est la distance sur les quatre portages?

R. Environ douze milles, vous arrivez alors au Portage de l'Isle long d'une centaine de verges, après quoi vous traversez le Lac Lacrosse au Portage Nequagou, long de quatre milles, de là traversant le Lac Nemeckan vous arrivez au Portage de Kettle Falls, qui a une longueur de 250 verges environ, de là au Lac La Pluie et en descendant le Lac La Pluie 45 milles au Fort Francis qui se trouve situé à deux milles dans l'intérieur sur la rivière La Pluie.

Q. Etes vous obligés de charger et de décharger le fret à chacun de ces portages?

R. Le fret devait être transbordé deux fois à chacun de ces portages.

Q. Avez-vous dit devait ou doit?

R. Devait.

Q. Avez-vous été plus loin que le Fort Francis?

R. Oui j'ai été plus loin avec du fret.

Q. Lorsque l'écluse du Fort Francis sera complétée le nombre des portages sera diminué d'un seulement?

R. Vous éviterez un portage.

Q. Combien de portages y a-t-il entre le Lac de Mille Lacs et le Lac La Pluie.

R. De neuf à treize.

Q. La navigation sera-t-elle bonne entre le Lac La Pluie et le Lac des Bois lorsque l'écluse du Fort Francis sera complétée?

R. Je ne le crois pas.

Q. Croyez-vous que la route puisse être employée depuis le Port Savanne au Portage du Rat, relativement au chemin de fer pour les fins de commerce?

R. Non je ne le crois pas.

Q. En supposant que tout le matériel roulant et tous les bateaux que vous pourriez y transporter seraient en usage, croyez-vous que le chemin serait susceptible d'être utilisé sur une grande échelle?

R. Non, je ne le crois pas. Il nous faut transborder le fret de 18 à 26 fois et il nous faut sauter les rapides qui ne peuvent livrer passage à de grands bateaux.

Q. Dans l'état actuel des choses, avec tous les avantages que vous pourriez avoir, quoique vous puissiez transporter quatre tonneaux par jour, vous ne pourriez augmenter ce montant de beaucoup?

R. Non.

Q. Je crois que avez dit que l'un de ces portages était d'un mille, le premier que vous rencontrez en allant à l'ouest?

R. Le premier est le portage de Kasha-bowie long de trois quarts de mille.

Q. Alors il y a 22 milles entre ce portage et le suivant et ce dernier est long d'un mille et demi?

R. Oui.

Q. Il y a vingt-deux milles entre ce portage et le suivant?

R. Oui.

Q. Quel est la moyenne du temps employé pour transporter du fret du Lac des Mille Lacs à la rivière La Pluie?

R. Les effets avaient coutume de passer une journée à chaque portage.

Q. Combien d'hommes aviez-vous?

R. Nous avions deux ou trois journaliers à chaque portage.

Q. Quelle espèce de bateaux aviez-vous pour sauter les rapides?

R. Des bateaux plats.

Q. Tirant combien d'eau?

R. Trois ou quatre pouces sans chargement.

Q. Et chargés?

R. Probablement huit pouces.

Q. Pouviez-vous, avec sûreté, vous servir de bateaux tirant plus d'eau que ceux-là?

R. Non, nous n'aurions pu le faire. (Pages 16, 18, 19)



## VI.—LES LISSES D'ACIER.

Dans l'automne de 1875, M. Mackenzie, auquel personne ne niait le titre d'homme pratique, voulut donner une preuve de son savoir faire. Sans consulter le Parlement, sans se demander s'il en aurait besoin, il achète 50,000 tonnes de lisses d'acier pour le chemin du Pacifique, alors que le marché était à la baisse, les prix diminuant d'un jour à l'autre. Comme il n'en avait nul besoin, il fit empiler cette immense quantité de lisses à Lachine, à fort William et jusque dans la Colombie Anglaise. La plus grande partie est encore sur trois points du pays. On en a posées sur l'Intercolonial sans l'autorisation du Parlement; parce qu'on ne savait qu'en faire. Le pays apprit avec étonnement cette gigantesque bêtise du Premier ministre qui achetait à la baisse pendant qu'il n'en avait nul besoin et faisait perdre plus d'un million et demi dans cette transaction. Le 22 Avril 1877, dans un discours sur le Pacifique, M. le Dr. Tupper disait :

Je vais maintenant montrer à quel prix ces rails auraient pu être achetés à l'heure qu'il est. Je puis prouver par une personne ayant une grande expérience dans la matière, que des rails d'acier de première qualité, ont été achetés l'été dernier à Prescott au prix de £7.15 stg. (\$37.71). Le fret de Montréal à Prescott était de \$1 71. En le déduisant du coût total des rails, on trouve que la valeur des rails livrés à Montréal était en 1875 de \$36, des rails semblables à ceux que le gouvernement a achetés et venant des mêmes fabriques. D'après le rapport soumis à la Chambre, les 50,000 tonnes de rails nous ont coûté \$3,289,758 ou \$59.00 par tonne, pendant qu'on peut acheter aujourd'hui les mêmes rails à \$36, soit une différence de \$23.08 par tonne. Le gouvernement aurait donc payé cette année \$1,800,000 au lieu de

\$2,925,000, ce qui nous donne une perte de \$1,125,896 sur le prix des rails. Ajoutons à cette somme \$219,441 d'intérêt dû et payable le 5 Mai (1877) prochain et l'on verra qu'il résulte de la transaction une perte nette de \$345,337. Il faut y ajouter le transport à l'île de Vancouver \$43,666; le transport dans l'intérieur du pays, \$222,884 et on arrive à une perte totale de \$1,616,889."

Au témoignage du Dr. Tupper, ajoutons celui d'une autorité, M. Brydges qui a déclaré qu'il était insensé d'acheter pendant que le marché était à la baisse.

" Il est hors de doute qu'à la fin de 1873 et du commencement de 1874, le marché des rails d'acier était à la baisse, et que nul homme prudent ne devait acheter à moins qu'il n'eut besoin de rails pour un usage immédiat."

On peut juger cette monstrueuse affaire qui n'est pas seulement une bêtise, mais qui a été faite pour enrichir un frère de M. Mackenzie, associé de la maison Fairman, Cooper & Co, maison qui a été favorisée outre mesure dans cette fameuse spéculation. M. Mackenzie a nié que son frère fit partie de cette maison à l'époque de la transaction; mais il a été prouvé par un document déposé au greffe de Montréal que la dissolution de société n'eut lieu qu'une fois la spéculation terminée.

Il a été également prouvé que cette maison Fairman, Cooper & Co. a reçu le transport des rails bien qu'elle n'eut pas soumissionné, et cela à des prix plus élevés que ceux demandés par les personnes qui avaient envoyé des soumissions au gouvernement. C'est là un fait grave, mais qui pâlit devant la gigantesque et sale opération qui a fait perdre au pays plus d'un million et demi.



Voici les documents officiels à ce sujet :

Ottawa, 8 mars 1875.

Monsieur. — J'ai reçu instruction du ministre des Travaux Publics de vous informer que le gouvernement a passé des contrats (voir la liste ci-incluse) pour la fourniture de rails d'acier, etc., dans l'année 1875-76, etc.

J'ai, etc..

F. BRAUN,

*Secrétaire.*

R. JENKINS, Esq., M. P.,  
Londres.

**MÉMOIRE — RAILS D'ACIER.**

Agents.	Tonnes, soumission.	Quantité de la soumission.	Devant être livrés ?	Prix des rails par tonne, cours canadiens.	Quantité totale commandée.
Perkins, Livingston, Post et Cie., New-York	5,000	5,000	Montréal	\$ cts. 54 00	} 10,000
do do do	5,000	5,000	do	55 24	
Tros. E. Reynolds, Ottawa	5,000	5,000	do	53 53	} 5,000
Cooper Fairman et Cie., Montréal	16,000	16,000	do	54 26	
do do do	10,000	10,000	do	59 86	} 20,000
Cox et Green, Montréal	5,000	5,000	Montréal	51 10	
do do do	5,000	5,000	Workington	53 53	} 5,000
Cooper Fairman et Cie., Montréal	5,000	5,000	Liverpool	48 67	
C. P. Sandberg, London	5,000	5,000	do	51 10	5,000

M. M. Cooper avait trois prix \$51.10 ; \$54.26 et \$57.86. Au lieu de prendre \$51, M. MacKenzie leur donne un ordre pour 20,000 tonnes à \$54.26.

Ce favoritisme à MM. Cooper Fairman & Cie s'étend à toutes sortes de choses. Un jour le gouvernement demande des soumissions pour le transport de lisses à Fort-William ou Duluth. Il reçoit huit soumissions dont la plus basse est celle de M. E. Samuel pour \$6.00 la tonne. Qui croirait que le gouvernement donna le contrat à une maison qui n'avait pas soumissionné. Voici les documents à ce sujet :

*Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général le 30 avril 1875.*

Vu le rapport (du 29 avril 1875) de l'honorable ministre des Travaux Publics énonçant que des soumissions ont été demandées pour le transport de 5,000 tonnes de rails d'acier et de leurs accessoires, de Montréal à Fort William ou Duluth, lac Supérieur, pendant la saison de 1875, le prix devant comprendre tous les frais de déchargement, empilement, assurance et autres, sur tous les points du transport, et que les soumissions suivantes ont été reçues :

1. E. Samuel, Montréal... \$6.00 Par tonne
2. C. Edward, Kingston.. 6.25 "
3. G. E. Jacques et Cie., Montréal..... 6.30 "
4. Chs. Stephenson, Montréal ..... 6.50 "
5. Cox et Green Montréal..... 6 50 "
1. Halcomb et Stewart, Kingston.. ..... 6.74 "
7. J. H. Beatty et Cie., Thorold ..... 7.00 "
8. W. H. Perry, Buffalo. 7.00 "

Que dans une soumission faite en novembre dernier pour la fourniture de rails d'acier, MM. Cooper, Fairman et Cie., agents, firent savoir que la différence du

prix pour la livraison de ces rails à Montréal ou Duluth et la rivière des Français serait de \$5.60 par tonne, à part des droits de havre ou frais de quaiage aux ports désignés ;

Que ces messieurs offrent maintenant, au nom de la Compagnie de steamers et bateaux à vapeur des marchands (laquelle compagnie possède dix-huit propulseurs de première classe), modérant une somme de pas plus de 70 cts ajouté au prix de 5.60 dans sa soumission de novembre dernier, soit un prix total de **\$6.20** par tonne, d'entreprendre le transport de 5,000 tonnes de rails de Montréal à Fort William ou Duluth, et de se charger de tous les frais de débarquement, empiement, assurance, tel que voulu par l'annonce ;

Que M. E. Samuel, qui est le plus bas soumissionnaire sur la liste ci dessus n'est pas propriétaire de navire ;

Le ministre recommande, en conséquence, que l'offre de *M. M. Cooper, Fairman et Cie.* soit acceptée.

Le comité soumet le présent rapport à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,  
Greffier, C. P.

*Télégramme de Montréal à T. Trudeau,*  
*député du ministre des Travaux Publics.*

Une prompte réponse à ma soumission me serait utile afin de régler les mouvements des propulseurs pendant l'arrivée des rails. Le cautionnement et les propulseurs seront de nature à vous satisfaire.

E. SAMUEL.

Ottawa, 5 avril 1875.

MONSIEUR,—En réponse à votre télégramme du 29 de ce mois au sujet de votre soumission pour le transport de rails d'acier à l'ouest, je dois vous informer que le ministre a pris d'autres arrangements pour l'exécution de ce service.

J'ai, etc.,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Ottawa, 10 juin 1876.

MESSIEURS,—J'accuse réception de votre lettre de ce jour, offrant, au nom de la com-

pagne des vapeurs des lacs et rivières, de transporter de 10 à 20,000 tonnes de rails d'acier aux mêmes termes et conditions que le premier contrat, c'est-à-dire \$6.20, cours canadien, par tonne, à Duluth et au Fort William, sur le lac Supérieur, lequel prix comprendra l'empilement au port de livraison et l'assurance, et je vous informe que le département accepte votre offre pour le transport de 5,000 tonnes.

J'ai, etc.,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Ainsi le gouvernement donna 20,000 tonnes à transporter à \$6.20 la tonne au frère de M. Mackenzie, perdant ainsi **\$4,000** en repoussant la soumission de M. Samuel ; mais ce n'est pas tout : lisez le document suivant :

Ottawa, Ont., 14 nov. 1874.

*Cher monsieur,* — Si le gouvernement préférerait faire livrer ces rails aux endroits suivants : Duluth, Fort William et la Baie Georgienne, au lieu de Montréal, nous pourrions les livrer à Duluth ou la Baie Georgienne pour **\$4 DE PLUS PAR TONNE** ; et à Fort William pour **\$4.75** de plus ; à condition, toutefois, qu'il y ait assez d'eau pour que les navires puissent se rendre à ces endroits, et que les consignataires en opèrent le déchargement. Ne sachant pas si le gouvernement a l'intention d'assurer les différents chargements sur les lacs, nous n'avons pas compris l'assurance des lacs sur le fret intérieur, **\$4** et **\$4.75**, ce qui ferait à peu près 16 cts. par tonne.

Vos obéissants serviteurs,

PERKINS, LIVINGSTON, POST ET CIE.,  
*Agents de Guest et Cie.*

Le ministre des  
Travaux Publics.

Ces messieurs demandaient donc une moyenne de \$4.54, y compris l'assurance ; ce qui fait sur 20,000 tonnes une différence de **\$33,200** que M. Mackenzie a mise dans la poche de son frère.

Voici l'état total des paiements faits pour ces lisses légendaires :

Paiement pour lisse d'acier, page 219 Comptes Publics 1875.....	\$1,023,746.
Paiement pour lisses d'acier, page 248 Comptes Publics 1876.....	1,711,412.
Paiement pour lisses d'acier, page 233 Comptes Publics 1877.....	563,600

**\$3,298,758**

Cette dépense se subdivise comme suit :

Achat des lisses.....	\$2,812,432
Contrat de transports.....	452,369
Divers.....	24,107

Total.....**\$3,298,758.**

Or, il est notoire que ces lisses peuvent s'acheter pour \$36 la tonne, ce qui ferait une différence de \$1,012,500, puisque M. Mackenzie se trouve les avoir payé \$20 trop cher. Maintenant il faut tenir compte.

### LA CORRUPTION DES PURS.

Il y a plus de vingt ans que les libéraux combattent le parti conservateur au nom de la pureté politique.

On sait ce qu'ils ont fait depuis qu'ils siègent sur les banquettes ministérielles. Leur arrivée même au pouvoir a été un immense acte de corruption. Ils ont acheté leur propres collègues de la députation afin de faire tourner contre le gouvernement de Sir John A. Macdonald la majorité qui devait la supporter. C'est ainsi qu'en accusant M. Burpee, ils obtenaient du coup le support des deux Burpee, de M. Pickard et M. Killiam,

de l'intérêt sur les sommes suivantes :

Sur \$1,023,746 depuis le 1er janvier 1875	\$230,342
1,711,412 " " " " " " " " 1876	300,425
563,100 " " " " " " " " 1877	70,450

Cela donne au 1er juillet 1878 à raison de 5 p. 100 les montants suivants :

Depuis le 1er janvier 1875...	\$230,342
" " " " " " " " 1876...	300,425
" " " " " " " " 1877...	70,450
<b>Total.....</b>	<b>\$601,216.</b>
Intérêt sur ce montant...	67,120
<b>Total.....</b>	<b>\$668,337</b>

Voici donc le résultat net de cette transaction :

Lisses payées trop cher.....	\$1,023,746
Transport trop cher.....	33,200
Transport inutile à Winnipeg...	206,171
Intérêt perdu.....	668,437
<b>Total.....</b>	<b>\$1,931,454</b>

tous parents et unis en family compact. On sait ce que les Burpee ont voulu faire payer à la province. On a offert de l'argent, des places et des honneurs à pas moins de quinze députés pour obtenir leur vote contre l'ancien gouvernement.

Si l'on jette un regard sur leurs élections, l'on trouve trente ou quarante de leurs élections annulées pour corruption. Dans quelques comtés, la corruption a été gigantesque. Il y a eu une course entre MM. Boyer, Jodoin et Huntington à qui dépenserait le plus. Tandis que l'un dépensait \$25,000

dans son comté, l'autre y jetait \$30,000, tandis que le troisième y mettait \$40,000. Les enquêtes judiciaires même ont prouvé que le comité central de Montréal envoyait de l'argent dans les comtés par somme de \$9,000 à la fois pour un seul candidat.

Qui ne connaît aujourd'hui la corruption des ces Messieurs.

Prenez leur président honoraire, M. Holton, qui, en votant pour une mesure du Grand-Troc que tout son parti combattait, mettait dans sa poche la somme de \$100,000 et se le laissait dire en pleine face par M. George Brown sans rougir ; ou bien lorsqu'au moyen des fonds des pauvres amassés dans la Banque d'Épargne, il mettait dans sa poche une autre somme d'eau moins \$100,000 ;

Prenez leur président actif, M. L. A. Jetté, qui a voulu d'un seul coup, escamoter \$325,000 du coffre public ;

Prenez le chef du cabinet, M. MacKenzie qui a tout changé le parcours du Pacifique et en a fait un projet ridicule tout simplement pour faire passer le chemin à travers ses terrains miniers du Lac Supérieur. Par l'ancien tracé, le Pacifique passait à 50 milles de ces terrains, qui, quoiqu'on en dise, existent à environ 80 milles du Lac Supérieur. Nous en indiquons la place sur la carte à tous ceux qui désireront la voir, de même que l'on en trouve la description dans la *Gazette Officielle* du Haut-Canada de 1874, avec les noms des propriétaires y compris celui de M. MacKenzie ;

Prenez l'ancien chef de la section Bas-Canadienne, qui après avoir signalé pendant vingt ans comme un acte de corruption le

fait que le gouvernement nommait pendant le cours de leur mandat des députés à certaines places salariées, se nommait, lui-même, Juge en chef de la cour d'appel ;

Prenez un autre des ministres M. D. A. McDonald qui se nomme Lieutenant-Gouverneur d'Ontario ;

Prenez M. Huntington, un autre ministre qui au rôle d'espion à un celui d'entremetteur de spéculations véreuses sur les mines enpochant du coup quelque \$200,000 ;

Prenez M. Laflamme, ministre et l'un des principaux membres de leur comité ;

Prenez M. Laframboise, un autre membre de leur comité, propriétaire de leur principal journal ;

Prenez M. F. G. Marchand, l'un des ornements de leur parti à Québec et propriétaire d'un journal ;

Prenez M. Wilfred Prevost ex-député détroné par la corruption, mais l'un des chefs les plus consciencieux du parti rouge ;

Prenez M. Honoré Mercier, orateur à la mode dans le camp rouge, tous cinq avec M. Jetté englobés dans la tentative de corruption la plus immense qui se soit vue, M. Mercier enpochant pour sa part \$3,250 de l'argent du Canal.

Prenez M. L. O. David, convaincu d'avoir voulu faire extorquer, moyennant 20 p. 100, la somme de \$60,000 de la corporation de Montréal ;

Prenez leur grand chef d'Ontario, M. George Brown, propriétaire du *Globe*, nommé depuis sénateur, qui renonça à son opposition au subsidé de \$300,000 par année à la compagnie Allan, moyennant un emprunt de \$20,000 de Sir Hugh Allan.

Prenez M. Burpee, un ministre qui voulut extorquer au public le

la vente des terrains de Fredericton, en payant \$6,000 ce qui valait \$100,000 la somme de \$94,000 ;

Prenez un autre membre actif de leur comité, M. J. R. Thibaudeau, SÉNATEUR, qui voulut profiter du prétexte qu'un nommé R. Thibaudeau demandait des limites, pour intimider le Commissaire des Terres de la Couronne, et tenta par acte notarié de s'approprier des biens publics qu'il estimait lui-même à \$400,000 ;

Prenez en bloc tout ce parti qui voulut acheter le vote et l'influence du Grand-Tronc pour les élections de 1863, en offrant de lui payer à même le coffre public, la somme de \$100,000 ;

Prenez ce parti en bloc, lorsqu'en 1862, dans le but de punir des adversaires politiques et de faire du favoritisme en faveur d'autres Banques, il renversa la banque du Haut-Canada et fit perdre à la province la somme de \$1,200,000 ;

Prenez M. Mackenzie dans ses tripotages quotidiens, tantôt en enlevant le contrat à un contracteur alors en ouvrage sur la Gatineau, pour le donner à l'un deses favoris, en faisant payer à la province un extra de \$1,600 ; tantôt en mentant effrontément à la Chambre, à propos du Canal Lachine et des terrains de Fredricton, spéculation qu'il voulait par là même protéger ;

Prenez les rouges du Bas-Canada qui dans l'espoir de conserver leur patronage, comme MM. Geoffrion, Fournier et Letellier, d'avoir des places et des jobs comme MM. Jetté, Laflamme et autres ou dans le but de remercier les grits de faveurs accordées comme M. Fabre que l'on a nommé sénateur, ont vendu la justice au fanatisme du Haut-Canada, en excluant Riel et

Lépine de l'amnistie ; ont vendu leurs croyances religieuses au fanatisme du Nouveau-Brunswick, en combattant les projets et les motions de ceux qui ont voulu venir à leurs secours :

Voyez ce parti de l'hypocrisie organisée, qui battait Sir Georg E. Cartier en 1872, sous le prétexte qu'il ne donnait pas le Pacifique à Montréal, et qui, cette année, a félicité M. Mackenzie de nous avoir enlevé le Pacifique, en mettant le terminus hors de notre portée ;

Voyez ce parti de l'hypocrisie organisée qui, feignait de renier M. Dorion en 1872, pour mieux s'imposer à la confiance du peuple, et qui, l'année suivante, le proclamait comme son chef ;

Voyez ce parti qui compte l'Institut-Canadien dans son sein et qui a débuté par vouloir asservir le clergé et les communautés religieuses ; a passé par la cause Guibord, et a fini par déclarer par la bouche de M. Dorion qu'il fallait le scrutin secret pour soustraire le peuple à l'influence du clergé.

Voici quelques échantillons de l'audace de ces messieurs, qui ont toujours la pureté électorale sur les lèvres :

London, 23 janvier, 1874.

A. M. John Blewitt.

Monsieur, je suis requis de vous écrire pour vous demander de vous rendre ici le 29 pour voter pour le Major Walker, candidat au parlement fédéral. J'écris aussi à Clifford.

C'est la volonté de M. Andrew que vous votiez pour Walker, et que vous mettiez dehors Carling parce qu'il veut rétablir Macdonald. Il garantit toutes dépenses et votre temps si vous venez voter pour Walker. Si vous pouvez voter là, faites-le, puis prenez le train pour venir ici. *L'argent est sur*, ainsi venez et



détruisez la fraude et la corruption, Votez pour Walker.

Votre, etc.,

J. F. MADIVER.

P. S. Déchirez cette lettre et brûlez-la. Venez, John, nous avons de l'argent en quantité (we have lots of money.)

Montréal, 16 Janvier 1874.

A John CORISTINE, Ecr.

Le président du comité du quartier St. Laurent est par le présent autorisé à fournir au dit comité toute impression ou tout rafraichissement qu'il croira nécessaire à son comité, et je me rendrai responsable des dépenses encourues et les paierai ; j'agirai de même pour tous les cabaleurs, etc.

[Signé]

FRED. MACKENZIE.

M. Aylmer, député de Richmond et Wolfe, déclare sous serment avoir reçu de l'Hon. John Young une somme de \$500, en une traite sur lui en faveur de l'Hon. Mathew Aylmer, Major de Brigade, et fut payée à la Banque des Townships de l'Est, à Richmond. Il déclare en outre que l'Hon. John Young assista à une réunion publique des électeurs, et travailla pour assurer son élection. Il reconnaît avoir donné un taureau Aprshire pur sang au Capt. Wayland et aussi \$100 au même Wayland. Il donna à Béique \$200, et déclare avoir vu les lettres de l'Hon. M. Dorion au même Béique lui promettant une place permanente. Béique fut subséquemment appointé surintendant du canal de Beauharnais. Il a donné de l'argent à plusieurs personnes de Montréal venues pour l'aider dans son élection.

Bowmanville, 17 janvier 1874.

Cher monsieur,

Je demande aux amis de supporter le présent gouvernement pour les raisons suivantes.....

1o.....

2o.....

3o. Parce que si le présent gouvernement est supporté, je pourrai par eux ob-

tenir justice pour le parti dans les nominations dont on aura besoin et autres choses.

4o. Parce que s'il est soutenu notre banque et d'autres banques dans Ontario recevront le surplus d'argent du gouvernement.

Puis je vous demande votre support cordiale pour M. Cameron ?

Votre, etc.,

J. SIMPSON.

Voici l'état des dépôts du gouvernement à la Banque dont il est question dans cette lettre :

31 Décembre 1873.....\$180,500

31 Décembre 1874..... 507,100

En voici une autre qui n'en dit pas moins long :

Toronto, 15 août 1872.

Hon. John Simpson,

Prés. Banq. Ontario.

Mon cher monsieur,

La bataille va bien. Nous avons dépensé nos forces dans les comtés environnants et dans la ville. Mais il faut faire un GRAND EFFORT (BIG PUSH) samedi et lundi pour les divisions Est et Ouest. Nous faisons donc notre grand coup samedi. Il n'y a qu'une douzaine de gens qui ont souscrit ÉNÉREUSEMENT ; nous avons fait notre possible et nous devons maintenant nous adresser à quelques-uns en dehors. VOULEZ-VOUS ÊTRE DE CEUX-LA ?

Votre dévoué,

GEORGE BROWN.

Le juge Wilson, en rendant jugement, n'a pu s'empêcher de dire de cette lettre :

C'est une lettre écrite dans un but de corruption pour gêner la liberté des élections. C'est une invitation à participer à la corruption et à l'achat des électeurs.



## M. MacKENZIE ET LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Si vous voulez savoir le cas que M. MacKenzie fait de la Province de Québec, examinez les faits suivants :

1o. Nous avions une école militaire à Québec ; il nous l'a ôtée pour la mettre à Kingston. Quelle est la conséquence de cela ? C'est què dans l'état officiel publié par le gouvernement le 13 mars 1878, il n'y a eu qu'un seul Canadien-Français, savoir M. A. E. Doucet.

2o. Nous avions une Ecole de Navigation à Québec, le seul et véritable endroit convenable pour cette école, qui était également bien placée pour la navigation intérieure et la navigation océanique pratique. M. MacKenzie nous l'a ôtée en arrivant au pouvoir.

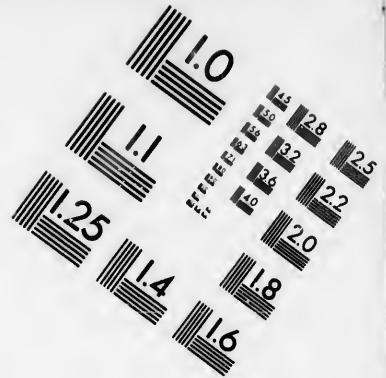
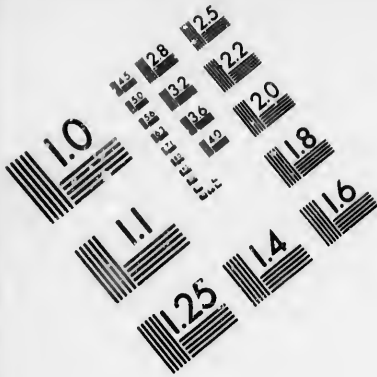
3o. La construction des navires est arrêtée à Québec parceque la France est obligée d'imposer sur ces navires un droit considérable, en revanche des droits excessifs que M. MacKenzie a imposés sur les vins (60 centins par gallon pour du vin coûtant 60 centins.) Malgré que la France soit prête à abolir ces droits, pourvu que le Canada abolisse les siens. M. MacKenzie a toujours refusé de le faire. Quand

en 1876, on s'éleva en Chambre contre l'imposition de cette taxe sur les vins français, M. Cartwright déclara " QUE CA NE TIENAIT PAS A CONSEQUENCE PARCEQUE CE DROIT N'AFECTAIT QUE LA PROVINCE DE QUEBEC QUI, SEULE, CONSOMME CE VIN. "

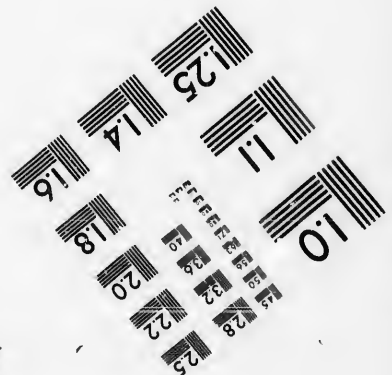
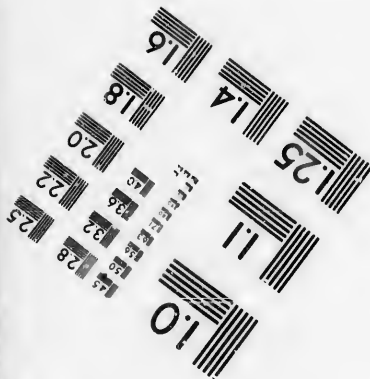
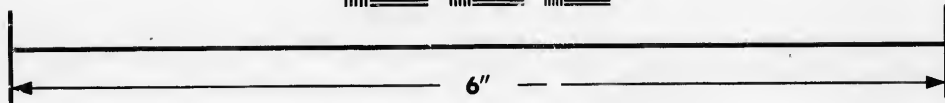
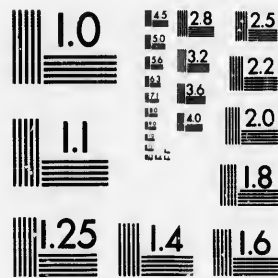
4o. Quand la Chambre de Québec et plus tard la compagnie de chemin de Colonisation du Nord demandèrent à M. MacKenzie de remplir ses promesses d'élection de 1874 et d'accorder un subside aux chemins de fer de la Province de Québec, M. MacKenzie refusa carrément. Cela n'empêche pas que durant les quatre années fiscales finissant le 30 Juin, 1877, le gouvernement a dépensé la somme de **\$725,000** pour étendre l'Intercolonial dans la cité d'Halifax, malgré que ce chemin eut eu déjà un superbe terminus allant à eau profonde à Richinond, sur les limites mêmes de la ville. Cette dépense est une simple amélioration locale.

Dans le même espace de temps (1874-75-76 et 77), la somme de **\$175,000** a été dépensée dans des améliorations locales pour le port de St. John, Nouveau-Brunswick, en relation avec le chemin de fer.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



Dans le même temps, il faisait au chemin de fer le Northern de Toronto l'énorme présent que voici :

Considérant que l'hypothèque de la Puissance sur le chemin de fer et les propriétés de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, s'élève à la somme de quatre cent soixante-quinze mille louis sterling (£475,000), et que le gouvernement du Canada possède aussi des bons privilèges de la compagnie au montant de cinquante mille louis sterling; et qu'il est à propos d'adopter des dispositions pour faire purger cette hypothèque aux conditions ci-dessus mentionnées; A ces causes Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit;

Si la dite compagnie ou toute compagnie formée par sa fusion avec quelque autre compagnie en vertu d'un acte de la présente session, paie au Receveur-Général du Canada, ou aux agents financiers du Canada en Angleterre, le ou avant le premier jour d'avril mil-huit cent soixante-seize, ou dans le cours de telle période plus longue que le Gouverneur en conseil pourra accorder, n'excédant pas trois mois de la date ci-dessus fixée, la somme de cent mille louis sterling, (£100,000), ce paiement opérera une complète quittance et déchargé de la dite hypothèque et de toute somme principale et des intérêts dus à son égard; et le Receveur-Général ou les dits agents financiers (selon le cas) donneront à la compagnie un certificat de ce paiement, qui sera une preuve suffisante de la décharge de l'hypothèque et de toute réclamation à son égard.

Les intérêts accumulés sur cette dette ajoutés au capital, la portent à \$3,000,000.

Diverses compagnies de chemin de fer de la province de Québec ont demandé à M. MacKenzie de leur prêter des lisses de chemin de fer, de la même manière qu'il l'avait

fait pour les compagnies des provinces d'en bas. M. MacKenzie les refusa net le 4 mai 1876, dans une lettre à la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kenabec. Le 12 mai de la même année il accordait les lisses suivantes :

Embranchement d'Elgin.....	1345 tonnes.
do Chatham...	987 "
do Cie. d'acier.	480 "
do Hillsboro....	302 "
Chem. fer St. Martin.....	995 "

Bien plus, M. MacKenzie a donné à titre de subside à une compagnie privée du Nouveau-Brunswick la branche de l'Intercolonial, allant de Pictou à Truro, comptant une longueur de soixante milles et valant \$1,500,000. Cette compagnie construit un chemin de Pictou à quelque point du Cap Breton. Quand cette ligne sera complétée, elle détournera une grande partie du fret d'Halifax qui passe maintenant sur l'Intercolonial.

50. Le gouvernement a publié le 15 février 1878, la liste des employés sur l'Intercolonial. A part des journaliers dont les noms ne sont pas donnés, il y a 277 employés ayant un salaire de \$177,469. Sur cela il n'y a que 12 Canadiens-Français recevant les salaires suivants : A. Dion, \$420 ; Mercier, \$360 ; Blondin, \$360 ; Desjardins, \$360 ; Bernier, \$360 ; Caldonge, \$300 ; Bouchard, \$300 ; Brissette, \$600 ; Rioux, \$300 ; Michaud, \$240 ; Laverdure, \$720 ; Duchesneau, \$400. Total, \$4,660. Et cependant le tiers de ce chemin traverse le Bas-Canada, et un autre tiers les comtés acadiens.

Comme échantillon d'améliorations locales, nous donnons le tableau suivant :

† des dépenses sur \$653,821.66, au lieu de \$99,410.

Voici dans le cours de la dernière année la proportion dans laquelle l'argent du coffre a été distribuée dans les deux provinces :

HAUT-CANADA :		QUÉBEC :	
Cou. Suprême.....	\$ 51,485	Justice.....\$ 150,048	
Justice.....	200,982	.....	66,000
Pénitencier.....	150,000	.....	.....
Ecole militaire	41,000	.....	.....
Canal Lachine.....	.....	.....	1,439,375
Can. St. Laurt.	96,586	.....	.....
Carillon et Grenville.....	.....	.....	215,000
Welland.....	2,199,962	.....	.....
Pacifique expl.	136,094	.....	.....
Fort William	.....	.....	.....
à Selkirk.....	767,384	.....	.....
Fort Francis.....	54,000	.....	.....
Accise.....	121,488	.....	36,738
Douane.....	225,008	.....	210,060
Ports.....	761,936	.....	457,744
Brise lames, quais, etc..	199,978	.....	6,291
	4,775,919		\$2,611,196
	2,611,196		
	\$2,164,805		

Comprend-on maintenant pourquoi la misère est plus grande en Bas-Canada qu'ailleurs !

### L'HYPOCRISIE DES LIBÉRAUX.

..... Tout le monde sait que le parti libéral naquit d'une idée anti-religieuse et que les gens de l'*Avenir* furent les fondateurs de ce parti. Personne n'ignore les extravagances de ce temps-là : l'abolition des dîmes, la persécution des communautés religieuses, la guerre aux prêtres, la révolte de l'Institut-Canadien. Ils en firent tant que le dégoût s'empara de la population, et les élections de 1867 les anéantirent. Ce

### TABLEAU COMPARATIF.

*Montant dépensé par le gouvernement de la Puissance pour brise-lames, quais, cissons, etc., dans les différentes Provinces par le gouvernement Mackenzie :*

Provinces.	1875	1875	1876	1877	Total des 4 ans.	Population par le recensement 1871
Ontario.....	\$176,330	\$245,598	\$389,650	\$199,978	\$911,556	1,620,856
Nouvelle-Ecosse.....	131,140	130,165	173,307	94,962	529,574	387,800
Nouveau-Brunswick..	54,090	71,442	109,550	111,140	346,222	283,594
Québec.....	26,070	12,043	55,006	6,291	99,410	1,191,516
Ile du Prince Edouard.....	.....	14,130	35,952	24,621	74,703	94,000
Total des dépenses...					\$1,961,465	

Comme la province de Québec contient un tiers de la population de la Puissance, elle avait droit à



fut le signe d'une nouvelle tactique. On fit semblant de répudier les anciennes doctrines libérales. On fonda un parti national, qui reniait le chef, M. Dorion. Le *National* écrivait le 8 juin 1872 :

Où donc est le parti rouge, tel que vous l'entendez, où est-il aujourd'hui, si ce n'est dans les rangs clair-semés du bataillon resté fidèle à MM. Cartier, Langevin et Chapais ? C'est là qu'il faut aller chercher de vrais rouges, avec leurs notions subversives, avec leurs principes anti-religieux et anti-sociaux.

Il y a quelques années, grâce à des exagérations, à des indiscretions déjà palliées, à demi excusées, par l'âge de ceux qui les commettaient, on a pu permettre tous les abus, se donner toutes les licences imaginables. On n'avait pour cela qu'à dire à la masse des gens paisibles : choisissez entre notre despotisme, et la domination des rouges, qui pèsera sur vous, dès que nous serons tombés.

L'Hon. M. Laurier, de son côté, disait dans un discours à Québec :

Enhardis par leur propre succès, entraînés par leur propre enthousiasme, ils fondèrent un journal *L'Avenir*, dans lequel ils se posèrent en réformateurs et en régénérateurs de leur pays. Non contents de s'attaquer à la situation politique, ils s'attaquèrent audacieusement à la situation sociale.

*La seule excuse de ces libéraux, c'était leur jeunesse ; le plus âgé d'entre eux n'avait pas vingt-deux ans.*

Messieurs, je constate des faits, je n'entends pas faire de reproche à qui que ce soit. *Le talent et les convictions sincères ont toujours droit à notre respect.* Quel est celui d'entre nous, du reste, qui, s'il eût vécu à cette époque, peut se flatter qu'il aurait été plus sage, et qu'il ne serait pas tombé dans les mêmes écarts ? Tout prêtait alors à ces exagérations : la situation de notre pays, la situation en Europe.

On ne peut aujourd'hui, en relisant le programme de *L'Avenir*, s'empêcher de sourire ; on ne peut s'empêcher de sourire, en retrouvant avec un si grand bon sens quelquefois, tant de propositions absurdes ou impossibles.

Cependant, le mal était fait. Le clergé, alarmé de ces allures qui ne rappelaient

que trop les révolutionnaires d'Europe, déclara de suite une guerre impitoyable au nouveau parti.

C'est vainement que ces enfants, devenus hommes, désavouèrent les entraînements de leur jeunesse ; c'est vainement enfin que le parti conservateur commit fautes sur fautes, la génération des libéraux de 1848 était presque entièrement disparue de l'arène politique, lorsque commença à poindre l'aurore d'un jour nouveau pour le parti libéral. Depuis ce temps, de nouvelles accessions ont été faites au parti ; des idées plus réfléchies, plus calmes, y ont prédominé ; quant à l'ancien programme, de toute la partie sociale, *il ne reste plus rien du tout*, et, de la partie politique, il ne reste que les principes du parti libéral d'Angleterre.

Si M. Cartier revenait aujourd'hui sur la terre, il ne reconnaîtrait plus son parti. M. Cartier était dévoué aux principes de la constitution anglaise. Ceux qui aujourd'hui, parmi les anciens partisans, tiennent le haut du pavé, repoussent ouvertement les principes de la constitution anglaise, comme une concession à ce qu'ils appellent l'esprit du mal. Ils ne comprennent ni leur pays, ni leur époque. Toutes leurs idées sont calquées sur sur celles des réactionnaires de France, comme les idées des libéraux de 1848 étaient calquées sur celles des révolutionnaires de France. *Ils se passionnent pour Don Carlos et le comte de Chambord.*

Mais comédie que tout cela. Ecrasés en 1867, les libéraux comprenaient la nécessité d'une nouvelle tactique voilà tout. Ils se jetèrent en conséquence entre les bras du clergé. Leurs chefs malheureusement, tels que MM. Dorion, Laflamme, Doutre, Geoffrion n'étaient probablement pas disposés à renier publiquement leurs anciennes doctrines. Il fallait de nouveaux décois et de nouveaux acteurs pour ce nouveau jeu ; l'on imagina le parti national. On expédia l'Hon. M. Dorion en Europe pendant les élections de 1872 ; le *National* sépara sa cause de celle des anciens libéraux. Bref, ce fut sur toute la ligne une conversion

générale. Une certaine partie de la population et du clergé crurent à ces beaux sentiments et c'est en réalité à cette transformation de loups en agneaux qu'ils durent d'arriver au pouvoir à la fin de 1873.

Le public fut surpris de voir, au lieu de M. Jetté, arriver MM. Dorian et Fournier. L'on crut, un instant, que c'était une simple politesse et qu'il était entendu que M. Dorian laisserait bientôt sa place à d'autres. En effet, il la laissa; mais non pour M. Jetté. Ce fut le tour de M. Geoffrion, qui, lui, s'effaça en faveur de M. Laflamme, et tandis que, d'un côté, il n'est d'ailleurs question maintenant de nationaux, de l'autre pas un libéral ne se fait scrupule de suivre aveuglement ces chefs dénoncés par eux-mêmes en 1872. Loin de là, on les a suivis en tous points pour arriver à ce joli spectacle de M. Doutre, organisant un dîner politique à l'Hon. M. Laurier. Ces messieurs l'on dit souvent : M. Joseph Doutre était trop avancé, trop compromis pour être l'un des leurs. Cela n'a pas empêché que l'on s'est servi de sa haine contre le catholicisme pour battre un conservateur, M. Dunn, à Soulanges, que lorsqu'il y a eu une belle mission à donner à l'un d'eux, l'arbitre des pêcheries à Halifax c'est à M. Doutre qu'on l'a donnée, et que tous les nationaux sont allés avec enthousiasme à ce dîner public proposé par M. Doutre, où trônait M. Doutre et que M. Doutre laissait pour assister quelques instants après à une assemblée de fanatiques protestants, qui avaient à dégoiser contre les catholiques.

Nous avons aujourd'hui le mot de toute cette intrigue et nous en laissons le public juge. Ils s'agit

d'une lettre de M. Jetté, le fondateur du parti national, à M. F. Langelier, l'autre fondateur du parti national. Nous prévenons nos lecteurs que ce n'est pas une lettre volée et que nous la tenons d'une personne qui nous a autorisé à la publier :

Montréal, 25 mars 1872.

F. LANGELIER, ECR.,

Québec.

*Mon cher monsieur et ami,*

Je viens de communiquer votre dernière lettre à quelques-uns des membres de notre comité et tous sont fort surpris de ce que vous dites relativement à M. Perreault (Joson). Si quelqu'un à lieu d'être mécontent, ce n'est certes pas lui. Car après nous avoir fait perdre un temps précieux, en nous donnant l'assurance la plus formelle qu'il publierait le journal, il a fini par nous déclarer de lui-même qu'il se voyait incapable de le faire.....

Je puis vous dire, entre nous, que Perreault a réussi dans cette affaire à perdre complètement la confiance de tous ceux des membres du comité qui étaient bien disposés envers lui au commencement.

¶ *Maintenant, la meilleure preuve que nous nous entendons parfaitement avec les anciens, c'est que c'est M. Laframboise qui va prendre la propriété du National et que le remboursement des fonds qu'il doit y mettre va lui être assuré par une souscription des amis du parti, souscription qui ne sera payable qu'en autant que le Journal lui-même n'aura pu opérer ce remboursement de l'avance requise pour en commencer la publication. (Suit une page de choses plus confidentielles.)*

Veillez me croire,

Votre ami dévoué,

L. A. JETTÉ.

Ainsi, dès 1872, l'on s'entendait parfaitement avec les anciens, que l'on faisait semblant de dénoncer, mais que l'on travaillait secrètement à faire triompher.

Les libéraux de 1878 sont les libéraux de 1854. En chambre ils

ont supporté avec zèle l'un de leurs chefs M. Huntington, qui donna le signal de la persécution religieuse, le 28 décembre 1875 dans un discours à Argenteuil. Voici ses paroles empruntées au *Herald* de Montréal :

*Discours prononcés par l'Hon. L. S. Huntington, M. P.*

Une réunion des électeurs influents du comté d'Argenteuil a eu lieu à trois heures, cet après-midi, à St. André, la principale place forte des conservateurs dans ce pays.

M. White a parlé aux électeurs pendant une heure, et entre autre choses, il s'est plaint d'avoir vu attaquer avec violence le protestantisme, qui est sa religion, et cela, dans un comté catholique et par un orateur canadien-français.

M. Huntington lui a succédé. Désavouant les questions religieuses dans les élections, il dit que M. White a tout droit d'avoir et d'exercer ses idées religieuses : que quoique ne reconnaissant pas ses principes il approuve les électeurs qui se sont unis au parti de M. White dans le Bas-Canada. Le temps est venu où les protestants anglais doivent s'allier aux libéraux du Bas-Canada. Cette alliance a pour but de permettre de parler librement et est la seule raisonnable dans l'intérêt de la liberté de conscience. Pendant les vingt-cinq années qu'ils ont été au pouvoir, les Tories protestants anglais ont donné naissance à l'ultramontanisme, qui sera cause qu'à l'avenir, désormais, le pouvoir sera en butte à des troubles sérieux. Quelles que soient les vues personnelles de M. White le parti pour lequel il combat et qu'il aspire à diriger un jour, était conduit par une puissance dont les idées ne pouvaient se faire connaître sans être exposées à la censure. M. White était réellement l'instrument de ceux qui combattaient dans le Bas-Canada pour mettre l'Etat sous la dépendance de l'Eglise. Il s'est efforcé toujours et il fait encore tout son possible pour accorder la puissance à cette dernière. M. White essaierait inutilement de sortir de cette position. Les membres anglais du parlement de la Puissance du Canada supportent le parti libéral. A Québec, la majorité de ceux-ci a les mêmes vues et

tout le peuple dans le Bas-Canada se déclara contre l'ultramontanisme dont M. White est le représentant. La grande bataille est imminente et doit avoir lieu bientôt. L'ultramontanisme a pour but dans le Bas-Canada, non par l'élection de quelqu'un comme M. White, mais bien l'union de l'Eglise à l'Etat et la subordination de ce dernier à l'Eglise.

L'intolérance déployée par les conservateurs dans le Bas-Canada dans les quelques dernières années est le résultat de la fidélité déployée par le peuple anglais et qui appuie les ultramontains, comme il s'y est engagé. Une fois cette vérité bien connue, que les Anglais ne pourront plus être les instruments de l'ultramontanisme, alors la question sera vite réglée, bien réglée et espérons que ce sera bientôt. On a dit et répété que toutes les difficultés sont venues de la négligence qu'apportent les populations de race anglaise à entretenir les idées anglaises de liberté et de la crainte qu'elles ont de parler librement. Voyez M. White marcher en avant à l'ombre de son vrai drapeau, écoutez-le parler au peuple anglais d'Argenteuil ! Envoyez-le, si vous voulez, au parlement comme l'allié du programme des ultramontanistes et leur apôtre ! Ecoutez-le déclarer que bientôt le peuple parlant anglais dans cette province ne sera bientôt plus anglais, que la tolérance et le *fair play* n'auront bientôt de charmes pour eux et que leur plus grand bonheur sera de voir l'Etat tomber au rang de simple machine à enregistrer les décrets de l'Eglise. L'ultramontanisme en a appelé au peuple, pour lui aider, au moment critique, à soutenir leurs traditions et pour envoyer M. White à Montréal prendre conseil des hommes d'Etat réactionnaires qui dominent à Québec et qui ont plongé le Bas-Canada dans une situation désespérée et une obscurité digne du moyen-âge. S'ils avaient requis l'aide de la partie du peuple anglais qui les couloie, tout aurait été bien, ceux-ci par leur négligence ont encouragé les prétentions qu'ils craignaient. Après les avoir entendu affirmer leur amitié pour la couronne britannique et la justice, les réactionnaires, leurs maîtres auraient dû retourner en Europe où leurs opinions en ce moment dominent ; ou bien ils auraient dû chercher une autre terre qui leur aurait offert un plus vaste champ pour leurs opérations. Pour sa part, il ne désire com-

promettre personne. Il a toujours prêché ces doctrines, et cette fois encore, s'il pensait que son parti ne fut pas assez fort pour maintenir ces mêmes idées, il préférerait résigner.

Le *Globe* avait donné la note quelque temps auparavant, le 22 janvier 1874 :

La mariage civil a été légalisé en Prusse et en Italie, et par ce fait-là, on a porté un grand coup au pouvoir de l'église catholique romaine. En Allemagne, cette réforme s'est accomplie, jusqu'à un certain point, en vertu de la tyrannie de la Prusse. Dans les deux pays, c'est l'esprit impraticable de la PRÊTBAILLE qui a amené ce résultat. Si un curé est en antagonisme avec les vieux catholiques — un croyant enthousiaste de l'infaillibilité — ne voulait pas administrer les sacrements à ceux qui ne croyaient pas à ce dogme, ou si des fidèles se mariaient en présence d'un curé que l'état ne reconnaissait pas ; ou s'il n'y avait pas de curé, et si les deux personnes voulaient vivre ensemble — il en résultait de grands inconvénients et la moralité publique devenait en danger. Il devint donc nécessaire de passer une loi pour sanctionner le mariage civil. On reconnaît généralement, aujourd'hui, que le mariage est un contrat civil. Mais si l'on veut que le mariage soit célébré par un ministre, il n'y a pas d'objection à cela.

Sir A. T. Galt continua la campagne dans ce sens. Nous n'avons jamais entendu un libéral réclamer contre ces exagérations. Au contraire, l'on a vu MM. Lange-lier, ministre, et Flynn, aujourd'hui député, refuser au clergé le droit de s'occuper de politique et faire annuler des élections parce que des prêtres avaient cru devoir enseigner leurs devoirs aux fidèles et M. Laflamme, l'un de nos ministres fédéraux, applaudissait à ces doctrines le 6 décembre 1876 dans un banquet qu'on lui donnait à Québec. Il disait :

Je suis plus que flatté de ces expressions de sympathie, toutefois, je ne les accepte

pas comme la preuve que les libéraux de Québec sympathisent avec leurs frères de Montréal dans leur triomphe, le triomphe des principes libéraux, manifesté par notre élection. La lutte que le parti et moi-même venions de faire a été terrible, et si ceux qui y étaient engagés n'avaient pas eu le ferme et chaleureux appui de leurs amis, ils n'auraient, bien certainement, rencontré que la défaite. Ils ont eu à combattre les plus terribles influences ; non seulement l'intervention illégitime du gouvernement local, mais encore une autre influence plus formidable apportée par une classe de la société que l'on ne s'attendait pas à voir intervenir. On m'a dénoncé comme un mauvais catholique, on m'a employé tous les moyens pour assurer le succès de mon adversaire, bien que j'aie donné des assurances répétées de mon orthodoxie. Je n'ai jamais nié au clergé le droit de se mêler de politique, mais les membres du clergé ne devraient intervenir que comme citoyens. JE LEUR AI TOUJOURS CONTESTÉ ET LEUR CONTESTERAI TOUJOURS LE DROIT DE MENACER DE LA DAMNATION ÉTERNELLE ET D'AUTRES PEINES SPIRITUELLES CEUX QUI DIFFÉRENT AVEC LE CLERGÉ SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊTS PUBLICS. Je crois que depuis 1873, époque à laquelle le gouvernement actuel est venu au pouvoir, rien n'a été fait qui puisse mettre en danger les intérêts de la religion, et par suite, le clergé n'a aucune raison d'intervenir dans les intérêts de l'un ou de l'autre parti. JE CROIS DONC QUE SI NOUS TENONS À CONSERVER LA JOUISSANCE DE NOS DROITS COMME CITOYENS ET COMME SUJETS BRITANNIQUES, IL FAUT DE TOUTE NÉCESSITÉ QUE L'INTERVENTION DU CLERGÉ EN POLITIQUE AU NOM DE LA RELIGION CESSE ABSOLUMENT, ET QUE LES CITOYENS AFFIRMENT ET MAINTIENNENT LEURS DROITS EN FACE DE CETTE INFLUENCE INDUE.

Le même M. Laflamme, dont la doctrine a été condamnée par une lettre conjointe de tous nos évêques, promène aujourd'hui, pour jeter de la poudre aux yeux de ses électeurs, une lettre papale qu'il a extorquée de Rome.

Ils sont tous pareils. Tandis que M. Joly le chef du cabinet de Québec soutient que le serment est une chose banale, paroles que l'archevê-

que de Québec a été obligé de stigmatiser, mais que M. Joly n'a jamais rétractées, les autres sont à plat ventre devant MM. Huntington et MacKenzie. L'on connaît aujourd'hui la bonne volonté de M. MacKenzie envers les catholiques. C'est lui qui offrait des troupes au Maire de Montréal et qui lui ordonnait le 3 Juillet 1878 de s'en servir contre les catholiques qui voudraient contrecarrer les orangistes. Lisez :

Cependant les orangistes sont disposés à réclamer le droit que tout le monde possède de se paraître ainsi dans les rues ; et je ne puis m'empêcher de croire qu'il serait sage pour les autorités de la cité de faire en sorte qu'il soit compris que dans l'exercice de ce droit ILS SERONT PROTÉGÉS.

Je ne puis donc m'empêcher de vous enjoindre AVEC TOUTE L'ENERGIE QUE JE POSSEDE, de ne perdre aucun temps et de faire les préparatifs les plus rigoureux pour maintenir la paix publique. Je suis certain que si vous, ou les autres magistrats de concert avec nous, avertissez en quelque manière le public, que les partis dans l'exercice de leurs droits SERONT PROTÉGÉS, vous n'aurez pas à redouter d'invasion de l'étranger..... (Lettre du 3 Juillet 1878.)

Le *Herald* de Montréal du 12 Juillet complète la pensée de M. MacKenzie dans les paroles suivantes :

A une heure avancée hier soir, les sociétés orangistes de cette cité ont décidé de marcher. Dans ce cas, il est à présumer qu'il y aura des troubles, MAIS NOUS SOMMES SUR QUE LA FORCE MILITAIRE SERA SUFFISANTE POUR EMPÊCHER TOUTE ATTAQUE ORGANISÉE CONTRE LA PROCESSION.

Nous regretterions beaucoup qu'en cas d'émeute, les autorités fussent obligées de faire verser le sang, MAIS EN TOUT CAS SI LE SANG EST VERSE, CE NE DEVRA ÊTRE QUE LE SANG DE CEUX DONT LA CONDUITE ILLEGALE AURA FORCÉ L'ACTION DES TROUPES.

Qu'on ne dise donc plus que les libéraux n'étaient pas prêts à ver-

ser le sang des catholiques. Et tidis voyons le *National* du 16 juillet applaudir à ces paroles sangui- naires, en s'écriant :

A nos yeux l'organisation orangiste de Montréal est une association d'enfants. Nous ne connaissons pas une douzaine d'hommes sérieux qui se disent ouvertement orangistes. Dans la procession du 12 juillet dernier, on ne voyait que des *Orange Young Britons*. C'est vraiment exagérer l'importance de cette association aussi longuement et aussi fréquemment que le fait la *Minerve*.

Aux efforts herculéens de la *Minerve* d'hier matin pour trouver M. MacKenzie en faute au sujet de l'offre des troupes à l'Hon. M. Beaudry, il est facile de répondre. La *Minerve* reconnaît que M. MacKenzie a offert les troupes, mais à la condition, dit-elle, de protéger les Orangistes. NOUS NE VOYONS RIEN DE TELLE DANS LA LETTRE de M. MacKenzie qui exprime une opinion personnelle sur le droit ABSTRAIT que peuvent avoir des citoyens de marcher en procession, MAIS QUI NE DEMANDE NULLEMENT DE PROTÉGER LES ORANGISTES PAR LA FORCE MILITAIRE. Si M. Beaudry a refusé ce présent d'un gré, comme dit la *Minerve*, IL A EU TORT.

Si il y a une différence entre les Libéraux d'aujourd'hui, c'est qu'ils sont plus habiles, mais plus gâtés. Mais ils sont toujours les mêmes.

Nous n'en sommes pas surpris.

Les libéraux du Bas-Canada ont baissé les pas des grits qui en 1815 lançaient la proclamation suivante pour la tête de Riel :

Bureau du Secrétaire Provincial,  
Toronto, 24 avril 1875.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes prétendant avoir droit à la récompense offerte par le gouvernement de la Province Ontario à celui ou ceux qui pourrait contribuer à livrer à la justice les meurtriers de Thomas Scott, qui a été assassiné dans le mois de mars, A. D. 1870,



près du Fort-Garry, ou a une partie de cette récompense, de transmettre leurs réclamations, ainsi que la preuve de ce qu'ils ont fait pour avoir droit à la dite récompense qu'à part de cette récompense, au soussigné, dans le cours de

deux mois à partir de cette date; sinon ils perdront tout droit à pratiquer à la dite récompense.

1881  
ARCHIBALD MCKELLAR,  
Secrétaire Provincial.

**SURPLUS ET DEFICITS.**

Il y a quatre ans que les libéraux sont au pouvoir; ils ont eu cinq parlements pour opérer leurs réformes et faire éclater à nos yeux les miracles qu'ils nous promettaient depuis vingt ans. Le moment est donc arrivé d'examiner ces miracles et de comparer leur œuvre avec celle des conservateurs qu'ils trouvaient jadis si fatals au pays.

Ils ont opéré des miracles, mais pas du genre de ceux qu'ils nous faisaient attendre. En effet, il est miraculeux qu'ils s'aient réussi en moins de quatre ans, à augmenter la dette publique de quarante-quatre millions, à porter cette même dette de \$22.50 par tête qu'elle était en 1873, à \$37.76 en 1876; à élever les taxes de \$3.50 par tête en 1873, à \$5.76; à nous laisser avec quatre millions de déficits et cela après avoir succédé à ces pillards de conservateurs qui n'avaient réussi à amasser que dix millions de surplus.

C'est incroyable, nous diront encore quelques dupes de ces misérables farceurs politiques, de ces incapables aussi corrompus qu'incapables, il est impossible qu'ils aient changé des surplus en déficits, augmenté la dette publique dans une si large mesure en si peu de temps!

Il avait donc mille fois raison le *Springfield Republican*, qui, après avoir comparé l'adminis-

000,780.00	000,000.00
000,870.00	000,000.00
000,910.00	000,000.00
000,910.00	000,000.00
000,910.00	000,000.00
000,910.00	000,000.00

tration financière des grits à celle des Américains, concluait son article en disant: "Pendant que nous payons notre dette nationale les Canadiens augmentent la leur, sans perspective de pouvoir l'éteindre plus tard. Leurs réformateurs sont les plus grands blâmeurs qui aient jamais pris ce nom dont on a tant abusé. *Their reformers are probably the worst humbugs that ever assumed that much abused name.*"

Mais dira-t-on encore, ce que vous dites-là n'est qu'une simple affirmation, et de votre part, conservateurs intéressés, c'est peu probant. Donnez des preuves. Des preuves nous allons vous en accabler, nous allons vous en inonder et des meilleures que nous prendrons chez les libéraux:

D'abord, c'est le gouvernement fédéral qui va parler par la bouche de M. Cartwright. Ayant à exposer notre situation financière à Londres à l'arrivée des grits au pouvoir, M. Cartwright disait dans une circulaire:

Le revenu du Canada a constamment donné un excédent chaque année depuis la Confédération en 1867, bien qu'il ait été porté à sa charge pendant cette intervalle de très fortes dépenses d'un caractère exceptionnel, tel que les frais encourus au sujet des diverses incursions feniennes dans le pays, ainsi qu'au sujet de l'acquisition et de l'organisation des nouveaux territoires, et la mise sur pied d'une milice suffisante pour la défense du pays, etc.



Puis il citait les chiffres suivants, Etat du revenu et de la dépense depuis 1861 :

	Dépenses.	Revenu.
1867-8	\$13,486,000	\$13,687,900
1868-9	14,038,000	14,379,000
1869-70	14,345,500	15,512,000
1870-1	15,623,000	19,335,000
1871-2	17,589,500	20,714,800
1872-3	19,174,600	20,813,500
	\$94,256,600	\$104,442,800
		Surplus.
1867-8		\$ 201,900
1868-9		341,000
1869-70		1,166,500
1870-1		3,712,600
1871-2		3,125,300
1872-3		1,638,900
		\$10,186,200

Nous voilà avec la preuve d'après M. Cartwright lui-même, que les conservateurs lui ont laissé les finances du pays dans un excellent état. Le montant collectif des excédents de revenu sur la dépense s'élevait à 10 millions. Voyons maintenant le bilan de M. Cartwright d'après les comptes publics :

	Dépenses.	Revenue.
1873-4	\$23,316,000	\$24,205,000
1874-5	23,713,000	24,648,700
1875-6	24,488,000	22,587,600
1876-7	23,519,000	22,059,000

Ce qui donne le tableau suivant des surplus et des déficits des libéraux :

Surplus : —	
1873	\$889,000
1874	935,700
	\$1824,700
Déficits : —	
1875-6	\$1,900,800
1876-7	1,460,000
1877-8 (probable)	1,500,000

Nous n'avons pas l'état du revenu et de la dépense pour l'année terminée le 30 juin dernier, mais comme au mois de février dernier, on avait un déficit de \$600,000, nous croyons qu'il a dû s'élever à la fin de l'année fiscale à \$1,500,000.

Une comparaison de la dette publique à différentes époques, va achever de démontrer ce que c'est que ce régime de la réforme :

	Dette publique.
1867	93,046,051
1873	129,743,472
1877	174,675,834

Ainsi en six ans sous le régime conservateur la dette a augmenté de 36 millions, tandis que dans quatre ans sous le régime de la réforme cette augmentation a été de 44 millions, l'augmentation ayant été dans le premier cas de 6 millions par année et dans le second de 11 millions.

Voilà pour le compte du passif. Mais le gouvernement a placé une partie de ces fonds et c'est ce qui forme le compte de l'actif qu'il faut déduire du passif, ce qui donne :

	Dette publique.
1867	75,728,000
1873	98,848,461
1877	133,208,699

C'est donc un accroissement total de dette pour les 6 ans du régime conservateur de 24 millions et de 33 millions pour les quatre années du régime de l'économie, soit 4 millions d'augmentation annuelle pour le premier et 8 millions pour le second.

Si la dette a augmenté sous le régime conservateur, ça été pour le bien et l'avantage du Canada et de la province de Québec en particulier. Pendant son administra-

tion des affaires publiques, le gouvernement conservateur, a acquis les territoires du Nord-Ouest, fait entrer la Colombie, l'Île du Prince Edouard dans la Confédération; construit le chemin de fer Intercolonial, ajouté à la dette fédérale onze millions de la dette de l'ancienne province du Canada, ce qui nous a permis à nous de la province de Québec de construire nos chemins de fer provinciaux. Il n'est pas inutile de rappeler ici que M. MacKenzie et les grits ont combattu de toutes leurs forces le bill qui nous libérait de cette dette.

Maintenant qu'on nous montre des résultats aussi considérables pour justifier l'augmentation de la dette de quarante millions du côté des libéraux. A part le job du Fort Francis, des rails d'acier, la création de la Cour Suprême, la nomination des inspecteurs de poids et mesure, l'augmentation du nombre des employés publics, nous ne voyons que la construction d'une centaine de milles du chemin du Pacifique entre le Lac Supérieur et Manitoba, chemin construit entièrement au point de vue d'Ontario.

Mais répliquent les rouges, si les dépenses sont si considérables, la faute en est aux conservateurs. Ils avaient commencé des travaux que nous avons dû terminer. Misérable défense. Est-ce notre faute si M. MacKenzie augmente le nombre des employés publics en violant toutes ses promesses? Le 15 novembre 1870, M. MacKenzie disait à Ste. Catherine (Voir le *Globe* du 16):

Le ministère encombre d'employés les départements publics depuis la cave jusqu'au grenier — deux étroits pas-chambre — c'est à un point qu'on a peine à se frayer un passage dans leurs rangs. La dernière fois que je suis allé à Ottawa, j'ai trouvé quatre hommes à la porte d'un bureau attendant les ordres du petit homme qui était à l'intérieur.

De son côté, le parti national disait dans son programme en 1872, pour ce qui regardait les réformes à opérer à Ottawa.

Art. 3. Réduction dans le nombre des ministres;

Art. 4. Diminution du salaire du gouverneur-général;

Art. 5. Réduction dans le nombre d'employés à ce qui est strictement requis pour le service public.

Nous allons voir maintenant comment M. MacKenzie s'y prenait pour faire disparaître les employés publics qui gênaient sa marche, et comment ont été appliqués les articles du Parti National. Ouvrons les comptes publics aux premières pages et voyons ce que coûtaient, sous les deux régimes, les départements à Ottawa:

1872-3.....	\$750,900
1873-4.....	883,700
1874-5.....	909,300
1875-6.....	842,000
1876-7.....	812,200

Nous serions curieux de savoir combien d'hommes attendent à la porte des bureaux les ordres de ces génies qui ont nom Lafamme, Huntington, Laurier et Pelletier? Si nous devons en juger par ces chiffres, ils doivent être bien plus nombreux qu'en 1876!

# Etat des votes donnés en Chambre pendant le dernier Parlement,

## LA PROTECTION.

LE 15 MAI 1874.

Page 212, Journal de la Chambre.

M. De St. Georges propose comme amendement, secondé par M. Pâquet, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général, pour en retrancher le septième paragraphe de la douzième clause concernant le tabac de provenance du Canada."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

*Pour*: MM. Baby, Barthe, Béchard, Bernier, Caron, Casgrain, Cheval, Climon, De St.-Georges, Dugas, Fiset, Fréchette, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lajoie, Langlois, Lanthier, Macdonald (Kingston), Masson, McDougall (T.-Rivières), Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pâquet, Pelletier, Pinsonneault, Pozer, Richard, Robillard, Robitaille, Rouleau, Ryan, Taschereau, Tremblay et Wright (Pontiac), etc.—51.

*Contre*: MM. Aylmer, Cauchon, Dorion, Fournier, Geoffrion, Holton, Huntington, Laflamme, Mackenzie (Montréal), St. Jean, etc.—108.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Baby propose comme amendement, secondé par M. Monteith, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction de l'amender, de manière à exempter les théis noir et vert et le café de tous droits."

Et l'amendement étant mis aux voix, la chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

*Pour*: MM. Abbott, Baby, Caron, Climon, Colby, Costigan, De St. Georges, Dugas, Fiset, Fréchette, Gaudet, Harwood, Hurteau, Macdonald (Kingston), Masson, McDougall (T.-Riv.), Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Pozer, Richard, Robillard, Rouleau, Ryan, Tupper et Wright (Pontiac), etc.—46.

*Contre*: MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Bernier, Casgrain, Cauchon, Cheval, Delorme, Dorion, Fournier, Geoffrion, Holton, Huntington, Lajoie, Langlois, Lanthier, Pâquet, Pelletier, Robillard, Sriver, St. Jean, Stuart, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay etc.—118.

Ainsi, la question est résolue négativement.

LE 7 MARS, 1875.

(Page 115)

M. Workman propose comme amendement, secondé par M. Devlin, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient

retra  
place  
"fi  
comp  
ment  
Char  
tecti  
porta  
rière  
tenan  
leur  
néces  
les r  
Et  
voix,  
nouis  
comm  
Pou  
Caron  
Jins,  
wood,  
MacD  
Rivière  
Pinson  
Wright  
—64.  
Con  
Bernie  
chon,  
Georg  
tington  
rier,  
Tasch  
Ain  
négat  
La  
l'ordn  
sur l  
drédi  
l'Orat  
teuil,  
me de  
sides,  
qu'è  
qu'à

retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :

“ Cette Chambre regrette beaucoup d'apprendre que le gouvernement n'ait pas proposé à cette Chambre une politique de protection pour nos différentes et importantes industries manufacturières, le capital considérable maintenant employé à ces industries, et leur présente dépression, rendant nécessaire une telle politique pour les rendre de nouveau prospères.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* :— MM. Baby, Benoît, Blanchet, Caron, Cimon, Colby, Cuthbert, Desjardins, Devlin, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Jetté, Langevin, Lanthier, MacDonald (Kingston), McDougall (Trois-Rivières), Masson, Montplaisir, Mousseau, Pisonneau, Popé, Robitaille, Rouleau, Wright (Ottawa) et Wright (Pontiac), etc.—64.

*Contre* :— MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cauchon, Cheval, Coupal, Delorme, De St. Georges, Fiset, Fréchette, Holton, Huntington, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Pelletier, Pozer, Scriver, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, etc.—119.

Ainsi, la question est résolue négativement.

LE 16 MARS 1876.

(Page 141).

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé, vendredi dernier, à la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsidés, et lequel amendement était, que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient

retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ Cette Chambre regrette que Son Excellence le Gouverneur-Général n'ait pas été conseillé de recommander un renouveau du tarif à l'effet non-seulement de rendre moins sensible la stagnation des affaires qu'on déplore dans le gracieux discours du trône, mais aussi d'offrir l'encouragement, et la protection qui convient aux manufactures et aux industries en souffrance, aussi bien qu'aux produits agricoles du pays.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* :— MM. Baby, Benoît, Blanchet, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Curtier, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Devlin, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, McDougall (Trois R.), McGreevy, Masson, Monplaisir, Mousseau, Onimet, Pisonneau, Pope, Robitaille, Rouleau, Workman, Wright (Ottawa), et Wright (Pontiac)—70

*Contre* :— MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cauchon, Cheval, Coupal, Delorme, De St. George, Fiset, Fréchette, Huntington, Lajoie, Langlois, Laurier, Pelletier, Pouliot, Pozer, Richard, Scriver, St. Jean, Taschereau, et 175.

Ainsi, la question est résolue négativement.

LE 30 MARS 1876.

(Page 233)

M. Colby propose comme amendement, secondé par M. Scriver, que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient

retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants "il est expédient dans l'intérêt public, que le droit de douane sur l'huile de charbon et le pétrole raffiné soit réduit de 15 cents par gallon à un taux qui n'excédera pas 7½ cents par gallon."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit:

*Pour*:—MM. Aylmer, Baby, Béchard, Benoit, Blanchet, Bourassa, Brooks, Caron, Cimon, Colby, Conpal, Currier, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Dugas, Fiset, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, Masson, Montplaisir, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille, Rouleau, Scriver, Wright (Ottawa), Wright (Pontiac).—60.

*Contre*:—MM. Bernier, Boyer, Casgrain, Cauchon, Cheval, De St. Georges, Fréchette, Jetté, Laffamme, Lajoie, Langlois, Lamer, Peltier, Pouliot, Pozer, Richard, St. Taschereau, Thibaudéau, Workman, et Yong.—120.

Ainsi, la question est résolue négativement.

LE 15 MARS 1877.

(Page 138.)

M. Wood propose comme sous-amendement, secondé par M. Irving, que les mots " Cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favori-

serait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: " vu qu'il a été jugé nécessaire de prélever un revenu additionnel, cette Chambre est d'opinion que les intérêts du pays seraient mieux servis par l'imposition de droits additionnels sur les articles et les marchandises qui peuvent être produits dans le Canada, ce qui procurerait une protection plus considérable tout en assurant le surplus de revenu requis."

*Pour*:—MM. Baby, Benoit, Blanchet, Brooks, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Deylin, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Jetté, Lanthier, Macdonald (Kingston), McDougall (T. Riv.), McGreevy, Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robillard, Robitaille, Rouleau, Workman, Wright (Ottawa), Wright (Pontiac) et 78.

*Contre*:—MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Bernier, Bolduc, Bourassa, Cauchon, Cheval, Coupa, Casgrain, Delorme, De St. Georges, Fiset, Fréchette, Geoffrion, Holton, Huntington, Laffamme, Lajoie, Laurier, Pouliot, Richard, Scriver, St. Jean, Taschereau, Thibaudéau, et 109.

LE 24 MARS 1877.

(Page 173.)

Ainsi la question est résolue négativement.

M. Orton propose comme sous-amendement, secondé par M. Wallace (Norfolk), que les mots " regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en ré-



24 MARS 1877.

(Page 174.)

duisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*, " soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " regrette que le gouvernement n'ait pas jugé à propos, tout en donnant à toutes les autres industries la considération qui leur est due, de remanier le tarif des douanes des manières à protéger les cultivateurs contre les résultats désavantageux des relations douanières injustes et inégales qui existent entre le *Canada* et les *États-Unis*, relativement à l'échange des produits agricoles, et à placer en même temps ce pays dans une meilleure position pour négocier une réciprocité juste et équitable dans l'échange de ces produits entre le *Canada* et les *États-Unis*, " et des débats s'ensuivant.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et les noms étant demandés, il sont pris comme suit :

*Pour* :— MM. Baby, Benoit, Blanchet, Brooks, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Coupal, Currier, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Gill, Harwood, Hurteau, Macdonald (Kingston), McDougall (Trois-Rivières), McGreevey, Masse, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille, Wright (Ottawa, et Wright (Pontiac).—74.

*Contre* :— Aylmer, Béchard, Bernier, Bolduc, Boyer, Casgrain, Cauchon, Cheval, Delorme, De St. George, Fiset, Fréchette, Holton, Huntington, Jetté, Laflamme, Lajoie, Laurier, Pouliot, Scriver, St. Jean, Taschereau, Thibandeau et Workman.—113.

Ainsi la question est résolue négativement.

Mr Chambre reprend les débats ajournés sur l'amendement, lequel amendement est que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Cette Chambre regrette que la politique financière du gouvernement augmente le fardeau des taxes sur le peuple, sans procurer comme compensation, aucun avantage aux industries canadiennes, et de plus que cette Chambre est d'opinion que le déficit dans le revenu devrait être comblé en réduisant les dépenses et au moyen d'un remaniement du tarif qui protégerait et favoriserait les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du *Canada*.

Et l'amendement à la motion principale étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

*Pour* :— MM. Baby, Benoit, Blanchet, Brooks, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Coupal, Currier, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Macdonald (Kingston), McDougall (Trois-Rivières), McGreevey, Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robillard, Robitaille, Robitaille, Wright (Ottawa) et Wright (Pontiac).—70.

*Contre* :— MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Bernier, Bolduc, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cauchon, Cheval, Delorme, De St. George, Fiset, Fréchette, Holton, Huntington, Jetté, Laflamme, Lajoie, Laurier, Pouliot, Scriver, St. Jean, Taschereau Thibandeau et Workman.—119.

Ainsi la question est résolue négativement.



LE 5 AVRIL 1877.

(Page 224.)

Sir John A. Macdonald propose, comme amendement, seconde par M. Tupper que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " la dite résolution soit renvoyée de nouveau au comité des voies et moyens, et qu'il soit autorisé à remplacer les dits droits sur le thé par quelque taxe qui, tout en parcourant au trésor un montant de revenu équivalent, favorisera en même temps les différentes industries du pays. "

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* :— MM. Baby, Benoit, Blanchet, Bolduc, Brooks, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Currier, Cuthbert, Daoust, Desjardins, De St. Georges, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, Macdonald ( Kingston ), McDougall ( T.-R. ), Masson, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille, Rouleau, Wright ( Ottawa ); Wright ( Pontiac ) et 67.

*Contre* :— MM. Aylmer, Huntington, Jetté, Pouliot, Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cauchon, Cheval Coupal, Delorme, Fréchette, Geoffrion, Holton, Laflamme, Lajoie, Laurier, Richard, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, Workman et 119.

Ainsi, la question est résolue négativement.

VENDREDI, 6 AVRIL 1877.

(Page 225.)

Et la motion étant de nouveau proposée que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

M. Wallace ( Norflok ) propose comme amendement, secondé par M. White ( Kenfrew ), que tous les

mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " la dite résolution soit maintenant renvoyée de nouveau comité des voies et moyens avec instruction qu'il est autorisé à remplacer le droit spécifique proposé actuellement sur le thé, par un droit *ad valorem* qui n'augmentera pas le fardeau des taxes, mais qui sera plus équitable pour les masses qui consomment le thé à bon marché.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* :— MM. Baby, Benoit, Blanchet, Bolduc, Brooks, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Currier, Cuthbert, Daoust, Desjardins, De St. Georges, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, Macdonald ( Kingston ), McDougall ( T.-R. ), Masson, Ouimet, Pinsonneault, Pope ( Compton ), Robitaille Rouleau, Wright ( Ottawa ), et 65.

*Contre* :— MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cauchon, Cheval, Coupal, Delorme, Fréchette, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Laflamme, Lajoie, Laurier, Pouliot, Richard, Robitaille, Sriver, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, Workman et 114.

Ainsi, la question est résolue négativement.

12 MARS 1878.

(Page 144.)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cartwright :—" Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, " et la motion en amendement de Sir John A. Macdonald, que tous les mots après " Que " soient biffés et remplacés par les suivants : " Qu'il soit résolu que " cette Chambre est d'opinion que :

“ la prospérité du Canada requiert  
“ l'adoption d'une politique nationale  
“ qui, par un rajustement judicieux  
“ du tarif, bénéficiera et  
“ favorisera les intérêts agricoles,  
“ miniers, manufacturiers, et autres  
“ du Canada ; que cette politique  
“ gardera au Canada des milliers  
“ de nos compatriotes maintenant  
“ obligés de s'expatrier pour  
“ trouver du travail que le pays  
“ leur refuse, rendra la prospérité  
“ à nos industries qui luttent et  
“ souffrent si péniblement, empê-  
“ chera le Canada d'être un mar-  
“ ché à sacrifice, encouragera, dé-  
“ veloppera et activera notre com-  
“ merce interprovincial, et tendant  
“ à la réciprocité de tarifs avec nos  
“ voisins dans la mesure requise  
“ par les intérêts variés du Canada,  
“ aura grandement pour effet de  
“ procurer éventuellement à ce pays  
“ une réciprocité commerciale.”

*Pour* :—MM. Baby, Benoît, Blanchet, Bolduc, Barbeau, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Coupal, Currier, Cuthbert, Daoust, Harwood, Hurteau, Lanthier, Macdonald (Kingston), McDougall (Trois-Rivières), Masson, Méthot, Montplaisir, Mousseau, Pinsonneault, Pope (Compton), Robitaille, Rouleau, Wright (Ottawa), et Wright (Pontiac).—77

*Contre* :—MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Casgrain, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Malouin, Pouliot, Richard, Scriver, Cheval, Christie, De St. Georges, Fiset, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, St. Jean, Taschereau.—114

9 AVRIL 1878.

M. Béchard propose pour amendement, que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu* Qu'une grande quantité de blé-d'inde et d'avoine ayant été importée au Canada dans les quelques dernières années, cette Chambre est d'opinion que l'imposition d'un droit sur l'importa-

tion de ces produits serait avantageux aux cultivateurs canadiens ; rejeté sur la division suivante :—

*Pour* :—MM. Baby, Barthe, Béchard, Benoit, Bourassa, Caron, Cimon, Costigan, Coupal, Cuthbert, Dugas, Hurteau, Langevin, Lanthier, MacDonald (Kingston), McDougall (Trois Rivières), Methot, Montplaisir, Ouimet, Pinsonneault, Pouliot, Robitaille, Rouleau, Wright (Ottawa) et 54.

*Contre* :—MM. Aylmer, Bernier, Blanchet, Bolduc, Bourbeau, Boyer, Casgrain, Cheval, Delorme, Desjardins, De St. George, Devlin, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, McGreevy, Malouin, Masson, Pope (Compton), Richard, Scriver, St. Jean, Taschereau, et 114.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des subsides.

23 AVRIL 1878.

(Page 256.)

M. Bolduc propose pour amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit

“ *Résolu*, Qu'attendu qu'il est im-  
“ porté pour au-delà d'un million  
“ de dollars de tabac, chaque an-  
“ née, et que cette plante pourrait  
“ être cultivée avec avantage en  
“ ce pays, cette Chambre est d'opi-  
“ nion que sa culture devrait être  
“ encouragée par l'abolition des  
“ droits imposés sur le tabac récolté  
“ en Canada.”

Et la question étant mise au voix, elle est décidée dans la négative sur la division suivante :—

*Pour* :—MM. Baby, Benoit, Bernier, Blanchet, Bolduc, Bourassa, Caron, Casgrain, Coupal, Currier, Cuthbert, Desjardins, Dugas, Fiset, Hardwood, Langevin, Lanthier, Macdonald (Kingston), Montplaisir, Pinsonneault, Pope, (Compton). 54

*Contre* :—MM. Boyer, Cheval, Geoffrion, Huntington, Jetté, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Malouin, Robillard, Scriver, St. Jean, Taschereau,

(Page 64.)

AFFAIRE RIEL ET LEPINE.

16 avril 1874.

M. **Bowell** propose, secondé par M. **Schultz**, que **Louis Riel**, membre de cette Chambre, ayant été accusé de meurtre, etc., soit expulsé de cette Chambre.

L'honorable M. **Holton** propose comme amendement, secondé par l'honorable M. **Cameron** (Ontario), qu'attendu que le crime dont **Louis Riel** est accusé se rattache aux commotions politiques qui existaient dans le Nord-Ouest dans l'automne de 1869 et au commencement de 1870, et en étaient la suite ; et qu'un comité de cette Chambre a été nommé pour s'enquérir des causes de ces commotions, et des prétendues promesses d'une amnistie aux personnes qui en étaient les auteurs, il est expédient d'ajourner la considération ultérieure de la motion maintenant devant la Chambre jusqu'à ce que ce comité ait fait rapport.

M. **Mousseau** propose comme sous-amendement, secondé par M. **Baby**, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :

1. "Les intérêts de la Puissance du Canada exigent que la tranquillité et le contentement règnent dans les diverses provinces dont se compose la Confédération.

2. "Qu'en conséquence des troubles qui ont eu lieu dans la province de Manitoba avant son admission dans la Puissance, et des

actes de violence qui furent alors commis, il existe dans cette province un sentiment de malaise et d'inquiétude qui serait dissipé et qui serait remplacé par un sentiment d'aise et de satisfaction, s'il plaisait à Sa Gracieuse Majesté la Reine d'exercer sa prérogative royale en accordant un plein et entier pardon et une amnistie complète pour tous les actes, crimes et offenses qui peuvent avoir été commis dans la province de Manitoba durant les troubles en question.

3. "Qu'une humble adresse soit soit présentée à Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine, priant Sa Majesté de vouloir bien exercer sa prérogative royale en accordant ce pardon et cette amnistie.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

Pour : **Baby, Barthe, Caron, Cauchou, Cheval, Cimon, Costigan, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Massou, McDougall, (Trois-Riv), Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille, Rouleau, et Ryan etc.,**  
—27.

CONTRE : **Béchar, Bernier Bourassa, Boyer, Delorme, Desjardins, De St. George, Dorion, Fiset, Fournier, Fréchette, Geoffrion, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Pouliot, Poser, Prévost, Richard, Robillard, St. Jean, Tachereau, Thibeau, Tremblay, Casgrain, Holton, Huntington, Jetté, Jodoin, Pâquet, Pelletier, etc.,** —164.

Ainsi, la question est résolue négativement.

(Page 74.)  
13 février 1875.

M. Mousseau propose comme amendement, secondé par M. Baby, que les trois derniers paragraphes de la dite motion soient biffés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :

“ Qu'en même temps qu'elle regrette que les ministres n'aient pas considéré de leur devoir de conseiller à Son Excellence le gouverneur-général d'accorder un pardon plein et entier à M. A. D. Lépine, cette chambre est d'opinion que, comme conséquence nécessaire des prémisses posées dans la dite motion, il serait à propos qu'une amnistie complète fut accordée à toutes les personnes impliquées dans les troubles du Nord-Ouest pour tous les actes commis durant ces troubles.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :—Baby, Buuster, Caron, Cimon, Coupal, Currier, Desjardins, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Masson, McDougall (T. R.), Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonnault, Pope, Robitaille, Rouleau et Wright (Ottawa).—23.

Contre :—Aylmer, Barthe, Béchard, Bonrassa, Boyer, Casgrain, Cauchon, Delorme, De St. Georges, Devlin, Fiset, Fournier, Fréchette, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Lajoie, Langlois, Laurier, Laflamme, Pozer, Pouliot, Richard, Robillard, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay, etc

(Page 122.)  
24 février 1875.

M. Mackenzie (Lambton) propose, secondé par M. Fournier, qu'il appert par le dit document, que “ Louis Riel, membre de cette chambre, a été mis hors la loi pour félonie.”

Alors la motion principale étant mise aux voix, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :—Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cauchon, Cheval, Costigan, Delorme, de St. Georges, Devlin, Fiset, Fournier, Fréchette, Geoffrion, Holton, Jetté, Laflamme, Lajoie, Langlois, Pelletier, Pouliot, Pozer, Richard, Robillard, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay, etc.—138.

CONTRE :—Baby, Caron, Cimon, Colby, Coupal, Desjardins, Denville, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Macdonald (Kings-ton), Masson, McDonald (C. Breton), Mitchell, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Platt, Robitaille, Rouleau, Stephenson, Tupper, Wallace (Norfolk), etc.—31.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

M. Mackenzie (Lambton), propose, secondé par M. Fournier, que l'Orateur émette son mandat adressé au greffier de la Couronne en chancellerie, lui ordonnant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de Provencher en remplacement de Louis Riel, déclaré “ mis hors la loi,” la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour : Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cauchon, Cheval, Coupal, Delorme, De St. Geor-

ges, Fiset, Fournier, Fréchette, Geoffrion, Holton, Jetté, Laflamme, Lajoie, Langlois, Pelletier, Pouliot, Pozer, Richard, Robillard, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay, etc.—141.

Contre.—Baby, Caron, Cimon, Desjardins, Gandel, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille et Rouleau.—16.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

(Page 254.)

12 avril 1877.

M. Costigan propose, secondé par M. White (Hastings), que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " conformément aux termes d'une adresse passée par cette chambre, le 13 février 1875, une amnistie complète a été accordée à toutes les personnes concernées dans les troubles du Nord-Ouest, pour tous les actes commis par elles durant les dits troubles, moins seulement Louis Riel, A. D. Lépine et W. D. O'Donoghue, et une amnistie partielle à Louis Riel et à A. D. Lépine, à la condition d'un bannissement de cinq ans des possessions de La Majesté, laissant par là seulement W. D. O'Donoghue subir l'extrême pénalité de la loi pour les actes par lui commis durant les dits troubles ; que cette seule exception a crée un mécontentement dans une classe considérable des loyaux sujets de Sa Majesté appartenant à la même nationalité que le dit W. D. O'Donoghue, et que, dans l'opinion de cette Chambre, vu que toute agitation et tout danger de troubles ont depuis longtemps cessé dans les

territoires du Nord-Ouest, il est juste et opportun que le dit W. D. O'Donoghue soit placé dans le même état, relativement aux dits troubles, que Louis Riel et A. D. Lépine.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :—Baby, Benoit, Bernier, Blanchet, Bolduc, Bowell, Cameron, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Coupal, Currier, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Dewdney, Domville, Farrow, Fraser, Gaudet, Gibbs (Ontario Nord). Gibbs (Ontario Sud), Gill, Harwood, Hurteau, Jones [Leeds], Kirkpatrick, Langevin, Lanthier, Macdonald Kingston], McDonald [C. Breton], McDougall [T Riv.], Macmillan, McCallum, McQuade, Masson, Mitchell, Monteith, Montplaisir, Mousseau, Orton, Ouimet, Pinsonneault, Platt, Plumb, Pope [Compton], Robinson, Robitaille, Rochester, Rouleau, Roy, Stephenson. Thompson [Caribou], Tupper, Wallace [Norfolk], White [Hastings], Wright [Ottawa], Wright [Pontiac].—60.

CONTRE.—Aylmer, Bain, Barthe, Béchard, Boyer, Delorme, Fiset, Fréchette, Jetté, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Pouliot, Robillard, St. Jean, Canchon, Cheval, Holton, Workman, etc.—105.

Ainsi la question est résolue négativement.

ECOLÉS DU NOUVEAU BRUNSWICK.

(Page 199.)

10 Mars 1875.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend les débats aujourd'hui.

nés sur la motion proposée par M. Costigan.—Qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du Canada, que les diverses religions qui s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et, que toute loi passée, soit par ce Parlement ou les législatures locales, méconnaissant les droits ou les usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rompre cette harmonie ; que la législature locales du Nouveau Brunswick, en 1871, a adopté une loi sur les écoles communes par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles, aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire aux sentiments de toute la population de la Puissance en général et aux convictions religieuses de la population catholique romaine en particulier ; que les catholiques romains du Nouveau-Brunswick ne peuvent, sans agir contre leurs croyances, envoyer leurs enfants aux écoles créées par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés, comme le reste de la population de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles ; que la susdite loi est injuste et contraire à l'esprit de la constitution, et cause beaucoup de malaise parmi la population catholique romaine en général disséminée sur toute la surface de la Puissance du Canada, et que cet état de choses, s'il continue peut avoir des résultats désastreux pour toutes les provinces confédérées, et priant Sa Majesté de vouloir bien faire passer un acte à l'effet d'amender l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 en décrétant que les habitants catholiques romains du Nouveau-Brunswick qui sont en

minorité dans cette province, jouiront des mêmes droits, privilèges et avantages en ce qui concerne les écoles séparées ou dissidentes, et jouiront aussi de la même exemption des taxes pour le maintien d'écoles publiques ou communes, que ceux dont jouissent maintenant respectivement et que possèdent la minorité catholique romaine d'Ontario et la minorité protestante de Québec.

Et la motion étant de nouveau proposée.

M. Mackenzie. ( Lambton ), propose comme amendement, secondé par M. Macdonald, ( Glengarry ), que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " dans l'opinion de cet Chambre, toute législation par le parlement du Royaume-Uni à l'effet d'empiéter sur les pouvoirs réservés aux provinces par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, serait une infraction aux constitutions provinciales, et qu'il serait dangereux pour l'autonomie de chacune des provinces et inexpédient pour cette Chambre de demander une telle " législation. "

M. Cauchon propose comme sous amendement, secondé par M. Blake, que les mots suivants soient ajoutés à la fin du dit amendement : " Que le 29e jour de mai 1872 la Chambre des Communes adopta la résolution suivante ! —

" Cette chambre regrette que  
" l'acte des écoles récemment passé  
" dans le Nouveau-Brunswick cause  
" du mécontentement à une partie  
" des habitants de cette province, et  
" espère qu'il sera amendé durant la prochaine session de la législature du Nouveau-Brunswick



“de manière à faire disparaître les justes sujets de mécontentement qui existent maintenant.”

“ Que cette Chambre regrette que l'espoir exprimé dans la dite résolution n'ait pas été réalisé.

“ Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine embrassant cette résolution, et priant Sa Majesté de vouloir bien gracieusement user de son influence vis-à-vis la législature du Nouveau-Brunswick pour obtenir telle modification du dit acte qui aura pour effet de faire disparaître la cause du mécontentement en question ;

Et le sous-amendement étant de nouveau proposé, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :—Aylmer, Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cauchon, Delorme, De St. Georges, Devlin, Fiset, Fournier, Fréchette, Geoffrion, Holton, Hurtington, Jetté, Jodoin, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Pelletier, Pouliot, Pozer, Richard, St. Jean, Taschereau, Thibcaudeau, Tremblay, etc.,—114.

CONTRE :—Baby, Barthe, Brooks, Caron, Cheval, Cimou, Colby, Costigan, Coupal, Cuthbert, Desjardin, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Masson, McDougal (T. R.), Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille, Rouleau, etc.,—73.

(Page 235.)

AFFAIRE ANGLIN

Le 9 Avril. 1877.

M. Cartwright propose, secondé par M. Coffin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Bowell propose comme amen-

dement, secondé par M. Ouimet, que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ dans l'opinion de cette Chambre, il est regrettable et repréhensible que le gouvernement fasse aucun marché ou donne aucun contrat par lequel de l'argent public est payé à des membres du Parlement, ainsi que les rapports du maître-général des Postes pour 1875 et 1876, et les pièces justificatives déposées sur la table de cette Chambre, le 15 mars dernier, constatent qu'il en a été payé à Timothy Warren Anglin, membre de cette Chambre, pour le comté de Gloucester, savoir : \$8,216.31 pour l'année expirée le 30 juin 1875, \$10,263.24 pour l'année expirée le 30 juin 1876, et \$2,799.55 pour le trimestre expiré le 30 septembre 1877, comme paiement d'impressions faites et de papeterie fournie par lui au département des Postes du Canada par marché, tel que constaté par le rapport déposé devant le Parlement par le maître-général des Postes, le premier mars dernier, et par les pièces justificatives mises devant la Chambre par le comité permanent des comtes publics, le 15 mars 1877, vu que tels paiements sont en couravention de l'acte passé dans la 31e année du règne de Sa Majesté, intitulé : “ Acte pour assurer davantage l'indépendance du Parlement ” qui décrète que : “ Nulle personne ayant ou possédant, entreprenant ou exécutant directement ou indirectement, seul ou avec une autre, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un syndic ou tierce personne, un contrat ou marché avec Majesté ou avec un officier ou départe-

ment public, se rattachant au service public du Canada, ou en vertu duquel les deniers public du Canada devront être payés pour aucun service ou ouvrage, ne sera éligible comme membre de la Chambre des Communes, ni ne siègera, ni ne votera dans cette Chambre," et sont de nature à violer l'indépendance des membres de cette Chambre.

POUR : — Baby, Barthe, Benoit, Blinchet, Bolduc, Bourassa, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Coupal, Currier, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, Masson, Montplaisir, Ouimet, Pinsonneault, Robillard, Robitaille, Rouleau Roy, etc — 72.

CONTRE : — Aylmer, Béchard, Jetté, Pouliot, Bernier, Boyer, Casgrain, Cauchon, Cheval, Delorme, De St. Georges, Fiset, Fréchette, Geoffrion, Holton, Laflamme, Lajoie, Laurier, St. Jean, Tascheau, Workman, etc 111.

Ainsi la question est résolue négativement.

Le 7 Février 1878.

M. Mackenzie, s'adressant au Greffier de la Chambre, propose, secondé par M. Smith. (Westmoreland), que l'honorable Timothy Warren Anglin, membre représentant le district électoral de Gloucester, N.-B., prenne le fauteuil de la Chambre comme Orateur; laquelle motion est adoptée sur la division suivante: —

POUR : — Aylmer, Barthe, Devlin, Fiset, Malouin, Béchard, Bernier, Bolduc, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cheval, Coupal, Delorme, De St. Georges, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Laflamme, La-

joie, Langlois, Laurier, Pouliot, Robillard, St. Jean, Tachereau, etc 116.

CONTRE : — Baby, Benoit, Blinchet, Caron, Cimon, Colby, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Hurteau, Langevin, Lanthier, McDougall (Trois-Rivières) Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Pope (Compton), Robinson, Robitaille, Rouleau, Wright (Ottawa,) etc—53

## CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

(Page 220.)

13 mars 1875.

M. Masson propose comme amendement, secondé par M. Tupper, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre est d'avis qu'aucun contrat ne soit passé avec aucune compagnie pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer canadien du Pacifique, ni qu'aucune subvention ne soit accordée pour la construction d'un chemin de fer depuis le terminus oriental du dit chemin de fer du Pacifique jusqu'à Douglas ou près de Douglas, tant qu'une complète exploration de la route projetée n'aura pas été faite, ainsi que d'une route par la Mataouane, afin de constater laquelle de ces routes serait la plus courte et la moins dispendieuse."

Et l'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étaient demandés, ils sont pris comme suit:—

*Pour*: Caron, Cimon, Costigan, Cuthbert, Desjardius, Dugas, Gaudet, Hurteau, McDougall (T. R.), Masson, Montplaisir, Pinsonneault, Pope, Robitaille, Rouleau, Ryan et Wright (Pontiac), etc.—39.

*Contre*: Aylmer, Béchard, Bernier, Bourassa, Casgrain, Cauchon, Coupal, Currier, Cheval, Delorme, De St. Georges, Fiset, Fréchette, Geoffrion, Huntington, Lajoie, Langlois, Laurier, Pelletier, Pozer, Pouliot, Richard, Robillard, Scriver, St. Jean, Taschereau, Thilbaudeau et Tremblay, etc.—113.

Ainsi, la question est résolue négativement.

(Page 296.)

27 mars 1875.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la construction d'une ligne de chemin de fer conduisant d'*Esquimalt* à *Nainaimo* dans la *Colombie Anglaise*, étant lu.

M. Mackenzie (Lambton), propose secondé par M. Cartwright, que le bill soit maintenant lu la seconde fois;

M. Wallace propose comme amendement, secondé par M. Stevenson, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants, "d'hui en trois mois," et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour*:—MM. Baby, Bernier, Caron, Cimon, Costigan, Coupal, Cuthbert, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Lanthier, McDougall (T. Riv.) Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Pope, Pozer, Robitaille, Rouleau, etc.—62.

*Contre*:—MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Bourassa, Casgrain, Cauchon, Cheval, Delorme, De St. Georges, Fiset, Fournier, Fréchette, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Jodoin, Laflamme, Lajoie, Langlois,

Laurier, Pelletier, Pouliot, Richard, Robillard, Scriver, St. Jean, Taschereau, Thilbaudeau, Tremblay, etc.—101.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*. Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

M. Tupper propose comme amendement, secondé par Sir John A. Macdonald, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général pour ajouter les mots suivants au paragraphe 8 de la clause 3 : "Pourvu toujours que ce contrat ait été approuvé auparavant par le Parlement."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour*:—MM. Baby, Bernier, Caron, Cimon, Coupal, Cuthbert, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Macdonald (Kingston), Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Pope, Richard, Robitaille, Rouleau, Wright (Ottawa), etc.—64.

*Contre*:—MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Casgrain, Cauchon, Delorme, De St. Georges, Fiset, Fournier, Fréchette, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Jodoin, Laflamme,

Lajoie, Langlois, Laurier, Pelletier, Pouliot, Pozer, Robillard, Scriber, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay, etc.—91.

Ainsi, la question est résolue négativement.

(Page 345.)

2 Avril 1875.

La Chambre reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé, mercredi dernier, à la motion pour qu'il soit soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes spécifications et contrat pour la construction de toute partie d'un télégraphe du chemin de fer canadien du *Pacifique*, avec copie de toute correspondance y relative, et lequel amendement est que les mots suivants soient ajoutés à la fin d'icelle : " et cette Chambre regrette que des contrats aient été passés par le gouvernement pour la construction de la ligne du télégraphe entre le lac *Supérieure* et *Cash Creek*, avant que la localisation de la ligne du chemin de fer canrdien du *Pacifique* ait été déterminée ; "

M. *Kirpatrick* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Cameron* (*Cardwell*), que les mots suivants soient ajoutés à la fin d'icelui, " contrairement au Statut autorisant la construction de la dite ligne de télégraphe, et qu'en conséquence, cette Chambre n'approuve pas les dits contrats. "

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* : —MM. Baby, Caron, Colby, Coupal, Cuthbert, Desjardins, Dugas, Gaudet,

Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pope, Robitaille, Rouleau, etc.—48

*Contre* : —MM. Parthe, Béchard, Bourassa, Casgrain, Cauchon, Cheval, De St. Georges, Fiset, Fournier, Fréchette, Hotton, Huntington, Jodoin, Laflamme, Lajoie, Laurier, Pelletier, Pouliot, Pozer, Robillard, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay, etc. —101

Ainsi, la question est résolue négativement.

(Page 239.)

31. Mars 1876

La Chambre reprend les débats sur l'amendement proposé aujourd'hui à la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides ; et lequel amendement est, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" l'achat par le gouvernement de cinquante mille tonnes de rails d'acier, sans la sanction préalable du Parlement, est un exercice inconstitutionnel du pouvoir exécutif, et que cet achat était prématuré, peu sage et a occasionné une grande perte pécuniaire au pays."

Et l'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandé, ils sont pris comme suit :

*Pour* : —MM. Baby, B-noit, Blanc Brooks, Caron, Camon, Colby, Costig, Coupal, Cuthbert, Desjardins, Dugas, Duoust, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Langevin, Masson, Montplaisir, Pinsonneault, Robitaille, Rouleau, Wright (*Ponliac*), etc. —54

*Contre* : —MM. Aylmer, Berthe, Béchard, Bernié, Bourassa, Boyer, Casgrain,

Cauchon, Cheval, Delorme, De St. Georges, Devlin, Fiset, Holton, Huntington, Jetté, Lallamme, Lajoie, Langlois, Pelletier, Poullot, Pozer, Richard, Sriver, St-Jean, Taschereau, Thibaudeau, Workman, etc.—124.

(Page 242.)

10 avril 1877.

M. Cartwright propose, secondé par M. Coffin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Kirkpatrick propose comme amendement, secondé par M. Bowell, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " l'écluse du Fort Frances est considérée former " partie du chemin de fer, *Pacifique* " canadien, que l'argent dépensé " pour cette entreprise a été pris " sur le crédit du chemin de fer du " *Pacifique*, et que la dite entreprise " est en conséquence, soumise aux " dispositions de l'acte des chemins " de fer de 1874."

Que la construction de l'écluse du Fort Frances a été exécutée, comme entreprise de la Puissance, à la journée, et n'a pas été adjugée par contrats offerts à la compétition publique.

Qu'aucun ordre en conseil n'a été passé, autorisant la construction de cet ouvrage ou l'application du crédit du Parlement à cette fin.

Qu'il n'appert pas des papiers déposés devant la Chambre, que l'ingénieur en chef ou aucun ingénieur de l'exploration du chemin de fer canadien du *Pacifique* ait jamais recommandé la construction de la dite écluse ; et qu'il n'appert pas qu'il y a eu ou qu'il y a quelque estimation de coût des améliorations sur le lac à la *Pluie* et la

rivière à la *Pluie*, et les eaux y aboutissant, nécessaires pour atteindre l'objet pour lequel la dite écluse est construite.

Que dans l'opinion de cette Chambre le commencement de cet ouvrage sans aucun ordre en Conseil l'autorisant, et l'exécution de cette entreprise autrement que par contrats offerts à la compétition publique, est inconstitutionnelle et en violation des termes explicites de l'acte du chemin de fer canadien du *Pacifique* de 1874.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* : Baby, Benoit, Blanchet, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Coupal, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Domyville, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, McDougall (T.-Riv.), Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille, Rouleau, etc.—59.

*Contre* : Aylmer, Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Delorme, De St. Georges, Fiset, Geoffrion, Holton, Jetté, Lajoie, Laurier, Poullot, Sriver, St. Jean, Taschereau, Workman, etc.—107.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principal étant mise aux voix.

(Page 323.)

24 Avril 1877.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend les débats ajournés sur l'amendement proposé samedi dernier à la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et lequel amendement est, que tous les mots après : " que " jusqu'à la fin de la question soient

retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "cette Chambre peut pas approuver la ligne de conduite suivie par ce gouvernement relativement au chemin de fer du *Pacifique*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* : —MM. Baby, Benoit, Blanchet, Caron, Cimon, Costigan, Cuthbert, Daoust, DeCosmos, Desjardins, Gaudet, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille, Rouleau, etc.—59.

*Contre* : —MM. Aylmer, Bartho, Béchard, Bernier, Bourassa, Cauchon, Cheval, Coupal, Delorme, De St. Georges, Fiset, Fréchette, Geoffrion, Holton, Jetté, Laflamme, Lajoie, Laurier, Richard, Robillard, Scriver, St. Jean, Taschereau, Workman, etc.—104.

Ainsi, la question est résolue négativement.

(Page 428.)

7 mai 1878.

M. Cameron propose pour amendement que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la dite motion soient biffés, et remplacés par les mots suivants :

" Dans l'opinion de cette Chambre aucune subvention ne devrait être votée à la compagnie du chemin de fer du Canada Central pour la construction d'un chemin de fer destiné à joindre le terminus est du chemin de fer canadien du Pacifique ou l'embranchement de la Baie Georgienne, à moins que la compagnie ne s'engage à accorder des droits de circulation, à des conditions sujettes à l'approbation du Gouverneur en Conseil, à tous les chemins de fer en rapport avec le

dit chemin de fer, conformément aux dispositions de l'Acte du chemin de fer du Pacifique de 1874"; lequel est rejeté sur la division suivante :

*Pour* : — MM. Baby, Benoit, Bolduc, Bourbeau, Caron, Costigan, Cuthbert, Daoust, Dugas, Gill, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, McDugall (Trois-Rivières), Méthot, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille, Roy, etc.—54.

*Contre* : — MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cheval, Coupal, De St. Georges, Fiset, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Laflamme, Langlois, Laurier, Richard, St. Jean, Taschereau, etc.—91.

(Page 429.)

7 mai 1878.

M. Bowell propose pour amendement que les mots suivants soient ajoutés à la dite motion : "Qu'en ratifiant le dit ordre en Conseil la Chambre désire exprimer son opinion qu'aucun paiement ne devrait être fait à la compagnie du chemin de fer du Canada Central en à-compte de la subvention pour la construction d'un chemin de fer destiné à joindre le terminus est du chemin de fer canadien du Pacifique ou l'embranchement de la Baie Georgienne, à la livraison des rails jusqu'à concurrence de 75 par cent de leur valeur courante, à moins que ces rails ne soient livrés à quelque endroit de la ligne alors en voie de construction, et à la condition que ces rails seront la propriété du gouvernement jusqu'à ce qu'ils aient été déposés sur la ligne pour qu'on en fasse usage"; lequel est rejeté sur la division suivante :

*Pour* : —MM. Baby, Benoit, Bolduc, Bourbeau, Caron, Costigan, Cuthbert,



Daoust, Dugas, Gill, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, McDougall (Trois-Rivières), Méthot, Montplaisir, Moussoau, Oumet, Pinsonneault, Robitaille, Roy, Wright (Pontiac), etc.—53.

*Contre*:—MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cheval, Coupal, De St. Georges, Fiset, Geofrion, Holton, Huntington, Jetté, Laflamme, Langlois, Laurier, Richad, St. Jean, Taschereau, etc.—96.

### LISSES D'ACIER.

(Page 297.)

10 avril 1876.

M. Ross (Middlesex) fait rapport de la résolution en conséquence, et laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouvernement à disposer temporairement des rails de fer à mesure qu'ils seront enlevés des chemins de fer du gouvernement, en les prêtant à des compagnies qui construisent des chemins de fer peuvent être considérés comme alimentant les lignes du gouvernement, ces rails devant être remis poids pour poids aux hangars du gouvernement à la jonction des lignes quand ils seront enlevés.

Et la motion étant mise aux voix, que la dite résolution soit maintenant lue la seconde fois.

M. Bowell propose comme amendement, secondé par M. Flesher, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :

"Renvoyée de nouveau à un comité général à l'effet de l'amender de manière à pourvoir à ce que les rails de fer enlevés des chemins de fer du gouvernement soient vendus au plus haut enchérisseur,

après qu'avis de cette intention de vendre aura été dûment donné."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour*:—MM. Baby, Benoit, Blanchet, Caron, Daoust, Desjardins, Gaudet, Harwood, Langevin, Masson, Montplaisir, Pope, Robitaille, Rouleau, etc.—37.

*Contre*:—MM. Aylmer, Barthe, Cauchon, Cheval, Delorme, De St. Gorges, Fiset, Fréchette, Holton, Huntington, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Pouliot, Pozer, Robillard, St. Jean, Taschereau, Workman, etc.—87.

Ainsi, la question est résolue négativement.

### BRANCHE DE PICTOU.

(Page 199.)

26 mais 1876.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour autoriser le transfer de l'embranchement de *Truro* à *Pictou* du chemin de fer Intercolonial, à la personne ou compagnie qui construira un chemin de fer de *New-Glasgow* au Détroit de *Canso*, et établira un passage d'eau convenable sur le Détroit, étant lu.

M. Mackenzie propose, secondé par M. Blake, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Mitchell propose, comme amendement, secondé par M. Bowell, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction qu'il ait le pouvoir d'ajouter à la clause l le proviso suivant :

“Pourvu toujours que le droit absolu et l'usage libre du dit chemin de fer, dans le but de transporter du charbon et d'autres provisions et matériaux requis pour l'entretien et le fonctionnement de l'Intercolonial ou des autres chemins de fer du gouvernement, soient réservés en faveur du gouvernement du *Canada*.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms, étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* : Benoit, Bernier, Blanchet, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Cuthbert, Daoust, Gaudet, Langevin, Lanthier, McDougall (T.-Riv.), Montplaisir, Pope (Compton), Wright (Pontiac), etc.—44.

*Contre* : Béchard, Bourassa, Coupal, Fiset, Holton, Huntington, Laflamme, Lajoie, Laurier, Pouliot, etc.—88.

Ainsi, la question est résolue négativement.

## COUR SUPRÊME

(Page 290.)

27 mars 1875.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend les débats ajournés pour établir une Cour Suprême et une Cour l'Échiquier pour le *Canada*,) lequel amendement est à l'effet que tous les mots après “que” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et remplacés par les suivants :

Que le bill No. 31 proposant de décréter l'appel à la cour suprême, de tout jugement final, ainsi que de tout jugement préliminaire ou interlocutoire aurait pour effet :

(1.) D'enlever virtuellement à chaque Province, dans une proportion très-considérable, l'*administra-*

*tion de la justice*, dont le contrôle est exclusivement réservé par la constitution aux législatures et aux gouvernements locaux, au moins en ce qui concerne les lois relatives à la propriété et aux droits civils et à la procédure civile dans chaque Province ;

(2.) De transporter cette administration de la justice à des juges indistinctement choisis et pris dans tout le *Canada*, lorsque, par le pacte fédéral, les juges pour chaque Province (moins la province de *Québec*) doivent être pris dans le barreau respectif de ces Provinces, aussi longtemps qu'on n'aura pas refondu leurs lois. Et quant à la province de *Québec* en particulier, ses juges doivent être toujours choisis parmi les membres du barreau de cette même Province ;

(3.) De soumettre les lois relatives à la propriété, aux droits civils et à la procédure civile dans la province de *Québec*, les causes et le sort des citoyens de cette Province, à des juges étrangers, pour la plupart, à leurs langues, mœurs, usages et coutumes, aux origines et aux nombreux commentateurs de leurs codes et à la pratique de leurs tribunaux :

(4.) De soumettre et donner à la dite cour suprême l'administration et le contrôle de choses non communes à tout le pays.

Que l'appel actuellement permis, en la province de *Québec*, en certains cas, à Sa Majesté en conseil privé a été ainsi autorisé, originellement, par une loi de cette Province (la 34<sup>me</sup> *George* 3, cap. 6).

Que (sauf le privilège inhérent au Souverain ou à la Couronne, d'évoquer toute cause) de droit naturel, il n'appartient qu'aux justiciables et conséquemment à chaque

Province, de décréter par combien de degrés et de juridictions doit passer l'administration de la justice pour les satisfaire.

Que Sa Majesté en son conseil privé, composé comme il l'est, d'hommes versés généralement dans la connaissance des langues anglaise et française aussi bien que des lois et des institutions d'Angleterre et de France, offre bien plus de garantie que la cour projetée, pour la sauvegarde des droits civils et constitutionnels des diverses nationalités de ce pays.

Que les tribunaux et les juges des diverses Provinces sont actuellement, en ce qui concerne l'exercice et mis en force de tous droits et pouvoir du parlement et du gouvernement général du Canada, pour les choses communes à tout le pays, considérés comme ses tribunaux et ses juges.

Qu'en conséquence l'établissement projeté de la dite "Cour Suprême" et "Cour de l'Échiquier" n'est pas *maintenant* désirable, et ne justifierait pas les dépenses considérables qui devront en résulter pour le pays, et les frais ruineux que les justiciables auront à encourir.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

*Pour* :—MM. Baby, Béchard, Bernier, Bourassa, Caron, Cheval, Cimon, Coupal, Cuthbert, Dugas, Gaudet, Harwood, Hurteau, Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Rouleau, etc.—28.

*Contre* :—MM. Aylmer, Barthe, Casgrain, Cauchon, Colby, Costigan, Delorme, De St. Georges, Devlin, Fiset, Fournier, Geoffrion, Holton, Huntington, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Pelletier, Pouliot, Pozer, Richard, Scriver, St. Jean, Taschereau, Tremblay, etc.—113.

(Page 305.)

30 mars 1875.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill, pour établir une cour suprême et une cour de l'échiquier pour le Canada, étant lu;

M. Fournier propose, secondé par M. Mackenzie (Lambton), que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. White propose comme amendement secondé par M. Jones (Leeds), que le mot "maintenant" soit retranché et les mots "d'hui en six mois" ajoutés à la fin de la motion.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* : Baby, Béchard, Bernier, Biggar, Bourassa, Caron, Cheval, Cimon, Coupal, Cuthbert, Gaudet, Harwood, Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robillard, Rouleau, etc.—38.

*Contre* : Aylmer, Barthe, Casgrain, Costigan, Delorme, De St. Georges, Devlin, Fiset, Fournier, Fréchette, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Jodoin, Laflamme, Lajoie, Langlois, Lanthier, Laurier, Pelletier, Pouliot, Pozer, Richard, Robitaille, Scriver, St. Jean, Taschereau, Tremblay, etc.—121.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Ouimet propose comme amendement, secondé par M. Mousseau, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender de manière à soustraire à la juridiction en appel donnée à la Cour

Suprême du *Canada* toutes les causes embrassant des questions relatives à la propriété, aux droits civils et à la procédure civile.”

M. Taschereau propose comme sous-amendement, secondé par M. Scatcherd, que les mots “de manière à soustraire à la juridiction en appel donnée à la Cour Suprême du *Canada* toutes les causes embrassant des questions relatives à la propriété, aux droits civils et à la procédure,” soient retranchés, et qu’ils soient remplacés par les suivants : “en biffant les dispositions conférant à la cour suprême projetée une juridiction en appel dans les poursuites tombant sous l’opération de lois provinciales, ou sous la juridiction législative des provinces, de manière à faire de la cour suprême projetée une cour générale d’appels pour le *Canada*, seulement.”

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

*Pour* : Baby, Béchard, Bernier, Bourassa, Caron, Cheval, Cimon, Costigan, Coupal, Cuthbert, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Masson, Montplaisir, Mousseau, Oumet, Pinsonneault, Robillard, Rouleau, Taschereau, etc.—40.

*Contre* : Aylmer, Barthe, Casgrain, Delorme, De St. Georges, Fiset, Fournier, Fréchette, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Jodoin, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Pelletier, Pouliot, Pozer, Richard, Robitaille, Sriver, St. Jean, Thibodeau, Tremblay, etc.—118.

M. Palmer propose comme amendement secondé par M. *Bowell*, que les mots après “maintenant” jusqu’à la fin de la question, soient retranchés, et qu’ils soient remplacés par les suivants : “de nouveau l’envoyé à un comité général avec instruction d’en amender la 7<sup>e</sup> clau-

se de manière à décréter que les salaires du juge-en-chef et des juges puînés de la Cour Suprême seront de \$7,000 par année pour le dit juge-en-chef, et de \$6,000 par année pour chaque juge puîné de la dite cour, au lieu de \$8,000 et de \$8,000; respectivement.”

Et l’amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* :— Baby, Béchard, Bernier, Bourassa, Caron, Cheval, Costigan, Coupal, Cuthbert, Gaudet, Harwood, Hurteau, Masson, Montplaisir, Mousseau, Oumet, Pinsonneault, Pouliot, Pozer, Robitaille, Rouleau, Thibodeau etc.—49.

*Contre* :— Aylmer, Barthe, Casgrain, Cauchon, Cimon, Delorme, De St. Georges, Fiset, Fournier, Fréchette, Geoffrion, Gill, Holton, Huntington, Jetté, Jodoin, Laflamme, Lajoie, Langlois, Lanthier, Laurier, Murray, Pelletier, Robillard, St. Jean, Taschereau, Tremblay etc.—99.

Ainsi, la question est résolue négativement.

M. *Irving* propose comme amendement, secondé par M. *Laflamme*, que tous les mots après “maintenant” jusqu’à la fin de la question, soient retranchés, et qu’ils soient remplacés par les suivants : “renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction d’insérer la clause suivante :

“Le jugement de la Cour Suprême sera dans tous les cas définitif, et nul appel ou procédure pour erreur ne sera porté d’un jugement ou ordre de la Cour Suprême à aucune cour d’appel établie par le parlement de la *Grande-Bretagne*, et d’*Irlande* à laquelle des appels ou pétitions à Sa Majesté en conseil peuvent être ordonnés d’être entendus, sauf tout droit qu’il pourra gracieusement plaire à Sa Majesté d’exercer en vertu de sa prérogative royale.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :—

*Pour* :— Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Casgrain, Cauchon, Cheval, Costigan, Coupal, Delorme, Devlin, Fiset, Fournier, Gaudet, Geoffrion, Holton, Huntington, Jette, Jodoin, Laflamme, Lajoie, Langlais, Laurier, Montplaisire, Pelletier, Pinsonneault, Pouliot, Pozer, Robillard, Rouleau, Sriver, St. Jean, Taschereau, Tremblay etc.— 112.

*Contre* :— Baby, Caron, Gimon, Cuthbert, Gill, Harteau, Lanthier, Macdonald (Kingston) Masson, Mousseau, Ouimet, Pope, Robitaille etc.— 40.

### EMPRUNT.

(Page 259.)

13 avril 1877.

M. Gibbs (Ontario D. S.) propose, secondé par M. Domville, que tous les mots après que jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Dans l'opinion de cette Chambre, la ligne de conduite adoptée par le ministre des Finances en plaçant le dernier emprunt du gouvernement \$2,500,000 sterling sur le marché financier de Londres à un taux fixe de 91 par cent, avec allocation d'intérêts accrus et à accroître le réduisant à environ 90 par cent, a été une ligne de conduite inopportune en elle-même, et a causé une perte d'argent considérable à la Puissance."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* :—MM. Baby, Benoit, Blanchet, Bolduc, Brooks, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Mucdougall (Trois-Riv.), Masson, Montplaisir,

Mousseau, Ouimet, Pinsonnault, Robitaille, Rouleau, etc.—60.

*Contre* :—MM. Aylmer, Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Cauchon Cheval, Coupal, Delorme, De St. Georges, Fiset, Fréchette, Geoffrion, Holton, Jetté, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Pouliot, Richard, Robillard, St. Jean, Taschereau, Workman, etc.—111.

Ainsi, la question est résolue négativement.

### FAILLITE.

(Page 278.)

25 mars 1875.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill concernant la faillite, étant lue.

M. Bourassa propose comme amendement, secondé par M. Richard, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction d'ajouter à la fin de la 63e clause les mots suivants : " Et les dettes dues par un failli à des personnes exceptées de l'opération du présent acte ne seront point comprises dans la décharge accordée à ce failli ; mais ce dernier demeurera, nonobstant cette décharge, responsable du paiement entier des dites dettes qui n'ont point été payées aux dites personnes, non considérées comme commerçants, à même les dividendes déclarés sur les biens du failli en vertu du présent acte."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* :—MM. Baby, Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Caron, Cauchon, Che

val, Cimon, Colby, Costigan, Coupal, Dugas, Fiset, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Montplaisir, Mousseau, Oumet, Pinsonneault, Pope, Pouliot, Pözer, Robitaille, etc. — 62

*Contre* : — MM. Casgrain, Delorme, De St. George, Fournier, Geoffrion, Hotton, Huntington, Jetté, Jodoin, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Pelletier, Richard, Robitaille, Scriver, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay, etc. — 99

Et la question étant de nouveau proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois, M. Béchard propose comme amendement, secondé par M. Bourassa, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender de manière que toutes les dettes dues par un failli à des cultivateurs, à des éleveurs et à des journaliers, lesquels sont exceptés de l'opération du présent acte, soient considérées comme privilégiées."

Et l'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour* : — MM. Baby, Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Cheval, Cimon, Casgrain, Coupal, Cuthbert, De St. Georges, Fiset, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lajoie, Lanthier, Montplaisir, Oumet, Pinsonneault, Rouleau, Wright (Ottawa), Wright (Pontiac) etc — 56.

*Contre* : — Aylmer, Cauchon, Colby, Delorme, Fournier, Fréchette, Holton, Jetté, Jodoin, Langlois, Laurier, Mousseau, Pelletier, Pouliot, Robillard, Scriver, St. Jean, Taschereau, Tremblay etc. — 83.

Ainsi, la question est résolue négativement.

(Page 271.)

7 avril 1876.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour amender

l'acte de faillite de 1875, étant lu.

M. Caron, propose comme amendement, secondé par M. Baby, que tous les mots après "jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé à un comité général avec instruction d'y insérer les amendements suivants, savoir : ...

Dans les états des dettes passives et actives que le failli est tenu, en vertu de la dix-septième section de l'acte ci-dessus cité, de fournir au syndic, le failli distinguera les dettes qu'il doit aux commerçants. En tout temps, après qu'il aura fait une cession, ou après l'émission d'un bref de saisie arrêt, et avant la première assemblée des créanciers, tout créancier non-commerçant pourra notifier ce fait au syndic par écrit, et l'informer qu'il entend se prévaloir des dispositions du présent acte ; et nul non-commerçant qui aura ainsi notifié le syndic ne sera tenu d'accepter la composition ou de signer la décharge du failli, mais la réclamation de ce non-commerçant sera néanmoins portée par le syndic sur la feuille de dividende pour participer au dividende ou aux dividendes, de la même manière que les réclamations des autres créanciers ; et le reçu signé par le non-commerçant pour ce dividende sera un reçu *pro tanto* à l'égard de sa réclamation, tel qu'il est dit ci haut.

Un non-commerçant savoir : tout cultivateur, éleveur, journalier, personnes à gages ou autre personne qui ne peut être déclaré un failli en vertu de l'acte ci-dessus cité, recouvrer du failli toute balance qui n'aura pas été payée sur la créance de ce non-commerçant, mais cette balance pourra être recou-



vree de la même manière que s'il n'eût pas été institué de procédures en faillite contre lui, nonobstant l'acceptation par le non-commerçant d'un dividende déclaré par le syndic, tel que ci-haut prescrit. Pourvu toujours qu'aucun non-commerçant ne se prévautra des dispositions de la présente ni de la précédente clause, dans le cas d'un failli que ce non-commerçant a requis ou a forcé de se mettre sous la loi de faillite.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

*Pour*:— Baby, Barthe, Béchard, Benoit, Bernier, Blanchet, Bourassa, Boyer, Caron, Cheval, Cimon, Costigan, Coupal, Cuthbert Daoust, Desjardins, Dugas, Fiset, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Pope, Pouliot, Robitaille, Rouleau, Wright ( Pontiac ) etc.— 62.

*Contre*:— Aylmer, Cassgrain, Colby, Delorme, De St. Georges, Fréchette, Holton, Hutington, Jetté, Laflamme, Lajoie, Laurier, Pelletier, Robillard, Sriver, Jean, Taschereau, Thibaulteau, Wokman etc.— 86.

(Page 219.)

4 avril 1877.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill, pour amender l'acte de faillite de 1875, et les actes qui l'amendent, étant lu.

Et la motion étant proposée que le bill soit lu la troisième fois.

M. Caron propose, comme amendement, secondé par M. Langevin, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants, savoir:

"Dans les états des dettes passives et actives que le failli est te-

nu, en vertu de la dix-septième section de l'acte ci-dessus cité, de fournir au syndic, le failli distinguera les dettes qu'il doit aux commerçants de celles qu'il doit aux non-commerçants. En tout temps après qu'il aura fait une cession, ou après l'émission d'un bref de saisie-arrêt, et avant la première assemblée des créanciers, tout créancier non-commerçant pourra notifier ce fait au syndic par écrit, et l'informer qu'il entend se prévaloir des dispositions du présent acte; et nul non-commerçant qui aura ainsi notifié le syndic ne sera tenu d'accepter la composition ou de signer la décharge du failli, mais la réclamation de ce non-commerçant sera portée néanmoins par le syndic sur la feuille de dividende pour participer au dividende ou aux dividendes, de la même manière que les réclamations des autres créanciers; et le reçu signé par le non-commerçant pour ce dividende sera un reçu *pro tanto* à l'égard de la réclamation, tel qu'il est dit ci-haut.

"Un non-commerçant, savoir: tout cultivateur, éleveur, journalier, personnes à gages ou autre personne qui ne peut être déclaré un failli en vertu de l'acte ci-dessus cité, qui se prévautra des dispositions du présent acte, pourra recouvrer du failli toute balance qui n'aura pas été payée sur la créance de ce non-commerçant, mais cette balance pourra être recouvrée de la même manière que s'il n'eût pas été institué de procédures en faillite contre lui, nonobstant l'acceptation par le non-commerçant d'un dividende déclaré par le syndic,

“ tel que ci-haut prescrit; Pourvu  
“ toujours qu’aucun non-commer-  
“ çant ne se prévautra des disposi-  
“ tions de la présente ni de la pré-  
“ sente ni de la précédente clause,  
“ dans le cas d’un failli que ce  
“ non-commerçant a requis ou a  
“ forcé de se mettre sous la loi de  
“ faillite.”

Et la motion étant mise aux  
voix, la Chambre se divise, et les  
noms étant demandés, ils sont pris  
comme suit :

*Pour* :—MM. Baby, Barthe, Béchard,  
Benoit, Bernier, Blanchet, Bolduc, Bou-  
rassa, Caron, Cheval, Clmon, Costigan,  
Coupal, Carrier, Cuthbert, Daoust, Des-  
jardins, Fiset, Gaudet, Gill, Harwood,  
Hurteau, Langevin, Lanthier, Masson,  
Ouimet, Pinsonneault, Tose (Compton),  
Robitaille, Rouleau, Roy, Wright, (Ottawa),  
ect.—56.

*Contre* :—MM. Aylmer, Casgrain, Cau-  
chon, Delorme, De St. Georges, Fréchette,  
Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, La-  
flamme, Lajoie, Laurier, Richard, Robil-  
lard, Scriver, S. . . n, Taschereau, Thi-  
bludeau, Workman, etc.—101.

(Page 202.)

27 mars 1878.

M. Barthe propose que le bill  
No. 2, pour abroger la loi de fail-  
lite maintenant en force dans le  
Canada, soit lu maintenant une  
seconde fois.

M. Wood propose pour amende-  
ment que le dit bill soit lu une  
seconde fois dans six mois; adopté  
sur la division suivante :

*Pour* :—MM. Boyer, Casgrain, De St.  
Georges, Devlin, Geoffrion, Holton, Hun-  
tington, Jetté, Lafamme, Lajoie, Richard,  
Robillard, Scriver, Taschereau, etc.—99.

*Contre* :—MM. Baby, Barthe, Béchard,  
Benoit, Bernier, B'anchet, Bolduc, Bou-  
rassa, Bourbeau, Brooks, Caron, Cheval,  
Cimon, Costigan, Coupal, Cuthbert, Daoust,  
Delorme, Desjardins, Fiset, Gill, Hurteau,

Langevin, Lanthier, McDougall (T.-Riv.),  
Malouin, Masson, Méthot, Montplaisir,  
Mousseau, Ouimet, Pinsonnault, Pouliot,  
Rouleau, Wright (Pontiac), etc.—55.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,

*Orateur* :

JOB DE GODERICH.

(Page 277.)

17 avril 1877.

L'ordre du jour pour que la  
Chambre se forme de nouveau en  
comité des subsides, étant lu,

M. Cartwright propose, secondé  
par M. Coffin, que M. l'Orateur  
quitte maintenant le fauteuil.

M. Farrow propose comme amen-  
dement, secondé par M. Wallace  
(Norfolk), que tous les mots après  
“ que ” jusqu'à la fin de la question  
soient retranchés, et qu'ils soient  
remplacés par les suivants : “ par  
une réponse à une adresse de cette  
“ honorable Chambre, du 21 fé-  
“ vrier, 1877, datée le 8ème jour de  
“ de mars 1877, pour copies de tous  
“ ordres en Conseil qui ont été pas-  
“ sés relativement au havre de Go-  
“ derich en 1874, avec une copie de  
“ l'avis ou de l'annonce demandant  
“ des soumissions pour ces travaux,  
“ les soumissions reçues en répon-  
“ se, et toute la correspondance et  
“ les rapports y relatifs, avec le  
“ contrat fait pour l'exécution de  
“ ces travaux, il appert que seize  
“ soumissions en tout furent faites  
“ pour l'exécution de cette ouvrage,  
“ variant en moyenne de \$182,630  
“ à \$301,185. Les quatre soumis-  
“ sions les plus basses étant comme  
“ suit :

John S. Tolton Walkerton.....	\$182,630
Geo. Neilson, Belleville.....	200,375
W. H. Ellis Toronto.....	212,155
Moore, Clendenning et Wil- son, Walkerton.....	212,540

Que le 23 février 1874, un ordre en Conseil fut adopté, exposant le fait que six soumissions avaient été faites et contenant ce qui suit : “ Que W. H. Ellis, dont la soumission est la troisième parmi les plus basses, et s’élève, après avoir été calculée en détail, à \$212,155, paraît être en état d’exécuter le dit ouvrage d’une manière satisfaisante, et que ses cautions paraissent être bonnes et solvables, et recommandant que la soumission de M. Ellis fût acceptée, et que pour la due exécution de son contrat, il soit requis des garanties satisfaisantes, soit par hypothèque sur bien-fonds ou dépôt d’argent, valeurs publiques ou municipales ou effets de banque au taux de cinq pour cent sur le gros montant de son contrat ”

Que quatre jours plus tard, le 27 février, sans qu’aucune information relativement au dit Ellis eût été fournie, ainsi qu’il appert du rapport ou réponse au département, un télégramme conçu dans les termes suivants fut adressé par M. Braun, secrétaire du département des Travaux Publics, à M. Moore, Clendenning et Wilson, savoir :

“ Votre soumission pour les ouvrages du havre de *Goderich* est au nombre des plus basses, êtes-vous prêts à déposer 5 pour cent du montant du contrat et vos cautions out-elles des moyens et des propriétés considérables, ” auquel télégramme Moore et Cie., répondirent le 23 février comme suit :

“ Prêts à faire le dépôt et à entre-

“ prendre les travaux du havre de *Goderich*, pouvons donner satisfaction relativement à la valeur des cautions. ”

Que le 5 mars, un ordre en conseil fut adopté, d’après un mémoire du ministre des Travaux Publics du 5 mars, exposant : “ Que M. Ellis a quitté le pays, et recommandant que la soumission la plus basse venant après, celle de MM David Moore et Cie., dont la soumission après avoir été calculée en détail s’élevait à \$212,540, fût acceptée. ”

Que le 20 mars 1874, une lettre fut adressée à J. Y. Elwood, Ecr., de *Goderich*, lui donnant instruction d’examiner les titres et d’établir la valeur des propriétés offertes par MM. David Moore et Cie., en garantie, et de dire combien elles rapporteraient si elles étaient vendues par le shérif.

Que le 28 mars, le dit Elwood rapporta au département des Travaux Publics, que la propriété offerte valait \$5,000 à \$5,500, moins une hypothèque de \$1,400 dont elle était grevée.

Que d’un état soumis par d’autres évaluateurs nommés par le gouvernement en juin 1874, il appert que des propriétés estimées à \$11,800, moins \$3,400 de charges, furent acceptées, la garantie ayant été fixée à \$7,500, par conséquent \$3,127 de moins que les 5 pour cent sur le montant du contrat.

Que le 16 février 1877, après avis donné de l’intention de proposer une motion pour la production des papiers, une lettre fut adressée par M. Page à M. Mackenzie, ministre des Travaux Publics, en réponse à une question, lui demandant la raison pour laquelle la soumission de John S. Tolton n’avait pas été ac-

ceptée, cette raison étant que la soumission de John S. Tolton avait été considérée dans le temps si basse, que des démarches avaient été faites pour s'assurer s'il avait l'expérience de ces travaux, mais on n'avait pu se procurer aucun renseignement à son sujet, et qu'il serait imprudent de lui confier l'exécution de semblables travaux, vu que probablement le résultat serait dommageable au gouvernement et ruineux pour lui-même. Mais il n'appert pas qu'il y ait eu aucune correspondance relativement au dit John S. Tolton, ou qu'il ait été question de lui ou de la raison pour laquelle on n'avait pas tenu compte de sa soumission, lorsque le contrat fut donné.

Que le 22 février 1877, l'hon. E. Blake adressa une note à l'honorable A. Mackenzie demandant qu'une lettre écrite par lui, le 2 janvier 1874, fût incluse parmi les papiers, laquelle lettre était ainsi conçue :

Toronto, 2 janv. 1874.

“ *Mon cher Mackenzie,*

“ David Moore, de Walkerton, me demande de vous informer qu'il est à la veille de soumissionner pour les travaux de *Goderich*, et je me rends à son désir. J'ai dit à mon ami Moore qu'une introduction n'était pas nécessaire, vu que vous donneriez le contrat avec justice, sans égard aux personnes.

“ Votre dévoué,

“ (Signé,) EDW. BLAKE ”

Que malgré la déclaration contenue dans la lettre de M. Pope à M. MacKenzie, il apporte une déclaration faite par un honorable

membre, de son siège dans cette Chambre, que l'honorable ministre des Travaux Publics avait obtenu des renseignements au sujet du dit John S. Tolton, le télégramme suivant, lui ayant été adressé par M. David Stirton, alors membre de cette honorable Chambre :

“ GUELPH, 4 janvier 1874.

“ A l'honorable Alex MacKenzie,  
“ Ministre des Travaux Publics,  
“ Ottawa.

“ J'apprend que John S. Tolton, de Walkerton, a soumissionné pour les travaux de *Goderich*. M. Tolton est un homme tout-à-fait pratique, honnête et de confiance, ayant les moyens et la capacité nécessaire pour exécuter des travaux publics. Les cautions offertes sont des personnes sûres et solvables.

“ (Signé) D. STIRTON.

Qu'il appert que la soumission de John S. Tolton a été ignorée sans raison, et que le pays a perdu la somme de \$29,525.

Que dans l'opinion de cette Chambre, le gouvernement en accordant ainsi ce contrat, mérite d'être censuré pour avoir violé les principes d'après lesquels les contrats sont donnés et cause une perte sérieuse au pays.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

*Pour*:—MM. Baby, Benoit, Blanchet, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Coupal, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Gaudet, Gell, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Pope (Compton), Robillard, Robitaille, Rouleau, etc. 62.

*Contre*:—MM. Barthe, Béchard, Berger, Bolduc, Boyer, Casgrain, Cauchon, Che-

val, Delorme, De St. Georges, Fiset, Fréchet, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Laflamme, Lajoie, Laurier, Pouliot, St. Jean, Workman, etc.—103.

### L'ACTE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE QUÉBEC.

(Page 277.)

15 avril 1878.

La Chambre continue le débat ajourné sur la motion de *Cartwright*,—" Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, " et la motion en amendement de Sir *John A. Macdonald* :—" Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu*, Que l'acte que vient de commettre le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en renvoyant son ministère, manque de sagesse dans les circonstances, et sape à sa base la position que les aviseurs de la couronne occupent depuis que le principe du gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord."

Et la question étant mise aux voix, elle est décidée dans la négative sur la division suivante :—

*Pour*. — Baby, Benoit, Blanchet, Bourbeau, Brooks, Caron, Colby, Costigan, Currier, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Dugas, Harwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, McDougall (Trois-Rivières), Méthot, Montplaisir, Ouimet, Pinsonneault, Pope, (Compton), Robitaille, Rouleau, Roy, Wright (Ottawa), Wright (Pontiac) etc.—70.

*Contre*. — Aylmer, Béchard, Bernier, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cheval, Coupal, Delorme, De St. Georges, Devlin, Fiset, Fréchette, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Laflamme, Lajoie, Laurier, Pouliot, Richard, Robillard, Sriver, St. Jean, Tascheireau etc.—112.

### INDÉPENDANCE DU PARLEMENT.

(Page 287.)

16 avril 1878.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill No. 14, pour mieux assurer l'indépendance du Parlement, étant lu ;

Sir *John A. Macdonald* propose pour amendement que le dit bill soit renvoyé à un comité général, avec instruction et autorisation de biffer toute cette partie du bill qui a rapport aux personnes recevant des pensions ou gratifications de retraite ; rejeté sur division.

M. *Ouimet* propose alors pour amendement que le dit bill soit renvoyé à un comité général, avec instruction et autorisation de l'amende, en y ajoutant le paragraphe qui suit :

"Aucun membre du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada ne sera nommé à aucune charge, commission ou emploi, permanent ou temporaire, auquel aucun salaire, honoraire, gages, allocation ou rémunération quelconque est attachée, à moins qu'il n'ait cessé six mois auparavant d'occuper un siège dans le dit Sénat ou Chambre des Communes du Canada ; rejeté sur la division suivante :

*Pour*. — MM. Baby, Béchard, Benoit, Blanchet, Bourassa, Bourbeau, Costigan, Currier, Cuthbert, Daoust, Desjardins, Donville, Dugas, Gill, Harwood, Holton, Hurteau, Jette, Langevin, Lanthier, Maloin, Méthot, Montplaisir, Pinsonneault, Pope, (Compton), Robitaille, Roy, Wright, (Ottawa), Wright (Pontiac) etc.—69.

*Contre*. — MM. Aylmer, Bernier, Casgrain, Cheval, Delorme, Fréchette, Geoffrion, Gibbs (Ontario-Sud), Huntington, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Pou-

liot, R  
Doylin

M.  
l'Orateu  
en co

M.  
pose  
l'Orate  
le fau  
Que c  
du 16

1877  
obéis  
bre d  
mars  
sourn  
autre  
au c  
Nouv

Qu  
pour  
gonis  
rie, p  
qu'en  
passé

W.  
Trav  
cond  
reno  
auxq  
par  
gouv  
1874  
gem  
jugé  
gouv  
pent  
extr  
char  
trep

Hot. Richard, Taschereau, De St. Georges, Deylin, etc.—26.

### JOB D'INGONISH.

(Page 351.)

1878.

M. Cartwright, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. McDonald (Cap-Breton), propose pour amendement, que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu* : Que d'un rapport de la Chambre du 16 février 1877, daté le 1er mars 1877; et aussi, d'un rapport fait en obéissance à un ordre de la Chambre du 19 mars 1877, et daté le 20 mars 1877, pour copies de toutes soumissions et contrats, plans et autre correspondance se rattachant au contrat du havre d'Ingonish, Nouvelle-Ecosse, il appert :

Que le 10 mai 1873, le contrat pour la construction du havre d'Ingonish, fut accordé à F. W. McKennie, pour la somme de \$78,208,60; qu'en conséquence un marché fut passé, le 22 juillet 1873, entre F. W. McKennie et le ministre des Travaux Publics; qu'en vertu des conditions de ce marché plus tard renouvelé entre Ross et McKay, auxquels le contrat fut transporté par le dit F. W. McKennie et le gouvernement actuel, le 5 février 1874, il fut stipulé qu'aucun changement dans les plans originaux jugé nécessaire par l'ingénieur du gouvernement, ne serait fait par l'entrepreneur, et que les dépenses extra rendus nécessaires par ces changements seraient payées à l'entrepreneur, mais que dans le cas

où ces changements réduiraient les dépenses originaires, déduction en serait faite sur le montant du contrat;

Que par le dit contrat les dits Ross et McKay étaient obligés de construire un brise-lames de 700 pieds de long et étaient responsables de tous les dommages qu'il pourrait subir durant sa construction; qu'ils devaient creuser un chenal de 200 pieds de large, et de 15 pieds de profondeur dans le havre; que le contrat devait être terminé le ou avant le 31 décembre 1874; que l'entrepreneur était responsable d'aucun salaire ou gages dus au surintendant des travaux du gouvernement aussi longtemps qu'il agirait comme tel après le 31 décembre 1874;

Que le 30 septembre 1878; M. Perley, ingénieur du gouvernement, six mois après que les travaux auraient dû être terminés, recommanda des ouvrages extra estimés à \$2,000;

Qu'il appert que le brise-lames ne fut pas reçu des mains des entrepreneurs avant le 17 février 1877; qu'à cette époque il n'y avait de faits que 565 pieds de ce brise-lames, ou 135 pieds de moins que ce qui avait stipulé dans le contrat;

Qu'il n'appert pas que le chenal ait été creusé de 200 pieds en largeur sur 15 pieds de profondeur, conformément aux conditions du contrat, et tel que recommandé le 26 janvier 1876 par M. Perley et M. Baillargé; mais qu'au contraire les documents constatent qu'il n'a été creusé que de 60 pieds de largeur sur 12 pieds de profondeur;

Qu'il appert que la somme de \$1,975 a été payée à Angus McLeod, surintendant de ces travaux pour le gouvernement pour services ren-

RLE.

878.

troisi-  
t. pour  
ce du

propose  
dit bill  
énéral,  
tion de  
bill qui  
cevant  
ions de

s pour  
bill soit  
ul, avec  
de l'a-  
aragra-

énat ou  
mes du  
aucune  
oi, per-  
uel au-  
es, allo-  
uelcon-  
s qu'il  
aravant  
e dit Sé-  
unes du  
ion sui-

Benoit,  
Costigan,  
esjarbins,  
t, Holton,  
chier, Ma-  
onneault,  
r, Wright,  
—69.

rier, Cas-  
tte, Geof-  
untington  
rier, Pou-



du après le 31 décembre 1874, époque à laquelle les travaux auraient dû être complétés ;

Que nonobstant la réduction de la longueur du brise-lames et le fait que le creusage n'a pas été de 200 pieds de large et de quinze pieds de profondeur, et l'extension du délai pour le construire d'au-delà deux ans, le gouvernement a payé le plein montant du contrat, \$78,208.60 ; et aussi des extras au montant de \$6,243, sans déduction pour la diminution de la longueur, de la largeur et de la profondeur du creusage, et sans déduire les \$1,975 payées pour les services du surintendant après le temps fixé pour l'achèvement des travaux ;

Que dans l'opinion de cette Chambre, il a été payé aux entrepreneurs beaucoup plus que ce à quoi ils avaient droit, ce qui a causé une perte sérieuse au pays ; lequel amendement fut rejeté sur la division suivante :

*Pour* :— Benoit Bolduc, Bourbeau, Caron, Costigan, Currier, Daoust, Harwood, Langevin, Lanthier, Montplaisir, Ouimet, Pope, ( Comptom ), Rouleau, Wright, ( Ottawa ), Wright ( Pontiac ) etc.—49.

*Contre* :—MM. Béchard, Bernier, Casgrain, Cheval, Coupal, Fiset, Fréchette, Geoffrion, Holton, Huntington, Jetté, Lajoie, Langlois, Laurier, Malouin, Richard, Robillard, Sriver, St. Jean, Taschereau, etc.—98.

### CONTRATS SOUMIS AUX CHAMBRES.

(Page 392.)

2 Mai 1878.

La résolution 109,—dragageurs et dragage,—étant lue une seconde fois ;

M. Stephenson propose que la dite résolution n'obtienne pas main-

tenant le concours, mais qu'elle soit renvoyée afin que les endroits et les améliorations pour lesquels la somme ou partie de la somme de \$110,00 y mentionnée sera dépensée, soient spécifiés, afin que la dépense d'une somme d'argent aussi considérable ne soit pas laissée à la simple volonté ou caprice de l'exécutif, sans approprier le montant autant que possible aux travaux approuvés par cette Chambre ; rejeté sur la division suivante ;

*Pour* : MM. Benoit, Bolduc, Garon, Costigan, Currier, Cuthbert, Daoust, Gill, Harwood, Langevin, Lanthier, Méthot, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Roy, Wright ( Pontiac ), etc. —40.

*Contre* :—MM. Béchard, Bernier, Casgrain, Cheval, Delorme, Devlin, Fiset, Geoffrion, Jetté, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Malouin, Richard, St. Jean, Taschereau, etc.—86.

### EXTRAVAGANCE DE L'ADMINISTRATION.

(Page 431.)

7 mai 1878.

M. McCarthy propose pour amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit " résolu que cette Chambre regrette qu'en face des déficits annuels survenus depuis que l'administration actuelle est au pouvoir, et s'élevant à \$3,360,812.62, (ainsi qu'il appert des Comptes Publics), les dépenses publiques n'ont pas été diminuées de manière à les limiter aux revenus, et qu'au lieu d'adopter pratiquement une politique de retranchement le gouvernement a dépensé plus en 1872-76, 1875-76 et 1876-77, que le montant le plus élevé qui avait été dépensé

avant 1874-75 ; lequel est rejeté sur la division suivante :

*Pour* : Baby, Benoit, Bernier, Bolduc, Bourbeau, Caron, Costigan, Currter, Cuthbert, Desjardins, Gill, Aarwood, Hurteau, Langevin, Lanthier, McDougall (T.-Riv.), Méthot, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille, Roy, Wright (Pontiac), etc.—52.

*Contre* : Aylmer, Béchard, Boyer, Casgrain, Cheval, De St. Georges, Fiset, Geofrion, Holton, Huntington, Jetté, Langlois, Laurier, Richard, Sriver, St. Jean, Taschereau, etc.—86.

ERRATA. A la page 40, il y a une erreur typographique qui donne

une fausse addition et il y manque un tableau. Nous rétablissons les chiffres comme suit tels qu'indiqués sur la carte :

MONTANT DÉPENSÉ.

Par contrats.....	\$ 4,942,730
Voir page 383, rapport de } M. F. Fleming—1877. }	
Par état soumis à la chambre le 4 mars 1873 (dépenses additionnelles).....	861,000
Frais d'exploration.....	3,136.613
Page 3, rapport de M. Fle- } ming en 1877. }	
Dépenses pour 1877-78 .....	1,500,000
Total.....	<u>\$10,440,354</u>



# TABLE.

	PAGES.
<b>Acte du Lieutenant-Gouverneur</b> .....	104
<b>Concession aux Américains :</b>	
Sacrifice de notre navigation intérieure .....	VI
<b>Contrats Publics :</b>	
Confiés à des Américains.....	II
Donnés à des amis sans égard au bas prix .....	III
Pertes sur contrats.....	IV
Pour acheter les membres ou récompenser les amis. 29, 39, 101, 42, 105, 50, 60	95-98
<b>Cour Suprême (vote)</b> .....	95-98
<b>Corruption :</b>	
Achat des membres.....	XVI
Corruption des Purs (Big Push, etc.) .....	63
Indépendance du Parlement (vote) .....	104
Job du Canal Lachine, \$325,000 à escamoter .....	29
Job du Canal Lachine, \$47,542 de bénéfice.....	39
Job Goderich (vote).....	101
Job d'Ingonish (vote) .....	105
Pensions .....	XVII
Places.....	XVII
<b>Dépenses extravagantes :</b>	
Contrats à soumettre aux Chambres.....	106
Émigration .....	XV
Extravagances de l'Administration.....	106
Pensions .....	XVII
Salaires augmentés .....	XVIII-XXI
Tableau des gaspillages .....	XXIII
<b>Ecoles du Nouveau-Brunswick (vote)</b> .....	89-89
<b>Faillites (vote)</b> .....	98-101
<b>Hypocrisie des Libéraux</b> .....	96
<b>Pacifique :</b>	
Ce que le Bas-Canada a perdu .....	49
Dans la Colombie Anglaise (vote) .....	90
Ecluse Fort Frances, \$280,000 .....	55
Ecluse du Fort Frances, vote en Chambre .....	92-93
Favoritisme pour le Canada Central, \$1,560,000.....	41
Favoritisme pour le Canada Central (vote).....	89
Jobs Foster, \$41,000 et \$68 000 .....	42
Job Kamnisiquia, \$51,000 ; Neebing, \$5,000.....	50
Lisses d'acier, \$2,000,000 .....	60
Lisses d'acier (vote en Chambre) .....	91
Politique sur le Pacifique (vote) .....	93
Télégraphe inutile (vote) .....	91
Vieilles lisses prêtées (vote).....	94

<b>Protection</b> .....	XI-XIV
Articles que le Canada peut produire .....	27
Comment retenir \$20,000,000.....	2
Comment nous sommes ruinés.....	5
Le terrain de la prochaine lutte.....	1
La protection a sauvé les États-Unis.. .....	22
La protection n'augmente pas les prix .....	16
La protection ne nuit pas à notre marine.....	26
Les Libéraux refusent la prospérité du pays .....	4
Les cultivateurs et le libre-échange.....	20
Qu'est-ce que la protection?.....	11
Témoignages des Libéraux en faveur.....	13
Votes sur la protection de 1874 à 1878.....	78-82
<b>Province de Québec sacrifiée</b> .....	67
Chemin de Truro à Pictou (vote) .....	94
<b>Riel et Lépine</b> .....	64-86
<b>Surplus et Déficits</b> .....	75
<b>Tarif: Le thé, l'huile de charbon, l'avoine, le blé-d'inde, le tabac, etc</b> .....	VIII-XI
Votes en Chambre .....	78-83
<b>Taxes</b> .....	XXI

